



HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET DE L'ANGLETERRE.

SECONDE PARTIE.

SECONDE EPOQUE,

Contenant l'hiſtoire de la Querelle de Philippe de Valois & d'Edouard III, continuée ſous leurs Succeſſeurs.

Par M. GAILLARD,
de l'Académie Françoiſe, & de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.

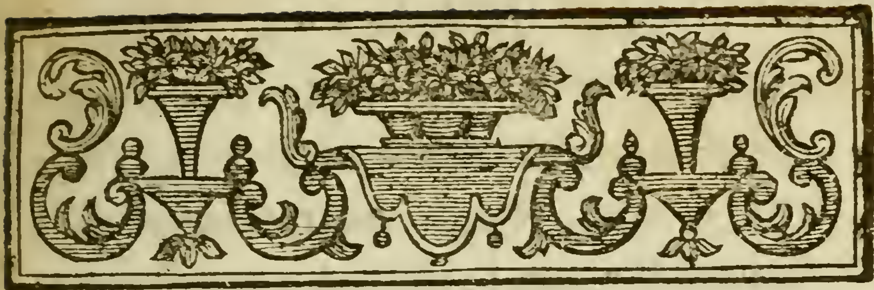
TOME II.



A PARIS,
Chez MOUTARD, Libraire de Madame LA DAUPHINE, rue du Hurepoix, à Saint Ambroiſe.

M. DCC. LXXIV.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.



HISTOIRE DE LA QUERELLE DE PHILIPPE DE VALOIS ET D'EDOUARD III,

Continuée ſous leurs ſucceſſeurs.

Pour ſervir de ſuite & de ſeconde Partie à l'Hiſtoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre.

SUITE DU CHAPITRE III.

Le Roi Jean en France ;
Et encore Edouard III en Angleterre.

Depuis l'an 1356 juſqu'en 1364.

PENDANT que les égards, les reſpects, les plaiſirs mêmes ſuivoient à Londres le Roi Jean & le Prince Philippe ſon fils, le Dauphin à dix-

neuf ans reſtoit écraſé ſous le poids des calamités publiques ; il alloit s'inſtruire dans l'école du malheur. S'il faut paſſer par l'excès des maux pour apprendre à les réparer, quel Prince eut plus que Charles cette éducation qui forme les reſtaurateurs ? La France n'étoit ni plus heureuſe ni plus tranquille au dedans qu'au dehors ; une fermentation ſourde y préparoit de triſtes révolutions. L'Etat trop peu ménagé par ſes Maîtres depuis Philippe le Bel, les aimoit moins & devoit moins les aimer. Nous avons obſervé (1) que le Gouvernement François ſous les Rois Capétiens, & le Gouvernement Anglois ſous les Rois Normands & Angevins avoient pour ainſi dire marché en ſens contraire ; qu'en Angleterre, la Nation, opprimée par ſes Rois, n'avoit trouvé d'appui que

Spicil. Cont. Nang. Froiſſard.

(1) V. Hiſt. de la Rivalité, &c, t. 2. ch. 9. p. 304.

dans les Seigneurs ; qu'en France au contraire les Rois avoient été les protecteurs du peuple contre la tyrannie des Seigneurs, & que de-là étoit né cet amour du peuple pour ses Rois, sentiment qui paroît avoir distingué la Nation Françoise ; mais nous avons observé aussi (1) que les injustices & les violences de Philippe le Bel avoient commencé d'altérer ce sentiment nécessaire ; que le mal n'avoit point été réparé par ses fils ; que le désordre des Finances, les fortunes scandaleuses des Financiers, l'altération des monnoyes, le fardeau des impôts avoient toujours été en augmentant ; le peuple redemandoit sans cesse *les Etablissemens* de S. Louis, & on lui répondoit par des Edits bursaux. Les deux premiers Valois parurent avoir comblé la mesure ; la pa-

(1) Ibid. t. 3. ch. 14. p. 207 & suiv. & ch. 15. p. 292.

tience ſe laſſa, des violences imprudentes irritèrent encore ; le ſupplice irrégulier & peut-être injuſte de Cliſſon & de ſes amis, du Connétable d'Eu, des partiſans du Roi de Navarre, aliéna de plus en plus les cœurs de la Nobleſſe, & fit ſentir au peuple ce qu'il avoit à craindre, à plus forte raiſon, pour lui-même ; il plaignit les Grands, qu'il voyoit perſécutés, & l'oppreſſion rapprocha ces deux ordres ennemis.

L'infortune aigrit & rend injuſte ; la France avoit éprouvé tous les fléaux, & ſi elle ne pouvoit imputer à ſes Rois la guerre qui la déſoloit alors, elle leur imputoit les fautes qui avoient rendu cette guerre malheureuſe, & qui l'avoient prolongée ; en effet, la prudence la plus commune, les talens les plus vulgaires auroient ſuffi pour terminer la guerre, à Crécy par la priſe du Roi d'Angleterre & de ſon fils, à Poitiers par celle du Prince

Noir , & c'étoit Jean qui étoit prisonnier à Londres. La répétition des mêmes fautes , la continuation des mêmes malheurs , ou plutôt leur augmentation, abattoit & décourageoit toutes les ames.

Philippe de Valois n'avoit daigné faire attention aux maux de ses peuples, que quand la mort lui ôtoit les moyens d'y remédier. L'Histoire a remarqué que de tous nos Rois, Jean étoit celui qui avoit le plus souvent assemblé les Etats tant Généraux que Particuliers ; ce qui annonçoit de grands désordres , & quelque desir de les corriger.

Le Peuple ou le Tiers-Etat commençoit à prendre beaucoup d'autorité dans ces assemblées : de tout temps on avoit senti la nécessité de consulter le peuple sur les maux qu'il souffre. A peine Louis le Gros avoit-il commencé l'heureux ouvrage de l'affranchissement du peuple & de

l'établiſſement des Communes, qu'on voit ſous Louis le Jeune en 1145, *les Députés des bonnes Villes* aſſiſter aux aſſemblées de la Nation. S. Louis reſpectoit trop le peuple pour négliger ſes avis ; quand le Comte de la Marche força ce Prince de lui déclarer la guerre, Louis crut s'honorer en concertant cette entrepriſe avec ſes ſujets, comme un père prend des arrangemens avec ſa famille, les Députés des Villes furent entendus. Si l'année 1301 eſt communément regardée comme l'époque de l'admiſſion du Tiers-Etat dans les Aſſemblées Nationales, c'eſt parce que ce fut la première fois qu'il eut voix délibérative dans ces aſſemblées. Depuis ce temps, les pertes continuelles que la Nobleſſe fit à la guerre, les accroiſſemens ſucceſſifs que le commerce & la liberté procurèrent aux Villes, tout concourut à augmenter l'influence du Tiers-Etat ſur les dé-

libérations. Les Etats de 1355, tenus par le Roi Jean un an avant la bataille de Poitiers, ſont une époque à cet égard. Le Tiers-Etat y fut jugé égal aux deux autres quant au droit de ſuffrage, & il fut paſſé en loi que la voix de deux Ordres ne pourroit engager le troiſiéme, qui auroit refuſé ſon conſentement. Dans cette même aſſemblée, ce fut le Tiers-Etat qui oſa diſcuter l'adminiſtration, & qui ſut procurer à la Nation cette Ordonnance célèbre du 28 Décembre 1355, qu'elle regarda long-temps du même œil dont on regarde encore la Grande-Charte en Angleterre.

Le Clergé étoit en poſſeſſion de priviléges, auxquels l'Ordonnance n'ajoute & n'ôte rien.

La Nobleſſe ſe plaignoit de la convocation trop fréquente du Ban & arrière-Ban, il fut décidé que cette

convocation n'auroit plus lieu que de l'avis des trois Etats.

C'étoit le peuple qui avoit le plus à se plaindre ; c'est sur lui que retombent tous les abus ; c'est lui qui porte le poids des fautes, des malheurs & des crimes. Le Réglement suivant fera connoître quelles vexations il éprouvoit, & s'il avoit moins besoin d'une Grande-Charte que le peuple Anglois ; on y verra aussi ce qui doit faire la morale générale de l'Histoire, & ce qui fait la morale particulière de celle-ci : que la tyrannie ramène la liberté ; que les plus sages loix naissent du désordre ; que *l'abus de la puissance en est toujours l'écueil* ; on verra combien la guerre est à craindre, puisqu'une guerre purement défensive avoit ainsi ruiné l'Etat ; car on n'appercevoit point d'autre cause de cette ruine. L'Histoire ne reproche à Philippe de Valois &

à Jean, ni diſſipation, ni avarice, ni aucune de ces paſſions & de ces foibleſſes que tant de Princes ont l'injuſtice de faire payer à leurs peuples. La faveur du Connétable de La Cerda dura trop peu pour qu'on puiſſe imputer de ſi grands déſordres à une ſi foible cauſe. Le Roi donc, par l'Ordonnance de 1355, renonce, tant pour lui que pour la Reine, pour les Princes ſes fils, pour les Princes de ſon Sang, pour tous ſes Officiers, dont la liſte n'eſt pas courte, le Connétable, les Maréchaux de France, le Maître des Arbalêtriers, les Maîtres-d'hôtel, les Amiraux, les Maîtres des Garniſons; Châtelains, Capitaines, &c. le Roi, dis-je, renonce à perpétuité, pour lui & pour tous, au droit uſité juſqu'alors, de prendre ſur le peuple, *bleds, vins, vivres, charettes, chevaux, ou autres choſes quelles qu'elles ſoient*; il veut que toutes les fournitures ſoient

payées le jour même ou le lendemain ; que quiconque prétendra prendre ſans payer, ſoit puni comme voleur & perturbateur du repos public, & condamné à la reſtitution du quadruple ; que les Procureurs-Généraux faſſent ſerment de pourſuivre tout infracteur, quand même il n'y auroit point de plainte rendue. Cet article parut avec raiſon ſi important, que le Roi promit d'y tenir la main, quand même les aides que les Etats lui accorderoient, n'auroient point lieu par quelque cauſe que ce pût être.

C'eſt le fameux article de *la Pourvoierie*, proſcrit en Angleterre par la Grande-Charte & par une multitude de Statuts, mais toujours exigé par Edouard III, malgré les remontrances faites à ce Prince, & les défenſes faites à ſes Officiers par le Parlement, qui appelle cette exaction, *un abus outrageant, intolé-*

rable, & d'un dommage ineſtimable pour le peuple.

Le Roi Jean, par l'Ordonnance de 1355, s'engagea auſſi à ne plus faire d'emprunts forcés; il s'engagea, pour lui & ſes ſucceſſeurs, à ne jamais altérer les monnoies; on pourroit dire même qu'il ſe ſoumit, ſur cet article, au jugement de ſes ſujets, car il ordonna que les Prélats, les Chapitres, tous les Nobles, & les principaux Citoyens de chaque Ville, euſſent un étalon ou patron pour vérifier le poids, le titre & l'alloi des monnoies. La Famille Royale, les Princes du Sang, & tous les Magiſtrats joignirent ſur cet article leur ferment à celui du Roi.

Par la même Ordonnance encore, l'ordre des Juriſdictions eſt réglé, le ſervice militaire eſt fixé, la tyrannie de la chaſſe & de la pêche eſt reprimée, le commerce eſt encouragé; pour en aſſurer la liberté,

on l'interdit à toute personne trop puissante.

Quant aux finances, unique objet où viennent aboutir toutes les contestations qui peuvent s'élever entre le Souverain & les sujets, on fit cesser tous les subsides justes ou injustes qui se levoient alors; on n'établit que deux sortes d'impositions, qui parurent suffisantes pour les frais de la guerre; l'une fut la Gabelle, l'autre un droit sur toutes les ventes. On crut devoir montrer que le Chef de l'Etat n'est que le premier de ses enfans, & le Roi fut assujetti lui-même au droit des ventes. On crut aussi que les subsides n'étant dus à l'Etat que dans les besoins réels, le peuple devoit, d'un côté juger de ses besoins, de l'autre veiller à l'emploi des subsides, & le Roi laissa aux Etats le choix des préposés à la levée & à la régie des impositions; les Courtisans dirent que par là le Roi renon-

çoit à ſa prérogative, on répondit aux Courtiſans que l'intérêt qui les faiſoit parler n'étoit ni celui du Roi, ni celui de l'Etat.

C'eſt à l'établiſſement de ces prépoſés, connus d'abord ſous les noms de *Généraux ſuper-Intendans*, *Généraux Députés*, *Généraux Tréſoriers*, *Généraux Conſeillers*, &c. que tous les Auteurs rapportent l'inſtitution des Cours des Aides, dont ils trouvent le principe dans l'Ordonnance du 28 Décembre 1355.

Les ſubſides ne furent accordés que pour une année, au bout de laquelle les Etats devoient ſe raſſembler pour juger s'il falloit les ſupprimer, les augmenter ou les diminuer. Le droit des ventes ayant ſouffert des contradictions, excité une révolte dans Arras, & ne fourniſſant pas tout le produit qu'on en attendoit, on y ſubſtitua une Capitation, qu'on meſura le plus exactement

Miraumont. Paſquier. Fontanon. Joly. Chenu. Rebuffe. Corbin. &c.

qu'il fut poſſible ſur la fortune de chaque citoyen.

L'augmentation, la multiplication & la perpétuité de ces mêmes ſubſides, donnèrent dans la ſuite la conſiſtance & la forme aux Cours des Aides.

Mais ces reſſources, au temps dont nous parlons, n'étoient rien en comparaiſon de celles que le commerce fourniſſoit au Roi d'Angleterre. Le produit du ſeul ſubſide ſur les laines, mettoit Edouard en état de faire de vaſtes entrepriſes. Le commerce & la navigation ſont deux objets ſur leſquels la France a preſque toujours ſuivi de trop loin l'Angleterre; mais du temps d'Edouard, l'Angleterre avoit la ſupériorité dans tous les genres, comme la France l'avoit eue du temps de S. Louis; ce n'eſt pas qu'Edouard eût cet eſprit de modération & de juſtice qui avoit fait la grandeur de S. Louis, mais ſa gloire

impoſoit, ſes ſuccès éblouiſſoient.

Les Anglois avoient d'abord accueilli avec aſſez de froideur ſes prétentions ſur la France; ſes triomphes les avoient réchauffés ſur cette guerre étrangère, tandis que les François découragés ſe refroidiſſoient, même ſur l'intérêt de leur propre défenſe. Les opérations du Tiers-Etat à l'Aſſemblée de 1355, & la révolte d'Arras, n'annonçoient pas dans le peuple des diſpoſitions favorables. Le premier ſoin du Dauphin, après la journée de Poitiers, avoit été de raſſembler les Etats pour leur demander & des conſeils & des ſecours: il en avoit beſoin. Accablé des malheurs d'un père, des ſiens, de ceux de la France; dépoſitaire infortuné de l'autorité affoiblie; chargé de rendre préſent à ſes peuples un Roi déja oublié; chargé de le reporter ſur le Trône à travers les armes de l'ennemi victorieux & les

Froiſſard. Spicileg. Cont. Nang.

factions du citoyen divisé ; menacé au dehors, contredit au dedans, c'est lui qui est véritablement captif au milieu d'une multitude indocile & malheureuse.

S'il demande les secours que le temps exige, on lui demande les soulagemens tant de fois promis. S'il montre un Roi dans les fers, on lui fait voir des campagnes dévastées & que depuis quatre ans la main du Laboureur n'a point cultivées; la France hérissée de forts, & couverte de ronces ; des brigands autorisés, courant de Province en Province sous toutes les bannières ; des brigands sans aveu, plus à craindre encore, parce qu'ils ont tout à craindre ; des Seigneurs tyrans du peuple, tyrans les uns des autres ; des paysans, ou révoltés contr'eux & devenus brigands à leur tour, ou cachés au fond des bois avec des bêtes moins féroces, ou entassés dans des Villes sans

justice & ſans police, dont ils augmentent les troubles & la misère. Voilà le ſpectacle offert aux yeux du Dauphin. Il recueille les fruits amers des fautes de ſes pères, les murmures du mécontentement, les cris du déſeſpoir, les larmes de l'indigence. Il déploie dans l'aſſemblée de la Nation, l'éloquence de l'ame; il parle à ſes enfans, & il parle pour un père. Il interroge les cœurs, il ſollicite le zèle. Les cœurs ſe ferment, le zèle ſe tait, la plainte ſeule ſe fait entendre. *François !* s'écrie douloureuſement le Dauphin, *qu'eſt devenu votre amour pour vos Rois*? « Eh! » qu'eſt devenu, oſoit-on lui répondre, » l'amour de nos Rois pour » nous? Si nous leur devons tout, » ne nous doivent-ils donc rien? » Qui d'entr'eux, depuis S. Louis, » a daigné ſonger ſeulement que » nous fuſſions des hommes? qui » d'entr'eux a daigné ſe croire lié

» par les engagemens pris avec ſon
» peuple ? Ne voyons-nous pas, au
» mépris des ſermens les plus ſolem-
» nels, le fardeau des ſubſides tou-
» jours croiſſant ? Nos Maîtres ne
» nous ont-ils pas donnés à dévorer
» à ces vautours, qui vivent de cala-
» mités & que les fléaux engraiſſent ?
» Qu'importe que ces voleurs ſoient
» dépouillés à leur tour par des vo-
» leurs plus forts ? Qu'importe qu'un
» la Guette meure à la torture, ou
» un Marigny & un Remy au gibet ?
» Leur ſupplice atteſte nos maux, &
» ne les guérit pas. Mais quel genre
» d'oppreſſion nous a manqué ? No-
» tre ſang a-t-il été plus épargné que
» nos biens ? Nous le prodiguons
» pour la querelle des Valois, ils le
» ſacrifient à leurs caprices. Pour-
» quoi cette guerre fatale dure-t-elle
» encore, ſinon parce que Jean a
» mépriſé les avis d'un père mou-
» rant ? Mais qui l'a précipité dans

» les fers ? une colère aveugle, jointe » à une indifférence barbare pour » nos maux. L'Anglois alloit tout » réparer, il demandoit la paix, qu'il » eût fallu lui offrir. Qu'avions-nous » besoin de vengeance ? c'étoit du » soulagement que nos cris implo- » roient. L'infléxible Jean a craint » de nous laisser respirer. S'il est » malheureux, il a voulu l'être ; nous » le sommes pour lui & par lui ; nous » ne devons plus rien, nous ne pou- » vons plus rien, il nous a mis hors » d'état de le servir.

Tels étoient les discours d'un peuple aigri par le malheur, fatigué de l'illusion éternelle des promesses, & soulevé par des factieux (1). Le sage

(1) » Il seroit impossible de dire combien de » propositions hagardes furent mises en avant » au désavantage du Roi, à la suscitation du » Roi de Navarre. » Pasquier, Rech. de la Fr. l. 2. chap. 7.

Dauphin le plaignit, & ne l'irrita point. Il savoit que quand les sujets examinent jusqu'à quel point ils peuvent manquer à leur Maître, & songent à borner leurs devoirs, au lieu de songer à les remplir, l'Etat est bien prêt de sa ruine. Une démarche hazardée, un coup d'autorité déplacé, un remède ou mal choisi ou mal appliqué, pouvoit plonger la France au tombeau. De la fermeté sans roideur ; de l'activité sans précipitation, des ménagemens sans foiblesse, l'art de calmer & de contenir, voilà la politique du Dauphin. C'étoit la seule qui convînt au temps & aux conjonctures ; l'autorité n'étoit point à lui, il n'avoit pas même de titre certain pour l'exercer. Il fut d'abord simple Lieutenant-Général du Royaume. Cette qualité, dont les droits étoient peu connus, sembloit permettre aux mutins de lui contester beaucoup de droits. Il eut enfin la

Régence

Régence quand il fut majeur, c'est-à-dire à vingt-un ans. Alors on vit peu à peu le Gouvernement reprendre sa force, & l'ordre se rétablir; mais ce fut l'ouvrage du temps & de la patience.

Etats-Généraux, Etats-Particuliers, tout résiste, tout abandonne un Roi malheureux; le Dauphin arrache avec peine de quelques Etats-Particuliers & de quelques Villes, des subsides insuffisans. Le Languedoc seul fournit des secours efficaces, & l'Histoire observe que cette partie de la France, (1) moins exposée aux re-

(1) La France se divisoit alors en Langue d'*Oil* & Langue d'*Oc*. La première étoit la partie Septentrionale; la seconde, la partie Méridionale. Ces deux parties étoient séparées par la Loire; mais comme la plupart des Provinces méridionales étoient sous la puissance des Anglois, la Langue d'*Oc* se réduisoit à-peu-près à ce qui forme aujourd'hui le Languedoc, en y joignant seulement le Rouergue & le Quercy.

gards du Courtiſan, avoit été plus ménagée que les autres ; l'Hiſtoire redit ſans ceſſe que les Rois ſont bien ſervis par les peuples qu'ils ont bien traités ; que des rebelles ſuppoſent preſque toujours des tyrans ; que l'autorité, pour ſon intérêt même, doit ſavoir reſpecter les hommes, & ſe ſouvenir que le malheur qui entre dans toutes les conditions, & qui les rapproche toutes, peut rendre les moindres ſujets néceſſaires aux plus grands Rois.

Copie ma-
uſcr. de la
-nue & dé-
bérat. des
tats, à la
ibl. du Roi.

Les Etats-Généraux ne refuſoient pas abſolument de fournir les ſecours demandés, mais le Dauphin jugea qu'on les lui vendoit trop cher ; on demandoit la deſtitution des principaux Officiers & Miniſtres du Roi Jean ; le Dauphin ne voulut pas ſouffrir qu'on fît cet affront à l'adminiſtration de ſon père. On vouloit de plus donner au Dauphin un Conſeil perpétuel, ſans l'avis duquel il ne

pourroit rien faire, le Dauphin ne ſouffrit pas davantage qu'on lui fît cet affront à lui-même. D'ailleurs une autre propoſition que firent les Etats, manifeſtoit trop l'eſprit qui animoit cette aſſemblée; ils demandèrent la délivrance du Roi de Navarre (1); c'étoit demander la ſubverſion du Royaume. Dès-lors tout fut dévoilé. Charles le Mauvais, qui avoit bien pu ſéduire le Dauphin, pouvoit bien ſéduire le peuple. Le trop fameux Etienne Marcel, Prévôt des Marchands, étoit à la tête du Tiers-Etat dans cette aſſemblée de 1356, il y avoit été même dans l'aſſemblée de 1355, & ſi dès-lors le peuple s'étoit un peu écarté du reſpect & de l'obéiſſance, c'étoit l'ouvrage de Marcel. Le Roi de Navarre, qui avoit démêlé ſon caractère éga-

(1) Le Roi de Navarre étoit enfermé au Château d'Arleux, ſur les confins du Cambréſis & de l'Artois.

lement audacieux & perfide, l'avoit attaché à ses intérêts & rempli de son esprit; il l'avoit formé à l'insolence, à la révolte, à l'assassinat. Marcel avoit trempé dans la conspiration de Charles le Mauvais contre le Roi & contre le Dauphin, il avoit fait alors plusieurs voyages secrets à Evreux, il y étoit resté quelque temps caché & déguisé; Marcel se chargea du rôle de défenseur du peuple, pour le séduire & le soulever; le peuple, qu'il faut toujours tromper pour le rendre séditieux & méchant, accorde trop aisément l'honneur de le défendre au premier fourbe qui veut en courir le danger. Cet honneur n'est dû qu'à une ame pure & incorruptible, qui ne mêle aucun levain étranger au sentiment vertueux de la justice & de la liberté. C'étoit à Caton chez les Romains à être le défenseur du peuple; Marcel ne fut qu'un Cethegus vendu aux fureurs d'un Catilina; il vouloit

renverser l'Etat pour regner sous un monstre. Robert le Coq, leur digne coopérateur, avoit de plus qu'eux, le crime de l'ingratitude. La faveur des Rois Philippe de Valois & Jean, l'avoit élevé de la profession d'Avocat au rang de Conseiller, puis d'Avocat-Général, & enfin d'Evêque & Duc de Laon. Il employa leurs bienfaits & ses talens contre leur fils. Le Dauphin n'eut point de contradicteur plus acharné, ni la France de sujet plus factieux. Cet homme prétendoit gouverner le Clergé comme Marcel gouvernoit le Tiers-Etat, & Jean de Péquigny, autre factieux plus caché, mais non moins dangereux, travailloit sous-main à séduire la Noblesse.

Ce Triumvirat fut presque aussi fatal à Paris, que les deux fameux Triumvirats des Romains l'avoient été à Rome.

Les Etats avoient commencé par faire au Dauphin une proposition

ſinguliere, mais qui prouve combien la bonne-foi des Princes François de ce temps, inſpiroit de confiance à leurs peuples; ils avoient prié le Dauphin avec beaucoup de myſtère de ſe rendre aux Cordeliers, où ſe tenoient leurs aſſemblées; là, ils lui avoient demandé de tenir ſecret ce qu'ils alloient lui révéler. Le Dauphin s'étoit montré digne de leur confiance, en rejettant cette demande. Forcés par ce refus de ſe taire ou de s'expliquer tout haut, ils prirent ce dernier parti, & ce fut alors qu'ils demandèrent la deſtitution des Miniſtres & des Officiers du Roi: Le Coq en donna la liſte. On voit que le motif des Etats, pour exiger le ſecret, étoit la crainte de reſter en butte à des ennemis puiſſans, s'ils n'obtenoient pas la deſtitution qu'ils vouloient demander, & l'on voit auſſi qu'ils ſe croyoient en sûreté, ſi le Dauphin s'engageoit au ſilence.

Ce Prince n'ayant pu les amener à des conditions honorables pour le Trône, prit le parti de les dissoudre. On prétend que l'intention secrette de ceux qui les faisoient mouvoir, avoit été de les rendre perpétuels, & de changer ainsi la Constitution ; ils dressèrent un acte de leurs délibérations, dont ils donnèrent une copie à chacun des Députés, afin, disoient-ils, de justifier leur conduite.

Au moyen de cette dissolution, le Royaume restoit sans secours, & le Roi prisonnier sans espérance. Dans ces conjonctures, le Dauphin crut que la nécessité le mettoit au-dessus des Loix ; il crut pouvoir, malgré les sermens de son père & les siens, recourir à une refonte des monnoies, il chargea le Comte d'Anjou, son frère, d'en publier l'Ordonnance, tandis qu'il alloit à Metz conférer avec l'Empereur Charles IV, son

oncle, ſur les moyens de tirer de l'Allemagne les ſecours que la France lui refuſoit. Marcel & ſes partiſans ſentirent que le Dauphin cherchoit à ſe paſſer des Etats; le voyage du Dauphin à Metz les inquiétoit peu; l'Empereur Charles IV, qu'on n'eſtimoit ni en Allemagne ni en Italie, que ſon Boucher avoit fait retenir à Worms pour dettes, qui s'étoit engagé à n'entrer dans Rome que le jour de ſon Couronnement, pour en ſortir le même jour, & n'y rentrer jamais; Charles IV, qu'on appelloit *l'Empereur des Prêtres*, pouvoit, dans la Bulle d'Or qu'il avoit fait dreſſer par Barthole, & qu'il publioit alors avec appareil, parler en Souverain de l'Allemagne, il ne pouvoit agir en Maître, & le Dauphin n'en devoit rien attendre; mais la refonte des monnoies pouvoit fournir au Dauphin, ſans l'entremiſe des Etats, l'argent dont il avoit beſoin.

Marcel ſe hâta de détourner ce coup; il vient au Louvre, & demande, au nom du peuple, la révocation de l'Ordonnance ; il n'eſt point écouté; il y retourne le lendemain, il eſt encore renvoyé ſans réponſe; il y retourne de nouveau, & ſi bien accompagné, que le Comte d'Anjou crut devoir ſuſpendre l'exécution de l'Ordonnance juſqu'au retour de ſon frère. Le Dauphin arrive, il veut négocier ; Marcel rejette tout accommodement, fait fermer les boutiques, ceſſer les travaux, armer la Bourgeoiſie; le Dauphin eſt obligé non-ſeulement de ſupprimer l'Ordonnance des monnoies, mais encore de conſentir à la deſtitution demandée par les Etats, de convoquer ces mêmes Etats, qui, devenus plus inſolens par le ſuccès, ne mirent plus de bornes à leurs prétentions, dépouillèrent le Dauphin de toute autorité, créèrent le Con-

ſeil qu'ils n'avoient fait que propoſer, lui confièrent le gouvernement des affaires & l'adminiſtration des finances.

Le Roi Jean, avant de partir pour Londres, avoit envoyé de Bordeaux un Mandement, par lequel il caſſoit tout ce que les Etats avoient fait. Le Dauphin, pour appaiſer la fureur du peuple, ſe vit réduit à caſſer les ordres de ſon père, qu'il avoit vraiſemblablement ſollicités lui-même.

Chacun des Membres des Etats eut la permiſſion de ſe faire eſcorter par ſix hommes armés. Ils forcèrent le Dauphin à ſuſpendre l'autorité des Cours ſupérieures, afin qu'il n'y eût point d'autre autorité que la leur. Paris reſta ſans Juſtice, juſqu'à ce que les Etats y euſſent pourvu ; ils y pourvurent, en changeant à leur gré le Parlement & la Chambre des Comptes, & en compoſant ces deux Corps de leurs créatures.

A côté de ces violences, on trouve quelques Réglemens utiles, comme la révocation des dons exceſſifs, & l'abolition des Lettres d'Etat.

Quant au ſeçours que le Dauphin demandoit, & qu'on lui faiſoit acheter ſi cher, il conſiſta dans l'entretien de trente mille hommes d'armes, dont les Etats ſe chargèrent, & pour lequel ils ordonnèrent la levée d'un ſubſide, dont ils diſpoſeroient ſeuls. Froiſſard.

On eſt étonné de ne point voir Edouard profiter de ces troubles pour accabler la France; on eſt étonné que la victoire de Poitiers, comme dans la ſuite celle de Pavie, vienne aboutir à une trêve; des politiques ont blâmé cette inaction d'Edouard, d'autres politiques l'ont excuſée; Edouard jugea, diſent ceux-ci, que la France ſuffiſoit pour ſa ruine; qu'il falloit la livrer à ſes deſtins & à ſes fureurs; il craignit que, preſſée par

un ennemi étranger, elle ne réunît contre lui ſes efforts, & ne trouvât des reſſources dans l'honneur & le déſeſpoir. La conduite d'Edouard s'explique peut-être par une raiſon plus ſimple; il vouloit faire tranſporter ſon priſonnier en Angleterre, il n'y avoit qu'une trêve qui pût l'aſſurer qu'on ne tenteroit point d'enlever le Roi ſur la route; c'eſt ce qui détermina auſſi Charles-Quint à faire une trêve après la bataille de Pavie, il vouloit faire tranſporter François I en Eſpagne.

Froiſſard. Spicileg. Contin. de Nang.

Vers le même temps, Godefroi d'Harcourt fut tué (1) en Normandie dans un combat où il ſe ſignala par les mêmes exploits qui avoient illuſtré le Roi Jean à Poitiers; par ſa mort & par la trêve faite avec les Anglois, le ſubſide ordonné par les Etats

(1) Il nomma pour ſon héritier le Roi d'Angleterre.

restoit sans objet. Le Roi & le Dauphin crurent flatter le peuple, en arrêtant la levée de ce subside; le peuple voulut qu'il fût levé, il prit les armes pour en assurer la continuation, comme il les eût prises dans un autre temps pour en obtenir la suppression; ce délire n'est pas croyable, mais il est certain. Marcel & ses partisans avoient sans doute persuadé au peuple qu'on ne renonçoit au subside que pour annuller toutes les opérations des Etats, & faire exécuter l'Ordonnance des monnoies; ces erreurs & ces écarts du peuple étoient donc l'effet de la crainte qu'inspiroit l'altération des monnoies; abus mortel pour le commerce, & qui avoit été poussé si loin sous ce regne & sous les précédens, que *à grand peine étoit homme*, dit une Ordonnance du temps, *qui, en juste paiement des monnoies, de jour en jour se pût connoître.*

Le véritable motif du Dauphin pour ſupprimer l'impôt, & des Etats pour le faire durer, c'eſt que c'étoient les Etats, c'eſt-à-dire Marcel & ſes complices, qui en avoient la régie & la diſpoſition, & que, ſous prétexte de réſiſter aux Anglois, ils pouvoient lever une armée contre le Dauphin pour entretenir les troubles civils.

On laiſſa lever le ſubſide pour avoir la paix, on n'eut point la paix; le bruit ſe répandit que des émiſſaires du Dauphin levoient des troupes, le peuple reprend les armes, ferme les portes de la Ville, poſe des ſentinelles, met pour la première fois dans les rues & les carrefours, ces chaînes de fer dont nous avons vu les reſtes, creuſe des foſſés, élève des parapets, conſtruit des redoutes; il fallut ſacrifier à ces fortifications inutiles, beaucoup de belles maiſons; les propriétaires de ces

maisons les offrirent eux-mêmes, & témoignèrent leur joie de les voir démolir. Onze ans auparavant, lorsque le Roi d'Angleterre étoit à Poissy, & que l'on trembloit pour Paris, on avoit proposé d'abattre quelques masures pour faire à la hâte des fortifications nécessaires ; ce projet seul avoit pensé causer un soulévement général.

Le peuple s'appaisa peu à peu en voyant qu'on ne levoit point de troupes, qu'il payoit seul le subside, car le Clergé & la Noblesse s'en étoient affranchis, & qu'il le payoit sans fruit, car le Conseil, qui avoit usurpé l'administration des finances, profitoit seul du produit de ce subside ; le Dauphin, attentif aux mouvemens du peuple, crut pouvoir parler en Maître. Il manda au Louvre, Marcel & les chefs des factieux, leur dit qu'il prétendoit gouverner sans tuteurs, & qu'il leur défendoit de se

mêler davantage des affaires du Royaume. Sa fermeté déconcerta l'inſolence de Marcel, qui feignit de ſe ſoumettre ; l'Evêque de Laon s'enfuit dans ſon Diocèſe, *car*, dit une ancienne Chronique, *il voyoit bien qu'il avoit tout honni & gâté.*

Cependant il falloit s'aſſurer des ſecours pour le temps de l'expiration de la trêve ; le Dauphin, qui n'avoit pu en tirer ni des Etats-Généraux, ni des pays étrangers, parcourt différentes Villes du Royaume dans l'eſpérance de les déterminer à quelque effort. Cette tentative ne fut guères plus heureuſe que les autres ; Marcel perſuade au Dauphin de revenir à Paris & d'aſſembler encore les Etats; l'Evêque de Laon revient de ſon Diocèſe pour exciter de nouveaux troubles ; mais celui qui ſervit le mieux les factieux & les Anglois, ce fut Jean de Péquigny, il mit le Roi de Navarre en liberté.

Ce mal étoit au-dessus de tous les remédes. Jusqu'ici on n'a vu que des troubles, on va voir des crimes.

Le Roi de Navarre court à Paris. Sur sa route, il ouvre les prisons, & se fait escorter des scélérats qu'il délivre; il harangue la populace, il déclare qu'il veut prendre le peuple pour Juge entre le Dauphin & lui. Le Dauphin n'avoit plus ni autorité, ni liberté, ni voix dans les Etats. C'étoient l'Evêque de Laon & Marcel qui se chargeoient de répondre pour lui; s'il ouvroit la bouche pour proposer une difficulté, on la lui fermoit en disant: *il convient que cela soit ainsi.*

Mém. de Littér. pour servir à l'hist. du Roi de Navarre, par M. Secousse.

On dresse un échaffaut au Pré aux Clercs, près de l'Abbaye de S. Germain, le Roi de Navarre y monte devant le peuple assemblé, il peint l'horreur de la captivité qu'il a soufferte; ses partisans fondent en larmes; il insulte à mots couverts le Dauphin présent, on sourit à cette

inſolence ; il fait réhabiliter la mémoire de ſes amis, dont les reſtes encore expoſés aux portes de Rouen, ſont enterrés avec honneur ; il va lui-même célébrer leur pompe funèbre, & brûle en paſſant une maiſon (1) qui appartenoit au Dauphin ; il harangue à Rouen comme à Paris : « *Les hom-* » *mes innocens & juſtes*, dit-il, *ſe ſont* » *attachés à moi* (2). » Ce fut là ſon texte, car alors tout diſcours, même profane, avoit un texte tiré de l'Ecriture-Sainte. Ces hommes innocens & juſtes étoient *les larrons, meurtriers, voleurs de grands chemins, faux-monnoyeurs, fauſſaires, coupables de viol, raviſſeurs de femmes, perturbateurs du repos public, aſſaſſins, ſorciers, ſorcières,*

---

(1) Couronne, maiſon magnifique pour le temps, ſituée à trois lieues de Rouen.

(1) *Innocentes & recti adhæſerunt mihi.* Pſ. 24. verſ. 21.

empoiſonneurs, &c. Telle fut la liſte que le Roi de Navarre donna lui-même des priſonniers dont il exigea la délivrance tant à Paris qu'à Rouen, & le Dauphin fut contraint de publier une Déclaration, par laquelle, *en conſidération du Roi de Navarre, qui l'en avoit prié*, il ordonnoit de mettre en liberté tous ces gens-là, toujours *parce qu'il convenoit que cela fût ainſi.*

Le Dauphin à ſon tour harangue le Peuple de Paris, & le met dans ſes intérêts. Un Echevin, nommé Conſac, ami & diſciple de Marcel, entreprend de réfuter le Dauphin, on ne l'écoute pas; il inſiſte, ſe fait écouter, entraîne auſſi le peuple, & le Dauphin perd ſa cauſe. Il eſt forcé de recevoir le Roi de Navarre comme frère & comme ami. Ils ſe virent & mangèrent enſemble pluſieurs fois, au Palais, chez les Reines Douairières de la Maiſon d'Evreux, chez

l'Evêque de Laon. On dit que dans un de ces feſtins, le Roi de Navarre fit prendre au Dauphin un poiſon ſi violent, que, malgré les plus prompts ſecours, il perdit les ongles, les cheveux, & qu'il lui reſta toute ſa vie une langueur qui en avança la fin. On attribue les mêmes effets au poiſon deſtiné, dit-on, par le Pape Alexandre VI, pour le Cardinal Corneto & quelques autres Cardinaux, & qui, par un mal-entendu, fut verſé au Pape & à Borgia ſon bâtard : le Pape en mourut ; Borgia, plus jeune & plus vigoureux, ayant été ſecouru à temps, ne perdit auſſi que les ongles & les cheveux. L'une & l'autre hiſtoire a paru ſuſpecte à quelques Critiques, qui n'ont certainement pas pris les motifs de leurs doutes dans le caractère de Charles le Mauvais, ni dans celui d'Alexandre VI. Si le premier ſur-tout a commis ce crime de moins, c'eſt qu'il n'a pas

pu le commettre; mais lorsqu'on lui fit son procès, sous le regne de Charles VI, il ne fut point question de l'empoisonnement de Charles V, soit qu'on n'y crût pas, soit seulement que les preuves manquassent. Christine de Pisan, Auteur contemporain, rapporte le fait de l'empoisonnement, sans en fixer l'époque, mais sans montrer de doute; on ne savoit guères douter alors, & sur-tout de l'empoisonnement d'un Prince.

Cependant les factions se déclarent, le Roi de Navarre lève des troupes pour se mettre en possession des Places qu'il s'étoit fait céder de force, & que les Gouverneurs refusoient de lui remettre; Philippe son frère, qui ne vouloit point venir à Paris, parce qu'*il connoissoit*, disoit-il, *tout le poids de la faveur populaire*, en ravage les environs; les Navarrois prennent pour signal un chaperon mi-parti de rouge & d'un

bleu-verdâtre, qu'on appelloit *Pers.* L'Université sentit le danger de ces signaux de factions, elle en défendit l'usage à ses Suppôts : sage leçon & juste reproche pour les Etats alors assemblés, qui voyoient ces mouvemens, & ne daignoient pas même feindre de s'y opposer. La Noblesse, épuisée par tant de combats, & en dernier lieu par la bataille de Poitiers, voyant qu'elle ne jouoit plus dans ces assemblées le rôle qui lui convenoit, les voyant d'ailleurs animées d'un esprit qui n'étoit pas le sien, s'en étoit entiérement retirée; une partie du Clergé en avoit fait autant, & ces Etats n'étoient plus composés qne d'un peuple rebelle & de quelques Ecclésiastiques factieux. L'inconséquence & l'absurdité éclatoient dans toutes leurs démarches; ils avoient commencé les troubles pour empêcher une refonte des monnoies, ils en ordonnèrent une eux-

mêmes, ils assignèrent un cinquiéme du profit au Dauphin, & réservèrent les quatre autres cinquiémes pour les besoins de l'Etat, interprétés à leur manière.

Le Dauphin recevoit tous les jours quelque nouvel outrage du Roi de Navarre & de ses complices. Tantôt les Navarrois surprenoient ou brûloient quelque Place; tantôt un Péquigny venoit le défier en présence des Reines Douairières; tantôt un Le Coq le menaçoit, & l'obligeoit de demander pour lui au Pape un Chapeau de Cardinal, qu'heureusement le Dauphin ne put obtenir; tantôt deux Moines insolens venoient lui signifier (1) que, s'il ne les prenoit pour arbitres de ses différens avec le Roi de Navarre, ils se décla-

(1) C'étoit une députation des Parisiens, à la tête de laquelle on avoit mis le Général des Jacobins & un Moine de S. Denys.

reroient contre lui. Tout ce désordre n'étoit rien en comparaison de la scène qui fut donnée peu de temps après.

Un complice de Marcel assassine un Trésorier du Dauphin, & se réfugie dans l'Eglise de S. Méderic; le Dauphin l'en fait arracher, & le fait juger : le Prévôt l'envoie au gibet. L'assassin étoit *Clerc*, c'est-à-dire tonsuré; tout le monde l'étoit alòrs. L'Evêque de Paris s'écrie qu'on a violé à la fois le droit d'asyle & les Immunités ecclésiastiques; il fallut détacher du gibet le corps du criminel, & le rapporter à S. Méderic, où l'on affecta de lui faire des funérailles solemnelles. Marcel assemble les assassins que Charles le Mauvais avoit mis en liberté; à la tête de cette troupe, il marche droit au Palais; il rencontre sur sa route Regnaut d'Acy, Avocat du Roi, Magistrat fidèle; il le montre à sa troupe, Regnaut

Mém. de Littérat.

Regnaut d'Acy eſt égorgé. Marcel entre avec ſes ſatellites dans la chambre du Dauphin : *Sire*, lui dit-il, *ne vous esbahiſſez de choſe que vous voyez, car il eſt ordonné, & convient qu'il ſoit ainſi. Allons*, dit-il à ſes gens, *faites en bref ce pourquoi vous eſtes venus ici.* Auſſi-tôt Jean de Conflans, Maréchal de Champagne, & Robert de Clermont, Maréchal de Normandie (1), amis & Conſeillers du Dauphin, ſont maſſacrés,

---

(1) Les grandes Provinces avoient alors leur Maréchal particulier, qui commandoit les troupes de la Province, & qui étoit ſubordonné aux Maréchaux de France. La charge de Maréchal de Champagne étoit héréditaire dans la Maiſon de Conflans, qu'on croit être deſcendue de l'ancienne Maiſon de Brienne, qui venoit de produire trois Connétables : ſavoir, Raoul de Brienne, Comte d'Eu, mort en 1344; le dernier Comte d'Eu ſon fils, décapité en 1350; & Gautier de Brienne, tué en 1356 à la bataille de Poitiers.

le premier en sa présence, l'autre dans un cabinet voisin, où il s'étoit sauvé ; on traîna sous ses yeux leurs cadavres qu'on accabloit d'outrages, on les laissa exposés sur la Table de marbre. Tous les Officiers du Dauphin prennent la fuite, il reste seul exposé à la furie des assassins ; on dit que, saisi d'effroi, il s'abaissa jusqu'à demander la vie. « Monseigneur, lui dit l'insolent Marcel ; » ne craignez rien ; voici le gage de votre » salut. » En même temps il lui met sur la tête le chaperon mi-parti, & le Souverain est protégé par ce signal de la révolte. De-là Marcel se rend à l'Hôtel-de-Ville, paroît à une fenêtre, harangue le peuple : *Je vous ai vengés*, dit-il ; *il faut me seconder.* On l'applaudit, on le suit ; il retourne au Palais, ou plutôt on l'y porte en triomphe ; il trouve le Dauphin consterné, les yeux fixés sur les cadavres sanglans de ses amis :

» Prince, lui dit-il, tout s'eſt fait
» par de bonnes raiſons; il faut tout
» approuver, votre peuple vous en
» prie. » J'approuve tout, j'accorde
» tout, dit le Dauphin; ſuis-je en
» état de rien refuſer? » Marcel lui
envoya, le ſoir, des chaperons pour
lui & pour ſes Officiers.

Le Dauphin fit porter les corps des deux Maréchaux à Sainte Catherine-du-Val, les Religieux voulurent avoir un ordre par écrit de Marcel pour leur donner la ſépulture. Marcel affectant quelque déférence pour le Dauphin, dit qu'il falloit prendre ſes ordres. Quand on en parla au Dauphin; *Qu'on les enterre ſans ſolemnité*, dit ce Prince en ſoupirant. Lorſqu'on alloit commencer la cérémonie, l'Evêque de Paris envoya défendre, ſous peine d'excommunication, de donner la ſépulture eccléſiaſtique au Maréchal de Normandie, qui étoit, diſoit-il, mort excommu- Ibid.

nié, pour avoir fait enlever de l'Egliſe de S. Méderic, l'aſſaſſin qui s'y étoit réfugié. On prit le parti de les enterrer ſecrétement ainſi que Regnaut d'Acy.

Le Roi de Navarre, qui couroit ſans ceſſe de Paris dans les Provinces & des Provinces à Paris, revint en ce moment dans la Capitale pour jouir de l'humiliation du Dauphin, & lui faire ſigner tous les accommodemens qu'il voulut lui dicter.

Il faut compter parmi les victimes du zèle & de la fidélité, un Seigneur de Renty, qui eut la tête tranchée pour avoir voulu enlever le Dauphin, c'eſt-à-dire le dérober à ſes tyrans.

Ce Prince ſut enfin s'y dérober lui-même, il ſe retire à Compiégne, où ce qui reſtoit de Nobleſſe fidèle vint ſe ranger auprès de lui. Les Etats particuliers de Champagne, indignés de l'aſſaſſinat du Maréchal de Conflans, fournirent des ſecours pour le

venger ; la Normandie en eût fait autant pour venger le Maréchal de Clermont, si les Navarrois n'y eussent pas été les plus forts ; les Etats particuliers du Vermandois imitèrent ceux de Champagne.

Le Dauphin convoque les Etats-Généraux à Compiégne, la Nation par ses députés, lui rend graces, comme autrefois Rome à Varron, de n'avoir point désespéré du salut de l'Etat ; Marcel commence à sentir qu'il a mal connu le Dauphin, il s'alarme, il négocie, & jusques dans ses menaces on voit sa crainte ; il appelle à son secours le Roi de Navarre, & le Roi de Navarre appelle les Anglois ; mais Edouard, instruit que le Roi de Navarre s'étoit vanté dans ses harangues au peuple, d'avoir plus de droit à la Couronne de France que ceux qui la disputoient, observa toujours de ne lui fournir de secours que ce qu'il en falloit pour désoler la France, &

non pour en rendre maître le Roi de Navarre. Ce fut auſſi la politique du Roi d'Eſpagne Philippe II à l'egard du Duc de Mayenne; c'eſt celle de tout étranger qui entre dans les guerres civiles de ſes voiſins, il ne cherche qu'à ſe ménager une conquête plus facile par l'affoibliſſement de tous les partis.

Il n'étoit pas donné à la France de reſpirer, chaque jour voyoit augmenter ſes maux. La guerre civile, qui eſt aux guerres étrangères ce que les guerres étrangères ſont à la paix, acheva de porter les derniers coups à ce malheureux Royaume. C'eſt peindre aſſez foiblement ces extrémités de la misère, que d'obſerver pour dernier trait, comme le Continuateur de Nangis, qu'on voyoit des Prélats & de riches Bénéficiers aller à pied dans les rues, ſuivis ſeulement d'un Moine ou d'un Valet; mais, qu'on ſe repréſente ce qui

devoit résulter des ravages continuels des Gens de guerre, & d'une cessation presque absolue de culture: sans parler des troupes réglées que mettoient sur pied le Dauphin, le Roi d'Angleterre, le Roi de Navarre, & les Parisiens du parti de Marcel; sans parler de celles qui continuoient de faire la guerre en Bretagne pour les partis de Blois & de Montfort; sans parler de toutes les guerres particulières qui naissoient de la guerre générale par l'union des querelles & des intérêts, combien d'autres guerres en naissoient encore par le desir & la facilité du pillage! Qu'on se rappelle ces bandes d'Aventuriers, multipliées à l'infini, qui courent partout où il reste quelque chose à prendre; cet Arnaud de Cervole, dit l'Archi-Prêtre, qui traverse sans obstacle tout le midi de la France avec une armée à lui, qu'il appelloit *la Società dell'aquisto, la Société des ac-*

quéreurs, & qui va faire contribuer le Pape dans Avignon, en demandant pour lui & pour ſes ſoldats, la rémiſſion de tous leurs péchés ; ce Guillaume Caillet, qui, ſorti du bourg de Mello en Beauvoiſis, à la tête des payſans de *la Jacquerie*, pour exterminer la Nobleſſe & les guerriers ; combat tour-à-tour le Dauphin, & le Roi de Navarre, brûle les Gentilshommes dans leurs Châteaux, en fait empaler pluſieurs, en fait rôtir d'autres à petit feu, & fait manger leur chair à leurs femmes & à leurs filles, après les avoir déshonorées & avant de les égorger : il alloit ſurprendre dans la Ville de Meaux, la Dauphine & plus de trois cens femmes de qualité auxquelles il deſtinoit le même traitement, ſi le Captal de Buch, quoiqu'ennemi du Dauphin, ne les eût délivrées par pur eſprit de Chevalerie. Enfin, après avoir vu aſſommer ſes compagnons comme un vil

bétail, il périt ſur un échaffaut. C'étoit le déſeſpoir qui avoit armé ces payſans, & c'eſt le déſeſpoir ſeul qui peut armer leurs ſemblables; leurs crimes ſont toujours le crime de leurs oppreſſeurs. Mézerai dit que » ces mal-
» heureux, battus, pillés, courus com-
» me des bêtes ſauvages, n'ayant la
» plupart pour retraite que les bois,
» les cavernes & les marais, firent
» enfin comme ces liévres qui, étant
» aux abois, ſe jettent au col des le-
» vriers. » Tel étoit alors le ſort de l'humanité en France.

A travers ce chaos de fureurs & de crimes, l'Hiſtoire a recueilli quelques exploits. Ceux d'entre les payſans qui ne s'étoient pas joints avec les *Jâques*, prenoient contre eux & contre cette multitude d'ennemis dont le Royaume étoit rempli, des précautions, qui faiſoient des moindres villages autant de Places d'armes; ils entouroient leurs Egliſes de foſſés, ils garniſ- Spicil. Cont. Nang.

ſoient leurs tours de planches, ſur leſquelles ils plaçoient des pierres avec des machines pour les lancer ; ils conſtruiſoient ſur les clochers, *des échauguettes*, où des ſentinelles veilloient jour & nuit, & donnoient le ſignal avec la cloche ou avec un cornet, dès que l'ennemi approchoit ; auſſi-tôt on accouroit des champs & des maiſons pour ſe renfermer dans l'Egliſe. La néceſſité de ſe défendre avoit appris à ces malheureux l'art de la guerre. Environ deux cens payſans s'étoient renfermés dans le bourg de Longueil, vis-à-vis S. Corneille de Compiégne ; une Compagnie Angloiſe vient les attaquer : dès le commencement du combat, le payſan François, que ſes compagnons avoient élu pour leur chef, eſt tué ; ſon valet, homme d'une taille énorme & d'une force prodigieuſe, le voit tomber, le pleure, & le venge. Il prend ſa place, ſaiſit une hache, anime ſes

compagnons, fond ſur les Anglois, maſſacre les uns, repouſſe les autres, tue celui qui portoit le drapeau des ennemis, arrache ce drapeau, & dit à un des ſiens d'aller le jetter dans le foſſé. Celui-ci revient dire qu'un gros d'Anglois lui avoit fermé le paſſage. Le valet (que l'Hiſtoire appelle *le Grand-Ferré*, nom qui paroît ne lui avoir été donné qu'après ſes exploits) ſe fait conduire vers ce corps d'Anglois; ſeul avec ſon guide, il les attaque, paſſe au milieu d'eux, jette le drapeau dans le foſſé, retourne au combat, taille en piéces tout ce qu'il rencontre, & tue de ſa main juſqu'à quarante ennemis dans cette première expédition. Quelques jours après, les Anglois veulent avoir leur revanche; ils ſont repouſſés par le *Grand-Ferré* avec autant de courage que la première fois; mais la fatigue, la chaleur & de l'eau froide qu'il but au milieu de cette

agitation, lui donnèrent une maladie dangereuſe, qui l'obligea de retourner à ſon village, nommé Rochecour, à quelque diſtance de Longueil. Les Anglois croyant avoir trouvé l'occaſion de ſe défaire d'un ſi redoutable ennemi, envoyèrent douze des leurs pour le ſurprendre dans ſon lit. Le *Grand-Ferré* averti par ſa femme, ſaute du lit preſque mourant, s'arme de ſa hache, trouve des forces dans ſon courage : *Voleurs*, s'écrie-t-il, *vous venez m'attaquer en traîtres*, *mais on ne me ſurprend pas ainſi* : il s'appuie contre la muraille, en tue cinq, met les autres en fuite, ſe remet au lit, demande les Sacremens, & meurt en Chrétien, après avoir combattu en héros.

Paul Hay du Châtelet.

C'étoit alors le temps où Du Gueſclin ſe ſignaloit ; on lui avoit confié la garde du Château de Pontorſon en baſſe Normandie : de-là, il avoit

battu plusieurs fois les Anglois, il avoit fait prisonnier le Chevalier Felleton, leur chef. La Dame Du Guesclin habitoit aussi ce Château de Pontorson avec une Religieuse, sa belle-sœur : cette Religieuse étoit sœur de Du Guesclin, & le fit bien voir. Felleton, pendant sa prison, avoit mis dans ses intérêts deux femmes attachées à la Dame Du Guesclin. Il continua d'entretenir avec elles une correspondance secrette, depuis qu'il eût été mis en liberté. Averti par elles, il vint escalader le Château, une nuit où Du Guesclin étoit absent; mais Julienne Du Guesclin y étoit : cette intrépide Religieuse, s'éveillant aux cris que faisoit sa belle-sœur, se jette hors du lit, saisit une espèce de casaque militaire, qu'on nommoit un *Jâque*, s'arme, monte au haut de la tour, voit quinze échelles toutes dressées, & chargées d'Anglois, qui parvenoient déja aux derniers éche-

lons ; elle les renverse, donne l'alarme, appelle la Garnison. Felleton s'enfuit, mais il rencontre Du Guesclin, qui revenoit au Château, & qui le fait prisonnier une seconde fois. On apprit par Felleton même la trahison des deux femmes qui avoient voulu l'introduire dans la Place, & elles furent noyées dans la rivière qui passe au pied du Château.

L'Histoire a célébré aussi le courage plus qu'humain d'un Ecclésiastique, désigné sous le titre de *Chanoine de Robesart*, qui, dans le Laonnois, s'étoit rendu la terreur des Anglois & des Navarrois, dont il avoit exterminé plusieurs partis.

Si le Dauphin avoit eu beaucoup de sujets pareils ; si les paysans de la *Jacquerie*, au lieu d'armer leur rage aveugle contre ce Prince & contre l'Etat, avoient été lui offrir les ressources de leur désespoir, il eût pu chasser l'ennemi étranger, & conte-

nir l'ennemi domeſtique. Du moins ſon activité eſt un utile contrepoids à l'activité funeſte du Roi de Navarre ; il parcourt ſes Provinces , il y raſſemble les cœurs François , il les conſole, il les encourage, il leur promet des ſecours , il leur en procure, il traite , il agit , il combat , il pardonne.

On lui propoſe d'aſſiéger Paris : *Hélas !* dit-il, *faut-il punir ce peuple des fureurs de ſes Chefs !* Il le faut cependant ; c'eſt-là qu'eſt le foyer de la rébellion ; c'eſt-là que le Roi de Navarre regne ſous le titre de *Capitaine-Général du Royaume de France* ; c'eſt de-là que Marcel ſoulève le peuple par ſes intrigues ; quelques partiſans du Dauphin tentent de l'introduire dans la Ville , ils ſont punis du ſupplice des traîtres. Au moment de les frapper , le bourreau tombe dans des convulſions , qu'une partie du peuple prend pour un ſigne

de la colère du Ciel contre cette injuste exécution. Un Avocat, nommé Jean Godard, paroît aux fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, & se charge de rassurer la multitude : « *Bonnes gens*, leur crie-t-il, *ne veuillez vous émou-*
» *voir si Raoulet* (c'étoit le nom du bourreau) » *est ainsi chû de mauvai-*
» *se maladie ; car il en est entaché*,
» *& en chet souvent.*

Le blocus de Paris est formé. Un pont de bateaux construit sur la Seine au-dessous de Corbeil, ôtoit à la Capitale la communication de cette Place, importante pour les vivres. Les Parisiens vont briser ce pont : c'étoit le jour du marché au pain. Paris, qui avoit craint pour sa provision, vit le pain arriver aussi abondamment qu'à l'ordinaire ; cet exploit, le seul digne de remarque qu'on ait vu pendant la durée du blocus, étoit l'ouvrage de Marcel, & soutint encore pendant quelque temps son

crédit, qui commençoit à chanceler.

Le Roi de Navarre annonce aussi qu'il veut faire une sortie ; il marche vers le camp du Dauphin, confère avec quelques-uns des Chefs ennemis, qu'il essaie de séduire, & rentre dans Paris sans avoir rien fait. Ce jour le perdit dans l'esprit des Parisiens : *Il lui manquoit d'être un lâche*, disoit-on hautement. On voyoit avec horreur les Anglois auxiliaires que ce Prince traînoit à sa suite, s'ériger en défenseurs de Paris. Cette protection d'un ennemi, offense & humilie les François, les vues du Navarrois deviennent enfin suspectes, ses crimes fatiguent & révoltent, il est chassé ; les Anglois, quoique protégés par Marcel, sont insultés par le peuple.

Paris alors fut bloqué par deux armées ennemies l'une de l'autre; celle du Dauphin, du côté du Levant & du Midi; celle du Roi de Navarre & des

Mém. de Littér. Froissard.

Anglois, du côté du Couchant & du Nord. Les Parisiens entreprennent de résister seuls & au Dauphin, & au Roi de Navarre, & aux Anglois, & à Marcel lui-même, qui traite à la fois avec tous ces ennemis. Ce rebelle sent le pouvoir s'échapper de sa main, il perd son insolence avec son ascendant, son génie l'abandonne, il ne se fie plus au peuple, qui ne se fie plus à lui, & il se fie au Roi de Navarre, qu'il conjure bassement de le dérober au supplice. Le Roi de Navarre profita de cette crainte pour tromper son complice : » Si le Dauphin » prend Paris, lui dit-il, tous vos » trésors seront pillés, mettez-les » à l'abri de l'orage, je vous les gar- » derai à S. Denys, & ce sera pour » vous une ressource assurée dans le » malheur. » Le piége n'étoit pas adroit, Marcel cependant y tomba, Marcel n'étoit plus lui-même ; la vertu du Dauphin l'épouvantoit, il dé-

ſeſpéroit d'une clémence dont il ſe ſentoit indigne; c'eſt à force de forfaits qu'il prétend aſſurer ſa grace: il va faire plus qu'on ne lui demande, il va livrer Paris au Roi de Navarre. Les meſures ſont priſes, l'heure eſt fixée, le Roi de Navarre s'avance avec ſes Anglois, Marcel court aux portes; voilà le terme de ſes crimes; c'eſt là que l'attendoit un citoyen courageux & fidèle, Maillard, Capitaine d'un des quartiers de la Ville. Marcel devoit livrer la porte de S. Antoine & celle de S. Honoré. Ce fut près de la porte de S. Antoine que Maillard le rencontra. *Où allez-vous?* lui dit Maillard, du ton d'un Juge qui interroge un coupable; *Que vous importe?* répond Marcel, qui depuis ſi long-temps avoit perdu l'habitude de s'entendre parler en maître. » Mes amis, dit Maillard à ſa troupe, » voyez-vous dans les mains » de ce perfide, les clefs des portes

Froiſſard, l. 1. c. 187. Spicileg, Contin. de Nang. Mém. de Littér.

» qu'il va livrer aux Anglois? » Marcel conſterné, balbutia un démenti; Maillard s'élance ſur lui la hache à la main, & lui fend la tête, les ſatellites de Marcel ſont maſſacrés, on traîne leurs cadavres & celui de Marcel à Sainte Catherine-du-Val, ſur la tombe des deux Maréchaux qu'ils avoient égorgés. L'Evêque de Laon, voyant le ſort qui l'attendoit, s'enfuit à la faveur du tumulte; Jean de Péquigny s'étoit fait Capitaine Anglois.

Arrêtons-nous ici à conſidérer la chaîne & l'horrible filiation des principales violences de ce regne; nous y verrons comment les crimes naiſſent des crimes, comment le mal produit le mal, & comment la guerre produit tous les maux. Nous ne parlons plus des ravages ordinaires de la guerre, nous nous bornons aux crimes qui ſortent de l'ordre commun. La guerre, en fourniſſant aux

mauvais citoyens, des moyens & des motifs de trahir l'Etat, rend les ſujets infidèles & les Princes ombrageux ; c'étoit évidemment l'une ou l'autre de ces deux cauſes qui, ſous le regne de Philippe de Valois, avoit produit le ſupplice irrégulier de Cliſſon & de ſes amis ; ce fut l'une ou l'autre de ces cauſes qui, au commencement du regne de Jean, produiſit le ſupplice irrégulier du Connétable d'Eu, qui produiſit à ſon tour l'aſſaſſinat du Connétable de La Cerda, non que le Roi de Navarre ſe proposât directement de venger le Comte d'Eu, mais il vouloit abattre un favori que la diſgrace du Comte d'Eu avoit trop élevé, il étoit d'ailleurs enhardi par la haine que la mort du Comte d'Eu excitoit contre le favori, auquel on l'imputoit généralement. La mort de La Cerda fut vengée par le ſupplice irrégulier du Comte d'Harcourt & de ſes compa-

gnons, & par la prison du Roi de Navarre. Le Roi de Navarre se vengea, ou Marcel le vengea par l'assassinat des Maréchaux de Champagne & de Normandie, & leur mort fut expiée par la mort violente de Marcel. Le châtiment de ce coupable ne fut point un crime, mais un acte d'hostilité juste & nécessaire : aussi cette dernière mort ne fut-elle point vengée.

Maillard harangua le peuple : » J'ai » tué, dit-il, mon *compère* & mon » ami pour le salut de l'Etat ; » il dévoila les perfidies de Marcel, & fut applaudi. Concluons de ces évenemens, que l'injustice, & l'injustice seule, laisse au fond des cœurs un levain de haine qui fermente sourdement, jusqu'à ce qu'il trouve une occasion d'éclater ; reconnoissons que l'injustice est aussi à craindre pour ceux qui la commettent que pour ceux qui l'éprouvent, & détestons

la guerre, ſource de toute injuſtice.

Le complot de Marcel ne ſe bornoit point à faire rentrer le Roi de Navarre dans Paris, ce qui n'auroit été que remettre les choſes au même point où elles étoient peu de temps auparavant; il vouloit que le Roi de Navarre rentrât en vainqueur, & acquît ſur la France le droit de conquête; il vouloit en un mot que le Roi de Navarre fùt couronné Roi de France; & l'Evêque de Laon ſe chargeoit de faire la cérémonie. On devoit tranſiger ſur les droits du Roi d'Angleterre, lui céder, pour obtenir ſon conſentement, les Provinces qui étoient à ſa bienſéance, & le Roi de Navarre devoit lui rendre hommage du reſte. Ainſi Charles le Mauvais rendoit la Couronne de France dépendante & vaſſale de l'Angleterre, comme Jean-ſans-terre, dont il avoit les vices, avoit rendu l'Angleterre vaſſale du Saint Siége; du moins

ce n'étoit pas à une Puiſſance rivale que Jean-ſans-terre avoit ſoumis ſa Couronne.

Villani eſt le ſeul Hiſtorien qui raconte une circonſtance bien incroyable du complot de Marcel, c'eſt qu'Edouard devoit de ſon côté faire trancher la tête au Roi de France ſon priſonnier. On peut aſſurer hardiment que jamais cette monſtrueuſe extravagance ne s'eſt préſentée à l'eſprit du généreux Edouard, elle eſt démentie par toute ſa conduite. Il ne paroît pas même que le projet de Marcel ait été concerté avec ce Monarque.

Enfin, après tant d'erreurs & d'excès, le peuple ouvroit les yeux, tous les cœurs ſe tournoient vers le Dauphin, on rougiſſoit de lui avoir préféré Charles le Mauvais & Marcel. Sa patience avoit laſſé le ſort, elle avoit épuiſé le malheur ; ſes partiſans que peu auparavant on envoyoit au ſupplice,

plice, y envoyoient à leur tour leurs ennemis, c'étoit encore un reſte de faction. Parmi ces nouvelles victimes, on plaignit ſur-tout un Bourgeois généralement eſtimé, que la foibleſſe avoit ſeule entraîné dans le parti du Roi de Navarre; il s'écrioit en allant au ſupplice: » Malheureux que je ſuis! » ô Roi de Navarre! plût au Ciel que » je ne t'euſſe jamais ni vu ni entendu! » Charles le Sage lui eût fait grace.

On envoya prier ſolemnellement ce Prince de rentrer dans la Capitale, alors ſoumiſe & changée; il y fut reçu en triomphe. Un ſeul Bourgeois du parti de Navarre, oſa l'outrager dans ſa marche. Il lui crioit: *Si j'en fuſſe cru, vous n'y ſeriez jà entré. On ne vous en croira pas, beau Sire*, lui répondit le Dauphin en ſouriant; il contint les Seigneurs de ſa ſuite, qui demandoient la permiſſion de mettre en piéces ce rebelle inſolent.

Spicileg. Contin. de Naug.

Maillard éprouva la reconnoissance du Dauphin, qui le traita en libérateur de la patrie.

Des proscriptions auroient signalé le retour d'un Prince moins humain & moins éclairé; il auroit prodigué les supplices par principe plus encore que par ressentiment. C'est une des grandes erreurs de la politique vulgaire, de substituer par-tout la crainte à l'amour. La politique de Charles le Sage fut de pardonner. La paix de l'Etat, l'amour des peuples en furent le fruit, & les fautes de Jean furent réparées en partie.

Edouard étoit au comble de la puissance & de la gloire; il avoit gagné de grandes batailles, il avoit humilié ses rivaux; le Roi de France, le Roi d'Ecosse, le Duc de Bretagne, tous ses ennemis étoient tombés dans ses fers; l'Angleterre lui obéissoit, ses voisins le redoutoient, l'Europe l'admiroit. Le Dauphin à

vingt ans désarmant les cœurs par la patience & les enchaînant par la clémence, me paroît beaucoup plus grand.

Ce qui prouve qu'Edouard n'avoit point été instruit du projet de Marcel, c'est que le même jour où ce projet devoit s'exécuter, Edouard signoit, à Londres, un traité, par lequel, bien-loin de céder le Royaume de France au Roi de Navarre, & de se contenter de quelqnes Provinces, c'étoit lui qui faisoit la part à Charles le Mauvais, & qui prenoit pour lui le Royaume de France; il ne cédoit même que la Champagne & la Brie, le Comté de Chartres, le Bailliage d'Amiens; il se réservoit d'examiner les prétentions que Charles le Mauvais formoit sur la Normandie. Ces partages d'un Royaume à conquérir, qui rappellent si sensiblement la fable de l'Ours & des deux compagnons, sont un

Rymer, t. 3. part. 1. fol. 70.

ridicule assez fréquent dans l'Histoire ; un Prince tel qu'Edouard eût dû se l'épargner.

Le Roi de Navarre, déchu de ses espérances & privé de Marcel, s'attacha de plus en plus à Edouard. La guerre continua. Si Paris n'étoit plus dans les convulsions, la France entière étoit dans un état d'épuisement déplorable ; du sein de cet épuisement, son zèle & son amour pour le Dauphin tirèrent encore quelques subsides ; on tenta de nouveaux efforts ; mais le parti Anglois, joint à celui de Montfort & à celui de Navarre, avoit pour lui le destin d'Edouard III, le génie du Prince de Galles, l'impétuosité de Knolles, la renommée de Chandos, l'expérience de Mauny, l'instinct sublime de Jeanne de Flandre ; le courage éclairé du Captal de Buch (1). La

(1) Le Captal de Buch étoit l'ami particu-

France, traînant à ſa ſuite les malheurs du parti de Blois, n'avoit que des ſoldats; Du Gueſclin ſeulement ſe formoit pour le regne heureux de Charles V.

Il étoit aiſé de voir que le Roi de Navarre étoit l'ame de cette guerre, toutes les opérations ſe ſentoient de ſon eſprit, tout ſe faiſoit par ſurpriſe & par conſpiration; les hoſtilités étoient des perfidies, les négociations des piéges, les traités des parjures. L'Evêque de Laon voulut livrer ſa Ville au Roi de Navarre;

---

lier du Prince de Galles, qui le donna pour Lieutenant au Roi de Navarre. Il ſe nommoit Jean de Grailly. Le titre de Captal, *Capitalis*, c'eſt-à-dire Chef, diſtinguoit originairement les Seigneurs de l'Aquitaine de ceux des autres Provinces; mais dans la ſuite ces Seigneurs ayant pris des titres plus uſités en France, il n'eſt plus reſté dans l'Aquitaine d'autres Captalats que celui de Buch & celui de Trène. Du Cange, Gloſſ. au mot *Capitalis*.

la conjuration fut découverte, mais l'Evêque de Laon échappa; il se retira auprès du Roi de Navarre. Péquigny surprit un corps des troupes du Dauphin qui assiégeoit Mauconseil, & qu'il battit; il surprit ensuite un fauxbourg d'Amiens, mais il en fut chassé par de Fiennes, nouveau Connétable, qui avoit succédé au Duc d'Athènes, Brienne. Péquigny dans sa retraite, brûla, dit-on, trois mille maisons de ce fauxbourg, ce qui suppose qu'Amiens avoit alors une étendue bien supérieure à celle qu'on lui connoît aujourd'hui. Cet ennemi de son pays fut peu de temps après étranglé dans son lit par son valet-de-chambre. Les Anglois & les Navarrois surprirent Auxerre, ils n'avoient que mille hommes, & la Ville en avoit deux mille de garnison; ce succès supposoit des intelligences. Le Roi de Navarre s'étoit éloigné de Paris, mais il étoit maître

des rivières d'où dépendoit l'approvisionnement de cette Capitale. Sur l'Oise, il possédoit Creil; sur la Marne, Lagny; sur la Seine, au-dessus de Paris, Melun; au-dessous, Meulan & Mante, & il resserroit encore Paris par les forteresses d'Argenteuil, de Franconville & de Croissy. Le Dauphin assiégea d'abord Melun, comme la Place la plus importante; il étoit prêt d'y prendre le Roi de Navarre, qui la défendoit en personne, & trois Reines, qui s'y étoient renfermées avec lui; savoir, la veuve de Charles le Bel, celle de Philippe de Valois, & la Reine de Navarre. Charles le Mauvais prévient sa perte par un traité, dont le premier article est qu'il rendra Melun. L'orage conjuré, il garde Melun, viole le traité sur tous les points, & continue la guerre. Les Anglois & les Navarrois surprennent Châlons-sur-Marne; les habitans s'éveillent au bruit des

armes, on crie : *aux larrons Anglois & Navarrois*; ils ſont repouſſés. Telle étoit la guerre que le Dauphin avoit à ſoutenir, tel étoit l'ennemi qu'il avoit à combattre.

Pour lui, jamais il ne formoit d'entrepriſe ſans la concerter avec ſes ſujets; la raiſon, la bonté, l'amour de la paix régloient toute ſa conduite.

Le Roi d'Angleterre, irréprochable dans la ſienne à l'égard du Roi priſonnier, n'étendoit point juſqu'aux affaires la généroſité de ſes procédés; il parut ſe prêter à la paix, mais ce fut à des conditions ſi dures, que le Dauphin crut devoir s'y refuſer. Cependant il s'agiſſoit de la liberté du Roi ſon père & du ſalut de la France; il ne voulut rien prendre ſur lui, il fit examiner le projet de traité par les Etats-Généraux, alors auſſi paiſibles & auſſi bien intentionnés qu'ils avoient été turbulens &

factieux : les Etats le rejettèrent avec indignation, & opinèrent à continuer la guerre. Le Dauphin ne s'en tint pas là ; il voulut consulter le peuple même, après en avoir consulté les représentans. Il parut sur l'escalier du Palais, & fit lire tout haut le projet de traité : » Mes en-
» fans, dit-il au peuple, vous avez
» tous comme moi un père à déli-
» vrer ; vous avez tous besoin de la
» paix, prononcez. » Le peuple cria : *La guerre, ou d'autres conditions.* Le Dauphin envoya cette réponse à Londres, elle étonna également les deux Rois ; Edouard croyoit avoir été modéré en demandant la Picardie maritime avec le Ponthieu, la Normandie avec l'hommage de la Bretagne, le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, la Guyenne avec ses dépendances, en un mot la côte entière de l'Océan ; & dans l'intérieur des terres, le Maine, l'Anjou, la

Touraine, le Limofin, le Périgord, le Quercy, le tout en toute fouveraineté. Jean étoit impatient de fe voir libre, il avoit approuvé les conditions du traité : né foupçonneux, il crut que fon fils lui préféroit le plaifir de regner ; il crut que fon peuple lui préféroit fon fils ; il crut que ce refus étoit l'effet des intrigues du Roi de Navarre. *Ah ! ah !* dit-il, *Charles, beau fils, vous vous confeillez au Roi de Navarre, qui vous déçoit, & en décevroit quarante tels que vous êtes.* Charles étoit bien éloigné de fe fier au Roi de Navarre, il ne prenoit confeil que de fon peuple ; mais Jean étoit prifonnier, il ne prenoit confeil que de fon impatience.

La guerre fe ranime plus que jamais ; les Anglois, qui, pendant la trêve, n'avoient été qu'auxiliaires, déployent toutes leurs forces ; le Duc de Lancaftre ravage l'Artois &

le Cambréſis ; le Roi d'Angleterre deſcend à Calais, où il ſe trouva bientôt à la tête de cent mille hommes. On avoit prévu que la France, dans l'état d'épuiſement où elle étoît réduite, ne pourroit fournir à la ſubſiſtance de cette armée ; on avoit tranſporté d'Angleterre les grains néceſſaires, avec des fours & des moulins portatifs. Edouard aſſiége Reims, dans l'intention, à ce qu'on a cru, de s'y faire ſacrer ; il eut l'affront d'être obligé d'en lever le ſiége au bout de ſept ſemaines, avec une armée de cent mille hommes. L'honneur de cette belle & heureuſe défenſe fut principalement dû à Jean de Craon, Archevêque de Reims.

Dans le même temps, le Roi de Navarre, qui, ſur la foi d'un traité, étoit revenu à Paris pour épier le moment de faire parvenir juſqu'au Dauphin le poignard ou le poiſon, voyant tous ſes efforts déconcertés

Mém. de Littér. Hiſt. de Ch. le Mauv.

par la vigilance de ce Prince, entreprit de l'enlever à main armée dans le Louvre ; un Bourgeois, nommé Martin Piſdoe, ami de Marcel & brûlant de le venger, étoit le principal agent de ce complot. Deux autres Bourgeois que Piſdoe voulut séduire & dont les noms méritent plus que le ſien d'être conſervés, Jean le Chavenatier & Denys le Paulmier, avertirent le Dauphin ; Piſdoe fut arrêté ; le Roi de Navarre affecta quelque temps une contenance aſſurée, mais voyant que Piſdoe alloit être appliqué à la queſtion, il s'enfuit de Paris, défia le Dauphin, & recommença les hoſtilités. Il ne faut pas croire ſans doute qu'Edouard fût complice de ces horreurs, mais il profitoit des troubles qu'elles faiſoient naître, il étoit l'allié de ce monſtre.

Les Anglois s'emparèrent de Commercy ; la manière dont ils ſe rendi-

rent maîtres de cette Place, mérite d'être rapportée. On ne savoit point encore appliquer l'usage de la poudre au jeu terrible des mines; on creusoit sous l'édifice qu'on vouloit renverser; on soutenoit le terrein d'espace en espace par des étançons de bois, & quand l'ouvrage étoit achevé, on mettoit le feu aux étançons. Le Capitaine Anglois qui assiégeoit Commercy, (c'étoit Barthélemy de Bonnes; son nom mérite aussi d'être conservé) invite sur sa parole d'honneur le Commandant de la Place à passer dans son camp, il le mène dans les souterrains, lui fait voir que la Place ne tient plus qu'aux étançons; » C'est à vous, lui dit-il, » à juger s'il vous reste d'autre parti » que de vous rendre. » Non sans » doute, répondit le Commandant, » & je me rends sans peine à un Che- » valier si généreux; nos confrères » *de la Jaquerie* n'en auroient pas usé

» avec cette courtoiſie, s'ils avoient » eu un pareil avantage. » La Garniſon reſta priſonnière. C'eſt ainſi que la guerre, s'il eſt néceſſaire de la faire, auroit dû être toujours faite.

Pendant cette expédition des Anglois en France, les François de leur côté paſſoient en Angleterre pour tenter de reprendre le Roi Jean. Cette deſcente, qui aboutit à piller & à brûler Winchelſey, donna pourtant aſſez d'inquiétude à Edouard pour qu'il fît transférer le Roi Jean de priſon en priſon, afin d'ôter aux François la connoiſſance du lieu où il étoit.

Les progrès d'Edouard en France n'avoient rien de ſolide, mais ils étoient effrayans. Il s'approcha encore plus de Paris qu'il n'avoit fait en 1346; il vint au Bourg-la-Reine, d'où il envoya défier le Régent, qui n'avoit point de troupes pour le combattre. Il courut à Châtillon, à Mont-

rouge, à Vanvres, à Vaugirard, à Cachand, à Gentilly, insultant chaque jour les Parisiens sous leurs murailles. Enfin, n'ayant point eu de nouvelles du Dauphin, qui ne pouvoit que laisser rouler ce torrent, il s'éloigna ; les embrasemens marquèrent sa route ; Montlhéry, Longjumeau, Thoury furent brûlés ; une multitude de peuple, hommes, femmes & enfans, furent misérablement consumés jusques dans les Eglises, où ils s'étoient retirés ; on entendoit leurs cris à une distance énorme : le Dauphin voyoit ces flammes des remparts de Paris.

Après avoir parcouru sans obstacle & sans fruit presque toute la France, après avoir ravagé des campagnes, sans avoir pu prendre une seule Place importante, Edouard se croit arrêté dans les plaines de Chartres par un bras invisible. Le tonnerre, dit-on, fait trembler ce

héros, si calme dans les batailles ; il croit entendre Dieu même lui crier de faire la paix. On seroit trop heureux que l'humanité parlât toujours aux Rois, fût-ce par la voix de la superstition. Edouard ne se trompoit pas ; Dieu hait les tyrans & les usurpateurs, il invite tous les hommes à la paix ; tant de pleurs versés, tant de sang prodigué, tant de feux allumés depuis plus de vingt ans, accusoient Edouard devant le Trône de l'Eternel. C'étoit-là le cri qui devoit ébranler son ame, & le spectacle qui devoit effrayer ses regards.

Le Duc de-Lancastre, guerrier illustre, mais ami de la paix, voyant son maître disposé à l'entendre, lui représenta qu'il pouvoit désoler la France, mais non la subjuguer ; que les cœurs se refusoient à lui ; que les loix qu'il attaquoit, étoient plus fortes que ses armes ; qu'il avoit fait un désert de ce malheureux Royaume,

mais que les générations Angloiſes venoient s'y enſevelir ſans aucun fruit ; que lui-même il conſumoit triſtement ſa vie dans ces travaux ſtériles & cruels ; qu'il étoit temps qu'il jouît de ſa gloire & qu'il ne la compromît plus. Edouard parut goûter ces raiſons ; elles furent appuyées par les Légats, qui, au milieu de la guerre, n'avoient pas ceſſé d'exercer leur miniſtère de paix.

Froiſſard, l. 1. ch. 211. 212. Rymer, vol. 6. p. 178.

Enfin Edouard nomma pour travailler à la paix, les Chefs qui avoient fait la guerre avec le plus d'ardeur & de ſuccès ; le Duc de Lancaſtre, le Comte de Warwick, Chandos, Mauny, &c. Parmi les plénipotentiaires nommés par le Dauphin, on voit avec plaiſir ce Jean Maillard, qui avoit puni Marcel. Le libérateur de Paris devoit avoir place parmi les pacificateurs de l'Europe, & c'étoit une politique bien noble de récompenſer ſes ſervices en lui fourniſſant l'occa-

ſion glorieuſe d'en rendre de plus grands.

L'Europe vit conclure ce fameux traité de Brétigny, aſſez malheureux pour que la France ne pût s'en applaudir, aſſez néceſſaire pour qu'elle ne pût s'y refuſer. On cédoit aux Anglois, du côté du Nord, Calais avec ſon territoire, la terre d'Oye, le Comté de Guines, Montreuil, le Comté de Ponthieu ; du côté du Midi, le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, le Limoſin, le Périgord, le Quercy, le Rouergue, la Guyenne, l'Agenois, la Gaſcogne, le Bigorre avec toutes leurs dépendances. Entre ce traité & celui qui avoit été rejetté, il n'y avoit de différence qu'à l'égard de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, de la Normandie, & de la ſuzeraineté de la Bretagne, qui reſtoient à la France. Toutes les Provinces cédées, le furent en toute ſouveraineté. Ainſi le Roi d'Angle-

terre , en acquérant la moitié de la France , en recouvrant toute la succession d'Eléonore d'Aquitaine , en rentrant dans presque toutes les Provinces justement confisquées sur Jean-sans-terre , perdoit encore ce titre de Vassal , qui avoit été toujours désagréable , mais quelquefois utile à ses prédécesseurs. Les deux Rois rivaux partageoient entr'eux le Royaume de France , à peu près comme deux frères l'eussent partagé sous la première Race.

On payoit de plus , en divers termes , trois millions d'écus pour la rançon du Roi Jean , comme si tant de Provinces n'eussent pas été une assez riche rançon. Le Roi donnoit une foule d'otages tant Nobles que Bourgeois , & à la tête de ces otages , deux de ses fils , son frère , & deux Princes du Sang (1). Pour tant d'a-

(1) Les fils du Roi étoient Louis , Comte

vantages, Edouard renonçoit au vain titre de Roi de France, comme le Roi de France renonçoit à la ſuzeraineté des Provinces cédées. Ces renonciations étoient réciproques, dépendantes l'une de l'autre ; on devoit prendre jour pour les faire de part & d'autre avec ſolemnité. C'eſt la diſpoſition de l'article 12 du traité; on aura occaſion de la rappeller dans la ſuite.

Les deux Rois renoncent auſſi aux alliances reſpectives ; Jean à celle des Ecoſſois, Edouard à celle des Flamands ; ils promettent d'employer leurs bons offices pour terminer la querelle de la Bretagne.

Quand le Dauphin eut reçu le trai-

---

d'Anjou, & Jean, depuis Duc de Berry; c'étoient le ſecond & le troiſiéme de ſes fils. Le frère étoit le Duc d'Orléans ; les Princes du Sang, le Duc de Bourbon & un autre Prince de la même branche.

té de Brétigny, avant de le confirmer, il en fit lire tous les articles en préſence du Prévot des Marchands & des principaux Bourgeois ; on ouvrit enſuite les fenêtres de ſon appartement, & on annonça au peuple, qui attendoit dans la cour, que la paix étoit faite. Nous remarquons avec plaiſir ces circonſtances, qui montrent l'attention paternelle de ce Prince pour ſes peuples. Les Hiſtoriens en ont relevé de moins importantes ; par exemple, que les deux Rois entendirent enſemble la Meſſe à Calais; qu'ils y jurèrent ſur l'Evangile l'obſervation du traité ; qu'à l'Offrande, aucun des deux Monarques ne voulut précéder l'autre ; que quand on apporta la paix à baiſer au Roi de France, il la préſenta au Roi d'Angleterre, qui refuſa auſſi de la baiſer le premier ; qu'alors ils s'embraſsèrent en préſence de tout le monde. Toutes ces apparences de

cordialité n'adouciſſant point la rigueur du traité de Brétigny, n'étoient qu'un ſpectacle pour le peuple.

Le Roi de France, à la conſidération du Roi d'Angleterre, voulut bien rendre ſes bonnes graces au Roi de Navarre, & pardonner aux partiſans de ce Prince. L'amniſtie fut complette ; ils furent tous rétablis dans leurs biens. La liſte de ces coupables étoit de trois cens, & le fameux Evêque de Laon, Robert Le Coq, étoit à la tête ; Jean exigea ſeulement qu'il quittât le Royaume ; il paſſa dans la Navarre, où il mourut Evêque de Calahorra. Tous les traités du monde ne pouvant changer le naturel de Charles le Mauvais, ne pouvoient être de ce côté-là le fondement d'une paix ſolide.

Rymer, t. 3. Mém. de Littér.

Mais puiſque la guerre la plus injuſte procuroit à Edouard la moitié de la France, la guerre remplit donc quelquefois l'objet politique ?

Non. L'objet politique n'eſt pas une poſſeſſion d'un moment, c'eſt une poſſeſſion paiſible, durable & aſſurée; or une telle poſſeſſion ne peut être l'ouvrage de la violence. Le traité de Brétigny étoit la ſuite forcée du ſuccès momentané de Poitiers. Attendons encore un peu, & nous verrons détruire l'ouvrage de Poitiers & de Brétigny. Remontons à un ſeul moment avant la bataille de Poitiers, nous verrons le Prince de Galles, avec huit mille hommes, enveloppé par quatre-vingt mille, offrir de réparer tout le mal qu'il avoit fait. Quel fruit alors avoient produit aux Anglois près de vingt ans de guerre?

Si un traité, tel que celui de Brétigny, pouvoit être exécuté, il l'eût été par deux Princes auſſi religieux obſervateurs de leur parole que Jean & Charles V. Cependant le traité d'Abbeville, en 1259, avoit procuré

trente-ſix ans de paix ſous des Rois belliqueux, dont quelques-uns même étoient conquérans ; le traité de Brétigny n'en procura neuf ou dix qu'à la faveur de l'épuiſement général, & après la mort du Roi Jean, il ne put être exécuté que cinq ou ſix ans par le plus patient & le plus pacifique des Rois. C'eſt que dans le traité d'Abbeville, S. Louis avoit fait à la paix les plus généreux ſacrifices, & que dans le traité de Brétigny, Edouard abuſa de la victoire & du bonheur.

Lorſque le Roi Jean fut revenu en France, on ne manqua pas de lui dire, comme on le dit depuis à François I, que les traités faits en priſon, n'obligeoient à rien. Jean répondit, « *que quand la bonne-foi* » *& la vérité auroient diſparu de la* » *terre, elles devroient ſe retrouver* » *dans la bouche & dans le cœur des* » *Rois.* » Mot devenu ſublime, & qui

qui n'a jamais dû être que vrai; en effet, tout ce que les Rois doivent à leurs ennemis, à leurs alliés, à leurs ſujets, eſt compris dans ce qu'ils ſe doivent à eux-mêmes; mais reſpectons à jamais la mémoire d'un Roi qui ſe régla ſur ces principes, & avouons qu'il fut alors bien ſupérieur à François I.

S'il étoit reconnu que les traités faits en priſon n'obligent point, à cauſe du défaut de liberté, cette régle, qui s'appliqueroit aux particuliers comme aux Rois, ne feroit qu'accroître les malheurs de l'humanité, la guerre ſeroit plus ſanglante, la captivité ſeroit éternelle, la politique deviendroit plus funeſte & plus malfaiſante. Le défaut de liberté ſeroit allégué contre toutes les conventions onéreuſes.

Puiſque les Rois veulent faire la guerre, & y aller, la gloire militaire leur paroît donc aſſez belle pour

qu'ils veuillent bien en courir tous les risques ; ces risques sont la mort, la captivité, les traités onéreux que le malheur entraîne. Cette raison étoit plus forte encore contre François I, qui portoit assez gratuitement la guerre en Italie, que contre le Roi Jean, qui ne faisoit que défendre ses Etats ; mais peut-être les Rois doivent-ils, bornant leur gloire à bien gouverner, laisser à leurs sujets le soin de les défendre & de se défendre.

L'intérêt des Provinces cédées à l'Anglois par le traité de Brétigny, offre une question plus difficile. Le Roi avoit-il le droit d'exiger qu'elles devinssent Angloises ? Leur consentement au moins n'étoit-il pas nécessaire pour cette grande aliénation ? Si le Roi pouvoit ainsi disposer de la moitié de la France, pourquoi pas d'une portion encore plus considérable ? pourquoi pas de la France

entière? & alors que devenoit la Loi Salique? Le Roi Jean, par le traité, devoit s'unir avec Edouard pour contraindre les Provinces cédées à passer sous la domination Angloise (1), c'eût été un spectacle bien singulier & un acte de tyrannie bien bizarre, qu'un Roi armé contre ses sujets pour les empêcher d'être ses sujets. Par le traité de Madrid, François I devoit reprendre ses fers, s'il ne vouloit ou ne pouvoit pas engager la Bourgogne à devenir Espagnole & Autrichienne. C'étoit-là tout ce qu'il pouvoit promettre & tout ce qu'on pouvoit exiger qu'il promît.

Il y a dans notre droit public & dans celui de plusieurs Nations, une loi dont on n'a peut-être pas assez développé l'esprit, c'est celle de l'ina-

(1) *Nous obéirons aux Anglois, des lèvres;* disoient les peuples de ces Provinces, *mais nos cœurs ne s'en mouveront.*

liénabilité du Domaine. Il nous semble que le bonheur du genre humain en auroit pu naître, & c'est peut-être ce qui a fait attacher à cette loi une importance dont on ne voit plus tant aujourd'hui la raison. L'inaliénabilité du Domaine peut être considérée ou de Couronne à Couronne, ou du Souverain aux sujets. Considérée de Couronne à Couronne, elle pourroit être le fondement de la paix perpétuelle; car si dans aucun cas le Domaine ne pouvoit être aliéné de Couronne à Couronne, quel pourroit être l'objet d'une guerre?

On a prétendu que sous le regne de Philippe le Hardi, il y avoit eu à Montpellier une assemblée de Souverains qui étoient convenus entr'eux de l'inaliénabilité de leurs Domaines. Si cette assemblée eut lieu, ce qui n'est guères vraisemblable; si seulement la convention se fit, même sans assemblée, elle ne put avoir pour objet

que l'inaliénabilité du Domaine, de Couronne à Couronne ; car pourquoi ces Princes se seroient-ils assemblés ou auroient-ils traité ensemble pour établir l'inaliénabilité du Domaine, chacun dans leurs Etats? Or l'inaliénabilité du Domaine de Couronne à Couronne eût rendu le traité de Brétigny impossible, mais aussi elle eût prévenu la guerre. 1°. Parce qu'Edouard, rejetté en France par la Cour des Pairs & par les Etats du Royaume, n'auroit jamais entrepris de le conquérir, s'il n'avoit espéré de le démembrer. 2°. Parce que si la loi de l'inaliénabilité de Couronne à Couronne eût été établie dans la vue de prévenir les guerres ; pour achever l'ouvrage, on n'auroit pas manqué de régler chez chaque Nation, le droit successif, soit par notre Loi Salique, qu'on auroit étendue à tous les Etats Monarchiques, soit par quelque autre Loi invariable.

Quant à l'inaliénabilité du Domaine, du Prince aux sujets, quoiqu'elle n'eût aucun rapport aux guerres étrangères, elle n'en étoit pas moins importante dans l'origine, parce qu'elle prévenoit cette guerre intestine que les impôts entretiennent toujours plus ou moins entre le Gouvernement & les sujets. En effet, dans l'origine, le Domaine des Rois servoit & suffisoit à leur entretien. Voilà pourquoi il falloit que le Domaine fût inaliénable du Prince aux sujets, comme de Couronne à Couronne, » On appelloit anciennement, dit Pasquier, » le Domaine de la » Couronne, *trésor*, comme étant le » vrai trésor sur lequel nos Rois de» voient établir le fonds de leurs dé» penses. » Les impôts n'avoient lieu qu'en temps de guerre, c'étoient des efforts que la Patrie faisoit pour sa propre défense. Or l'inaliénabilité du Domaine, de Couronne à Couronne,

Pasq. Rech. l. 2. ch. 7.

coupant la racine des guerres étrangères, les impôts ne devoient point avoir lieu. Ainſi l'inaliénabilité du Domaine, de Couronne à Couronne, pouvoit établir une paix perpétuelle entre les Nations; du Prince aux ſujets, elle pouvoit entretenir dans chaque Etat la paix intérieure, & conſerver dans toute ſa force l'amour des ſujets pour le Souverain, ſentiment ſouvent affoibli par les impôts. Telle eſt ſans doute la ſource de l'attachement & du zèle que la Magiſtrature a toujours conſervés pour la maxime de l'inaliénabilité & de l'impreſcriptibilité du Domaine.

Les autres raiſons qui ont fait conſacrer cette maxime; par exemple, l'intérêt d'empêcher que les Courtiſans & les Favoris n'abuſent de la facilité du Prince pour en extorquer des conceſſions exorbitantes & non méritées; ces raiſons, ou rentrent dans celles que nous venons d'ex-

poſer, ou ſont moins de notre ſujet.

Il étoit aiſé de prévoir que le traité de Brétigny, trop manifeſte ouvrage de la force, ne pourroit ſubſiſter long-temps; il étoit trop contraire à l'eſprit de la Loi Salique, à la Loi de l'inaliénabilité du Domaine, à la nature des choſes, qui veut que les Provinces d'un même Empire, ſéparées les unes des autres par force, & privées d'une communication néceſſaire, tendent toujours à ſe rapprocher, & que, comme nous l'avons déja obſervé, les Etats, dont les bornes naturelles ont été reſſerrées par des bornes factices, ne ceſſent de s'agiter juſqu'à ce qu'ils aient renverſé cette barrière, juſqu'à ce qu'ils aient repris leur première étendue. Mais plus ce traité fourniſſoit de prétextes & de moyens de le violer, plus le Roi Jean eſt eſtimable de l'avoir exécuté autant qu'il étoit en lui, puiſqu'enfin il l'avoit promis. Sa

conduite fut à l'abri de tout reproche : il n'en fut pas de même de celle d'Edouard. Nous avons dit que, suivant l'article 12 du traité de Brétigny, il devoit y avoir des renonciations ſolemnelles du Roi de France à la ſuzeraineté des Provinces cédées, & du Roi d'Angleterre au titre de Roi de France ; que ces deux renonciations étoient dépendantes l'une de l'autre & reſpectivement conditionnelles. Le Roi de France envoya ſa renonciation, le Roi d'Angleterre n'envoya point la ſienne ; les François murmurèrent, les Provinces cédées offrirent de réſiſter, mais Jean avoit donné ſa parole ; il ſe contenta de faire à Edouard des ſommations, qui reſtèrent ſans réponſe & ſans effet. Les François reprochent encore à Edouard quelques autres infidélités dans les détails de l'exécution du traité de Brétigny.

Le Roi d'Ecoſſe, David de Brus,

avoit été mis en liberté long-temps avant le Roi de France; les efforts conſtans & heureux des Ecoſſois en ſa faveur, avoient forcé le Monarque Anglois de le reconnoître pour Roi d'Ecoſſe & pour Roi indépendant, c'eſt-à-dire d'abandonner ſon prétendu droit de ſuzeraineté ſur l'Ecoſſe.

Le Comte de Blois avoit auſſi recouvré ſa liberté vers le même temps.

Le Roi d'Angleterre donne au compagnon de ſes victoires & de ſes travaux, au Prince de Galles, les Provinces Françoiſes à gouverner ſous le titre de Principauté d'Aquitaine.

Le Roi de France rend témoignage à la conduite prudente & meſurée du Dauphin, il reconnoît que ſa Régence a ſauvé l'Etat. Il partage avec lui l'autorité qu'il lui doit. Aidé par un tel fils, & corrigé par le mal-

heur, Jean donne à sa politique plus de règle & de suite ; ce Prince si fidèle à ses engagemens, reconnoît que les Loix sont les premiers engagemens des Princes, il rétablit l'ordre dans ses finances, révoque les donations excessives extorquées par les Courtisans, soulage son peuple, & mérite enfin que la voix publique lui donne le titre de *Bon*.

Il devoit une récompense au jeune Philippe son fils, le compagnon de ses exploits & de sa captivité ; il ne le récompensa que trop bien, pour le malheur de la France. La fortune, qui avoit consolé Philippe de Valois par l'acquisition du Dauphiné, procura au Roi Jean le Duché de Bourgogne, comme pour le dédommager de tant de Provinces qu'il perdoit. Le dédommagement eût été complet, si le Roi eût réuni toute la succession de Bourgogne.

Dupuy, Droits du Roi.

Philippe de Rouvre, dernier Prince

de la première Maison de Bourgogne, issue du Roi Robert, mourut à quinze ans; il étoit un des otages du traité de Brétigny; son père avoit été tué, en 1346, au siége d'Aiguillon, sous les yeux du Roi Jean, alors Duc de Normandie. Il faut savoir gré à ces Princes d'avoir si bien servi l'Etat avec tous les moyens qu'ils avoient de le troubler: leur puissance égaloit presque celle des plus grands Rois. Philippe, outre le Duché de Bourgogne, qu'il tenoit de ses pères, possédoit le Comté de Bourgogne ou la Franche-Comté, & le Comté d'Artois, du chef de Jeanne son ayeule, fille de Philippe le Long, petite-fille d'Othon ou Othelin, Comte de Bourgogne, & de la célèbre Mahaud, Comtesse d'Artois; il possédoit les Comtés de Boulogne & d'Auvergne, du chef de Jeanne de Boulogne sa mère, & il alloit posséder les Comtés de Flandre, de

Nevers & de Réthel, du chef de Marguerite ſa femme, fille & unique héritière du Comte de Flandre. Philippe, par ſon teſtament, renvoya tous ces biens aux différentes Maiſons dont ils venoient. Le Roi Jean eut le Duché de Bourgogne : il avoit trois différens titres pour y prétendre.

1°. Le droit de réverſion; mais ce droit pouvoit ſouffrir des difficultés; il n'étoit pas bien sûr qu'il eût été connu dans le temps de la conceſſion qu'on avoit faite de la Bourgogne à Robert I, chef de la Maiſon, éteinte dans la perſonne de Philippe de Rouvre. D'ailleurs, à la mort de ce dernier, il exiſtoit d'autres branches maſculines de cette Maiſon, telles que les branches de Montagu-Sombernon & de Conches, qui deſcendoient du premier apanagé. Ainſi, quand les principes de la réverſion des apanages, tels

qu'ils avoient été fixés par Philippe le Bel, auroient été plus anciennement connus, & réglés par une Loi certaine, il paroît qu'il n'y auroit pas eu lieu à la réverſion.

2°. Le ſecond titre du Roi étoit le droit de proximité, c'eſt celui qu'il fait valoir dans les Lettres de réunion. Le Roi Jean étoit fils de Jeanne de Bourgogne, grand'tante du dernier Duc; le Roi de Navarre étoit petit-fils de Marguerite, ſœur de Jeanne, & par conſéquent il étoit plus éloigné d'un dégré: mais Marguerite étoit l'ainée, & c'étoit peut-être encore une queſtion de ſavoir ſi cette proximité de dégré donnoit des droits au fils de la cadette, au préjudice des deſcendans de l'ainée.

3°. Mais le teſtament de Philippe de Rouvre, troiſiéme titre du Roi Jean, ſembloit fait pour ſuppléer à ce que les autres titres pouvoient avoir d'incèrtain.

Le Duc de Bar étoit petit-fils d'une troisiéme sœur; il céda sans peine. Sa cause avoit les deux inconvéniens, il descendoit d'une cadette, & il étoit plus éloigné d'un dégré.

Mais le Roi de Navarre, qui n'avoit besoin que d'un prétexte pour ramener le trouble & la guerre; le Roi de Navarre, qui n'avoit pas renoncé dans son cœur au projet d'usurper la Couronne de France, ou au moins de démembrer ce Royaume, se mit à traiter sur ses prétendus droits; en même temps il faisoit des préparatifs de guerre le plus secrétement qu'il pouvoit, comptant d'ailleurs sur le secours des Anglois. Toutes ses perfidies n'aboutirent alors qu'à lui faire perdre Mante & Meulan, dont Du Guesclin s'empara.

Jean donna le Duché de Bourgogne à Philippe son fils, & lui fit épouser l'héritière de Flandre, veuve du dernier Duc de Bourgogne; ce ma-

riage fut, au milieu de la paix, un grand objet de rivalité entre la France & l'Angleterre. La succession de Flandre étoit l'objet le plus important pour les deux Nations rivales. Il étoit même si important, que ce n'étoit point pour un cadet, mais pour l'héritier du Trône que cette alliance auroit dû être recherchée, si le Dauphin & le Prince de Galles n'eussent pas été mariés avant la naissance de Marguerite de Flandre. Les deux Rois ne proposoient donc que des cadets, Jean proposoit Philippe, le quatriéme & dernier de ses fils, Edouard proposoit le Duc de Lancastre (1), le troisiéme, ou Edmond,

---

(1) Ce nouveau Duc de Lancastre, fils d'Edouard III, se nommoit Jean de Gand ou de Gaunt, du lieu de sa naissance; il avoit succédé au titre du célèbre Duc de Lancastre, dont il avoit épousé la fille en premières nôces. Ainsi la première Maison de Lancastre, issue de

Comte de Cambridge, le quatriéme des ſiens. On ſe rappelle les diviſions du Comte de Flandre & de ſes peuples; les peuples étoient pour Edouard, le Comte pour les François; Edouard avoit prévenu Jean, il avoit gagné même le Comte, & les engagemens étoient pris. Jean gagna le Pape Urbain V, qui venoit de ſuccéder à Innocent VI. Urbain refuſa les diſpenſes dont on avoit beſoin alors pour les mariages de tous les Souverains, attendu qu'ils ſe trouvoient toujours parens dans un dégré prohibé. Edouard, obligé de renoncer à cette alliance, fit épouſer au Duc de Lancaſtre ſon fils, Conſtance, fille de Pierre le Cruel, Roi de Caſtille, mariage par lequel le Duc de

Henri III, enrichit la ſeconde, iſſue d'Edouard III, comme la première Maiſon de Bourgogne, deſcendue du Roi Robert, enrichit la ſeconde, deſcendue du Roi Jean.

Lancastre acquit des droits à cette Couronne.

Philippe le Hardi épousa dans la suite (1) l'héritière de Flandre, & forma cette seconde Maison de Bourgogne, nouvelle puissance dans l'Etat, plus formidable & plus funeste que ne l'avoit été autrefois celle des Normands. Née de la prédilection & de la reconnoissance excessive du Roi Jean pour celui de ses fils qui l'avoit le plus vaillamment défendu contre les Anglois, elle s'accroîtra par ses liaisons avec ces mêmes Anglois, qu'elle osera faire asseoir sur le Trône de la France ; enfin la politique de Louis XI, plus mauvaise encore que celle du Roi Jean, forcera Marie de Bourgogne à porter toute cette puissance dans la Maison d'Autriche, d'où naîtra la fameuse

[1] Ce mariage ne se fit que sous le regne suivant.

rivalité des Maiſons de France & d'Autriche, qui, ſous ce point de vue, tire ſa ſource de la rivalité de la France & de l'Angleterre. La rivalité des Maiſons de France & d'Arragon, rentrée depuis dans celle de la France & de l'Autriche, étoit née de celle des François & des Normands, qui eſt la même que celle de la France & de l'Angleterre (1).

Edouard s'étant allié avec la Caſtille & avec Pierre le Cruel, le Roi Jean, qui régloit toutes ſes démarches ſur celles des Anglois, prit ſous ſa protection Henri de Tranſtamare, frère naturel & mortel ennemi de Pierre le Cruel. On verra bientôt la Caſtille ſervir de théâtre à la rivalité de la France & de l'Angleterre; c'eſt encore un nouveau point de vue &

---

[1] Voir l'Introduction à l'Hiſtoire de la Rivalité de la Fr. & de l'Anglet. t. 1. p. 158 juſqu'à 162.

dans cette rivalité & dans la politique générale de l'Europe.

Cette expédition de Caſtille, qui ſera un des principaux événemens du regne de Charles V, étoit devenue néceſſaire pour délivrer enfin la France de ces bandes d'aventuriers, ſoldats pendant la guerre, voleurs pendant la paix, déſignés en différens temps & en différens lieux ſous les noms de *Brabançons*, *Routiers*, *Cottereaux*, *Malandrins*, *Tard-venus*, compris en général ſous le titre de *Grandes-Compagnies.* Un de leurs Chefs ſe faiſoit appeller *l'ami de Dieu & l'ennemi de tout le monde.* Le Continuateur de Nangis les appelle *Filii Belial*, *guerratores de variis Nationibus*, *non habentes titulum.*

On ne pouvoit en faire des citoyens, parce que ſi une des deux Puiſſances rivales vouloit les forcer d'être utiles, ils ſe donnoient à l'au-

tre, pour conſerver le droit de nuire; ils étoient d'ailleurs ſi nombreux, ſi aguerris, ils marchoient ſous des chefs ſi renommés & ſi indépendans, qu'ils formoient dans l'Etat une troiſiéme Puiſſance, redoutable aux deux autres; les forces de la France raſſemblées contre elle, furent taillées en piéces à Brignais dans le Lyonnois, en 1361. Deux Princes du Sang, Jacques de Bourbon, autrefois Connétable de France, & Pierre de Bourbon, ſon fils, moururent des bleſſures qu'ils avoient reçues dans cette bataille, qui auroit pu être auſſi funeſte à l'Etat, que celles de Crécy & de Poitiers, ſi de petits Souverains d'Italie, qui ſe faiſoient la guerre & qui ne ſavoient pas la faire, n'euſſent pris à leur ſolde une partie de ces brigands, plus habiles qu'eux.

Froiſſard, l. 1. ch. 214 215.

Le Roi de Navarre, qui affectoit alors de reſter tranquille, traitoit ſecrétement avec un de leurs chefs,

nommé Seguin de Badesol, pour qu'il se jettât sur quelque Province de France. Badesol fit ses conditions, le Roi de Navarre promettoit tout; mais Badesol vouloit des sûretés: *Le Gascon est trop cher*, dit alors le Roi de Navarre à ses Confidens. On lui fit observer que *le Gascon* savoit son secret: *Eh bien!* dit le Roi de Navarre, *puisqu'il veut tant se faire valoir, il n'y a qu'à s'en défaire.* Il le prie à dîner, le presse de manger de certains fruits qu'il lui vante beaucoup; Badesol, aussi-tôt qu'il en a goûté, tombe dans des convulsions suivies de défaillances. Le Roi de Navarre, sans changer de visage, le fait emporter; Badesol meurt au bout de quelques jours.

Qui croiroit qu'entouré de pareils ennemis, chargé de tant de soins, ayant tout à craindre & tout à réparer, étant à peine libre, n'ayant encore recueilli aucun des avantages

de la paix, & voyant la peſte, ranimée de nouveau par tant de guerres, enlever dans Paris, en un an, plus de trente mille perſonnes, le Roi Jean ne reſpirât que la Croiſade ? Son père en avoit fait le vœu, Jean ſe croyoit obligé de l'accomplir, puiſque la guerre avec les Anglois, ſeul obſtacle qui eût arrêté ſon père, étoit terminée. Cette ardeur de Chevalerie ne put céder qu'à une ardeur ſemblable. Le jeune Duc d'Anjou (1), ennuyé de ſon ſéjour en Angleterre, revient à Paris, alléguant pour toute excuſe que, quand on ſauroit la raiſon de ſon retour, on l'approuveroit. Le public ne l'a jamais ſue, & le Roi ne l'approuva point, puiſque, pour effacer cette tache d'infidélité, imprimée au nom François & au Sang Royal, il crut devoir retourner

[1] L'Anjou avoit été érigé en Duché l'an 1360.

à Londres, juſqu'à ce que l'entière exécution du traité de Brétigny eût rendu la liberté aux otages. L'exemple étoit trop beau peut-être, la calomnie ne pouvoit l'épargner, elle a imputé cette grande action à de petits motifs; elle a ſuppoſé dans le Roi Jean le deſir de revoir en Angleterre une femme qu'il aimoit; c'étoit, diſoit-on, cette même Comteſſe de Salisbury pour laquelle Edouard III avoit inſtitué l'Ordre de la Jarretière : ainſi Edouard & Jean auroient été rivaux en amour comme en guerre & en politique; « mais, dit le P. d'Orléans, » cette femme étoit alors » d'un âge à ne point donner d'amour, » & elle avoit toujours été d'une ſageſſe à ne point donner d'eſpérance.

D'Orl. Rév. d'Angl.

Diſons tout. La raiſon n'a point approuvé cette générosité romaneſque du Roi Jean. Le Dauphin montra d'autres moyens de ſatisfaire la juſtice

juſtice & l'honneur : rien ne put arrêter ce Roi Chevalier. S'il donna trop d'étendue en cette occaſion à ſes principes ſur l'honneur, ſongeons qu'il eſt toujours & plus commun & plus dangereux de les reſtreindre ; & ſi nous blâmons ſon retour à Londres, que ce ne ſoit pas ſans l'admirer.

Il y mourut reſpecté de ſes ennemis, regretté de ſon peuple, & dans le temps où il alloit devenir un grand Roi. Extrême en tout, il avoit pouſſé à l'excès les défauts & les vertus de ſon père ; les défauts prévaloient avant ſa priſon ; depuis ſon retour en France, les vertus l'emportèrent. La leçon du malheur lui fut plus utile qu'elle ne l'avoit été à Philippe de Valois, elle éclaira & adoucit ſon ame Sa précipitation ne fut plus que de l'activité, ſon infléxibilité que du courage, ſa ſévérité que de la juſtice. Son peuple avoit paſſé par une épreuve ſemblable & en avoit tiré le même fruit;

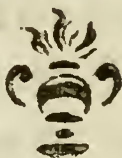
accablé de tous les fléaux, coupable de tous les excès, il oublia ſes maux dès qu'il fut rentré dans le devoir. Cette confiance mutuelle d'un bon Roi & d'un bon peuple, ſource de toute proſpérité, s'établiſſoit de jour en jour; elle fut plus grande encore entre le même peuple & Charles le Sage.

Mém. de Littér. t. 17. Jean aimoit les Lettres, & la protection qu'il leur accordoit, ne fut point ſtérile. On doit à ſes exhortations & à ſes encouragemens les premières traductions des bons Auteurs de l'Antiquité, de Tite-Live, de Salluſte, des Commentaires de Céſar, de Lucain; mais ſon fils l'effaça ſur cet objet comme ſur tout le reſte. Le malheur n'avoit que corrigé le Roi Jean, il avoit formé Charles V, ou plutôt il l'avoit trouvé tout formé. Charles, né ſupérieur aux diſgraces comme aux paſſions, parut un Juſte & un Sage, envoyé par le Ciel pour

calmer les tempêtes de l'Etat. Obſerver que Jean ne fut point jaloux d'un tel fils, c'eſt peut-être commencer ſon éloge; dire qu'il le conſultoit avec une ſorte de reſpect, c'eſt peut-être achever ce même éloge : mais il ne le connut bien qu'après ſon retour en France.

La valeur que Jean fit paroître à Poitiers, étonna même ſes vainqueurs; il eut ſans doute moins de conduite & de bonheur qu'Edouard III, moins de vertus & de talens que le Prince de Galles; cependant ces deux rivaux & ſon fils même, ſi ſupérieurs à lui, ne l'ont point fait oublier : il lui reſte un trait diſtinctif; c'eſt toujours le nom du Roi Jean qui vient s'offrir à l'eſprit, quand on veut citer un Prince eſclave de ſa parole, & tout le monde a retenu de lui cette maxime immortelle qui avoit flétri d'avance le Machiavelliſme.

Le Roi Jean, outre ses quatre fils, laissa plusieurs filles, entr'autres Jeanne, qui eut le malheur d'être femme de Charles le Mauvais, & Isabelle, que la nécessité de payer sa rançon le força de vendre, moyennant six cent mille florins, à Galéas Visconti, tyran de Milan, pour la faire épouser à son fils, mésalliance dont l'Europe fut étonnée, & que Villani qualifie bien durement, en disant que le Roi *mit, pour ainsi dire, sa propre chair à l'encan.* Mézerai dit que » cette bassesse parut plus préjudicia» ble à l'honneur de la noble Maison » de France, que le traité même de » Brétigny.



CHAPITRE IV.

Charles V en France ;
Et encore Edouard III en Angleterre.

Depuis 1364 jusqu'en 1377.

LA plupart des Princes, ou se traînent servilement sur les traces de leurs prédécesseurs, ou, par un excès opposé, affectent de contrarier sur tous les points le gouvernement précédent. Charles ne fut ni l'admirateur aveugle, ni le censeur téméraire d'un père dont il pleuroit sincérement la perte, d'un ayeul dont il respectoit la mémoire ; & sans vouloir ni les imiter, ni les condamner, il considéra seulement dans quel état il recevoit la France, & dans quel état il desiroit la laisser. Ces deux points fixes reglèrent sa conduite. Il sonda les plaies du corps politique,

il en chercha le remède, ce fut l'emploi de tout ſon regne. Son gouvernement eſt un plan régulier, tracé par l'amour de l'ordre & de la paix, combiné par la raiſon, exécuté par la vertu.

Lorſqu'à dix-neuf ans il avoit ſaiſi les rênes de l'Etat, échappées à ſon père par le déſaſtre de Poitiers, le peuple, livré aux furies, plus ennemi de ſes Maîtres & de lui-même, que des Anglois, ſe déchiroit de ſes propres mains; le premier bienfait de Charles fut de le réconcilier avec lui-même, enſuite de le réconcilier avec ſes Maîtres. Cette paix intérieure fut ſon ouvrage. Si le peuple, contre lequel tous les fléaux étoient alors réunis, ne ceſſa point d'être malheureux, il ceſſa d'être diviſé, d'être rebelle; c'étoit déja beaucoup.

Les négociations de Charles & de ſon père, en cédant aux Anglois la moitié de la France, dérobèrent du

moins l'autre moitié à l'aſcendant de ces vainqueurs, & l'on entrevit le moment de reſpirer; les travaux unis de Jean & de Charles hâtèrent ce moment par une bonne adminiſtration.

De toutes les querelles particulières qui étoient venues ſe joindre à la grande querelle de la France & de l'Angleterre, il ne reſtoit plus que les hoſtilités toujours renaiſſantes du Roi de Navarre & celles de Bretagne, que rien n'avoit pu ſuſpendre,

Charles, qui, en conſidérant tous les maux cauſés par l'ardeur belliqueuſe de ſes pères, a juré à l'humanité non-ſeulement de ne jamais entreprendre de guerre injuſte, mais encore de ne jamais honorer de ſa préſence, dans la guerre la plus juſte, ces ſcènes de deſtruction, ces grands outrages à l'humanité, qu'on nomme batailles & victoires; Charles ſait à quels héros il doit confier la défenſe

de l'Etat, il ſait choiſir, il ſait diriger. Il veille ſur ſon peuple du fond de ſon cabinet ſolitaire, il aſſure les ſuccès de ſes guerriers & la gloire de ſes Généraux. Il oppoſe au Roi de Navarre un homme né pour combattre & pour vaincre, mais qui aime ſur-tout à exercer ſes talens contre les ennemis de l'humanité; cet homme, c'eſt Du Gueſclin.

Arrêtons-nous un moment à conſidérer cet homme extraordinaire, en écartant tout le merveilleux rapporté par des Chroniqueurs, qui, ſelon la remarque de Bayle, n'étoient pas encore guéris de la maladie qui a produit les hiſtoires de Roland & d'Oger le Danois.

Bayle, art. Du Gueſcl.

Bertrand Du Gueſclin n'eut aucune des graces de l'enfance. Déſagréable à ſes parens mêmes par ſa difformité, par une humeur dure & ſauvage, ſon éducation fut abandonnée aux ſoins ou plutôt aux mépris

& aux inſultes des domeſtiques. Son ame, qui ſentoit ſa grandeur, s'indignoit d'un tel aviliſſement; il en devint plus indocile & plus farouche. Il ne ſavoit ni lire ni écrire, on ne pouvoit lui rien apprendre, il vouloit battre tous ſes maîtres; il ne reſpiroit dès-lors que la guerre & les combats, il s'enflammoit au récit que lui faiſoit ſon père, des exploits des héros; il raſſembloit tous les enfans du voiſinage, il en formoit des eſpèces de compagnies militaires qu'il dreſſoit à toute ſorte d'exercices; ſouvent il les menoit à des combats réels & à des périls certains; ſon père fut obligé de lui défendre ces amuſemens dangereux, & comme les défenſes étoient inutiles, il prit le parti de l'enfermer dans ſa chambre. Du Gueſclin ſe ſauve, & va chercher un aſyle à Rennes chez un de ſes oncles. Il apprend qu'il doit y avoir dans la grande Place de Rennes un combat à la

lutte, il y court, malgré ſa tante qui s'efforce de le retenir ; il revient vainqueur, mais eſtropié. Sa mère diſoit de lui : *il n'y a pas de plus mauvais garçon au monde, il eſt toujours bleſſé, le viſage rompu, toujours battant ou battu ; ſon père & moi nous le voudrions voir ſous terre.* Ils changèrent bien de ſentiment après ce fameux tournoi, où un Chevalier inconnu, ayant déſarçonné ou déſarmé juſqu'à quinze des plus braves champions, & ayant eu enfin la viſière de ſon caſque enlevée, fut reconnu pour Bertrand Du Gueſclin, à la vue de ſon père, qui ne lui avoit point permis d'entrer dans la lice, à cauſe de ſa jeuneſſe & de ſon inexpérience. Bertrand Du Gueſclin, reſté d'abord parmi les ſpectateurs, n'avoit pu voir ces combats ſans en prendre ſa part ; le beſoin de la gloire ſe faiſoit ſentir trop impérieuſement à ſon ame ; il avoit vu un Chevalier qui ſe retiroit

après avoir fourni ſes courſes, il l'avoit ſuivi, s'étoit jetté à ſes pieds pour obtenir ſes armes & ſon cheval, & les ayant obtenus, en avoit fait ce digne uſage. Reſpecté dans ſa famille, illuſtré dans ſa Province après un tel triomphe, il s'empreſſa de chercher au Service militaire des occaſions de gloire plus utiles. Il fit ſes premières armes ſous le Comte de Blois, au ſiége de Rennes en 1342 Avec vingt ſoldats, il repouſſa, devant Vannes, un corps conſidérable d'Anglois. On trouve enſuite un vuide de huit années dans ſon hiſtoire; il ne reparoît qu'en 1351, mais déja redoutable aux Anglois, pour qui ſon cri de guerre, *Notre-Dame Gueſclin*, ſembloit être un coup de foudre. Cette terreur que Du Gueſclin leur inſpiroit dès-lors, ſemble prouver qu'il n'étoit pas reſté dans l'inaction pendant ces huit années, où la Bretagne, ſa patrie, avoit

toujours été le théâtre de la guerre.

En 1351, Du Guesclin fut du nombre des Ambassadeurs Bretons chargés de mener à Londres les deux fils du Comte de Blois, qui venoient y servir d'otages à leur père, pris au combat de la Roche-de-Rien le 20 Juin 1347. Du Guesclin se distingua dans cette Ambassade par la fermeté avec laquelle il osa parler à Edouard, qui demandoit d'un ton menaçant aux Ambassadeurs, si les François n'observeroient pas la trêve : *Sire*, dit Du Guesclin, *nous l'observerons comme vous l'observerez : si vous la rompez, nous la romprons.*

De retour en Bretagne, il battit & fit prisonnier un Capitaine du parti Anglois, nommé La Toigne, qui, peu de temps après, le fit prisonnier à son tour. La même chose lui arriva encore avec un Anglois nommé Adas ; nous le verrons avoir le même sort aux batailles de Navar-

rete & d'Aurai, & peut-être le ſilence des Hiſtoriens ſur les huit années précédentes, vient-il de la même cauſe. Du Gueſclin fut donc pris au moins quatre fois. Le Connétable Anne de Montmorency, célèbre par ſes malheurs à la guerre, n'a pas été pris ſi ſouvent; mais les ſuccès preſque continuels de Du Gueſclin furent toujours dus à ſa bonne conduite, & ſes malheurs furent produits par des fautes auxquelles il n'eut aucune part, qu'il prévit & qu'il voulut empêcher.

Pendant que le Duc de Lancaſtre aſſiégeoit Rennes; Du Gueſclin, qui n'avoit pu s'enfermer dans la Place, fatiguoit l'armée Angloiſe par des courſes & des eſcarmouches continuelles; il fit priſonnier le Baron de la Poole, & lui offrit ſa liberté ſans rançon, à condition d'obtenir pour lui du Duc de Lancaſtre, la permiſſion d'entrer dans Rennes. Lancaſtre

la refuſa, en diſant : *J'aimerois mieux qu'il y entrât cinq cens Gendarmes, que le ſeul Du Gueſclin.* Celui-ci juſtifia le mot du Duc de Lancaſtre, en trouvant le moyen de pénétrer dans la Place & d'en faire lever le ſiége, après avoir battu pluſieurs fois les Anglois.

On eſt étonné de ne pas trouver le nom de Du Gueſclin parmi les champions du fameux combat des Trente. Ce guerrier, non moins redoutable dans les combats ſinguliers, que dans les ſiéges & les batailles, remporta conſtamment la victoire contre Trouſſel, contre Kantorbie, contre Brembro, parent de celui qui, au combat des Trente, étoit le chef du parti Anglois.

Juſques-là Du Gueſclin n'avoit combattu les Anglois qu'en ſervant le Comte de Blois, qu'il regardoit comme le vrai Duc de Bretagne; s'étant engagé dans la ſuite au Ser-

vice du Roi Jean , qui lui donna une Compagnie de cent hommes d'armes , il ſembla redoubler de valeur & de zèle contre les Anglois : on raconte même de cette valeur , des traits incroyables. A la priſe du Château d'Eſſé en Poitou , une poutre manque ſous lui , il tombe de dix-huit ou vingt pieds de haut dans la cour du Château , & ſe caſſe une jambe ; il combat , en s'appuyant ſur l'autre , contre cinq Anglois , qui viennent pour l'achever ; il en tue un, il en met deux autres hors de combat. Il ſe défend aſſez long-temps contre les deux derniers , & tombe enfin ſans connoiſſance entre les bras d'un Chevalier Breton , qui vient à ſon ſecours. Quinte-Curce raconte un combat à peu près pareil , d'Aléxandre , dans une Ville de l'Inde ; mais & le trait d'Aléxandre & quelques détails de ces exploits de Du Gueſclin , pourroient bien être , de

la part des Historiens, un reste de cette *maladie* dont Bayle a parlé.

Au siége de Melun, que faisoit en personne Charles V, alors Dauphin, tandis qu'on sappoit la muraille pour faire une bréche, on voit un Chevalier y appliquer une échelle, & monter avec une audace qui étonna tout le monde. *Ah!* s'écria le Dauphin, *ce ne peut être que Du Guesclin*: c'étoit lui en effet. Son intrépidité fut malheureuse : le Gouverneur, qui l'apperçut, roula sur lui une grosse pierre, qui fracassa l'échelle & le fit tomber presque écrasé dans le fossé; il perdit connoissance, on le mit dans du fumier chaud; il revint de son évanouissement au bout d'une heure, & demanda aussi-tôt si la Place étoit prise; on lui dit que non : il s'habille malgré tout le monde, & court à l'assaut; mais comme on vit que l'escalade ne pourroit réussir ce jour-là, Du Guesclin avec vingt Bretons, va

pour forcer une des portes ; il renverse quelques-uns des gardes, & il alloit entrer dans la Place, si l'on n'eût levé le pont avec la plus grande précipitation. Le Dauphin, témoin de sa valeur, de son activité, de sa bonne conduite, lui donna le commandement de l'armée destinée à faire la guerre en Normandie contre Charles le Mauvais. Jusqu'ici nous n'avons vu dans Du Guesclin que le soldat, nous allons voir le Général. Il commença par conquérir une partie de la Normandie. Une trêve arrêta pour lors ses exploits.

Après la mort du Roi Jean, le Roi de Navarre reprit les armes, sans autre prétexte que ses nouvelles prétentions sur la Bourgogne & ses anciennes prétentions sur la Champagne & la Brie ; il espéroit trouver quelque facilité à troubler les commencemens d'un nouveau regne ; (il devoit se souvenir cependant que

Charles ſavoit regner) il comptoit ſur les ſecours des Anglois, qui ne lui en fournirent point ou qui en fournirent ſecrétement & fort peu. Charles V avoit pour Juges, entre le Roi de Navarre & lui, ſon peuple, Edouard lui-même & l'Univers. L'homme juſte, le grand Prince ne craint point les regards du public, il ne peut avoir trop de Juges, ce ſont autant de partiſans. La vraie politique eſt de ſe ménager ſur ſes ennemis cette ſupériorité que donnent la raiſon & la juſtice; Charles V eut auſſi celle des armes. L'acharnement du Roi de Navarre fut forcé de céder au génie de Du Gueſclin. Le regne du pacifique Charles V s'ouvrit par
23 Mai 1364. une victoire éclatante, Du Gueſclin détruiſit à Cocherel, entre Evreux & Vernon, les reſtes du parti Navarrois, & fit priſonnier le Captal de Buch, Général des armées de Charles le Mauvais; il avoit annoncé au com-

mencement du combat *qu'il espéroit donner le Captal au Roi pour étrenne de sa noble Royauté*; il l'avoit même fait dire au Captal avant le combat, & en exhortant ses soldats, il leur avoit dit : *Pour Dieu, amis, souvenez-vous que nous avons un nouveau Roi de France : que sa Couronne soit aujourd'hui étrennée par vous.*

Cette bataille de Cocherel, comparée à celles de Courtray, de Crécy & de Poitiers, fait voir ce que peut un seul homme, & combien le destin des Etats dépend du Général. Les Navarrois avoient à Cocherel les mêmes avantages dont les François s'étoient privés dans ces autres batailles, avantage du nombre, avantage du poste, abondance de vivres, dont ils se plaisoient à faire parade pour insulter à la disette des François : ceux-ci n'avoient d'autre ressource que de tirer les Navarrois de leur poste pour les amener à une

bataille dans la plaine ; les Navarrois brûloient de combattre, la prudence du Capral contenoit leur ardeur. Du Gueſclin, pour enflammer cette même ardeur & la leur rendre funeſte, feint de décamper & de livrer à l'ennemi une victoire aiſée ; on en avertit le Captal, on lui demande à grands cris la bataille. « Jamais, répondit le ſage Captal, » Du Gueſclin » n'a décampé à la vue de l'ennemi ; » c'eſt une ruſe. » On ne l'écouta point, on l'entraîna, on fut battu, & il fut pris.

Du Gueſclin acheva de ſoumettre la Normandie. Le Château de Valogne lui coûta quelque peine à réduire ; il eſſuya de la part des aſſiégés, des railleries inſultantes. Toutes les fois que les pierriers des François alloient tirer, un ſoldat Navarrois ſonnoit une cloche, comme pour en avertir les aſſiégés, & après le coup, un autre ſoldat paroiſſoit aux cré-

neaux, & avec une ſerviette, eſſuyoit l'endroit qui avoit été frappé, en diſant aux aſſiégeans : *Vous avez grand tort de noircir ainſi nos belles pierres.* Après de telles bravades, il faut ne ſe point rendre. Valogne ſe rendit : lorſque la Garniſon ſortoit ; elle fut inſultée à ſon tour par les François ; ce qui parut ſi inſupportable à huit Gentilshommes de cette Garniſon, qu'ils rentrèrent dans la Place, fermèrent les portes, levèrent les ponts, & jurèrent que jamais les François n'entreroient dans Valogne, que ſes huit défenſeurs ne fuſſent morts : ils tinrent parole. Il fallut recommencer le ſiége contre ces huit hommes ; on y perdit beaucoup de monde ; on penſa y échouer ; enfin on briſa une porte : les François ſe jettèrent en foule dans la Place, & les huit Gentilshommes ſe défendirent toujours ; il fallut les précipiter du donjon dans le foſſé.

Le Roi de Navarre, comprenant enfin à quel Roi & à quel Général il avoit affaire, fut forcé non-ſeulement de redemander la paix, qu'il avoit ſi ſouvent rompue, mais encore de la reſpecter à l'avenir. Faire la paix avec Charles le Mauvais, c'étoit ſeulement le réduire à des perfidies, en lui retranchant les violences; c'étoit lui ôter le fer & lui laiſſer le poiſon. Mais c'eſt beaucoup que d'enlever à la méchanceté l'inſtrument le plus actif, le plus cruel, celui qui frappe ſur les peuples, & qui, lorſqu'il eſt en mouvement, donne encore du reſſort à l'autre.

Paul Hay du Châtelet, hiſt. du Connétable Du Gueſclin.

Quant aux affaires de la Bretagne, dans l'intervalle de la délivrance du Comte de Blois au traité de Brétigny, il y avoit eu quelques hoſtilités, dont la plus importante fut ce ſiége de Rennes que Du Gueſclin fit lever au Duc de Lancaſtre. Par le traité de Brétigny, les deux Rois s'étoient

comme engagés à terminer cette querelle par leur médiation; on fut étonné de trouver le Roi d'Angleterre d'une froideur extrême ſur cette affaire, malgré les intérêts du Comte de Montfort, ſon gendre : on conjectura qu'il n'étoit pas fâché de laiſſer ſubſiſter en France une querelle capable d'occuper *les Grandes-Compagnies*, qui n'infeſtoient pas moins les Provinces cédées aux Anglois, que les autres Provinces du Royaume.

L'infléxibilité des deux Concurrens lui ſervoit de prétexte; on avoit propoſé de partager entr'eux la Bretagne; le Comte de Blois, à l'inſtigation de ſa femme, avoit répondu qu'il vouloit tout ou rien; Montfort n'avoit point paru plus accommodant : enfin, les inſtances de la Nobleſſe, les bons offices de Charles V & du Prince de Galles, les avoient fait conſentir au partage propoſé. Tous deux conſervoient le titre de

Duc avec les mêmes prérogatives. Rennes & Nantes étoient les Capitales des deux Duchés ; la paix étoit conclue, les otages donnés de part & d'autre. Le Comte de Blois envoie à ſa femme le traité pour lui demander ſon aveu, elle répond avec aigreur *que ſon mari fait bon marché de ce qui n'eſt pas à lui*, elle lui écrit ſur le même ton : *Tant de braves gens*, lui dit-elle, *ont péri pour cette cauſe, qu'elle me paroît mériter d'être ſoutenue juſqu'au bout.* C'eſt préciſément parce que cette cauſe avoit coûté tant de ſang, qu'il falloit ceſſer d'en répandre. Le Comte de Blois fut touché juſqu'au fond du cœur, des larmes d'orgueil ou de fureur que ſa femme avoit verſées en écrivant, & dont on lui rendit un compte trop fidèle ; il adoroit cette femme altière, il vint la conſoler, la raſſurer, prendre ſes ordres, & jurer de mourir ou de vaincre pour elle.

elle. La Comtesse, en l'embrassant à son départ, lui recommanda encore de ne consentir à aucun partage : ce fut leur dernier adieu. Au lieu de la ratification du traité, on reçut la rétractation du Comte de Blois ; il fallut que le sort des armes terminât la querelle.

La rivalité de la France & de l'Angleterre cherchoit par-tout à se signaler, malgré la paix. Chandos & Knolles étoient dans l'armée de Montfort, Du Guesclin dans celle de Blois ; le combat d'Aurai se prépare. Chandos admira l'ordre de bataille de Du Guesclin, & s'y conforma dans ses dispositions ; Montfort laissa gouverner son impétuosité par la prudence de Chandos ; Du Guesclin ne put obtenir le même empire sur le Comte de Blois, qui ne savoit obéir qu'à sa femme.

Froissard. Spicileg. Contin. de Nang. D'Argentré, Hist. de Bretagne.

On a prétendu, après coup, avoir remarqué, comme un présage de la

défaite du Comte de Blois, qu'un levrier, qui lui avoit toujours été fort attaché, le quitta pour la première fois un moment avant la bataille, & par une infidélité plus commune chez les hommes que chez les animaux, alla ſe donner au Comte de Montfort, ſon rival.

On étoit convenu de part & d'autre que, pour éteindre enfin cette longue querelle, le vaincu perdroit la vie: étrange réſolution, que l'infléxibilité des deux rivaux avoit paru rendre néceſſaire !

Les deux Concurrens étoient diſtingués par leurs armures; le Comte de Blois rencontre ſon ennemi, le renverſe mort, & s'écrie que la victoire eſt à lui; mais Hector n'avoit tué que Patrocle, revétu des armes d'Achille. Montfort, pour diminuer ſon danger en le diviſant, avoit fait prendre à un de ſes Gentilshommes une armure entiérement ſemblable

à la ſienne, & c'étoit de ce Gentilhomme que le Comte de Blois avoit triomphé. Le Comte périt à ſon tour, victime de l'orgueil d'une femme. Un Anglois le ſaiſit par ſon caſque, & lui plongea ſon épée dans la gorge; Jean de Blois, ſon fils naturel, fut tué à ſes côtés. Le dernier mot du Comte fut : *j'ai guerroyé long-temps contre mon eſcient*, (c'eſt-à-dire contre ma conſcience) aveu terrible dans ce moment, & qui devoit ſuffire pour empêcher la Canoniſation qu'on voulût faire de ce Prince, d'ailleurs vertueux. Montfort vit le cadavre de ſon rival, & donna des larmes à ſon ſort. *Ah! mon couſin*, s'écria-t-il, *par votre opiniâtreté vous avez été cauſe de beaucoup de maux en Bretagne, Dieu vous le pardonne; je regrette bien que vous êtes venu à cette male fin. Monſeigneur*, lui dit Chandos, en l'éloignant de ce triſte ſpectacle, *vous ne pouviez avoir votre*

cousin en vie & le Duché tout ensemble : remerciez Dieu & vos amis. Tel est le récit de Froissard, du Continuateur de Nangis, & de presque tous les Historiens contemporains ; mais une tradition mal fondée sans doute, & trop injurieuse à la mémoire de Montfort, suppose que le Comte de Blois ne fut que pris dans le combat, & que le Comte de Montfort lui fit trancher la tête en sa présence. Du Guesclin fut pris par Chandos dans ce même combat, & la querelle fut absolument décidée en faveur de Montfort.

Le sage profite du malheur même, Charles V veut que cet arrêt du sort soit respecté ; il ordonne à l'infléxible Penthiévre de pleurer en paix son mari, ses fautes, ses disgraces, & de se contenter du vain titre de Duchesse de Bretagne, dont la réalité passoit à la Maison rivale. Lui-même, il sacrifie au bien public les intérêts

de ſa propre Maiſon, le Duc d'Anjou, frère de Charles V, gendre de la Comteſſe de Blois, renonce à toutes prétentions ſur le Duché de Bretagne.

Cette modération & cette fermeté étoient néceſſaires pour contenir Edouard, qui attendoit à Douvres les événemens, tout prêt à en profiter & à paſſer en France, où l'appelloit le Roi de Navarre, dont la paix n'étoit pas encore entiérement conclue, & ne le fut qu'en conſéquence de celle de Bretagne.

Dans le traité de Guerrande, qui, après la bataille d'Aurai, aſſura le Duché de Bretagne à Montfort, on ſe contenta d'accorder quelques foibles dédommagemens à la Comteſſe de Penthiévre. Ce fut l'objet de négociations dont la longueur & l'incertitude jettèrent l'alarme parmi les peuples de Bretagne, à qui la paix étoit devenue abſolument né-

ceſſaire ; ils environnèrent la ſalle du Conſeil, ils ſe rouloient par terre, ils fondoient en larmes ; *Donnez-nous la paix en l'honneur de Dieu* ! s'écrioient-ils tous enſemble, en joignant les mains & levant les yeux au Ciel. » Il » n'y avoit cœur ſi ſerré, dit d'Argentré, » qui ne pleurât avec eux. Montfort à qui on peignit cette ſcène, voulut en être témoin, il en fut ſi pénétré, qu'il jura les larmes aux yeux, de conclure le traité à quelques conditions que ce pût être.

D'Argent. Hiſt. de Bret. l. 6. c. 246.

Charles V, qui n'ambitionnoit que la gloire de tout pacifier, interpoſa ſon autorité de Suzerain & pour la concluſion & pour la garantie de ce traité. A ſon exemple, Edouard III & le Prince de Galles voulurent en être garants.

La paix enfin, prémices du regne d'un Sage, la paix eſt rendue à la France & à l'Europe. Edouard vieillit paiſiblement à Londres ; le Prince

de Galles regne avec éclat à Bordeaux ; Charles le Mauvais, relegué dans la Navarre, n'opprime plus que ſes ſujets, & ne trahit que les Rois de l'Eſpagne ; la Bretagne eſt ſoumiſe à Montfort, Montfort eſt ſoumis au Roi.

Charles V acquitte la parole que ſes pères ont donnée à l'Etat, la parole qu'il a donnée à ſon cœur, il ſoulage ſon peuple, il ſe ſatisfait.

Voilà le moment de changer la face de la France. *Que vous êtes heureux !* diſoit Damoclès à Denys. Denys ſuſpend un glaive ſur la tête de Damoclès : *Voilà*, lui dit-il, *mon bonheur. Que vous êtes heureux !* diſoit à Charles V, La Riviére ſon Chambellan. *Oui, je le ſuis*, s'écrie le Prince avec tranſport, *j'ai le pouvoir de faire des heureux.*

On reconnoit l'ame du tyran & celle du Roi.

Charles veut que tous ceux qui

l'approchent, partagent ſon bonheur. Ses frères, les Princes de ſon ſang, nourris dans le trouble, ſont remuans, audacieux; ils peuvent devenir dangereux, un politique vulgaire voudroit les abaiſſer, & telle avoit été la maxime foible & malheureuſe de Philippe de Valois. Charles ne ſait pas craindre ceux qu'il doit aimer; il les comble des bienfaits les moins onéreux au peuple; il les intéreſſe à la ſplendeur du Trône, à la proſpérité de l'Etat; il les enchaîne, pour ainſi dire, à la paix. Ce ne fut qu'après ſa mort qu'on vit éclater leurs vices, qu'il connoiſſoit bien, & que lui ſeul ſavoit contenir; l'avidité deſpotique & inſatiable du Duc d'Anjou; la molleſſe faſtueuſe & prodigue du Duc de Berry; l'orgueil effréné, la bouillante audace du Duc de Bourgogne; il ôta le Gouvernement du Languedoc au Duc d'Anjou, qui exerçoit dans cette Province des violences, dont tout autre

Roi que Charles V n'eût pas même été inſtruit. Le Duc d'Anjou rappellé auprès de lui pour l'aider de ſes conſeils & de ſes ſervices, prit ſa diſgrace pour une faveur.

Les habitans de la Capitale ſemblent être, parmi le peuple, ce que les Princes & les Grands ſont parmi la Nobleſſe, il eſt juſte qu'ils ſe ſentent de la préſence du Monarque. Charles voulut montrer à ſes ſujets que ſon cœur indulgent & juſte oublioit les fureurs de Marcel, & ſe ſouvenoit du zèle de Maillard; il vit Maillard dans chaque Citoyen de Paris, & les honora tous des faveurs que ce Citoyen avoit méritées; il leur accorda ce privilége de la Nobleſſe, depuis confirmé, ſupprimé, rétabli tant de fois, aujourd'hui ſi reſtreint.

On voit dans les Hiſtoires particulières, des détails touchans de la bienfaiſance de Charles; le Lecteur

répand avec joie des larmes vertueuſes au récit de tant de douleurs ſoulagées, de tant d'injuſtices ou prévenues ou réparées, de tant de ſecours verſés avec reſpect dans le ſein du pauvre & du malheureux. Nous ſommes forcés de nous borner aux grands objets; le bien particulier que la bonté de Charles a pu faire, ſe perd dans le bien général que ſa ſageſſe a fait.

Son ame, exercée par les événemens, avoit beaucoup penſé. La raiſon & l'expérience lui avoient montré juſqu'à quel point le ſyſtême politique avoit beſoin d'être changé, ce qu'il falloit conſerver des principes antiques, & ce qu'il en falloit abjurer. Il voyoit qu'une Nation toute militaire n'eſt pas faite pour le bonheur, & il vouloit que ſon peuple fût heureux. L'abus des armes, l'habitude du carnage donne à l'ame une rudeſſe altière, aux mœurs une férocité turbulente, qui troublent

l'Etat. Il faut donc, ſans altérer la Conſtitution, ſans ôter à la Nation ſa vigueur & ſon reſſort, affoiblir par des moyens doux, l'excès de cette fureur guerrière. Deux moyens ſe préſentent à l'eſprit éclairé de Charles; l'éducation, qui diſpoſe l'ame par les principes qu'elle y répand, par les lumières dont elle la pénètre; & la juſtice, qui, détruiſant le droit odieux du plus fort, fonde ſur ſes ruines l'empire de la raiſon. Charles appelle des Sages auprès de lui, l'Univerſité eſt réformée, en 1366, par les Cardinaux de Montaigu & de Blandiac, l'ordre & l'objet des Etudes ſont réglés. Charles rétablit & perfectionne l'adminiſtration de la Juſtice, altérée par tant de troubles, il ranime le zèle des Magiſtrats, il fixe leurs droits, leurs devoirs, leurs honneurs, il encourage leurs travaux, il les dirige, il les partage. Les Ecoles ſont chargées de préparer le

bonheur public, les Tribunaux de l'aſſurer, les Arts de l'embellir, les Lettres de l'illuſtrer, le Commerce de l'étendre ; ce regne vit briller l'aurore de tous les biens politiques. Chriſtine de Piſan a rapporté un mot de Charles V au ſujet des Gens de Lettres, ce mot eſt devenu célèbre : *Les Clercs où a ſapience, l'on ne peut trop honorer ; & tant que ſapience ſera honorée en ce Royaume, il continuera à proſpérité ; mais quand déboutée y ſera, il décherra.* Voilà ce que lui découvroit une raiſon ſupérieure, voilà peut-être ce que lui ſeul alors étoit capable de voir, quoique tous les Princes protégeaſſent les Lettres par goût, par mode, par vanité, ou par une eſpèce d'inſtinct.

Chriſt. de Piſan, Vie de Charl. V. du nom, Roi France.

Ce fut Charles V qui éclaira ſon ſiécle ; il voulut même éclairer les ſiécles ſuivans. Il commença le premier à former cette Bibliothéque, ce grand dépôt des connoiſſances

& des erreurs humaines, l'utile ornement de Paris, l'admiration & l'envie de l'étranger. Sous ſon regne, les Savans encouragés ſont enfin quelques efforts heureux; les Anciens ſont traduits, les Modernes peuvent être lus, tous les genres de Littérature ſont cultivés, l'Hiſtoire trouve un Froiſſard, & l'Auteur du *Songe du Vergier* apperçoit les bornes des deux puiſſances.

Des Temples, des Palais dignes de ce nom, ſont élevés & décorés, au Louvre, à Vincennes, à Beauté, à Saint-Ouen, à Creil, à Melun, à Montargis. Les jardins s'embelliſſent: leurs productions, leur utile parure, ont conſervé leurs noms dans les antiquités de la Capitale; la rue de la Ceriſaye, la rue Beautreillis, nous montrent la place qu'occupoient les jardins de l'hôtel de S. Pol. Des Manufactures s'établiſſent ou ſe perfectionnent; des Artiſtes étran-

gers sont appellés en France ; l'Horlogerie est connue. Le spectacle de machines que donna Charles V à l'Empereur Charles IV, son oncle, lorsque ce Prince vint à Paris en 1378, suppose des progrès dans la Mécanique.

Hist. de Charl. V. par l'Abbé de Choisy, l. 4.

La Navigation s'étend ; on établit des Colonies dans la Guinée, nouvellement découverte par des Commerçans de Dieppe. Un fantôme de Marine avoit été détruit sous le Roi Jean, qui perdit tout ; la Marine renaît sous Charles V, qui répara tout.

La discipline militaire est enfin connue en France ; le paiement des gens de guerre est assuré, leurs brigandages réprimés, & c'est alors que les peuples respirent.

Sous les regnes précédens, tout dans la politique se faisoit par force, tout arrivoit par secousses, tout éclatoit avec violence ; par-tout des hor-

reurs ſoudaines, des révolutions bruſques, des mouvemens convulſifs. Maintenant tout eſt doux & facile, Charles ſemble avoir imprimé à tout ſon Empire la modération de ſon ame. La machine du Gouvernement ſe monte, & ſes mouvemens ſont libres. Les événemens préparés, enchaînés, n'entraînent plus, ils arrivent au moment prévu & de la manière annoncée : le génie les a ſoumis à l'art des combinaiſons & à la ſcience du calcul.

Charles a réfléchi profondément ſur cette rage épidémique dont l'Univers eſt travaillé, ſur ce beſoin de détruire & de ravager, ſans qu'il en réſulte autre choſe que des malheurs & des crimes. Mais s'il ne peut guérir cette maladie éternelle du genre humain, s'il ne peut forcer les peuples à devenir heureux & les Rois à devenir juſtes, il faut donc qu'en cultivant la paix, il ſoit prêt à la guerre; qu'en

poliſſant ſa Nation, il l'exerce ; qu'en réprimant les guerriers, il les honore. Tout eſt ramené à cet objet. Il veut que les jeux mêmes nourriſſent dans la Nation l'eſprit militaire, & ſoient une Gymnaſtique utile qui la forme aux combats ; il n'y admet rien d'indifférent, il n'abandonne rien au caprice. Tout eſt important aux yeux de l'homme d'Etat, parce que tout peut corrompre ou perfectionner l'eſpèce humaine.

Il faut ſur-tout à la France des Généraux. Charles attire par ſes careſſes & retient par ſes bienfaits ceux que la gloire a diſtingués dans les dernières guerres. Il ouvre la route des grandeurs au fils de cet Olivier Cliſſon, que Philippe de Valois a fait périr ſur un échafaut ; il comble d'honneurs Du Gueſclin, il rend la Maiſon d'Harcourt à la France, il auroit ſéduit juſqu'au Captal de Buch, ſans l'inviolable amitié qui attachoit ce Capitaine au Prince de Galles.

Charles n'entreprend point de guerre injuste, mais il n'en évite point de nécessaire ; il suit les loix de la justice, sans négliger les conseils de la politique.

On a soupçonné Charles V. d'avoir toujours nourri dans son cœur le desir & l'espérance d'attaquer le traité de Brétigny ; on pouvoit croire au moins qu'il voyoit avec douleur la moitié de la France entre les mains des ennemis, & que si par respect pour le traité, il ne cherchoit point l'occasion de secouer ce joug, certainement il l'attendoit; il falloit donc ne la lui pas fournir, il falloit qu'Edouard lui-même éxécutât ce traité de Brétigny, & renonçât, selon les conventions, au titre de Roi de France. C'est au vainqueur qui a démembré l'Empire de son ennemi par un traité violent, à ne lui donner aucun prétexte d'infraction. Le Prince de Galles en donnoit souvent. Trop ami

de la guerre, trop sûr de la victoire ; il contenoit mal ſes guerriers. Des brigands couroient par-tout impunément ſous les bannières Angloiſes. Quand le Roi s'en plaignoit, un froid déſaveu tenoit lieu de réparation, quelquefois même le héros rebutoit le négociateur, & repouſſoit la plainte par la menace. Il falloit ſouffrir, attendre & réparer ; mais quand la vengeance éclatera, elle ſera juſte & elle ſera sûre.

Le beſoin le plus preſſant eſt de purger la France de ces Grandes-Compagnies, qui, parcourant ſans ceſſe toutes ſes Provinces, écartoient encore de la charrue le Laboureur épouvanté. On avoit inutilement eſſayé tous les moyens de s'en défaire ; on avoit voulu les envoyer à Louis, Roi de Hongrie, pour les employer contre les Tranſylvains, les Valaques, les Croates & les Tartares. Tantôt on vouloit en former

une Croiſade contre les Infidèles ; tantôt les Papes, qu'ils alloient tour-à-tour rançonner dans Avignon, ſans jamais oublier de ſe faire abſoudre, vouloient publier des Croiſades contr'eux. Une partie de ces Aventuriers, qui avoient paſſé en Italie après la bataille de Brignais, étoit revenue en France ; c'étoit toujours ſur la France qu'ils s'acharnoient, à cauſe de la longue habitude qu'ils avoient d'y faire la guerre ; ils l'appelloient *leur chambre*, parce qu'ils la regardoient comme leur véritable demeure.

Du Gueſclin, ſorti des fers de Chandos, va les trouver, il leur propoſe une entrepriſe digne des héros de la Fable, dont il a la force & la valeur. Un monſtre regne en Caſtille, il faut le détrôner. Ce monſtre, c'eſt Pierre le Cruel (1), digne ami, digne émule

---

(1) Ou Dom Pedre.

de Charles le Mauvais, qui le ſervit & le trahit tour-à-tour, ſelon l'intérêt ou le caprice du moment. On trouvoit dans le Roi de Caſtille la même fureur, avec moins de perfidie peut-être, mais avec plus d'énergie, plus d'éclat, plus de valeur, & une ſoif du ſang encore plus ardente. Pierre le Cruel avoit égorgé, ſur la cendre de ſon père, une femme (1) que ce père avoit aimée, & qui avoit donné des frères au tyran. De ces frères, les uns avoient été ſes victimes, les autres l'alloient être; Henri de Tranſtamare ſur-tout étoit continuellement menacé.

Le ſang des plus grands Seigneurs du Royaume étoit ſacrifié aux caprices de Pierre. Au moindre mécontentement, il les faiſoit maſſacrer à ſes yeux. Ses Courtiſans n'oſoient lui parler. Paroître devant lui, c'étoit

---

(1) Eléonore de Guzman.

hazarder ſa fortune & ſa vie. Cette cruauté ſe manifeſta en lui au ſortir de l'enfance, dans l'âge de la douceur, de la joie & des plaiſirs, dit l'Abbé de Choiſy. Si ce Néron ne fit point périr ſa mère (1) & ſon gouverneur (2), il accabla l'une de mépris, il dépouilla l'autre de ſes biens, & l'obligea de s'enfuir en Portugal. Plus coupable que Néron, il fit périr une belle & vertueuſe épouſe, & ce ne fut point, comme Néron, dans un tranſport d'amour & de rage, mais de ſang-froid & avec réflexion. C'étoit Blanche de Bourbon, ſœur de la Reine de France; il ſembla ne l'avoir épouſée que pour l'enfermer, l'empoiſonner, & la diffamer après ſa mort.

Froiſſard. Du Tillet. Mariana, Ferreras, hiſt. d'Eſpag.

L'avarice ajoutoit encore à ſa cruauté. Un Roi de Grenade, ayant

---

(1) Marie de Portugal.

(2) Alphonſe d'Albuquerque.

été défait dans une guerre civile qui s'étoit élevée entre les Maures, se réfugia en Castille avec ses trésors. Pierre, qui lui devoit un asyle, le fit d'abord mettre en prison, &, quelque temps après, le tua de sa propre main pour envahir ses trésors.

Henri de Transtamare vint en France implorer, contre un tel frère, l'appui de Charles V & du Pape; il demande le renouvellement de l'alliance que le Roi Jean avoit faite avec lui, contre Pierre le Cruel; il offre de prendre à son service les *Grandes-Compagnies*. Du Guésclin, chargé de les engager à cette expédition, la leur représente comme une digne expiation de tous leurs crimes: »*Mes amis,* leur dit-il, *nous* » *avons assez fait, vous & moi, pour* » *damner nos âmes, & vous pouvez* » *même vous vanter d'avoir fait pis* » *que moi; faisons honneur à Dieu,* » *& le Diable laissons.* On leur donne

quelque argent, on leur en promet davantage; ils partent. Plusieurs Chevaliers de toutes Nations, quelques Anglois même, se joignent à eux, les uns par le desir de venger la sœur de la Reine de France, les autres par la seule horreur qu'inspire Pierre le Cruel, d'autres enfin par l'amour de la gloire. Du Guesclin ne put empêcher ses indociles soldats d'aller encore une fois rançonner Avignon, qui malheureusement n'étoit pas assez loin de leur route. Il paroît que Du Guesclin se prêta trop à leur avidité; il envoya demander l'absolution & deux cent mille francs. Un Cardinal vint négocier : *Soyez le bien-venu*, lui dit brusquement un Anglois des Grandes-Compagnies, *apportez-vous de l'argent ?* Le Cardinal apportoit l'absolution. » *Vous ne con-* » *noissez pas ces gens-ci*, lui dit Du Guesclin, » *ce sont tous des garne-* » *mens ; nous les faisons prud'hom-*

» *mes malgré eux : ce n'eſt que par* » *reſpect qu'ils vous demandent l'ab-* » *ſolution, c'eſt par beſoin qu'ils vous* » *demandent de l'argent.* » Le Pape, tardant un peu à les ſatisfaire, vit bientôt les environs d'Avignon tout en feu ; il ſe hâta de lever cent mille francs ſur ſes ſujets, & de les offrir à Du Gueſclin : » Ce n'eſt pas-là ce » que nous voulons, dit Du Gueſ-clin, » rendez au peuple & aux pau- » vres ce que vous venez de leur » extorquer ; je reviendrois de l'au- » tre côté des Pyrénées pour vous » forcer à cette reſtitution ; c'eſt du » coffre de l'Egliſe, c'eſt de la bourſe » du Pape & des Cardinaux que nous » voulons être payés. » Il fallut en paſſer par là. Beaucoup d'Hiſtoriens racontent en riant ces violences, parce qu'elles tombent ſur des Eccléſiaſtiques ; déteſtons toute violence, quel qu'en ſoit l'Auteur, quel qu'en ſoit l'objet. D'ailleurs Du Gueſclin ne

ne devoit-il pas craindre que ces extorſions ne finiſſent par retomber tôt ou tard ſur le peuple ?

On ne pouvoit pénétrer en Caſtille que par la Navarre ou par l'Arragon. Aucun traité ne donnant le droit de compter ſur le Roi de Navarre, on entra par l'Arragon, dont le Roi, (Pierre IV) alors ennemi de Pierre le Cruel, changea enſuite au gré des événemens. Henri de Tranſtamare vient ſe joindre à Du Gueſclin ; le tyran fuit devant les ſoldats, & maſſacre les gens ſans défenſe ; après avoir couru de Burgos à Séville, après avoir tenté de ſe retirer en Portugal, ſans avoir pu y obtenir un aſyle ; enfin, en traverſant la Galice dans le deſſein de s'embarquer pour la Guyenne, il égorge l'Archevêque de Compoſtelle à la porte de ſon Egliſe, & le Doyen de cette Métropole aux pieds des Autels ; il ſe conſole de la perte de ſes

Etats par le plaiſir de verſer du ſang; tout l'abandonne. Du Gueſclin a vengé la nature, le tyran eſt détruit, ſon frère regne.

Cependant Pierre ne s'abandonne pas, il va redemander à un héros le ſceptre qu'un héros lui a ravi. Le Prince de Galles, jaloux peut-être de la gloire de Du Gueſclin, s'arme contre lui plus que pour le tyran. Il marche entre Pierre le Cruel & Charles le Mauvais. Quels alliés pour le plus vertueux des Anglois! Le Duc de Lancaſtre, gendre de Pierre, ſe joint au Prince de Galles ſon frère pour ſervir ſon beau-père. Chandos eſt avec lui; une partie des mêmes aventuriers qui avoient porté Tranſtamare ſur le Trône, vient au ſeul nom du Prince de Galles ſe ranger ſous ſes drapeaux; il entre par la Navarre, & dans ce moment, Charles le Mauvais, obligé de ſe déclarer, ſe vend tour-à-tour à Pierre & à

Tranſtamare, aux Anglois & aux François. Il paſſe juſqu'à trois fois d'un des partis à l'autre. Il veut enſuite les ménager tous les deux à la fois, & pour ſervir les François ſans déſobliger les Anglois, il ſigne un traité avec ceux-ci, & convient de ſe faire enlever par les premiers dans une partie de chaſſe. Quand il fut entre les mains des François, le jeu devint une affaire ſérieuſe. Pour le punir de tant de variations, on l'envoya au Roi d'Arragon, qui étoit encore alors ſon ennemi, & des mains duquel il ne put ſe tirer qu'en donnant ſon fils pour otage.

Le Prince de Galles étant à Roncevaux, reçoit de la part de Tranſtamare, un défi, où l'on voyoit le courage d'un héros joint à la politeſſe d'un Chevalier : » *Vous avez*, diſoit-il au Prince de Galles, » *la grace & la fortune d'armes plus que nul Prince* » *aujourd'hui; pourquoi nous croyons*

Froiſſard, l. 1. c. 241. 2-3. Walſing. p. 182. Hiſtoriens d'Eſp. Mariana, Ferreras, Ayala, &c.

» *que vous vous glorifiez en votre*
» *puissance, & pour ce que nous*
» *savons de vérité que nous querez*
» (cherchez) *pour avoir bataille,*
» *veuillez nous laisser savoir par quel*
» *lez* (côté) *vous entrerez en Castille,*
» *& nous vous irons au devant pour*
» *garder & défendre notre Seigneurie.*
Le Prince de Galles, sur qui rien de noble & de grand ne manquoit son effet, admira la franchise hardie de ce procédé. » *Ce Bâtard*, s'écria-t-il, » *est un Chevalier de grande prouesse.* On prétend que Transtamare eût mieux fait de montrer moins d'ardeur, d'éviter la bataille, & d'attendre que la disette réduisît le Prince de Galles à la retraite, ce qui, dit-on, seroit infailliblement arrivé. Quoi qu'il en soit, la bataille se livra entre Najare & Navarrette, le Samedi 3 Avril 1367, veille du Dimanche des Rameaux. Le Prince de Galles combat, Du Guesclin est dans les fers;

Tranſtamare, après des exploits dignes du Roi Jean, eſt forcé de prendre la fuite; Pierre, qui s'eſt montré digne par ſa valeur de combattre ſous les yeux du Prince de Galles ſon protecteur, eſt rétabli ſur le Trône, & le Duc de Lancaſtre ſon gendre a l'honneur d'y contribuer. Cette victoire, beaucoup plus diſputée que celles de Crécy & de Poitiers, l'eût été encore davantage, ſans la lâcheté du Comte de Tello, frère de Henri de Tranſtamare, qui s'enfuit dès le commencement de la bataille avec le corps qu'il commandoit; c'étoit lui qui avoit montré le plus d'ardeur pour combattre; il avoit même inſulté Du Gueſclin, parce que ce Général n'étoit pas d'avis de livrer bataille. Chandos ſe montra tel à Navarrette qu'on l'avoit vu à Aurai. Le Prince de Galles s'y montra ſupérieur à lui-même; l'admiration de ſes rivaux lui aſſura pour jamais le

premier rang parmi les Généraux de ſon ſiécle. Plus admirable encore d'avoir voulu ſe priver de cette gloire, en mettant tout en œuvre pour réconcilier les deux frères avant la bataille, & de s'être montré après la bataille le plus modeſte des vainqueurs & le plus humain des guerriers. Du Gueſclin, priſonnier du Prince de Galles à Navarrette, après l'avoir été de Chandos à Aurai, n'en eut pas moins ſa place marquée par la voix publique entre ces deux héros. L'heureux Dom Pedre, ſi différent de ces trois hommes, tigre que le Prince de Galles s'étoit flatté d'adoucir, & qu'il avoit fait jurer d'être humain, s'enivre preſqu'à ſes yeux du ſang & de ſes ennemis & de ſes ſujets; il vouloit égorger juſqu'aux priſonniers François que les Anglois avoient pu faire; le Prince de Galles ne voulut jamais les lui remettre.

Les vices s'enchaînent, le cruel eſt

ingrat & parjure. Pierre laiſſe mourir de maladie & de faim ſes libérateurs ; il leur refuſe les ſommes promiſes, il répond aux reproches par des menaces. Le Prince de Galles recueille pour tout fruit de cette brillante expédition, la ruine de ſon armée, de ſes Provinces, de ſa ſanté, avec la gloire honteuſe d'avoir ſervi un monſtre. Il met en liberté ce Du Gueſclin qu'on l'accuſoit de craindre. » On dit que je n'oſe vous délivrer, dit-il lui-même à Du Gueſclin ; » on » me l'a dit, répond Du Gueſclin, » & cette idée me conſole de reſter » priſonnier = Eh bien, Du Gueſclin, » vous êtes libre, réglez-vous-même » votre rançon. = Je la taxe à cent » mille florins. = Eh ! où prendrez- » vous cet argent ? depuis quand Du » Gueſclin théſoriſe-t-il ? depuis » quand les malheureux lui laiſſent- » ils quelque choſe ? = Ce ſeront ces » malheureux mêmes qui m'aideront

» à leur tour ; il n'y a point dans » mon pays de bonne femme qui ne » se cottisât pour ma rançon. D'ailleurs de grands Rois ne m'abandonneront pas, où tel qui ne s'y » attend point, paiera pour moi. Oh » moi, dit la Princesse de Galles, » je veux être de ces bonnes femmes » qui se cottisent pour la rançon de » Du Guesclin, & je me taxe à vingt » mille francs. » Cette Princesse étoit fille du Comte de Kent (1), de cet oncle d'Edouard III, à qui l'insolent Mortemer avoit fait trancher la tête. La vertu de la Princesse de Galles s'étoit nourrie des malheurs de son père. C'étoit un personnage bien intéressant que la fille du Comte de Kent & la femme du Prince Noir se faisant reconnoître à de pareils traits. » Je me croyois, s'écria gaiement Du Guesclin, » le plus laid de tous

(1) On l'appelloit *la belle vierge de Kent*,

» les Chevaliers; mais après une telle » faveur d'une telle Princeſſe, je ne » me donnerois pas pour le plus beau » & le plus vaillant. » Chandos & d'autres Capitaines Anglois offrirent leur bourſe à Du Gueſclin, qui accepta leurs offres pour en faire ſon uſage ordinaire. Il part pour chercher ſa rançon, & ſur ſa route, il diſtribue tout ce qu'il avoit d'argent aux malheureux que la guerre avoit ruinés; il comptoit ſur cent mille francs qu'il avoit laiſſés à ſa femme en partant pour l'Eſpagne; mais cette femme, digne de lui, n'eut à lui remettre que la liſte des priſonniers qu'elle avoit délivrés, & des gens de guerre démontés ou ruinés qu'elle avoit remis en état de ſervir. Du Gueſclin approuve cet emploi, dût-il reſter priſonnier: le Pape lui donne vingt mille francs, le Duc d'Anjou autant; Du Gueſclin croit porter cette ſomme à Bordeaux: avant d'y

arriver, il avoit tout donné ; les beſoins d'autrui lui paroiſſoient toujours plus preſſans que les ſiens. » Eh » bien, lui dit le Prince de Galles, » apportez-vous votre rançon ? Du Gueſclin avoua qu'il n'avoit pas un ſou. » Ah ! vous voilà, dit le Prince de Galles, » vous faites le magnifi- » que, vous rachetez tout le monde, » & vous ne pouvez pas vous ra- » cheter vous-même. » Dans l'inſtant, un Gentilhomme envoyé par Charles V, apporte la rançon de Du Gueſclin : nous voudrions pouvoir dire que le Prince de Galles la refuſa (1).

---

(1) Il faut être réſervé à condamner des actions, dont le principe peut tenir à des uſages du temps, trop imparfaitement connus. En voyant le Prince de Galles, le plus généreux de tous les hommes, ne rien remettre à Du Gueſclin de la ſomme à laquelle celui-ci avoit peut-être lui-même un peu trop généreuſement taxé

Du Guesclin en prenant congé du Prince, lui dit : *A présent que vous nous laisserez faire, soyez sûr que Henri est Roi de Castille.* En effet, Du Guesclin, joint avec Transtamare, gagne la bataille de Montiel, où tout ce que la valeur & la fureur peuvent faire, fut inutilement tenté par Dom Pedre contre le génie & la conduite; investi après sa défaite dans le château de Montiel, il essaie de se sauver à la faveur des ténèbres, il est

---

sa rançon ; en voyant d'un autre côté la Princesse de Galles fournir vingt mille francs pour cette rançon, & les Chevaliers Anglois s'empresser d'ouvrir leur bourse à Du Guesclin ; en voyant sur-tout que le contraste de leur conduite avec celle du Prince Noir, n'a paru frapper aucun Historien du temps, on est tenté de croire que l'usage ne permettoit pas plus alors au vainqueur de faire aucune remise sur la rançon du prisonnier, qu'au prisonnier de ne pas payer sa rançon. Cependant Edouard III avoit renvoyé Ribaumont *sans rançon.*

pris. Les deux frères se rencontrent ; ils ne peuvent soutenir la vue l'un de l'autre, la haine les emporte, & dans un combat dont frémit la nature, dont peut-être l'honneur rougit, c'est du moins le tyran qui succombe.

Mézer. Abr. Chronolog. Choisy, Hist. de Charl. V. *On n'est pas bien d'accord si l'action fut nette*, dit Mézerai ; selon l'Abbé de Choisy, le Vicomte de Roquebertin, Gentilhomme Arragonnois, arrêta le bras de Pierre le Cruel, qui alors avoit l'avantage sur Henri. . . . .

Les crimes de Dom Pedre avoient prévalu sur ses droits. La destinée de ce Prince est d'une grande moralité dans l'Histoire, & doit apprendre aux Rois que, si leurs droits sont sacrés, ceux de la nature & de l'humanité ne le sont pas moins ; on ne vit dans Dom Pedre qu'un tyran puni ; l'usurpateur parut un Prince légitime ; il s'affermit sur le Trône malgré les efforts réunis de presque tous les Rois de l'Espagne,

il le transmit à sa postérité ; on ne fit pas même attention aux droits incontestables que le Duc de Lancastre avoit acquis par Constance sa femme, fille ainée de Dom Pedre. Le Duc de Lancastre prit seulement en Angleterre le titre de Roi de Castille, comme Edouard prenoit le titre de Roi de France. Quelle différence cependant, & combien les caprices de la politique se jouent des droits & des évenemens ! Edouard embrase l'Europe pour une prétention chimérique, il ne fait pas le moindre effort pour procurer à son fils une Couronne que la loi lui défère. Le Prince de Galles a tout fait & tout perdu pour les intérêts étrangers d'un Pierre le Cruel, il ne tente rien pour les intérêts de son propre frère. Le Comte de Cambridge, frère puîné du Duc de Lancastre, avoit aussi épousé une fille de Pierre le Cruel.

Le soulévement des Seigneurs de

Guyenne, qui arriva vers ce temps, avoit ſa ſource dans la grande révolution opérée par le traité de Brétigny; les Provinces cédées à l'Anglois, étoient reſtées Françoiſes dans le cœur ; pluſieurs grands Vaſſaux avoient voulu ſe refuſer à l'exécution de ce traité ; ils ne s'étoient ſoumis qu'avec répugnance. Si telles étoient leurs diſpoſitions du temps du Roi Jean, on peut croire qu'elles n'avoient pas changé ſous Charles V; elles n'échappoient point aux regards du Prince de Galles, il obſervoit ces Seigneurs d'un œil inquiet, leur puiſſance l'alarmoit, & leur ſoumiſſion forcée ne le raſſuroit pas. Dans le temps où il ſe préparoit à la guerre de Caſtille, il demanda au Seigneur d'Albret combien il croyoit pouvoir mener avec lui d'arrière-Vaſſaux à cette expédition; d'Albret répondit que, ſa Terre gardée, il pourroit fournir juſqu'à mille lances.

Le Prince n'en espéroit pas tant.
» On doit bien aimer, dit-il, une
» Terre où l'on a des Barons en état
» de donner de pareils secours. Sire
» d'Albret, ajouta-t-il, je vous prends
» au mot, & je les retiens tous.
Mais si son premier mouvement avoit été de joie, le second fut de jalousie. Ayant fait ses réflexions, il fit dire au Seigneur d'Albret de ne garder que deux cens hommes d'armes, & de congédier le reste. D'Albret, qui pénétra le motif de ce contr'ordre, en fut très-offensé ; les autres Seigneurs partagèrent son mécontentement. Plusieurs d'entr'eux, attachés à l'Angleterre, même avant le traité de Brétigny, mais assez puissans pour lui nuire, s'ils eussent pris le parti de la France, recevoient d'Edouard des pensions qu'il supprima, quand il crut n'avoir plus besoin d'eux ; le dépit de se voir dédaignés, les indisposa contre le Gouvernement Anglois.

Le Prince de Galles d'ailleurs traitoit ſes Vaſſaux avec une hauteur à laquelle les Rois de France ne les avoient pas accoutumés, il affectoit un peu trop de regner par droit de conquête; bientôt une cauſe plus importante rendit le mécontentement plus général.

Le Prince de Galles ſe piquoit de tenir une Cour magnifique, petit honneur aſſez frivole, auquel trop de Souverains ont ſacrifié le bonheur réel de leurs peuples; d'ailleurs les dépenſes de la guerre de Caſtille étoient retombées ſur lui par l'infidélité de Dom Pedre, il avoit beſoin d'argent; il aſſembla ſes Vaſſaux, & leur demanda, pour cinq ans, un ſubſide de vingt ſols par feu. Les Vaſſaux s'élèvent contre cette propoſition, crient que leurs priviléges ſont violés; *que leurs Terres & Seigneuries étoient franches de toutes dettes, & que du temps paſſé qu'ils avoient*

obéi au Roi de France, ils n'avoient été grevés ni pressés de pareilles impositions. Chandos lui-même, le conseil & l'ami du Prince, n'approuva point ce projet, dont il prévit les suites, & n'ayant pu rien obtenir par ses réprésentations, il prit le parti de sortir de la Guyenne. Les Seigneurs Gascons, qui étoient les plus échauffés sur l'affaire du subside, voyant que le Prince persistoit dans sa résolution & par besoin & par hauteur, vinrent à Paris porter leurs plaintes à Charles V comme au Suzerain de l'Aquitaine. La réponse du Roi fut : *Certes, Seigneurs, la Jurisdiction de la Couronne de France voulons-nous garder, mais nous avons juré plusieurs articles que nous visiterons.* Les articles visités, il finit par prendre les Seigneurs Gascons sous sa protection, & par recevoir leur appel. On a demandé s'il en avoit le droit, & si la renonciation

qu'il avoit faite à la Suzeraineté de la Guyenne & des Provinces cédées par le traité de Brétigny, lui permettoit d'exercer cet acte de ſuzeraineté. C'eſt ici qu'il faut ſe rappeller que, ſuivant l'article 12 du traité de Brétigny, cette renonciation étoit conditionnelle ; que le Roi d'Angleterre de ſon côté devoit renoncer à la Couronne de France ; qu'il n'en avoit rien fait ; que le Roi Jean, lorſqu'il avoit fait ſa renonciation pour obéir au traité, avoit eu ſoin de la faire dépendre de celle d'Edouard, conformément à ce même traité ; qu'Edouard ayant toujours gardé le plus profond ſilence ſur cet objet, & par conſéquent les renonciations reſpectives n'ayant point eu lieu, Edouard conſerva ſes prétendus droits à la Couronne de France, & les Rois de France ne furent point dépouillés de la ſouveraineté des Provinces cédées à l'Anglois par le traité de Brétigny.

Le Roi ajourna donc le Prince de Galles à la Cour des Pairs, pour répondre ſur les plaintes des Seigneurs de l'Aquitaine, il envoya un Juge & un Chevalier lui ſignifier cet acte d'ajournement à Bordeaux, au milieu de ſa Cour. Edouard & le Prince de Galles étoient bien éloignés d'attendre du pacifique Charles V un pareil trait de vigueur; ils penſoient avoir porté à la France un coup dont elle ne ſe releveroit jamais, ſur-tout ſous un Prince ſi peu entreprenant. Le Prince de Galles ayant vu les Lettres de créance des deux Députés, les reçut d'abord avec cette affabilité généreuſe qui lui étoit propre; quand ils lui demandèrent la permiſſion de lui lire l'acte dont ils étoient chargés, ils le virent changer de couleur, il parut entendre cette lecture avec beaucoup d'émotion; après l'avoir entendue, il reſta quelque temps rêveur, branlant la tête avec une colère

Froiſſard.
Du Tillet.

qu'il cherchoit à étouffer, ou regardant ſixement les deux Députés. Enfin il leur répondit avec un ſourire amer : » Puiſque le Roi, mon Suzerain, me mande à Paris, il faut » bien que je m'y rende : dites-lui » qu'il verra ſon Vaſſal, le caſque en » tête, arriver dans ſa Cour avec une » ſuite de ſoixante mille hommes. Les Députés ſe jettèrent à ſes genoux, s'excuſant de la hardieſſe de leur meſſage, & alléguant la néceſſité d'obéir au Roi. » Vous avez fait » votre devoir, leur dit le Prince, » & je ne m'en prends point à vous. Les Députés prirent congé. Le Duc d'Anjou étoit encore alors Gouverneur du Languedoc, il avoit conçu la plus violente haine pour les Anglois, chez leſquels il avoit été en otage à Londres, & de chez leſquels il s'étoit enfui, comme nous l'avons dit plus haut ; en les revoyant de près dans ſon Gouvernement de Langue-

doc, il les haïssoit encore davantage. Le Prince de Galles imagina que les Députés, en quittant Bordeaux, alloient dans le Languedoc se vanter au Duc d'Anjou de l'affront qu'ils venoient de faire au Prince de Galles; aigri par la maladie & par les contradictions, il ne put supporter cette idée : *Je ne veux pas*, dit-il, *leur laisser cette joie*; il fit courir après eux, & les fit arrêter. Petite vengeance trop indigne d'un si grand Prince ! La vérité oblige d'avouer que le Prince de Galles qu'on va voir désormais, n'est plus celui qu'on a vu; la maladie avoit altéré son humeur comme son tempérament. Sa sensibilité s'étoit tournée en colère, & son activité en impatience; des agitations de l'emportement, il retomboit dans l'accablement de la langueur; le triste sentiment de sa décadence le détachoit de tout; la gloire seule sembloit conserver quel-

que attrait pour cette ame défaillante ; on le voyoit ſe ranimer au ſouvenir de ce qu'il avoit fait & de ce qu'il avoit été ; il formoit des projets vaſtes ; on croyoit retrouver le héros, mais la foibleſſe de l'homme mourant démentoit ces reſtes de grandeur, & ne lui laiſſoit plus que le regret & le chagrin. Charles V étoit inſtruit des progrès de la maladie du Prince de Galles, il ſavoit qu'elle étoit incurable, & il avoit réglé ſa politique ſur cet événement. Il envoya auſſi *un ſimple Valet de ſon Hôtel* déclarer la guerre au Roi d'Angleterre. Cet homme étoit chargé d'une Lettre, qui contenoit la déclaration & le défi ; il la remit à genoux, en diſant qu'il en ignoroit le contenu, & qu'il ne lui appartenoit point de le ſavoir. La ſurpriſe d'Edouard III & de ſes Miniſtres à la lecture de cette Lettre fut telle, qu'ils en examinèrent les ſceaux à

Froiſſard.

plusieurs fois pour s'assurer qu'elle n'étoit point supposée. Le Roi d'Angleterre se montra plus modéré que ne l'avoit été son fils : » *Allez*, dit-il tranquillement au porteur de la Lettre, » *vous avez bien rempli votre* » *commission.* » Cette homme partit, & son retour ne fut point troublé.

Charles V envoyoit, chaque année, au Roi d'Angleterre une provision pour sa table des meilleurs vins de France ; il crut que la guerre ne devoit rien changer à ces procédés de politesse, il envoya la provision accoutumée ; Edouard la refusa, en disant : *Nous en irons boire sur les lieux.*

Peu de temps avant de recevoir la déclaration de guerre, il avoit prescrit les conditions auxquelles il vouloit bien entretenir la paix. » Que le » Roi de France, disoit-il dans cet écrit, » répare l'attentat des Seigneurs » de Guyenne ; qu'il les force lui-

» même à l'obéiſſance ; qu'il confirme
» ſa renonciation à la Suzeraineté des
» Provinces cédées par le traité de
» Brétigny, & je verrai ſi je dois re-
» noncer de mon côté au titre de Roi
» de France.

Ce titre étoit reſté comme ſuſpendu pendant la paix ; le Roi d'Angleterre, quoiqu'il n'y eût pas formellement renoncé, ne le prenoit point, & prétendoit ſatisfaire par ce ſilence à l'article 12. du traité de Brétigny. Auſſi-tôt que la guerre fut déclarée, il ſe hâta de reprendre ce titre, en annonçant qu'il n'y avoit jamais *renoncé taiſiblement ne expreſſément.* Ce mot ſeul le condamnoit ; il n'avoit donc pas exécuté le traité de Brétigny, & ne pouvoit donc pas le réclamer. Les Anglois diſent que ce n'eſt là qu'un prétexte frivole ; qu'Edouard, s'il n'avoit pas éxécuté formellement tout ce que preſcrivoit l'article 12, n'avoit rien fait de contraire à cet

cet article; au lieu que Charles, en recevant l'appel des Seigneurs Gascons, violoit formellement cet article. Telles sont les raisons alléguées de part & d'autre.

Lorsque la guerre recommença entre la France & l'Angleterre, tous les François qui avoient été donnés en otage pour le traité de Brétigny, étoient revenus en France; les uns ayant payé leur rançon, ou fait quelqu'autre arrangement avec le Roi d'Angleterre; les autres, comme le Duc de Berry & le Comte d'Alençon, ayant seulement obtenu la permission de revenir en France pour un temps, & ayant jugé que le renouvellement de la guerre les dispensoit de retourner en Angleterre.

L'Etat politique de l'Europe étoit alors favorable à la France. Les querelles particulières qui, dans la guerre précédente, étoient venues s'unir à la grande querelle de la France & de

l'Angleterre, avoient été ou éteintes par la ſageſſe de Charles V, ou emportées par le cours naturel des événemens; tout étoit calme au dedans de la France; au dehors, la Caſtille ſous Henri de Tranſtamare, étoit diſpoſée à la ſervir; la Flandre n'étoit plus ſon ennemie, l'Ecoſſe étoit toujours ſon alliée; Edouard de Bailleul, payé autrefois par le Roi d'Angleterre à quarante ſols ſterlings par jour pour être Roi d'Ecoſſe, s'étoit débarraſſé de ce rôle périlleux, il avoit cédé ſes droits au Roi d'Angleterre lui-même; David de Brus, véritable Roi d'Ecoſſe, laiſſa en mourant cette Couronne à Robert Stuart, fils de ſa ſœur ainée, chef de cette illuſtre & déplorable Race, dont le temps n'a point vu finir les malheurs. En général, les Puiſſances étrangères prirent peu de part à la nouvelle guerre, elles attendirent dans une inaction attentive ce que le ſort alloit pronon-

cer entre la ſageſſe de Charles V & la fortune d'Edouard III. L'Ecoſſe déſarmée par une trêve dont Stuart pouvoit avoir beſoin pour établir ſon Empire naiſſant, ne fit rien pour les François; la Flandre, partagée entre les intérêts de ſon commerce, qui l'attachoient à l'Angleterre & les nouveaux nœuds qui l'uniſſoient à la France, prit le parti de reſter neutre. Le Roi de Navarre ourdit quelques trames inutiles, qui ne prouvèrent que ſon inquiétude & ne lui procurèrent que de la honte, il fut réduit à ne plus faire que des vœux pour le mal. Henri de Tranſtamare, inſpiré par Du Gueſclin & par la reconnoiſſance, ſervit utilement les François; mais une pareille reconnoiſſance rendit le Duc de Bretagne allié ſecret des Anglois. Ce qui reſtoit des *Grandes-Compagnies* ſe vendit indifféremment aux deux Puiſſances rivales, qui n'acquéroient ſur ces brigands qu'une au-

torité très-bornée, & qui ne pouvoient les corriger de l'habitude du pillage.

Charles V, toujours attaché aux loix & aux formalités, fit rendre dans sa Cour des Pairs un Arrêt qui, pour cause de félonie, confisquoit les terres que les Anglois possédoient en France. Quand on rend de tels Arrêts, il faut être en état de les faire exécuter. Charles V le savoit bien, & ses mesures étoient prises. *Que nous veut ce Praticien avec ses procédures?* dit le Duc de Lancastre au sujet de cet Arrêt. *Vous faire payer les dépens*, répondit le Roi.

En effet, à peine la guerre étoit-elle déclarée à l'Anglois, que le Ponthieu lui étoit déjà enlevé. En même temps une escadre Françoise jettoit sur les côtes d'Angleterre des troupes qui pillèrent & brûlèrent Portsmouth. Edouard, dans les premiers mouvemens de la surprise, de la colère &

de la crainte, fait armer jusqu'au Clergé & aux Moines pour la défense de la patrie, précaution excessive qui redoubla les alarmes des Anglois; il envoya ses fils défendre ses Provinces du continent, & Charles V leur opposa ses frères, ce qui excita la plus vive émulation entre tous ces Princes ennemis & rivaux. Du côté du Nord, le Duc de Bourgogne fut chargé d'arrêter les progrès du Duc de Lancastre, qui venoit de descendre à Calais; le Duc de Bourgogne, tout plein de la gloire précoce & funeste qu'il avoit acquise à Poitiers, ne cherchoit qu'à combattre, & peut-être eût-il ramené Crécy & Poitiers en voulant les réparer; mais le sage Charles V, persuadé que les François & en particulier le Duc de Bourgogne, n'avoient point d'ennemis plus à craindre que leur propre impétuosité, ordonna expressément à son frère de se borner à une guerre défensive, &

chargea des Capitaines expérimentés de veiller ſur ſa conduite & d'en répondre. Le Duc de Bourgogne trouva les Anglois bien retranchés dans la vallée de Tournehem, près de S. Omer, il ſe poſta ſur les hauteurs voiſines, pour les obſerver, il n'oſa ſe permettre que quelques eſcarmouches, & paſſa la campagne entière à ſolliciter vainement auprès du Roi la permiſſion de livrer bataille; s'il l'eût obtenue, les Anglois, dès cette première campagne, ſeroient peut-être venus aux portes de Paris, au lieu qu'ils furent arrêtés à Tournehem. Lorſque la ſaiſon fut aſſez avancée pour que les ennemis ne puſſent plus rien entreprendre, le Duc de Bourgogne, qui, dans ſa bouillante impatience, demandoit, au défaut de la bataille, la permiſſion de ſe retirer, n'obtint que ce dernier point; les plaiſans l'appellèrent Philippe de *Tourne-t'en*, mais les ſages jugèrent qu'il avoit ſauvé malgré lui

Froiſſard.

l'Artois & la Picardie. Toute cette guerre se sent de l'esprit de Charles V, qui présidoit à tout, qui dirigeoit tout, qui traçoit le plan général de toutes les campagnes, & qui descendoit jusqu'aux moindres détails de l'approvisionnement de ses Places & de ses armées. Point de grandes batailles, point de grands corps d'armée; guerre sans éclat, mais systématique & savante; démarches moins éclatantes qu'utiles. L'Anglois au contraire inondoit la France d'armées innombrables; on le laissoit courir; mais presque aucune Place ne le recevoit; les vivres lui étoient coupés par-tout; souvent on lui enlevoit des quartiers; enfin chaque campagne voyoit périr quelqu'une de ces armées immenses, sans qu'elle eût pu combattre.

Du côté du Midy, le Duc d'Anjou attaquoit l'Aquitaine par le Languedoc, & le Duc de Berry par le Poitou; ils avoient en tête le Comte

de Cambridge & le Comte de Pembrock, l'un fils, l'autre gendre d'Edouard, qui avoient avec eux Chandos; il faut compter pour rien dans cette guerre ce fameux Prince de Galles, qui, vaincu par la maladie & ne pouvant plus monter à cheval, ne guidoit que de loin les opérations. Les Anglois perdirent une multitude de Places dans le Limosin, le Quercy & le Rouergue; ils perdirent bien plus encore en perdant Chandos, un des plus grands Capitaines de son temps, un des hommes les plus vertueux, & pour tout dire en un mot, le Du Guesclin de l'Angleterre. Presqu'invincible à la guerre, il n'en aimoit pas moins la paix; les François mêmes le pleurèrent, & la rupture des deux Nations rivales ne parut sans remède que quand on eût perdu cet homme juste & modéré. Il fut tué dans un combat sur le Pont de Leusac, près de Poitiers.

Les ſuccès de la France ne furent interrompus que par la perte du château de Belleperche en Bourbonnois; la Ducheſſe Douairière de Bourbon, mère du Duc de Bourbon, de la Reine de France & de la feue Reine de Caſtille, demeuroit dans cette Place qu'on croyoit hors d'inſulte. Les Compagnies Angloiſes s'en emparèrent par ſurpriſe, & firent priſonnière la Ducheſſe de Bourbon. Le Duc de Bourbon accourut pour délivrer ſa mère & reprendre le château : dans le moment où la Place alloit être réduite, les Comtes de Cambridge & de Pembrock arrivent, entrent dans la Place, en font ſortir la garniſon à la vue des François, qui ne purent s'y oppoſer. Le Duc de Bourbon eut la douleur de voir ſa mère & les Dames de ſa ſuite obligées de ſuivre à cheval leurs raviſſeurs, qui les entouroient de manière qu'elles ne pouvoient échapper ; ils les conduiſirent dans

une autre fortereſſe, d'où elles ne purent ſortir qu'en payant rançon. La Place reſta au Duc de Bourbon, ce qui ne fit qu'augmenter ſes regrets. Le Prince de Galles jugea lui-même qu'il étoit contre les loix de la guerre de retenir ces femmes priſonnières, mais elles étoient entre les mains des *Compagnies*, il n'eut pas aſſez d'autorité pour les en tirer.

Quelque temps après, le Duc de Bretagne Montfort, fils de la courageuſe Jeanne de Flandre, s'étant livré comme elle aux Anglois, la Ducheſſe ſa femme tomba entre les mains du Duc de Bourbon, comme la mère de ce dernier étoit tombée auparavant entre les mains des Anglois. *Ah! beau couſin*, s'écria la Ducheſſe de Bretagne, *ſuis-je priſonnière? Non, Madame: nous ne faiſons point la guerre aux Dames*; & il renvoya la Ducheſſe à ſon mari (1).

(1) Voyez à la fin du Chapitre ſuivant.

Du Guefclin étoit en Caftille, où Henri de Tranftamare l'avoit fait fon Connétable ; Charles V le rappelle pour le faire Connétable de France à la place de Robert Moreau, Sire de Fiennes, qui, fuccombant fous le poids des années, remit au Roi avec honneur l'épée qu'il avoit portée fans éclat, mais avec zèle & fidélité. Du Guefclin voulut la refufer parce qu'il en étoit digne ; il ne fe rendit que fur un ordre abfolu.

Du Guefclin va joindre les Princes François dans les Provinces du Midy ; tout plie fous fes coups ; il foumet une partie de la Guyenne & le Limofin, il prend Limoges, qui lui fut remis par l'Evêque même ; le Prince de Galles ne put foutenir la prife de cette dernière Place, & fa fureur n'eut plus de bornes, quand il fut qu'elle

---

l'éloge de ce Duc de Bourbon, (Louis II) mêlé avec celui de Charles V, fon beau-frère,

avoit été rendue par l'Evêque, qu'il honoroit d'une confiance & d'une amitié particulières; *Si en tint moins de compte*, dit Froissard, *& de tous autres gens d'Eglise où il adjoutoit au devant grand foi.* Tout mourant qu'il étoit, il voulut aller en personne reprendre Limoges, il y rentra par la brêche, & souilla sa victoire par une cruauté qu'on remarqueroit même dans un tyran. Il traversa la Ville, porté sur un char, contemplant d'un front sévère & d'un œil sec les gémissemens & les pleurs du peuple prosterné qui imploroit sa miséricorde: Rien ne put le toucher, il livra la Ville aux flammes, après l'avoir inondée de sang; il eût gagné beaucoup pour sa gloire, s'il fût mort avant ce triste & dernier exploit. Malheureux, de n'avoir pas sû mieux finir une si belle vie! Ajouterons-nous que quand l'Evêque parut devant lui, le Prince, sans examiner si l'on avoit pu ou

non ſe diſpenſer de rendre la Place, le fit traîner en priſon, jurant qu'il lui feroit trancher la tête? ajoutons du moins qu'il n'accomplit pas cette menace, & qu'il ſe repentit de ſon emportement.

Robert Knolles, digne compagnon de Chandos, fit en France une irruption pareille aux deux qu'Edouard avoit faites en 1346 & en 1359. Deſcendu à Calais, il traverſe l'Artois & la Picardie, brûle les fauxbourgs d'Arras, & la Ville de Roye, pénètre en Champagne; mais des camps volans, diſpoſés avec intelligence ſur ſa route, le côtoyoient, le harceloient ſans ceſſe, empêchoient ſes ſoldats de s'écarter, prévenoient les incendies & réprimoient les brigandages. Knolles paſſe l'Aube, l'Yonne, la Seine, & ſe préſente en bataille entre Villejuif & Paris. C'étoit par de ſemblables bravades que l'Anglois avoit attiré dans le piége

Froiſſard, l. 1. ch. 291. Walſing. p. 185.

les Rois Philippe de Valois & Jean.

Charles V se souvient de Crécy & de Poitiers, il voit l'ennemi sous ses murs, & reste tranquille ; il sait que ses soins ont pourvu à tout, que tout est en sûreté, qu'aucune Place n'ouvrira ses portes, que les torrens s'écoulent, que l'industrie & l'activité en réparent les ravages.

Quand il en est temps, quand des escarmouches fréquentes & heureuses ont affoibli l'armée Angloise, Charles V envoie Du Guesclin à sa poursuite; le Connétable part, n'ayant d'abord que cinq cent hommes d'armes; il vend ses meubles, sa vaisselle, les bagues de sa femme, pour lever jusqu'à quatre mille hommes d'armes; la Noblesse se joint à lui; avec cette troupe si peu nombreuse, mais choisie, il va chercher les ennemis dans le Maine & dans l'Anjou; il les surprend, il enlève leurs quartiers dispersés, & la for-

midable armée de Knolles disparoît entiérement.

Du Guesclin continue de soumettre les Provinces méridionales, rien ne lui résiste. Le détail de ses succès seroit aussi fastidieux aujourd'hui qu'il fut utile alors. Nous ne remarquerons que les principaux exploits & les principaux guerriers.

Tandis que dans l'intérieur de l'Aquitaine, tout plioit sous les armes Françoises, la Rochelle parut vouloir tenir la balance entre les deux Nations rivales, & devenir libre au milieu de ces deux grandes Puissances. Les Anglois, qui, depuis le traité de Brétigny, étoient en possession de cette Place, furent avec raison ceux que ce projet irrita le plus. Edouard envoya le Comte de Pembrock avec une flotte nombreuse pour soumettre la Rochelle; il prétendoit en chasser tous les habitans, & la peupler d'Anglois, comme il

avoit fait à Calais. La flotte du Comte de Pembrock portoit, dit-on, plusieurs tonneaux chargés de chaînes (1) qu'il destinoit aux Rochellois. La France avoit presque toujours été inférieure à l'Angleterre pour la marine, mais l'Angleterre elle-même le cédoit peut-être à l'Espagne dans cette partie, & Transtamare, Roi reconnoissant, (ce titre suffit pour le distinguer) fournit à la France ce qui lui manquoit de ce côté-là. Une flotte Castillane, commandée par l'Amiral Génois Boccanègre, parut

Froissard.

(1) Ce fait des chaînes préparées avant la bataille, fait qui rappelle toujours la fable de l'Ours & des deux Compagnons, se retrouve à la bataille de Cerisoles en 1544, & paroît n'être qu'une répétition de l'histoire de Darius & d'Aléxandre à la bataille du Granique. On sait que Darius, avant cette bataille, mandoit à ses Généraux de bien fustiger l'enfant insensé de Philippe, & de le lui envoyer en Perse, lié & garotté.

à la hauteur de la Rochelle, & attaqua la flotte Angloise, qui fut complétement défaite après un combat de deux jours. La flotte victorieuse poursuivit les Anglois jusqu'à la vue de Bordeaux, où elle fit échouer plusieurs de leurs Vaisseaux, & coula les autres à fond. Le Comte de Pembrock fut pris; la flotte Castillane revint devant la Rochelle pour en bloquer le port, & remettre cette importante Place sous la domination Françoise. Les habitans de la Rochelle, soit qu'ils eussent abandonné le projet de se mettre en liberté, soit que ce projet n'eût été qu'un prétexte employé contre les Anglois, soit enfin qu'ils espérassent jouir de leur liberté sous la protection Françoise, étoient d'intelligence avec les François, mais leur citadelle étoit au pouvoir des Anglois; Jean Candorier, Maire de la Rochelle, entreprit de faire sortir les Anglois de la

citadelle ; il fit part de ſon ſtratagême aux principaux Bourgeois : *Nous en viendrons aiſément à notre honneur*, leur dit-il, *car Philippe Manſel n'eſt pas trop malicieux.* Philippe Manſel étoit le Commandant de la garniſon Angloiſe du Château ; Candorier l'invite à dîner, & lui montre un ordre ſuppoſé d'Edouard, qui lui enjoignoit de faire, hors du Château, une revue de la Garniſon & de la Bourgeoiſie. Manſel ne ſavoit pas lire, & en examinant les ſceaux, il crut les reconnoître. Candorier lui lut la prétendue Lettre d'Edouard, Manſel obéit, il fit ſortir la Garniſon, qui, enveloppée à l'inſtant, ſe rendit à diſcrétion. La citadelle fut démolie ; le Roi ſe plut à honorer la Rochelle de priviléges encore ſupérieurs à ceux qu'elle demandoit, il lui aſſura expreſſément celui de n'être ſoumiſe à aucune impoſition ſans y avoir conſenti. La réduction de la

Rochelle entraîna celle du pays d'Aunis, de la Saintonge & du reſte du Poitou.

Les deux Capitaines les plus propres à conſoler l'Angleterre de l'inaction d'Edouard, de la langueur du Prince de Galles & de la mort de Chandos, étoient Robert Knolles & le Captal de Buch. Nous avons vu Knolles s'enfuir & ſon armée ſe diſſiper devant Du Gueſclin. Le Captal de Buch, qui avoit déja été pris par Du Gueſclin à la bataille de Cocherel en ſervant le Roi de Navarre, fut pris encore dans un combat près de Soubiſe, en ſervant les Anglois. Cet habile & malheureux Capitaine mourut en priſon, malgré toutes les offres que put faire Edouard pour ſa rançon; Charles V ayant fait inutilement tous ſes efforts pour l'attirer à ſon ſervice, prouva encore mieux, en n'oſant le délivrer, combien il eſtimoit ſes talens; mais c'eſt une

Du Tillet.

tache à la mémoire de ce grand Roi; le Prince de Galles n'en avoit pas uſé ainſi envers Du Gueſclin.

Le Captal de Buch avoit été pris par un Capitaine qui mérite de trouver ici ſa place ; il ſe nommoit Yvain de Galles ; il deſcendoit, dit-on, des anciens Souverains de cette Principauté. Edouard avoit fait trancher la tête à Aimoin, ſon père, par ce principe également cruel & dangereux, qu'on appelle *raiſon d'Etat.* Yvain avoit été élevé à la Cour de Philippe de Valois en qualité d'enfant d'honneur de ſa Chambre ; il avoit fait ſes premières armes ſous le Roi Jean. C'étoit par ſa naiſſance & par ſa deſtinée un ennemi naturel des Anglois. Après la paix de Brétigny, le Duc de Lancaſtre, qui apparemment ne le connoiſſoit que pour un ſoldat de fortune, voulut ſe l'attacher, & lui confia la garde du château de Beaufort, entre Troyes &

Châlons. Lorſque l'Angleterre & la France rentrèrent en guerre, Yvain ſaiſit l'occaſion de venger les injures tant anciennes que nouvelles de ſa Maiſon; il livra aux François le château de Beaufort, il leur fit agréer ſes ſervices, & avec quelques Vaiſſeaux qu'il équippa, il ſe mit à faire des courſes ſur les côtes d'Angleterre & dans les Iſles de la Manche. Charles V l'envoya en Eſpagne pour ſolliciter des ſecours maritimes; il y rencontra le Comte de Pembrock & les autres Anglois pris dans le combat naval livré devant la Rochelle; on les menoit en triomphe & chargés de fers dans les Villes d'Eſpagne; *car*, dit Froiſſard, *autre courtoiſie ne ſavoient les Eſpagnols faire.* Yvain dit au Comte de Pembrock: » Viens-tu rendre hommage » au véritable Prince de Galles pour » les terres que tu poſſédes dans le » reſſort de ma Principauté, dont

Froiſſard. Du Tillet. Ferreras. Ayala.

» ton beau-frère uſurpe le titre ? Le Comte de Pembrock, qui ne le connoiſſoit pas, le prit pour un fou. Yvain lui expliqua, toujours avec la même arrogance, ſes prétentions & ſes vues. Cette bravade ſi mal placée fut encore plus mal ſoutenue. Un Chevalier Anglois de la ſuite du Comte de Pembrock, indigné qu'on inſultât ainſi au malheur, dit à Yvain : » Eh bien ! Prince de Galles ! jette » ton gage de bataille, il ſera relevé. » Tu es priſonnier, dit Yvain, il n'y » auroit point d'honneur à te défier. Y en avoit-il davantage à l'outrager ?

Auſſi-tôt que Tranſtamare ſut l'arrivée des priſonniers Anglois, il s'empreſſa de réparer par toute ſorte d'égards l'indigne traitement qu'ils avoient reçu. La rançon du Comte de Pembrock fut agréée, mais il mourut ſans l'avoir payée ; il ne fut plus parlé du défi d'Yvain.

Ce dernier avoit réuſſi dans ſa

négociation, il avoit amené en France des ſecours de l'Eſpagne ; il eut ſur les Anglois quelques avantages qu'il couronna par ce combat devant Soubiſe, où il fit priſonnier le Captal de Buch. Yvain de Galles ſe faiſoit appeller le *Pourſuivant d'amour*, ſans doute parce qu'il étoit aſſocié à quelqu'une de ces Confréries galantes, qu'on nommoit alors *Cours d'amour.*

Du Gueſclin s'étoit uni avec Olivier Cliſſon par une autre Confraternité, pareillement née de la Chevalerie ; il l'avoit fait ſon *Confrère d'armes*, ſociété qui emportoit l'obligation d'une défenſe mutuelle & le partage des profits qu'on faiſoit à la guerre. Cliſſon avoit pour être ennemi des François, un motif ſemblable à celui qui animoit Yvain de Galles contre les Anglois. Philippe de Valois avoit fait mourir ſon père, comme Edouard avoit fait mourir

le père d'Yvain; mais Charles V réparateur constant des torts de son ayeul & de son père, s'attacha Clisson par des bienfaits, & la confraternité d'armes de Clisson & du Connétable, fut un lien de plus pour retenir le premier au service de la France; il se distingua dans cette guerre contre les Anglois, mais souvent où Du Guesclin ne mettoit que de la valeur, Clisson mettoit de la férocité. Nous raconterons ce qui se passa au siége de Benon, parce que nous y trouvons dequoi rendre la guerre à jamais exécrable. Lorsque les Rochelois se furent remis sous l'obéissance du Roi, David Olegrane, Gouverneur de Benon, voulant venger l'Angleterre, eut la barbarie de faire couper le nez & les oreilles à tous les Rochelois qui se trouvoient alors à Benon; Clisson, pour venger la France à son tour, assiége Benon, l'emporte d'assaut, une partie de la garnison

garniſon eſt paſſée au fil de l'épée; tous ceux qui tombèrent vivans entre les mains des François, furent pendus. Comment les peuples n'apprennent-ils pas, par tant d'exemples, que l'injuſtice & la violence ne produiſent que de l'injuſtice & de la violence ? Ce ne fut pas tout. Le reſte de la garniſon ſe retire dans le Château, Cliſſon en fait le ſiége, les Anglois ſe rendent à diſcrétion. Cliſſon ſe place à la porte du Château, fait ſortir devant lui les Anglois un à un, & à meſure qu'ils ſortent, il leur fend la tête avec ſa hache d'armes; il maſſacra ainſi de ſa main les quinze premiers. Un Auteur moderne dit froidement que ces meurtres commis de ſang-froid furent blâmés, Cliſſon en eut le nom de *Boucher*, qui n'étoit pas alors une aſſez forte injure.

Le ſiége de Thouars acheva la conquête du Poitou; il fut remar-

quable par l'uſage & par le grand effet de l'artillerie. Du Gueſclin, à qui l'art de la guerre doit toute ſorte de progrès, avoit fait conſtruire à la Rochelle & à Poitiers de *grands engins*, & fondre des canons beaucoup plus forts que ceux qu'on avoit connus juſques-là; les aſſiégés voyant leurs remparts abattus & l'aſſaut prêt à être livré, convinrent de ſe rendre, ſi dans un terme préfix, le Roi d'Angleterre ou l'un des Princes ſes fils ne ſe préſentoient avec une armée capable de livrer bataille. En effet Edouard III ſe réveillant au bruit de tant de pertes, voulut aller réparer en perſonne les mauvais ſuccès de ſes Généraux; il avoit juré de ne point retourner en Angleterre, qu'*il n'eût reconquis ce qu'on lui avoit enlevé ou perdu le demourant.* Une tempête ſe joua de ſon ſerment, il ne put jamais aborder en France, & Thouars ſe rendit au jour mar-

qué. Le Prince de Galles, qui avoit paſſé en Angleterre, dans l'eſpérance que l'air de Londres lui ſeroit plus favorable, & qui en effet avoit paru ſe ranimer dans ſon pays natal, accompagnoit ſon père dans cette expédition avortée, où ils furent vaincus par les vents. Le combat de Chiſay, où Du Gueſclin triompha des Anglois, nous montre l'acharnement avec lequel les deux Nations rivales ſe combattoient alors; il fut tel, qu'aucun Anglois n'échappa, & que tous furent tués ou faits priſonniers.

Toute la partie ſeptentrionale de l'Aquitaine étant réduite, Du Gueſclin pour accélérer les progrès du Duc d'Anjou du côté du Midi, alla ſe joindre à lui, & bientôt cette partie eut le ſort de l'autre. Gaſton, Comte de Foix, le plus impétueux des Seigneurs François, avoit toujours prétendu que ſon Comté de

Foix étoit indépendant, comme les Couronnes. Ami des Lettres, protecteur magnifique des Arts, il tenoit à Ortaiz une des Cours les plus brillantes & les plus polies de l'Europe. Un bien plus grand avantage encore, c'est qu'il savoit maintenir ses Etats en paix au milieu de la guerre qui agitoit la France. Heureux si la violence impétueuse de son caractère ne lui eût pas souvent fourni des sujets de repentir & de remords! Ce Seigneur, en conséquence de sa prétention, avoit constamment refusé au Prince de Galles, depuis le traité de Brétigny, l'hommage que ce Prince exigeoit de tous les Seigneurs Gascons. Le Prince de Galles s'étoit toujours promis de le réduire, mais tantôt l'expédition d'Espagne, tantôt la maladie, tantôt quelque autre cause, avoit fait remettre à un autre temps l'exécution de ce projet. Lorsque la guerre se fut rallumée entre

Froissard.

la France & l'Angleterre, le Comte de Foix se piqua d'observer la neutralité la plus exacte. Long-temps spectateur tranquille des succès de la France, & beaucoup plus François qu'Anglois dans le cœur, il conçut pourtant quelque inquiétude, lorsqu'il vit les François poursuivre leur victoire jusqu'aux portes de ses Etats; il craignit que cette indépendance qui avoit bravé la puissance Angloise, ne fût pas respectée par le vainqueur ; il se hâta de le désarmer par un traité. Les François avoient mis le siége devant Lourde, Place forte du Comté de Bigorre, de laquelle étoit Gouverneur pour les Anglois Arnaud de Berne, parent & vassal du Comte de Foix. Un des articles secrets de l'accommodement du Comte de Foix avec le Duc d'Anjou, fut que le Comte engageroit son parent à remettre aux François la forteresse de Lourde. Gaston fit venir

Arnaud de Berne à Ortaiz, & lui déclara devant tout le monde (ce qui n'étoit déja pas fort prudent) qu'il falloit qu'il lui livrât la Place pour qu'elle fût remise aux François, car je ne prétends pas, ajouta-t-il, me brouiller avec un Prince aussi puissant que le Duc d'Anjou. L'intention du Comte étoit d'un Prince sage, son action fut d'un barbare; de Berne le prévit, il connoissoit son parent, il savoit que Gaston n'avoit jamais pu souffrir aucune résistance; il lui dit d'un ton doux & ferme : *Monseigneur, vraiment je vous dois foi & hommage, car je suis un pauvre Chevalier de votre sang & de votre terre, mais le Châtel de Lourde ne vous rendrai-je jà. Vous m'avez mandé; si pouvez faire de moi ce qu'il vous plaira; je le tiens du Roi d'Angleterre, qui m'y a mis & étably, & à personne qui soit, je ne le rendrai, fors à lui.*

Charles V ou le Prince de Galles eût honoré un Officier qui lui auroit parlé ainſi. Le Comte de Foix tire ſon poignard, s'élance ſur Arnaud, en criant : *Oh ! traître, as-tu dit que non ? Par cette tête ! tu ne l'as pas dit pour rien.* On ne peut ou on n'oſe l'arrêter, le crime eſt conſommé. Arnaud, percé de cinq coups ſans s'être mis en défenſe, tombe aux pieds de ſon bourreau, en lui diſant, toujours avec la même douceur : *Ah ! Monſeigneur, vous ne faites pas gentilleſſe ; vous m'avez mandé, & me occiez.* Gaſton eut des remords, qu'importe qu'il en ait eu ? un homme ſujet à ces accès de rage en eſt-il moins une bête féroce ? Ce crime fut auſſi infructueux qu'abominable. Arnaud, en ſortant de Lourde, avoit preſſenti la propoſition qu'on alloit lui faire & par conſéquent le danger qu'il alloit courir, (nouveau ſujet de l'admirer !) il Froiſſard.

avoit tiré de Jean de Berne son frère, en lui confiant la garde de la Place, une parole d'honneur de ne la remettre que sur un ordre précis du Roi d'Angleterre ou du Prince de Galles.

Charles V, en détestant l'horrible marque d'attachement que le Comte de Foix lui avoit donnée, crut devoir en récompenser le principe. Il offrit à Gaston la jouissance, pendant sa vie, du Comté de Bigorre, à la charge de l'hommage; mais ce titre de vassal révoltoit le Comte de Foix, il ne voulut recevoir que le château de Mauvoisin, *parce que*, dit Froissard, *cette Place ne relevoit de personne, fors que de Dieu.*

Un emportement pareil, mais plus excusable par les circonstances, priva le Comte de Foix de son propre fils; ce fut l'ouvrage du Roi de Navarre, son voisin & son beau-frère. Cet exécrable Prince acheva de se

perdre dans l'Europe par ce crime, qui surpassoit même tous les siens. Les Comtes de Foix & d'Armagnac avoient été long-temps en guerre, car l'abus des guerres particulières duroit encore; S. Louis n'avoit osé l'attaquer qu'avec précaution, & ce fut Charles le Sage qui eut la gloire de l'abolir. Le Comte de Foix avoit fait prisonnier le Comte d'Armagnac, il exigea cinquante mille francs pour sa rançon; le Comte d'Armagnac demanda d'être libre sous le cautionnement du Roi de Navarre, dont le Comte de Foix avoit épousé la sœur. Le Comte de Foix refusa d'abord de recevoir son beau-frère pour caution, *le connoissant*, disoit-il, *trop cauteleux & malicieux*. Il le reçut enfin par égard pour Agnès de Navarre sa femme, & rendit la liberté au Comte d'Armagnac. Celui-ci paya fidèlement les cinquante mille francs au Roi de Navarre, pour

qu'il les remît au Comte de Foix ; & qu'il se fît donner une décharge du cautionnement. Il eût mieux fait de les payer directement au Comte de Foix ; le Roi de Navarre garda l'argent, on devoit s'y attendre. Agnès sa sœur vint à Pampelune traiter avec lui sur cet article. » Après un pareil » procédé de la part de mon frère, lui dit-elle, » je ne pourrai plus retour- » ner à Ortaiz auprès de mon mari. » Retournez à Ortaiz, lui répondit Charles, » ou restez à Pampelune, » vous en êtes la maîtresse, mais soyez » sûre que l'argent ne sortira point de » la Navarre. » Agnès prit le parti de rester à Pampelune. Gaston son fils obtint du Comte de Foix la permission d'aller y voir Agnès; le Roi de Navarre son oncle lui fit l'accueil le plus tendre. Le jour que le jeune Prince partit pour retourner à Ortaiz, Charles le prit en particulier, & après lui avoir témoigné une douleur bien vive de

voir ſon beau-frère & ſa ſœur ſéparés l'un de l'autre, il lui remit un paquet: » Voici, lui dit-il, une poudre dont » l'effet infaillible ſeroit de ranimer » toute la tendreſſe de votre père » pour votre mère ; mais le charme » n'agit que quand le reméde n'eſt » point apperçu, ainſi l'affaire de- » mande le plus profond ſecret ; en » répandant cette poudre avec adreſſe » ſur les mets dont le Comte fait » uſage, il faut bien s'aſſurer de n'être » vu de perſonne. » Gaſton eut toute la crédulité de la jeuneſſe ; il en eut auſſi l'indiſcrétion. Le merveilleux de ſon rôle l'éblouit, il parla : de retour à Ortaiz, il lui échappa ſouvent de dire qu'on verroit bientôt les différens de ſon père & de ſa mère terminés par un moyen auquel on ne s'attendoit pas. Le Comte de Foix avoit un fils naturel, nommé Yvain, qui étoit élevé avec Gaſton ; un jour qu'ils jouoient enſemble,

Yvain apperçut le paquet que Gaston portoit caché dans sa poitrine, il voulut savoir ce que c'étoit : Gaston en dit trop & trop peu ; il eut ensuite l'imprudence de se brouiller avec Yvain, & de lui donner un soufflet dans la chaleur d'une querelle. Yvain, pour se venger, va dire au Comte ce qu'il a vu & ce qu'il a deviné ; le Comte au moment où Gaston vient s'asseoir à table à côté de lui, saisit le paquet, l'arrache, en fait faire l'essai sur un chien, qui meurt à l'instant. A ce spectacle, le jeune Prince, muet & immobile d'horreur, ne peut rien alléguer pour sa défense ; le père furieux voit tout d'un coup un complot tramé contre ses jours par sa femme, son beau-frère & son fils, il s'élance sur Gaston pour le tuer ; toute la Cour se jette entre le père & le fils ; Gaston est entraîné hors de la présence de son père & enfermé dans une tour ;

le Comte veut lui faire faire ſon procès; les Juges refuſent leur miniſtère; Gaſton ſe punit lui-même de ſon erreur, il paſſe dix jours entiers noyé dans les larmes & ſans vouloir prendre aucune nourriture; on en avertit ſon père, qui auroit dû en être touché; quand il n'auroit pris ces larmes de l'innocence que pour les larmes du repentir; la fureur du Comte étoit toujours la même: il entre dans la tour, un couteau à la main, il voit ſon fils étendu ſur un lit, ſans mouvement, preſque ſans vie, ſuccombant à la douleur, à la faim, à la frayeur. Il lui porte ſon couteau à la gorge, en lui criant: *Traître, pourquoi ne manges-tu pas?* Le fils expire, ſoit du coup, ſoit de foibleſſe & du ſaiſiſſement d'avoir revu ſon père encore irrité dans un moment ſi terrible. Tous les Hiſtoriens conviennent que ce déplorable enfant donnoit les plus grandes eſpérances,

& ce deſir de réconcilier ſes parens, ce ſilence d'effroi à la vue d'un crime dont il étoit innocent, ce déſeſpoir, cette rigueur exercée ſur lui-même, annoncent une ame ſenſible & vertueuſe. Cette abomination (1) peut être regardée comme le chef-d'œuvre de Charles le Mauvais.

Il s'ennuyoit de ne jouer aucun rôle dans la nouvelle querelle des deux Nations rivales, & ne pouvoit reſter tranquile parmi tant d'occaſions d'intriguer. Pendant tout le cours de la guerre, il ne ceſſa de négocier avec les deux partis, voulant les tromper tous les deux & ne pouvant tromper que lui-même. Le décri où il étoit tombé, une incertitude, une fluctuation perpétuelles le rendoient la dupe de tout. Les François lui prirent Montpellier ; pour s'en venger, il

(1) Cet événement arriva au commencement du regne de Charles VI.

traite avec les Anglois, promet de rompre ouvertement avec Charles V, & n'ose s'y résoudre ; il négocie, & toujours par la médiation des Reines Jeanne & Blanche d'Evreux ; on lui rend Montpellier, il retombe dans ses perfidies ; on le lui reprend ; il promet de venir à Paris satisfaire le Roi, & il n'ose y venir ; puis il vient le trouver à Vernon, il lui demande pardon, il lui rend hommage-lige pour toutes les terres qu'il possédoit en France, il vient à Paris, & tandis qu'il y est comblé d'honneurs & de bienfaits, il envoye son Secrétaire traiter à Montreuil avec les Anglois. Le Roi le savoit bien, mais il lui suffisoit de punir quelquefois ce traître & de le contenir toujours.

Charles le Mauvais s'étoit fait le Courtier de toutes les intrigues de l'Europe ; il étoit sur-tout l'agent des Anglois. Edouard III voulut regagner les Seigneurs Gascons en leur pro-

Rymer, t. 3. part. 3.

mettant l'abolition du ſubſide qui les avoit irrités; ce fut le Roi de Navarre leur voiſin, qu'il chargea de cette négociation, elle ne réuſſit point.

Edouard voulut auſſi détacher Tranſtamare de l'alliance des François, en lui offrant le ſacrifice des droits du Duc de Lancaſtre au Trône de Caſtille. Ce fut encore le Roi de Navarre qui conduiſit cette intrigue; il ne la conduiſit pas loin. Tranſtamare pour toute réponſe, lui reprocha ſes crimes & ſes perfidies, mais il ne réuſſit pas mieux à corriger Charles le Mauvais, que Charles le Mauvais à le pervertir.

Charles le Mauvais eſſaya encore vainement de ſoulever contre Charles V les Princes du Sang de la branche d'Alençon, à propos du refus que Philippe d'Alençon, Archevêque de Rouen, avoit fait d'un Canonicat de ſa Cathédrale à un Eccléſiaſtique protégé par le Roi, & de la

vengeance trop forte que le Roi avoit tirée de ce refus, en faiſant ſaiſir le temporel du Prélat.

Mais le Roi de Navarre fit un tort réel à la France, en irritant contr'elle le Duc de Bretagne que la reconnoiſſance entraînoit déja naturellement vers les Anglois. Charles le Mauvais commença par rendre le Duc de Bretagne & Cliſſon ennemis irréconciliables. Ce fut pour le ſeul plaiſir de nuire qu'il mêla cet incident particulier à la négociation générale. Il étoit allé voir Cliſſon dans ſes terres; il y avoit été reçu comme le beau-frère d'un Roi à qui Cliſſon avoit conſacré ſa vie. Les fètes, les plaiſirs avoient été prodigués pour l'amuſer & le retenir. Cliſſon l'accompagne enſuite à la Cour du Duc de Bretagne. Charles le Mauvais s'apperçoit que Montfort eſt amoureux & jaloux de la Ducheſſe ſa femme, & que la Ducheſſe a pour Cliſſon l'eſtime & les égards dus

à la réputation de ce guerrier. Il ne lui en fallut pas davantage. Des calomnies bien préparées, bien présentées excitent la jalousie du Duc, il soupçonne, il croit tout, le Roi de Navarre dit qu'il a vu, le Duc croit avoir vu lui-même, la mort de Clisson est résolue, trente Anglois qui composoient la garde du Duc, sont chargés d'assassiner Clisson, il en reçoit l'avis à un bal où étoit le Duc, il sort précipitamment, échappe aux assassins, & se retire dans ses terres. Telle fut la source de l'inimitié mortelle qui regna toujours depuis entre le Duc de Bretagne & Clisson. Elle rejaillit sur la France; le Duc en eut plus d'éloignement pour sa Nation & plus de zèle pour les Anglois, parce que Clisson servoit Charles V & étoit frère-d'armes du Connétable.

Les dispositions du Duc n'étoient pas celles de ses vassaux, & de même qu'on avoit vu en Flandre le

Comte attaché aux François par la reconnoiſſance, avoir à combattre ſes ſujets que d'autres intérêts uniſſoient avec l'Angleterre, on vit le Duc de Bretagne contrarié ſur ſes deſſeins politiques par les Seigneurs Bretons, qui déteſtoient le joug Anglois, & par le peuple, qui ne pouvoit oublier le mal que les Anglois avoient fait à la Bretagne. Ce peuple, à qui la modération de Charles V avoit procuré une paix ſi long-temps & ſi ardemment deſirée, frémiſſoit à la ſeule idée de la guerre prête à renaître. Les Seigneurs Bretons ne diſſimulèrent point leurs ſentimens au Duc : *Chier Sire*, leur dirent-ils, *ſitôt que nous pourrons appercevoir que vous vous ferez partie pour le Roi d'Angleterre, nous vous relinquerons & mettrons hors de Bretagne*. L'avis étoit ſans détour, c'étoit à lui d'en profiter; il brava la menace, les Bretons lui tinrent parole.

Paul Hay du Châtelet hiſt. du Connétable Du Gueſclin.
D'Argent. Hiſt. de Bret.

Le Duc se déclare, il traite avec le Roi d'Angleterre son beau-père, qui, pour l'attacher de plus en plus à ses intérêts, lui donne ou lui rend le Comté de Richemont en Angleterre, possédé autrefois par ses ancêtres, & y joint quelques terres situées sur les confins de la Bretagne & du Poitou. En conséquence le Duc reçoit garnison Angloise dans quelques-unes de ses Places. Les Seigneurs Bretons se soulèvent, appellent les François, Charles V avertit le Duc de rentrer dans le devoir; peu satisfait de sa réponse, il envoie Du Guesclin en Bretagne. La Noblesse du pays se joint au Connétable; le Duc se voit hors d'état de résister; ses amis lui conseillent de détourner l'orage, en feignant de renoncer à l'alliance des Anglois : » Je ne puis être ingrat, répond Montfort, » je ne veux point » le paroître. » Un Anglois, nommé Milleborne, lui donna un conseil

plus mauvais encore, ce fut d'exiger de force un ſubſide, & de faire pendre ceux qui refuſeroient de le payer. Le peuple alors ſe joignit aux Seigneurs contre le Duc, qui fut contraint de chercher un aſyle en Angleterre, tandis que les François, ſous la conduite de Du Gueſclin & de Cliſſon, auxquels s'étoit joint le Duc d'Anjou, *lui prenoient tout plein de Places, & lui faiſoient tout plein de vilainies* (1). Il eſt vrai que leurs exploits étoient ſouvent ſouillés par la cruauté. À la priſe d'Hennebon, la garniſon fut paſſée au fil de l'épée. Le fameux Robert Knolles défendoit avec peine les reſtes de la Bretagne. Deux capitulations, concernant Breſt & Derval, ayant été mal exécutées par les Anglois, le Duc d'Anjou menaça Knolles de faire mourir les Froiſſard.

(1) Termes d'un Manifeſte publié depuis par le Duc de Bretagne.

otages qu'il avoit entre les mains, Knolles menaça d'uſer de répréſailles ſur des Chevaliers François. Le Duc d'Anjou s'appaiſa, & les otages alloient être mis en liberté, lorſque l'impitoyable Cliſſon, qui avoit juré de ne jamais faire de quartier aux Anglois, vint à ſon tour menacer le Duc d'Anjou de quitter le ſervice, s'il accordoit, même la vie, aux otages. Le Duc d'Anjou, qui avoit du penchant à la cruauté, lui abandonna ces malheureuſes victimes. Cliſſon fit venir le bourreau, & leur fit trancher la tête ſous les murs de Derval; auſſi-tôt les François virent ſortir d'une fenêtre de la fortereſſe, un échaffaut tout dreſſé, ſur lequel on traîna trois Chevaliers & un Ecuyer François, dont les têtes tombèrent dans les foſſés à la vue de ceux qui avoient donné ce barbare exemple. En même temps la garniſon de Derval fit une ſortie, dans laquelle Cliſ-

ſon fut dangereuſement bleſſé. Le ſiége de Derval fut levé; par-tout ailleurs les François étoient victorieux.

Edouard voulut encore tenter une deſcente en France, mais il céda aiſément aux remontrances de ſes ſujets, qui trouvoient cette entrepriſe trop forte pour ſon âge. Il ſe contenta d'envoyer le Duc de Lancaſtre ſon troiſiéme fils avec le Duc de Bretagne à la tête de trente mille hommes. Montfort s'étoit ſacrifié pour l'Angleterre, il étoit juſte de commencer par le rétablir; mais il étoit dépouillé. La politique vulgaire eſt peu favorable aux malheureux. Le Roi d'Angleterre crut devoir commencer par ſe rétablir lui-même dans les Provinces qu'il avoit perdues en France. Ce fut à Calais, & non en Bretagne, que l'armée Angloiſe débarqua. Le Duc de Bretagne pour flatter ſes dédaigneux protecteurs, Ibid.

envoya au Roi de France un défi bien menaçant, bien insultant; il offensa Charles V, & ne se concilia point la faveur des Anglois, il en fut non-seulement négligé, mais même traité avec outrage. Le Duc de Lancastre, lâchement jaloux d'un infortuné qu'il auroit dû plaindre & d'un beau-frère qu'il auroit dû respecter, lui reprochoit que c'étoit pour lui que la guerre se faisoit; si elle se fût faite pour lui, elle se seroit faite en Bretagne, c'étoit bien plutôt le Duc de Bretagne qui la faisoit pour les Anglois.

Ce Prince n'avoit ni argent ni moyen de s'en procurer; le Duc de Lancastre, qui le savoit bien, exigeoit qu'il payât la moitié des dépenses de la guerre, & sous prétexte qu'il ne les payoit pas, Lancastre refusa de partager avec lui le commandement; il réduisit toute l'autorité du Duc de Bretagne à commander

der une troupe d'environ ſoixante Bretons qui l'avoient accompagné dans ſa fuite en Angleterre. Le Duc de Lancaſtre, auſſi dépourvu de talens & de lumières que de vertus, traîne du Nord au Midi de la France une armée, qui eſt toujours battue dans toutes les eſcarmouches ; lorſqu'il arriva en Guyenne, les trente mille hommes étoient réduits à ſix mille. Il ſe hâta de repaſſer en Angleterre, où il fut très-mal accueilli par le Roi ſon père, & ſur-tout par le Prince de Galles, dont il étoit en tout, l'oppoſé, ainſi que du dernier Duc de Lancaſtre ſon beau-père.

Le Duc de Bretagne paſſa auſſi en Angleterre pour demander juſtice à Edouard; il l'obtint en partie. Il reparut en Bretagne avec une armée fournie & payée par Edouard, & dans laquelle le quatriéme fils de ce Monarque, le Comte de Cambridge, ſervoit comme volontaire. Montfort

reprit plusieurs Places & se vit au moment d'avoir entre ses mains son ennemi Clisson, pour qui sa haine étoit devenue fureur. Il le tenoit assiégé dans Quimperlay. Impatient de saisir sa proye, il couroit à l'assaut, il préparoit à Clisson la mort la plus cruelle, & les Anglois, que Clisson avoit juré de n'épargner jamais, secondoient l'ardeur du Duc. Clisson ne pouvoit plus ni résister, ni échapper, lorsqu'une trêve conclue entre Edouard & Charles V, & dans laquelle la Bretagne étoit expressément comprise, fit tomber les armes des mains de l'implacable Montfort. Cette trêve, renouvellée de terme en terme, dura tout le reste du regne d'Edouard.

D'Argentré, Hist. de Bretagne.

Quel étoit alors l'état des affaires? De toutes les possessions que les Anglois avoient eues en France, il ne leur restoit plus, du côté du Nord, que Calais; du côté du Midy, que

Bordeaux & Bayonne; & le Duc de Bretagne, pour avoir embraſſé leur querelle, étoit dépouillé de la plus grande partie de ſon Duché. Ainſi cette guerre, dont les principales époques, Crécy, Poitiers, Brétigny, &c. ſemblent ſi déſaſtreuſes pour la France, ſi glorieuſes pour l'Angleterre, ſi brillantes pour les deux Edouards, quel en fut le fruit pour l'ambitieux qui l'avoit entrepriſe? la perte de la Guyenne, qu'il avoit poſſédée tranquillement ſous le vaſſelage de la France, avant qu'il commençât cette guerre. Lorſqu'Edouard ayant réclamé le Trône de la France, eut été rejetté par un Jugement ſolemnel des Pairs & par le vœu unanime de la Nation, quel motif put lui faire prendre les armes? ce fut ou le deſir de la vengeance, ou l'eſpérance de la conquête. Dans le premier cas, il aura dit: » Je ravagerai le Royaume que je n'ai pu

» obtenir, je troublerai du moins la » possession de mon rival; je ferai cou» ler le sang de ses sujets & celui des » miens. » Sentiment affreux. Dans le second cas, il aura dit: » Je con» quérerai la France, & j'y affermi» rai tellement mon empire, qu'elle » ne pourra être enlevée ni à moi ni » à ma postérité. » Chimère impossible, & qui devoit lui paroître telle, pour peu qu'il réfléchît sur la nature des obstacles, sur le jeu de la politique, sur le mêlange & la combinaison des intérêts de l'Europe. Ainsi dans le premier cas, il n'a été qu'un méchant; dans le second, qu'un visionnaire; dans tous les cas, il a été puni. Voilà le résultat de ses exploits & de sa gloire.

Mais quelle est la supériorité d'un Roi sage sur un Roi guerrier, même pour la guerre! Avant de l'entreprendre, Charles V a mis de son côté, non-seulement les apparences de la jus-

tice, mais la réalité; il a éxécuté ce traité de Brétigny dont il rougissoit, & que son rival n'éxécutoit point; ses plaintes sur cette infidélité ont eu assez d'éclat pour constater ses droits, & n'ont pas eu assez d'amertume pour irriter l'ennemi. L'Anglois n'a su que vaincre, Charles sait attendre. Une administration douce & juste lui concilie l'amour & la confiance de ses peuples, & augmente les regrets des Provinces cédées à l'Angleterre; il laisse le Prince de Galles s'engager & s'épuiser dans des expéditions étrangères, ternir sa gloire par d'indignes alliances; il ne protège que des amis vertueux & malheureux; il exerce, il rend utiles au dehors des guerriers incommodes & funestes au dedans; tandis que le joug des impôts s'appesantit sur l'Aquitaine, il diminue tous les jours en France; les Provinces du Midi levent les yeux, tendent les mains vers leur

vengeur & leur ami. Charles n'a point excité ces troubles, il ne les a point fomentés ; nulle fraude politique, nulle intelligence perfide n'a fait jouer ces reſſorts ; Charles dédaigne ou déteſte toutes ces routines de l'art de nuire ; la juſtice eſt au premier rang dans ſon ame : mais lorſque ſes anciens ſujets, ſes arrière-vaſſaux, (qui n'ont point ceſſé de l'être, puiſque la condition qui pouvoit ſeule lui enlever ſa ſuzeraineté, n'a point été remplie) lorſque ſes enfans réclament cette même juſtice, elle s'arme en leur faveur. Charles eſt toujours le défenſeur de la foibleſſe qu'on opprime. C'eſt ſous ce noble perſonnage qu'il s'annonce à l'Europe, c'eſt ſous de tels auſpices qu'il entreprend la reſtauration de la France. Il commence par remplir avec ſcrupule toutes les formalités du droit des gens ; ſi c'eſt une minutie, elle eſt d'un eſprit droit & d'un cœur

ami de la regle; c'eſt au talent à faire le reſte. Charles dirige du fond de ſon cabinet une guerre ſavante, ſyſtématique, où rien n'eſt abandonné au hazard ni même à la valeur, où la prudence, qui a tout prévu & tout préparé, déconcerte l'impétueuſe Chevalerie & l'héroïſme indiſcipliné. On voit des opérations au lieu d'exploits, des plans de campagne au lieu de batailles, des Généraux au lieu de Chevaliers, des ſuccès au lieu de triomphes; les Edouards ont ébloui l'Europe, Charles l'étonne & la conduit; la révolution qu'il opère ſans éclat, ſera durable.

Les deux Edouards, que Charles avoit encore eu la ſageſſe de n'attaquer que dans leur déclin, portèrent au tombeau le ſentiment douloureux de tant de pertes & de la ſupériorité de leur rival. Leur décadence fut longue & ſenſible; ils en dévorèrent long-temps les dégoûts; les cha-

grins domestiques se joignirent aux chagrins politiques pour accabler Edouard III. La mort de Philippine de Haynault sa femme, qui précéda de quelques années celle du Prince de Galles, fut pour Edouard & l'événement le plus douloureux & une source d'avilissement; des foiblesses tardives vinrent déshonorer la vieillesse de ce grand Roi, & souiller ses cheveux blancs. Malgré quelques infidélités, il avoit toujours eu pour son illustre & vertueuse femme, sa sœur d'armes, sa compagne de gloire, une inclination dominante. Le vuide qu'elle laissa dans son cœur fut rempli par Alix Pierce ou Perrers, une des femmes de la feue Reine. L'absolu Edouard, qui n'avoit été gouverné ni par la courageuse Philippine, ni par la sage Salisbury, le fut par l'intriguante Alix. L'Angleterre en rougit pour son héros; elle le jugea honteusement déchu de

Walsing. p. 189. Rapin Thoir. Ferreras. Rymer, t. 3. p. 13.

ſa grandeur & de ſa ſageſſe, quand elle le vit proclamer Alix *Dame du Soleil*, & célébrer par des fêtes cette cérémonie bizarre, tandis qu'il manquoit d'argent pour défendre ſes Provinces; mais elle le jugea retombé dans toute l'imbécillité de l'enfance, lorſqu'elle le vit ſouffrir que cette femme préſidât en perſonne aux Tribunaux de Juſtice, & osât exercer des fonctions d'adminiſtration publique. Edouard avoit ceſſé d'être heureux; le peuple n'étant plus enivré de victoires, ſentit qu'il étoit accablé d'impôts; le Parlement, ſi ſoumis dans le temps des proſpérités & de la gloire d'Edouard, eſſaya de réſiſter, ſe permit des pétitions plus hardies, refuſa des ſubſides ou fit ſes conditions, pourſuivit des Miniſtres, & alla même juſqu'à forcer Edouard de renvoyer Alix. Mais bientôt un ſentiment profond d'accablement & de douleur réunit le

Monarque & les ſujets; le Prince de Galles mourut.

Ce fut alors que la Nation ſe jugea vaincue par ſa rivale. Le Roi alloit ſuivre ſon fils au tombeau, un enfant alloit leur ſuccéder ; on craignoit même qu'il ne leur ſuccédât pas ſans obſtacle ; on craignoit pour lui l'ambition de ſes oncles , ſur-tout celle du Duc de Lancaſtre. Edouard avoit toujours eu quelque prédilection pour ce Prince, de tous ſes fils le moins ſemblable à luï & au Prince de Galles ; le Duc de Lancaſtre s'étoit encore appuyé de la faveur d'Alix, qui avoit repris tout ſon empire ; les intrigues du Duc de Lancaſtre avoient répandu quelques nuages ſur la légitimité du jeune Richard, fils du Prince de Galles. On publioit qu'il étoit fils d'un Chanoine de Bordeaux ; on obſervoit que le Palais de ſa mère étoit toujours rempli *de Clercs & de Chanoines moult jeunes & beaux*,

& sur ce fondement, on diffamoit la respectable fille du malheureux Comte de Kent. On prétendoit même attaquer son mariage avec le Prince de Galles; on disoit que le Comte de Salisbury, son premier mari, qui s'étoit séparé d'elle sans que son mariage eût été cassé, vivoit encore lorsqu'elle avoit épousé le Prince de Galles. Edouard III fit cesser à ce sujet toute équivoque & toute incertitude, en déclarant Richard son héritier, en le proclamant Prince de Galles, en lui conférant tous les honneurs, & l'investissant de toutes les terres du Prince Noir son père; mais Lancastre fut nommé Régent. Il gouverna dès-lors sous Edouard, ou plutôt sous Alix, & surprit même la confiance de la Princesse de Galles, qu'il avoit voulu diffamer pour exclure son fils. Le gouvernement du Duc de Lancastre fut odieux comme sa personne; il ne

respectoit ni loix ni priviléges, il violoit toutes les franchises de la grande Charte. Le peuple de Londres se souleva, prit les armes, alla piller le Palais du Régent; on suspendit publiquement ses armoiries renversées, comme celles des traîtres; l'émeute ne put être appaisée que par l'entremise de la Princesse de Galles, qui daigna s'intéresser pour son ennemi. Ce fut au milieu de ces mouvemens, qu'Edouard III mourut, abandonné de tout le monde, excepté d'Alix, qui ne resta que pour le voler pendant son agonie. Ses enfans, ses domestiques avoient été écartés par les soins de cette femme. Quand Alix fut sortie, un Aumônier s'approcha du lit du mourant, & voyant qu'il respiroit encore & qu'il donnoit des marques de connoissance, l'entretint du seul Etre qui n'abandonne jamais les malheureux.

Edouard dans ses derniers momens ne montra point de remords sur tout le mal qu'il avoit si gratuitement fait à la France. Les Rois ne savoient point alors qu'une guerre injuste est un crime.

Pour juger équitablement Edouard III & le Prince de Galles, il faut retrancher de leur vie ces dernières années où l'affoiblissement de l'un & la langueur de l'autre les rendoient si différens d'eux-mêmes. En considérant Edouard III dans l'éclat de la jeunesse & dans la force de l'âge mûr, nous trouverons des qualités imposantes, des talens éblouissans; la valeur d'un soldat, la générosité d'un Chevalier, la conduite d'un Capitaine, la majesté d'un Roi, l'affabilité d'un homme aimable; en tout, un grand Prince, plutôt qu'un bon Roi, & un regne illustre, plutôt qu'un regne heureux.

La durée d'un regne en augmente

toujours l'éclat ; Edouard III occupa cinquante ans le Trône. C'eſt celui de tous leurs Rois que les Anglois citent avec le plus de complaiſance, peut-être parce qu'il a vaincu les François ; c'eſt celui qu'ils croient oppoſer avec le plus de ſuccès à nos plus grands Monarques ; qu'ils l'oppoſent à nos Rois guerriers, à Philippe de Valois, à Jean, il leur fut ſupérieur ſans doute ; mais peut-on comparer le gouvernement militaire d'Edouard avec le gouvernement paternel de Charles V ?

Edouard confirma plus de vingt fois la grande Charte, ce qui prouve qu'il l'avoit ſouvent violée ; on a voulu citer ces confirmations fréquentes comme une preuve de ſon reſpect pour les libertés nationales ; c'eſt un contre-ſens que M. Hume a très-bien relevé. En effet, on ne confirme guères une Loi ſubſiſtante, à moins qu'elle n'ait reçu quelque

atteinte. Ces confirmations, accordées aux inſtances du Parlement, étoient de la part du Prince, l'aveu d'une infraction; de la part du Parlement, une proteſtation contre cette infraction, & une précaution pour l'avenir.

C'eſt Edouard qui a bâti le château de Vindſor; il le bâtit, pour ainſi dire, par corvées, c'eſt-à-dire par contributions forcées; il obligea les différentes Provinces de lui fournir un certain nombre d'ouvriers, comme elles fourniſſent des ſoldats quand on lève une armée. Ce n'étoit point là certainement l'eſprit de la grande Charte. Ashmole, *hiſt.* de la Jarretière, p. 129.

Edouard fit pluſieurs Réglemens populaires, parce que le beſoin qu'il avoit d'argent pour ſes expéditions militaires, le mettoit dans la dépendance de ſon peuple, avant que ſes victoires euſſent mis ſon peuple, comme ſes ennemis, à ſes pieds, &

il viola les Loix, parce que ſa gloire & ſa puiſſance le mirent en état de les violer impunément. Jamais Roi conquérant ne reſpectera les Loix ; deux raiſons l'en diſpenſent. Il eſt puiſſant & il eſt injuſte. Il ſe ſervira de l'argent de ſes ſujets pour augmenter ſes troupes, & de ſes troupes pour obtenir de l'argent ; il tendra ſans ceſſe l'un par l'autre ces deux grands reſſorts de la tyrannie ; c'eſt ce qui doit rendre tout Conquérant plus odieux encore à ſes peuples qu'à ſes ennemis, & c'eſt ce qui démontre de plus en plus l'extravagance des haines nationales & l'abſurdité de la guerre. Les Conquérans ont intérêt d'inſpirer & de nourrir ces fureurs, qui peuvent accroître leur puiſſance & au dehors & au dedans ; ils ſavent que les peuples, en haïſſant leurs voiſins, en deſirant la guerre, vont ſe forger des fers de leurs propres mains. L'in-

térêt de tout peuple, qui a une liberté à conserver, est d'ôter tout prétexte à l'augmentation des troupes, par qui toute liberté périt nécessairement ; il faut donc vivre en paix avec tout le monde, & fuir la guerre comme la source de tout esclavage. Quand même la Constitution mettroit les troupes dans la dépendance du peuple, elles n'y resteroient pas. Les soldats ne connoissent que leurs chefs ; les troupes sont toujours au Conquérant qui les emploie. Les Grandes-Compagnies en étoient alors un exemple sensible ; elles n'obéissoient, soit en paix, soit en guerre, qu'à l'Aventurier heureux ou habile qui s'étoit mis à leur tête.

Une autre source d'esclavage qui vient de la guerre, c'est la condescence naturelle de la Nation pour un Conquérant heureux ; elle obéit, & croit être libre, parce qu'elle est esclave volontaire ; elle s'épuise sans se

plaindre, parce qu'elle croit partager la gloire du Souverain; mais au premier revers, l'illusion cesse & le joug est resté. C'est précisément ce qui arriva aux Anglois sous Edouard III. La Nation, d'abord indifférente sur les prétentions ambitieuses de ce Prince, s'échauffa par ses victoires, & se chargea de subsides volontaires qu'Edouard surchargea de cent subsides forcés, sûr d'étouffer les murmures par une confirmation vague de la grande Charte, ou en tout cas par des succès; quand ces succès se démentirent, la Nation effrayée de son état, voulut réclamer ses droits, il n'étoit plus temps, il ne resta que le nom de la grande Charte; mais il resta, & quand les remontrances continuelles des Communes n'auroient servi qu'à empêcher les exemples d'infraction de tourner en regle, & les actes de pouvoir arbitraire de passer par laps de temps dans la Consti-

tution, pourroit-on les regarder comme inutiles ?

Charles V avoit ſaiſi une importante vérité, c'eſt qu'un Etat ne proſpère qu'autant que le Prince (1) & le peuple ont confiance l'un dans l'autre. Si l'autorité & la liberté diſputent ſur leurs bornes reſpectives, tout eſt perdu, & quiconque élève ces dangereuſes queſtions, eſt ennemi de l'Etat. Charles V, comme S. Louis, conſultoit ſon peuple ſur toutes ſes entrepriſes. Paſquier.

Edouard eut auſſi cette politique, mais il y fut moins fidèle : ce n'étoit que politique chez lui, c'étoit principe & ſentiment à la fois dans Charles V.

Quand, par indulgence pour les

---

(1) *Nullum eſſe Imperium tutum, niſi benevolentiâ munitum.* » Nul Empire n'eſt sûr, s'il » n'a l'amour pour défenſe. *Cornel. Nep. in Dione, cap.* 5.

préjugés du temps, nous paſſerions à Edouard l'injuſtice ordinaire des conquérans envers leurs peuples & envers leurs voiſins; quand nous pardonnerions à ſa politique d'avoir été funeſte, nous lui reprocherions encore d'avoir été peu éclairée. Puiſqu'il vouloit conquérir, c'étoit contre l'Ecoſſe qu'il devoit tourner tant d'efforts vainement conſumés dans ſes expéditions contre la France ; la conquête de l'Ecoſſe étoit l'objet naturel de l'ambition des Rois d'Angleterre, elle étoit du moins poſſible, mais peut-être l'attrait de l'impoſſible & du merveilleux eſt-il plus propre à enflammer une imagination ambitieuſe.

La conduite des Rois à l'égard du Saint-Siége & du Clergé, article toujours délicat, l'étoit encore plus alors par les conjonctures. Edouard fut toujours l'ennemi des Papes, ils vivoient dans les Etats de ſon en-

nemi. Le tribut auquel Jean-ſans-terre avoit aſſujetti ſon Royaume envers le Saint-Siége, avoit été payé pendant la minorité d'Edouard III. Cet enfant, devenu un Roi, le fit ceſſer. En 1367, le Pape Urbain V en demanda le paiement, & menaça Edouard de le citer à ſon Tribunal; Edouard ſe contenta de renvoyer cette affaire au Parlement, sûr de le mettre dans ſes intérêts par cette démarche. Le Parlement décida que Jean-ſans-terre avoit pu être vil, mais qu'il n'avoit pu avilir ſa Couronne. La Nation jura de défendre ſon Roi contre les uſurpations Romaines; on défendit de porter aucune cauſe à Rome, on abolit les Réſervations & Expectatives.

Rymer, vol. 4. p. 434.

Stafford, Archevêque de Cantorbéry, qu'Edouard vouloit faire rechercher pour quelque infidélité réelle ou prétendue dans l'adminiſtration des finances, lui oppoſa l'in-

dépendance du Clergé ; il parut quelque temps prêt à devenir un nouveau Becket pour ce nouvel Henri II. Edouard n'étoit pas encore alors le vainqueur de Crécy & de Poitiers, mais c'étoit Edouard, & ces légers nuages, qui, sous un Roi plus foible ou sous un Primat plus infléxible, auroient pu exciter un grand orage, se dissipèrent d'eux-mêmes.

De tous les Réglemens que la politique ou la bonté d'Edouard crut devoir accorder aux remontrances de sa Nation, le plus important pour l'humanité, fut celui qui restreignoit le crime de haute trahison à un petit nombre de cas, nettement spécifiés. Les tyrans cherchent à augmenter le nombre des coupables, les bons Rois à le diminuer. On donna le nom de *Parlement béni* à l'Assemblée où cette Loi fut portée. En général les peines, & sur-tout les peines capitales, ne sauroient être trop

reſtreintes, les cas n'en peuvent être trop préciſément exprimés ; toute interprétation, toute extenſion d'un cas à un autre doit être défendue ; la Loi doit, avant tout, être parfaitement connue ; toute Loi pénale, qui a ceſſé d'être préſente à l'eſprit de tous les Citoyens, doit être cenſée abolie.

Ce fut Edouard qui établit en Angleterre les Manufactures d'étoffes de laine, & qui, par-là, tira l'Angleterre de la dépendance de la Flandre, où juſqu'alors les laines Angloiſes avoient été travaillées. Ce changement eſt une époque dans la rivalité de la France & de l'Angleterre. Privée de cette branche de commerce, la Flandre dut en garder du reſſentiment contre l'Angleterre, & en être plus favorablement diſpoſée pour la France. Vers le même temps, la Flandre devint en quelque ſorte Françoiſe par le ma-

riage de l'héritière de ce pays avec le Duc de Bourgogne ; Edouard n'avoit pu obtenir cette héritière pour un de ses fils ; il regardoit donc la Flandre comme une alliée infidèle, qui le quittoit pour son rival, & il s'applaudit de la priver d'une branche de commerce, dont en même temps il enrichissoit son pays.

Edouard crut ôter à la France un reste de supériorité sur l'Angleterre, en abolissant au Barreau & dans les actes publics l'usage de la Langue Françoise, que Guillaume le Conquérant y avoit introduit. Guillaume, né François, avoit prétendu donner sa Langue à la Nation vaincue, & abolir la Langue Saxonne ; il n'avoit pu parvenir qu'à former une Langue mixte, où le Saxon a toujours prévalu. Edouard, en levant le dernier obstacle qui empêchoit les Anglois de cultiver leur Langue naturelle & de s'y livrer sans partage, prépara la perfection

fection de cette Langue & la naissance de la Littérature Angloise; mais aussi, en rompant le dernier lien qui pouvoit rapprocher la France & l'Angleterre, en affoiblissant le souvenir de l'origine commune, il fortifia les haines nationales & perpétua la rivalité. Si, selon l'intention de Guillaume le Conquérant, le François étoit devenu la Langue de l'Angleterre, les modifications que le caractère national y auroit apportées de part & d'autre, l'emploi divers qu'auroient fait du même instrument deux Nations rivales, ennemies, & d'une constitution si différente, auroient pû devenir pour les Philosophes un sujet d'attention.

Quoique l'Angleterre eût de moins que la France le fléau des Grandes-Compagnies, la police des grands chemins n'y étoit pas mieux observée; on en peut juger par l'aventure du Roi de Chypre, volé & dépouillé Walsing. p. 179.

ſur un grand chemin avec toute ſa ſuite en viſitant l'Angleterre. Les Barons, pour ne pas perdre des Vaſſaux dont apparemment ils tiroient parti, le Roi pour exercer la prérogative Royale de faire grace, aſſuroient l'impunité aux voleurs. Les Communes ſe plaignirent ſouvent de cet abus; mais, dit à ce ſujet un Auteur Philoſophe, il parut toujours plus important de ſatisfaire un grand Seigneur, que de protéger le peuple.

Malgré ces défauts qui reſtoient encore dans l'adminiſtration, jamais l'intérieur de l'Angleterre n'avoit été plus tranquille, les Grands plus ſoumis, le peuple plus docile ni à beaucoup d'égards plus ménagé. Edouard voyoit tout par ſes yeux, il avoit des intentions droites, des lumiéres, peu de paſſions; ſans la guerre, il n'eût point foulé ſes ſujets, & l'ambition ſeule l'empêcha d'être un bon Roi.

Des trois Rois de France dont il fut

tour-à-tour le rival, il effaça les deux premiers & ne céda qu'à Charles V; mais il paroît qu'il ne regarda comme son rival personnel que Philippe de Valois, parce que c'étoit contre lui personnellement qu'il avoit perdu son procès au jugement de la Nation Françoise. Il fit moins d'efforts contre le Roi Jean, & sembla laisser au Prince de Galles son fils le soin de combattre ce nouveau rival; la jalousie que Jean avoit conçue contre Edouard, flattoit celui-ci & ne l'irritoit point. Charles V força Edouard III & le Prince de Galles à l'honorer à leur tour du même sentiment.

Nous avons loué le Roi Jean de n'avoir point été jaloux de son fils; le même éloge est dû à Edouard; nous le voyons toujours flatté, jamais allarmé de la gloire du Prince de Galles: » *Je veux que la journée soit sienne*, disoit-il à la bataille de Crécy; la confiance avec laquelle il lui conféra

Froissard, l. 1. c. 130.

cette espéce de Vice-Royauté de l'Aquitaine, n'est certainement pas d'un père & d'un Roi ombrageux. Ajoutons que la gloire d'Edouard III & celle du Prince de Galles étoient du même genre, au lieu que celle du Roi Jean & celle de Charles V étoient d'un genre différent, que par conséquent Edouard étoit rival de son fils, plus que le Roi Jean ne l'étoit du sien.

Edouard & Jean eurent l'un & l'autre un fils plus grand qu'eux, mais Edouard a sur Jean l'avantage d'avoir formé le sien; aussi le Prince de Galles paroît-il n'être, pour ainsi dire, qu'Edouard perfectionné: mais Charles V est un Prince tout différent de son père, & formé sur de tout autres principes.

M. Smollett. Un Auteur Anglois moderne nous paroît avoir trop restreint l'éloge du Prince Noir. Il semble lui contester les talens d'un Général, quoiqu'il,

avoue que ce Prince n'a jamais livré de bataille qu'il n'ait gagnée, ni formé d'entreprise qui n'ait réussi ; que les soldats l'adoroient, & se croyoient invincibles sous sa conduite. Cet aveu s'accorde bien mal avec un jugement si sévère. S'il a voulu dire que le Prince de Galles n'apporta aucun changement considérable dans l'art de la guerre , & qu'il fit seulement avec plus d'éclat l'espèce de guerre que l'on connoissoit de son temps , au lieu que Du Guesclin , aidé des principes de Charles V, paroît avoir employé une méthode nouvelle , moins brillante , mais plus savante & plus sûre , nous sommes entiérement de son avis : mais quelques fautes que le Prince de Galles ait pu faire , comment refuser le titre de Général au vainqueur de Du Guesclin ? Le refuse-t-on au grand Condé , au Maréchal de Luxembourg , distingués , comme le Prince de

Galles, par le génie des batailles ?

Quant aux vertus du Prince de Galles, M. Smollett, malgré le témoignage constant de l'Histoire, élève quelques doutes sur la clémence & l'humanité de ce Prince, il demande qu'on lui en cite des traits marqués. On pourroit lui citer les procédés de ce vainqueur à l'égard du Roi Jean après la bataille de Poitiers, & à l'égard des prisonniers François & Castillans après la bataille de Navarrette. Mais d'ailleurs pourquoi chercher à douter de la vertu, quand elle est si bien attestée? L'exercice habituel de la bienfaisance, qui paroît avoir rempli la vie de ce Prince ; n'est-il pas bien supérieur à deux ou trois traits éclatans, qui souvent ne prouvent rien pour le fond du caractère ? Le Prince Noir étoit né, dit M. Hume, pour illustrer le siécle le plus brillant, & les vices de son siécle ne l'atteignirent point.

Le Captal de Buch, toujours prisonnier en France, y mourut de faim & de douleur, n'ayant plus voulu prendre aucune nourriture depuis qu'il eût appris la mort du Prince de Galles son ami; triste hommage, qui ne peut être rendu qu'à la bonté, & qu'ont reçu parmi nous Charles VIII & Henri IV.

On reproche au Prince de Galles des dévastations : c'étoit la faute de la guerre & du temps. On lui reproche le sac de Limoges & le soulévement des Seigneurs Gascons, causé par des impôts : mais alors le Prince de Galles n'étoit plus lui-même. On lui reproche le secours donné à Pierre le Cruel : mais il faut être juste; la révolution de Castille avoit deux faces; les François ne voyoient que les crimes de Dom Pedre, le Prince de Galles ne vit que ses droits & ses malheurs. Le Trône étoit à Dom Pedre, le Prince de Galles avoit

pour le moins autant le droit de l'y faire remonter, que Du Guesclin celui de l'en faire descendre. Les intentions du Prince de Galles étoient pures, il vengeoit la querelle des Rois, & il espéroit que Dom Pedre, corrigé par le malheur, respecteroit l'humanité.

Le Prince de Galles peut être considéré sous deux aspects : comme guerrier & comme Prince. Comme guerrier, c'est Du Guesclin qui est son rival ; il vainquit ce rival, mais Du Guesclin finit par lui enlever l'Aquitaine. Comme Prince, c'est Charles V qu'on peut opposer au Prince de Galles. Si l'Anglois eut sur Charles V l'avantage d'être un héros, ne pourroit-on pas dire que Charles eut sur lui l'avantage d'avoir dédaigné de l'être ? Les vertus du Prince de Galles furent d'un héros, comme ses talens ; & les talens & les vertus de Charles V furent d'un sage. La

ſenſibilité du Prince de Galles, en le rendant plus aimable, plus généreux, plus intéreſſant, plus compatiſſant, lui donnoit auſſi plus de diſpoſition à la colère, à la violence, à la prévention, à la préſomption; Charles ne perdit preſque jamais ni l'équilibre dans les tempêtes, ni la patience dans les maux, ni la prudence dans la proſpérité, ni le calme d'une raiſon ſupérieure dans les affaires. D'après cette différence de caractères, il dut y avoir plus d'inégalités, plus de viciſſitudes dans la fortune & dans l'adminiſtration du Prince de Galles, que dans celles de Charles V.

Ce grand Roi honora la mémoire de ſes illuſtres rivaux. Les grandes ames s'eſtiment & ſont toutes amies, malgré la rivalité politique & l'oppoſition des intérêts. Edouard & Charles V firent l'un de l'autre l'éloge, qui les caractériſe véritable-

ment. Edouard disoit de Charles : *il n'y eut oncques Roi qui moins se armât, & si n'y eut oncques Roi qui tant me donnât à faire.* L'éloge d'Edouard pourroit être borné à ce peu de mots que dit de lui Charles V : *que bien noblement & bien vaillamment il avoit regné, & que bien devoit être de lui nouvelle & mémoire au nombre des Preux.*

Froissard. Walsing. Rap. Thoir.

On ne s'étonnera pas que nous préférions l'éloge qu'avoit mérité Charles V. Du Tillet dit aussi de ce Prince *que jamais il ne vêtit armure ni autre habillement de guerre*, & ce qui est remarquable, il dit cela pour le louer, digne d'éloge lui-même pour avoir senti que c'étoit-là un eloge (1).

J. Du Tillet, Evêque de Meaux, Chr. abr. des Rois de France.

---

(1) Lorsqu'Eutrope observe que Numa Pompilius ne fit point la guerre, c'est un aveu qu'il fait, non un éloge qu'il donne. Il semble demander grace pour Numa, *qui bellum nullum* QUIDEM *gessit*; il croit avancer un para-

Ce fut Richard, fils unique du Prince de Galles, qui succéda au Trône d'Edouard III, son ayeul. Edouard eut d'autres fils, qu'il faut rappeller ici pour la suite, savoir : le Duc de Clarence, le Duc de Lancastre, le Comte de Cambridge, qui fut depuis Duc d'Yorck, & le Duc de Glocestre. Le Duc de Clarence étoit mort avant son père, ne laissant d'Elizabeth de Burgh sa femme, qu'une fille, mariée à Edmond Mortemer, Comte de la Marche. Le Duc de Clarence étoit de tous les fils puînés d'Edouard III, le plus

---

doxe, en ajoutant que ce Roi pacifique ne fut pas moins utile à Rome que le belliqueux Romulus, *sed non minùs Civitati quàm Romulus, profuit.* Nous ne connoissons pas de plus bel éloge pour un Prince qui a regné quarante-trois ans, que ces trois mots : *bellum nullum gessit.* Ce regne pacifique fut un phénomène passager. A Numa succède Tullus Hostilius : *hic bella reparavit.*

digne d'un tel père & d'un frère tel que le Prince Noir.

Edouard III laiſſa auſſi des filles : Iſabelle, mariée à Enguerrand de Coucy, Marie au Duc de Bretagne, Marguerite au Comte de Pembrock Jean Haſtings. Enguerrand de Coucy, mari de l'ainée, étoit Comte de Soiſſons en France & de Bedfort en Angleterre. Né ſujet & vaſſal du Roi de France, devenu gendre & vaſſal du Roi d'Angleterre, il voulut ne manquer à aucun de ſes devoirs, & n'être l'ennemi d'aucun de ces deux Princes ; il prit le parti de s'abſenter & d'aller faire la guerre en Italie. Il ſervit long-temps le Pape contre les Viſcontis ; lorſque la trêve fut concluë entre la France & l'Angleterre, il revint en France, & rendit bientôt après à Charles V le même ſervice que Du Gueſclin lui avoit rendu autrefois par l'expédition de Froiſſard. Caſtille. Le Duc d'Autriche venoit

de mourir ; Coucy en étoit le neveu par ſa mère & l'héritier ; il alla réclamer cette ſucceſſion, il conduiſit en Allemagne ce qui reſtoit des Grandes-Compagnies anciennes, & ce qui s'en étoit formé de nouvelles pendant la dernière guerre. N'ayant point réuſſi dans l'expédition d'Autriche, Coucy ramena en France ces Compagnies, lorſque, ſous le regne ſuivant, la trêve avec l'Angleterre, expirée, & la guerre renouvellée, rendirent leurs ſervices utiles. Alors il rompit hautement avec l'Angleterre, permit à ſa femme d'y retourner, & renvoya au nouveau Roi l'Ordre de la Jarretière, en lui déclarant que ſes derniers ſervices ſeroient pour le Roi & pour le pays qui avoient eu ſes premiers ſermens.



CHAPITRE VI.

Richard II en Angleterre, Et encore Charles V en France.

Depuis 1377 juſqu'en 1380.

UN enfant de dix ans étoit chargé de balancer la puiſſance & la ſageſſe, ſous leſquelles la fortune d'Edouard III & le génie du Prince de Galles venoient de ſuccomber. Des oncles ambitieux & mal-intentionnés ne pouvoient qu'égarer ſon inexpérience & ſa foibleſſe. Tel étoit alors le ſort de l'Angleterre, mais auſſi tel alloit être bientôt celui de la France. Charles V l'avoit prévû; le ſage apperçoit de loin ſa décadence, & Charles ſentoit, dit-on, les atteintes d'un poiſon lent que le Roi de Navarre lui avoit donné autrefois. Il voyoit ſon fils à peu près à l'âge de Richard;

il connoiſſoit bien ſes frères, il les craignoit pour ce fils & pour ſon peuple. De-là cette fameuſe Ordonnance de 1374, qui fixe la majorité des Rois à leur quatorziéme année. Charles, dans le préambule de cette loi, dit que la Providence répand des lumières prématurées dans l'ame de ceux qu'elle deſtine à gouverner les autres hommes; qu'inſtruits avec plus de ſoin que leurs ſujets & par des perſonnages choiſis, leur eſprit doit faire des progrès plus rapides, &c. Charles V ſentoit bien la foibleſſe de ces raiſons; on voit qu'il auroit voulu hâter les années de ſon fils; on voit qu'il eût voulu tranſmettre à tous ſes ſucceſſeurs la ſageſſe qui avoit diſtingué ſon enfance. Il avançoit pour eux l'âge de l'autorité; ne pouvant forcer la nature, il l'invitoit à s'élever dans les Rois au-deſſus d'elle-même. Mais combien cette prudence fut démentie par le ſort! Charles vouloit que

ſon fils fût le premier de nos Rois, majeur avant quatorze ans; le Ciel condamna ce fils à une minorité éternelle.

Malgré le deſir qu'avoient Edouard III & Charles V de laiſſer à leurs ſucceſſeurs un Royaume paiſible, ils n'avoient pu convenir des conditions de la paix, & les hoſtilités n'étoient que ſuſpendues. Charles ſentoit ſes avantages, Edouard vouloit ſe diſſimuler ſes pertes. Charles montra ſa ſupériorité dès les premiéres conférences, en exigeant que le Duc de Lancaſtre, l'un des Plénipotentiaires, quittât le titre de Roi de Caſtille & de Léon, auquel il avoit certainement plus de droit que le Roi d'Angleterre n'en avoit au titre de Roi de France. Charles crut devoir cet égard à ſon fidèle allié, Henri de Tranſtamare. Henri envoya des Plénipotentiaires aux Congrès de Bruges & de S. Omer, où ſe tenoient

les conférences. Sur leur route, ils furent attaqués par une escadre Angloise, qu'ils battirent, & dont ils firent le chef prisonnier. Tout cédoit aux armes réunies de la France & de la Castille, & la marine Espagnole triomphoit en toute occasion de la marine Angloise. Malgré tant d'avantages, Charles, en faveur de la paix, offroit de rendre jusqu'à quatorze cens Villes fermées & trois mille forteresses (1) dans les Provinces de l'Aquitaine, exigeant seulement que ces Provinces rentrassent sous la suzeraineté de la France, & ne se réservant en propriété de ce côté-là, que Montauban & une partie du Quercy. On attendoit la réponse à cette proposition, lorsqu'Edouard mourut. Le nouveau gouver-

Froissard. Du Tillet.

(1) Il faut se souvenir qu'alors tout étoit forteresse ou Ville fermée, sans quoi ce nombre seroit incroyable.

nement Anglois, à la tête duquel étoit le Duc de Lancaſtre, ou ne ſentit pas ou craignit de laiſſer voir l'intérêt qu'il avoit de faire la paix. Ce fut en Angleterre que les François apprirent la mort d'Edouard; la trêve étant expirée vers ce temps-là, Jean de Vienne, Amiral de France, neveu du défenſeur de Calais, étoit allé ravager les côtes méridionales de l'Angleterre, depuis le Comté de Kent juſqu'à Plimouth. Les ſecours de la Caſtille groſſiſſoient la flotte Françoiſe dans cette expédition, qui honora le nom de Jean de Vienne, & remplit Londres de terreur. La France avoit pour elle les flottes de la Caſtille & les armes de l'Ecoſſe, qui ſortit alors de ſon inaction. L'Angleterre n'avoit que le déſeſpoir du Duc de Bretagne & les forfaits du Roi de Navarre. Le Duc de Bretagne livra Breſt aux Anglois, le Roi de Navarre leur li-

vra Cherbourg. Ce Prince avoit mérité que tous les crimes ou tous les malheurs lui fussent imputés. Jeanne de France sa femme, sœur de Charles V, mourut subitement dans le bain, *de foiblesse de cœur ou d'avoir été mal gardée*, ce sont les termes & le seul résultat des dépositions faites juridiquement sur ce sujet. On soupçonna Charles le Mauvais de l'avoir fait empoisonner, ainsi que Charles de Navarre, Comte de Beaumont, son fils ainé, qui n'en mourut pas. Charles le Mauvais devoit être l'empoisonneur de sa femme & de son fils. Il fut obligé de se justifier auprès du Pape Grégoire XI de la mort du Cardinal de Boulogne, qu'on l'accusoit aussi d'avoir empoisonné; il ne put se justifier de ses nouvelles entreprises contre la vie du Roi de France. Il avoit fait venir de l'Isle de Chypre un Médecin Juif, nommé Angel, & l'avoit chargé de passer en

Mém. de Littérat.

France pour empoisonner Charles V, dont il espéroit qu'Angel obtiendroit aisément la confiance à la faveur de sa profession & de ses talens. Angel épouvanté de cette horrible commission, & se sentant perdu, soit qu'il consentît ou qu'il refusât de s'en charger, prit le parti de la fuite. Le Roi de Navarre fit courir après lui, & on le jetta dans la mer. Charles le Mauvais fit composer sous ses yeux par une Juive, un poison, dont il chargea un de ses valets-de-chambre, parent d'un Officier de la cuisine de Charles V. A la faveur de cette parenté, l'empoisonneur devoit s'introduire dans la cuisine pour épier le moment de faire le coup. Sur quelques soupçons & quelques indices qu'on eut de ce complot, on arrêta un Chambellan du Roi de Navarre, nommé Du Rue, & un de ses Secrétaires, nommé Du Tertre, tous deux agens connus de ce Prince.

Du Rue avoua tout, & même le projet d'empoisonnement ; Du Tertre avoua toutes les infidélités & toutes les trahisons possibles, à l'exception de ce projet, dont il assura n'avoir eu aucune connoissance. Tous deux furent décapités aux Halles à Paris ; leur procès, qui étoit celui du Roi de Navarre, fut rendu public. Charles le Mauvais alla chercher un asyle en Angleterre ; on saisit ses Places, la guerre s'alluma par-tout. Cette humiliante scène s'étoit passée sous les yeux du fils aîné du Roi de Navarre, qui, desirant de voir un homme & un Roi, avoit obtenu la permission de se rendre auprès de Charles V son oncle. Le Roi de Navarre, dans la main duquel tout devenoit instrument du crime, profita de cette occasion pour introduire à la Cour de France ses émissaires & ses agens ; ils furent tous arrêtés, on fut même obligé de s'assurer du

Prince de Navarre ; il fut avéré qu'il n'avoit eu aucune part aux attentats de ſon père, il parut les déteſter, il employa le peu d'autorité qu'il pouvoit avoir ſur les Commandans des Places de ſon père, pour les engager à remettre ces Places aux François ; il eſt vrai qu'il étoit entre les mains de Charles V.

Les Anglois n'avoient plus qu'un petit nombre de Places importantes en France ; mais c'étoient les clefs d'autant de Provinces ; Calais de la Picardie, Cherbourg de la Normandie, Breſt de la Bretagne, Bordeaux de la Guyenne, Bayonne de la Gaſcogne. Charles le Mauvais avoit projetté un échange, qui auroit augmenté la puiſſance des Anglois & la ſienne ; il leur cédoit les Places qu'il poſſédoit en Normandie, & les Anglois lui abandonnoient ce qui leur reſtoit en Guyenne. Par-là, les Anglois & le Roi de Navarre raſſembloient leurs

possessions, les Anglois du côté du Nord, le Roi de Navarre du côté du Midi. La découverte des complots du Roi de Navarre & la promptitude avec laquelle ses Places furent saisies, firent avorter ce projet.

Le Roi de Navarre, revenu d'Angleterre avec des troupes pour défendre ses Etats, voulut prévenir le Roi de Castille, par lequel il s'attendoit à être attaqué. Logrogno, Place importante, donnoit aux Castillans une entrée facile dans la Navarre; Charles le Mauvais, qui ne faisoit la guerre que par intrigue, voulut corrompre le Gouverneur de Logrogno, nommé Dom Pedre Manrique; celui-ci demanda du temps, & avertit le Roi de Castille, qui, par une *contre-intrigue* fort usitée alors, lui ordonna de suivre cette négociation, pour que le Roi de Navarre fût pris dans son propre piége; Charles le Mauvais devoit aller en personne prendre possession de la

Mém. de Littér.

Place en donnant l'argent. La crainte le fit changer d'avis, il n'envoya que ses troupes avec l'étendart Royal de Navarre, comme s'il eût été présent.

Les Navarrois furent pris avec l'argent, l'étendart seul ne le fut point. Celui qui le portoit, nommé Martin Henriqués, eut le courage de se jetter dans l'Ebre & le bonheur de se sauver à la nage ; il courut à toute bride avertir le Roi de Navarre, qui fut bientôt attaqué par les Castillans & poursuivi jusques sous les murs de Pampelune.

Dans le même temps, le Connétable soumettoit presque toutes les Places Navarroises de la Normandie, à l'exception de celle de Cherbourg, que les Anglois défendirent avec plus de vigueur, parce qu'elle leur avoit été cédée. Les François perdirent sous les murs de cette Place, un petit combat, remarquable par l'acharnement qu'ils y montrèrent ; il n'en

n'en revint pas un ſeul François ; tous furent tués ou pris.

Le ſiége du château de Gauray, que faiſoit Du Gueſclin, fut remarquable auſſi par l'embraſement & l'exploſion d'un magaſin d'artillerie, & par la priſe du tréſor du Roi de Navarre, qui, ſans compter les pierreries & d'autres joyaux, montoit à ſoixante mille livres, (ſomme alors conſidérable.) Mortagne fut ſauvé par la mort d'Yvain de Galles, qui en faiſoit le ſiége. Un ſcélérat du pays de Galles, nommé Jacques Laube, s'étant inſinué dans ſa familiarité pour le perdre, l'aſſaſſina, & courut s'en vanter aux Anglois, qui profitèrent du crime en le déteſtant. Froiſſard.

En Picardie, la priſe d'Ardres par le Duc de Bourgogne, reſſerra les garniſons de Calais & de Guines, & délivra de leurs incurſions l'Artois & la Picardie.

Le Duc d'Anjou acheva de ſou-

mettre tout le cours des rivières de Garonne & de Dordogne, & gagna un petit combat pareil à celui de Cherbourg; il reprit Montpellier au Roi de Navarre, mais il y mit des impôts que le Roi de Navarre n'y mettoit pas; Montpellier se souleva, le Duc d'Anjou reparut dans un appareil terrible, on se soumit; il prétendit faire grace en ne demandant que six cens victimes, dont deux cens périroient par le fer, deux cens par le feu, deux cens par la corde, afin de varier le spectacle. Des Cardinaux, des Moines, des Magistrats haranguèrent tant, que le Duc d'Anjou consentit que le plus grand nombre de ces supplices fût racheté à prix d'argent. C'étoit le véritable objet de cette horrible comédie qui se jouoit loin des yeux de Charles V, mais que nous verrons renouveller dans Paris sous les yeux de son fils. S'il y avoit eu un moyen de faire regretter Char-

les le Mauvais, ç'auroit été celui-là.

Le second fils & la fille de ce Roi avoient été pris dans une des Places qui venoient de lui être enlevées; ce fut pour lui une nouvelle occasion de crime; voyant qu'on ne se pressoit pas de les lui rendre, il s'en prit aux Ducs de Berry & de Bourgogne, frères de Charles V, & voulut les faire empoisonner par un Anglois, qui s'étoit vendu à lui pour cet attentat, & qui fut écartelé. Ce Prince affreux mourut enfin brûlé dans son lit par accident (1), & du moins la mort de Charles le Mauvais & celle de Pierre le Cruel purent être attribuées à la vengeance divine.

La guerre qui se faisoit entre les Anglois & les Ecossois sur leurs frontières, produisoit peu d'évenemens.

Le grand objet étoit la guerre de

(1) Ces deux événemens n'arrivèrent qu'au commencement du regne de Charles VI.

Bretagne. Charles V avoit résolu de ne plus garder avec le Duc aucune espéce de ménagement ; il le fit ajourner à la Cour des Pairs ; il ajouta lui-même aux conclusions de son Procureur-Général, un discours véhément contre le Duc ; il fit prononcer solemnellement en sa présence la confiscation du Duché. Tout ce Duché, à l'exception de Brest, étoit dès-lors enlevé au Duc de Bretagne, & cette dépossession réelle, ouvrage de la guerre, n'avoit blessé personne ; les Bretons eux-mêmes y avoient concouru ; ils se révoltèrent contre la dépossession légale ; leurs cœurs s'aliénèrent, ils se tournèrent vers le Prince malheureux qu'on vouloit dépouiller juridiquement ; ou plutôt ce ne fut plus Montfort, ce fut la patrie qu'ils crurent défendre & dont ils crurent soutenir la liberté. Toutes les idées de l'indépendance de la Bretagne se réveillèrent ; on ne parloit que

de franchiſe, que des anciens Rois de l'Armorique, & de la néceſſité de ſecouer le joug de la France.

La Comteſſe de Penthiévre elle-même parut entrer dans ces vues; elle forma oppoſition pour elle & pour ſes enfans à l'Arrêt de confiſcation, elle y étoit autoriſée, le traité de Guerrande, qui avoit exigé d'elle le ſacrifice de ſes droits en faveur de la Maiſon de Montfort, les lui avoit expreſſément réſervés dans le cas où la Maiſon de Montfort viendroit à s'éteindre. Ce traité s'étoit fait ſous les yeux & par l'autorité du Roi, & la dernière reſſource qu'il laiſſoit à la Maiſon de Blois-Penthiévre étoit un bien foible reſte de droits jugés légitimes par les Rois prédéceſſeurs de Charles V & par la Cour des Pairs. Montfort n'avoit point d'enfans, & ſa perſonne étoit proſcrite. Le cas prévu par le traité de Guerrande étoit donc arrivé. La condamnation & la

mort civile de Montfort ne devoient donc point donner lieu à la confiſcation & à la réunion du fief au préjudice d'un tiers, mais ſeulement faire renaître les droits de la Maiſon de Blois-Penthiévre, qui n'avoient été que ſuſpendus en faveur de la Maiſon de Montfort, & pour le bien de la paix. Ces raiſons étoient ſans réplique, les Gens du Roi n'y opposèrent rien, & l'Arrêt réſerva expreſſément les droits de la Maiſon de Blois; mais cette réſerve n'étoit qu'illuſoire; on ne s'en diſpoſoit pas moins à éxécuter dans toute ſa rigueur l'Arrêt de confiſcation, & à conſommer la réunion de la Bretagne au Domaine de la Couronne. On parvint enfin à unir d'intérêt les Maiſons de Blois & de Montfort.

La proſcription du Duc de Bretagne révoltoit les Pairs mêmes, qui l'avoient prononcée. Pluſieurs d'entr'eux s'étoient abſentés ſous diffé-

rens prétextes. Ceux qui assistèrent à ce jugement, trouvèrent mauvais que le Roi y assistât; ils prétendirent qu'étant partie au procès, il ne pouvoit pas être Juge, & que c'étoit à eux seuls à faire justice d'un Pair. Il s'éleva encore beaucoup d'autres difficultés sur la forme; on prétendit que les délais n'avoient pas été observés; que l'ajournement n'avoit été publié que dans les Villes de la Bretagne, dont le Duc n'étoit plus en possession, au lieu qu'il auroit dû être signifié au Duc dans la Ville de Brest, la seule que les François ne lui eussent pas enlevée (1). De plus, on avoit négligé d'accompagner l'ajournement d'un sauf-conduit, ainsi le défaut de sûreté fournissoit au Duc une excuse suffisante.

La teneur de l'Arrêt ne faisoit pas

(1) Elle n'en étoit pas plus restée au Duc, elle étoit entre les mains des Anglois.

moins de peine que l'inobſervation des formalités. Les Pairs jugeoient que c'étoit traiter un d'entr'eux avec trop de rigueur. Les intelligences avec l'Anglois n'étoient pas vues alors par les grands Vaſſaux de la Couronne, du même œil dont elles le ſeroient aujourd'hui. Quand ils étoient contens du Roi & de la patrie, l'Anglois n'étoit pour eux qu'un ennemi étranger qu'ils combattoient avec ardeur; mais au moindre mécontentement, ils voyoient en lui un des grands Vaſſaux de la Couronne, un Pair de France, uni d'intérêt avec eux pour balancer & borner l'autorité du Roi. D'ailleurs la Bretagne, avec ſes prétentions à l'indépendance, étoit preſque regardée comme formant dans la France un Etat particulier, qui ſembloit avoir, comme tous les autres Etats, le droit de choiſir ſes alliés. Enfin Montfort, dont les droits rejettés par la France,

n'avoient prévalu que par le ſecours des Anglois, Montfort élevé parmi eux, qui avoit triomphé par eux & qui s'étoit ſacrifié pour eux, paroiſſoit au moins excuſable de ne vouloir pas ſe détacher d'eux; on étoit fâché que les Anglois euſſent été ſes bienfaiteurs, mais on avoit peine à blâmer ſa reconnoiſſance.

Ce point de vue de l'affaire échappa pour lors à la ſageſſe de Charles V; il ne vit que la félonie du Vaſſal, que l'inſolence du défi que le Duc de Bretagne avoit oſé faire à ſon Roi, que la néceſſité de couper juſqu'aux dernières racines de cette alliance funeſte de la Bretagne avec l'Angleterre; il crut que les Bretons ayant eux-mêmes chaſſé leur Duc pour ſon attachement à l'Angleterre, trouveroient bon que le Roi interpoſât ſon autorité pour conſommer leur ouvrage, il comptoit d'ailleurs ſur leurs ſervices & ſur ſes bienfaits.

Mais les Bretons ne raisonnoient pas ainsi; ils avoient chassé leur Duc, disoient-ils, pour éviter le joug Anglois, ils le rappellèrent pour éviter le joug François; ils aimoient mieux avoir affaire à un Duc qu'à un Roi. » Un Duc prie quelquefois, disoit le Seigneur de Laval dans une assemblée de Bretons, » un Roi com» mande toujours (1). » Les Bretons en faisoient alors l'expérience. Les flatteurs de Charles V (car les meilleurs Rois ont des flatteurs dès qu'ils montrent une foiblesse) lui persuadèrent d'assujettir la Bretagne à la Gabelle & aux autres impositions établies en France. Quel temps pre-

(1) Henri IV, qui n'étoit pas monté sans contradiction sur le Trône, prioit quelquefois. On a de lui une Lettre du 31 Août 1593, adressée au Cardinal d'Ossat, & par laquelle *il le prie* de se concerter avec le Duc de Nevers son Ambassadeur, pour obtenir son absolution du Pape Clément VIII.

noit-on pour ce coup d'autorité, qui avoit si mal réussi au Duc lui-même! Cette faute, il faut l'avouer, ne recevoit point d'excuse. Montfort en profita. Son arrivée en Bretagne fut un triomphe; ses sujets se jettoient dans les flots pour aller à sa rencontre, le rivage retentissoit d'acclamations, on voyoit couler de tous les yeux des larmes de repentir, de tendresse & de joie. Montfort étoit escorté des plus braves Capitaines Anglois: Robert Knolles, Thomas de Percy, Hue de Caurelée ou Hugues de Calverley. Ce dernier s'immortalisa dans cette expédition par le plus généreux dévouement, suivi du plus brillant succès. Le Duc de Bretagne remontoit la Rance & passoit à la vue des fortifications de Saint-Malo, pour pénétrer jusqu'à Dinan; mais à peine les vaisseaux qui lui servoient d'escorte, s'étoient-ils engagés avec lui dans l'embouchure de

D'Argentré. D. Lobineau. hist. de Bret.

la Rance, qu'on vit paroître la flotte Eſpagnole, envoyée contre le Duc de Bretagne & les Anglois, par le Roi de Caſtille, fidèle allié de la France ; cette flotte ſépara des vaiſſeaux de guerre Anglois, leurs bâtimens de tranſport chargés de vivres, de munitions de guerre & du tréſor du Duc, & ferma le paſſage de la Rance à ces bâtimens. Caurelée voyant que le Duc étoit en ſûreté, voulut encore lui rendre ſes bâtimens de tranſport ; il oblige ſon pilote particulier à tourner ſa proue vers la flotte Eſpagnole, il fond ſur cette flotte avec ſon ſeul vaiſſeau, la fait reculer, protége les bâtimens de tranſport Anglois, les fait entrer dans la Rance, & fait enſuite ſa retraite en bon ordre. Il mérita que Du Gueſclin, qui, du haut des tours de S. Malo, voyoit cette manœuvre, l'admirât & fît des vœux pour lui. La guerre continua en Bretagne, &

les Bretons la portèrent jusqu'en Normandie.

La première faute qu'avoit faite Charles V d'écouter trop son ressentiment contre Montfort, en entraîna une seconde. Comme le Roi voyoit que plusieurs des Seigneurs Bretons, qu'il avoit crus attachés à ses intérêts, lui échappoient, la fidélité de tous lui devint suspecte ; il étendit ses soupçons jusqu'au Connétable Du Guesclin, dont les exploits avoient tant contribué à la gloire de son regne ; les intrigues des Courtisans, qui empoisonnent tout, vinrent encore aigrir & redoubler ces défiances : on persuada au Roi que Du Guesclin favorisoit sous main le Duc de Bretagne, ce Duc de Bretagne que Du Guesclin avoit dépouillé lui-même précédemment ; mais alors son silence & son inaction paroissoient condamner la rigueur dont le Roi vouloit user envers le Duc. Char-

les écrivit au Connétable une Lettre dictée par la prévention & la colère; Du Guesclin, fier & sensible comme tous les héros irréprochables, lui renvoya, dit-on, à l'instant l'épée de Connétable. A peine cette disgrace eut-elle éclaté, que le cri public s'éleva & rendit hautement témoignage à la vertu de Du Guesclin. Charles l'entendit; il étoit homme, il étoit Roi, il pouvoit être trompé; mais il étoit Charles le Sage, il ne pouvoit rester long-temps dans l'erreur; le tort lui avoit été suggéré, son cœur lui inspira la réparation. Les Ducs d'Anjou & de Bourbon allèrent de sa part reporter l'épée de Connétable à Du Guesclin, & lui annoncer le retour des bonnes graces de son Roi. L'Historien de Bretagne, celui de Louis II, Duc de Bourbon, & quelques autres, assurent que Du Guesclin, plus frappé de l'injure que touché de la répara-

D'Argent. Hist. de Bret. D'Orronv. Hist. de Louis II, Duc de Bourb.

tion, refusa conſtamment de reprendre les marques de ſa dignité. L'Auteur de la nouvelle Hiſtoire de France n'en croit rien, & en convenant de la diſgrace paſſagère du Connétable comme d'un fait avéré, il doute même qu'il ait renvoyé l'épée ; ſes raiſons ſont qu'il ne trouve dans les dépôts publics aucun monument de cette abdication ; elle auroit dû, ſelon lui, être conſervée dans le tréſor des Chartes, où l'uſage étoit de placer ces ſortes d'actes ; elle auroit dû auſſi être inſcrite dans les regiſtres de la Chambre des Comptes, où l'on trouve celle du Connétable de Fiennes, prédéceſſeur de Du Gueſclin, ainſi que celles de quelques-uns de ſes prédéceſſeurs & de ſes ſucceſſeurs. Mais cette démiſſion, par la raiſon même qu'elle a été promptement révoquéee & qu'elle eſt reſtée ſans effet, peut ou n'avoir pas été placée dans les dépôts publics, ou en avoir été ôtée.

Villaret, Ch. 5.

Les autres raisons de M. Villaret sont que Froissard ni la grande Chronique ne parlent point de la démission de Du Guesclin. M. Villaret ne reconnoît point ce héros généreux à l'infléxible rigueur qu'on veut que son ressentiment ait opposé au repentir de son Roi. M. Villaret peut avoir raison sur ce point, sans que le fait de la démission soit faux. Il suffit que, selon le récit de la plupart des Historiens, Du Guesclin ait repris l'épée de Connétable (1).

Au reste, il faut ou qu'il l'ait gardée ou qu'il l'ait reprise, car dans son testament & dans son codicille, datés des 9 & 10 Juillet 1380, trois jours avant sa mort, il prend expressément le titre de *Connétable de France*.

---

(1) » *Le Monarque a fléchi son sujet*, a dit à cette occasion M. de la Harpe. (Eloge de Charles V.)

La disgrâce du Connétable avoit 1379.
assez duré pour être fatale à un de ses parens ou alliés, nommé Silvestre Budes, Capitaine habile, & distingué parmi tous ces chefs d'Aventuriers qui s'étoient signalés sous ce regne. Cet homme, dans un besoin pressant d'argent & pour payer ses troupes, s'étoit autrefois saisi de quelques mulets chargés d'or & d'argent, qui appartenoienr à l'avare & vindicatif Cardinal d'Amiens, Jean de la Grange, si détesté en France pour ses déprédations, mais trop aimé de Charles V, ainsi que le flatteur Bureau de la Rivière, dont les délations avoient causé la disgrace du Connétable. Tant que le Connétable fut en faveur, on n'imagina point de faire un crime à Silvestre Budes d'une action que les loix de la guerre sembloient autoriser, parce qu'elles autorisent tout, & dont le temps devoit avoir effacé le souvenir; mais dès que

Du Gueſclin eut perdu ſa faveur & Budes ſon appui, le crime de celui-ci parut digne de mort. Le Cardinal de la Grange le fit arrêter à Avignon & conduire enchaîné à Mâcon, où il eut la tête tranchée. Les parens de Budes portèrent au Roi les plaintes les plus amères ſur cette éxécution, qu'ils repréſentoient comme très-injuſte; on prétend que Charles le Sage leur répondit comme auroit pu faire Caligula dans ſes fureurs, ou du moins Julien dans ſes ironies cruelles contre les Chrétiens, *que s'il étoit mort innocent, ce devoit être un motif de conſolation pour ſa famille.*

Quoique des Auteurs aient cité de bonne foi ce mot parmi les dits mémorables de Charles V, on peut ſe diſpenſer de croire qu'une ſi dure réponſe ſoit ſortie de cette même bouche, qui ne faiſoit jamais entendre que des paroles de juſtice & d'humanité.

Du Guesclin ayant consenti d'oublier tous ces affronts & de reprendre les armes pour Charles V, alla réduire quelques châteaux dans la Guyenne. L'année suivante, poursuivant ses conquêtes sur les confins de l'Auvergne & du Gévaudan, il alla mourir le 13 Juillet devant ce Château neuf de Randan, dont les défenseurs, par respect pour la mémoire de ce grand homme autant que pour leur parole, déposèrent les clefs sur son tombeau. Clisson, qui avoit recueilli ses derniers soupirs, lui succéda dans la dignité de Connétable. On fait honneur à Enguerrand de Coucy & au Maréchal de Sancerre d'avoir refusé cette dignité, & d'avoir désigné Clisson comme le plus capable de la remplir. On fait honneur à Clisson, à Coucy & à Sancerre d'avoir craint de succéder à un homme tel que Du Guesclin.

1380.

On l'a comparé au Vicomte de

Turenne; on auroit pu auſſi comparer le Prince de Galles au grand Condé, du moins pour le caractère de leurs talens. Mais le Prince de Galles fut le grand Condé avec plus de douceur; Du Gueſclin (1) fut Turenne, avec un reſte de groſſiéreté qu'il tenoit de ſon ſiécle & de ſon éducation. Du Gueſclin & Turenne ont obtenu l'honneur de mêler leurs cendres à celles de nos Rois. Charles V fit élever à Du Gueſclin un mauſolée placé au pied de la ſépulture que ce Prince avoit choiſie pour lui-même. L'épitaphe qu'on y grava, ſimple & modeſte, comme

---

(1) On peut lui appliquer l'éloge que Cornelius Nepos donne à Iphicrate : » *Multùm* » *in bello eſt verſatus : ſæpè exercitibus præfuit;* » *nuſquam culpâ male rem geſſit ; ſemper con-* » *ſilio vicit, tantumque eò valuit, ut multa in* » *re militari, partim nova attulerit, partim* » *meliora fecerit.*

ſi elle eût été dictée par Du Gueſclin lui-même, ne parle que de ſa mort, & ne dit rien de ſes actions, mais ſon nom ſeul les rappelle toutes. » La modeſtie & le faſte des Inſ» criptions, a dit un vrai Philoſophe, » ſont également l'ouvrage de » la vanité. La modeſtie convient » mieux à la vanité, qui a fait de » grandes choſes; le faſte à la vanité, » qui n'en a fait que de petites.

Mém. & réfl. ſur Chriſtine, Reine de Suéde.

Tout n'eſt que vanité ſans doute, la mort en eſt la preuve. Si Du Gueſclin eut celle de vivre à jamais dans la mémoire des hommes, elle a été pleinement ſatisfaite. Sa pompe funèbre, en traverſant une grande partie du Royaume, reçut par-tout en tribut les larmes de la France. On avoit voulu épargner à la Capitale ce ſpectacle de douleur. On fit paſſer le convoi par S. Cloud pour ſe rendre à S. Denys. Le zèle & la reconnoiſſance rendirent cette précaution

inutile. Les Citoyens coururent en foule au-devant des triſtes reſtes de leur défenſeur, & les accompagnèrent avec des ſanglots juſqu'au lieu de la ſépulture. Le chemin de Saint-Cloud à Saint-Denys étoit bordé des deux côtés de ſpectateurs éplorés, & Paris ce jour-là ne fut qu'un déſert. Les trois frères du Roi, le Duc de Bourbon, ſon beau-frère, ami particulier de Du Gueſclin, les autres Princes, les plus grands Seigneurs ſe firent un devoir d'aſſiſter à la cérémonie; mais ce fut ſur-tout, le peuple qui, par ſes regrets, honora dignement la mémoire de Du Gueſclin.

On lui fit une Oraiſon funèbre; c'eſt la première qui ait été faite. Sa plus belle Oraiſon funèbre eſt dans ces mots qu'il dit en mourant à ſes ſoldats: » Mes amis, en quelque lieu » que vous faſſiez la guerre, ſouve» nez-vous que les femmes, les en-

» fans, les vieillards, les Eccléſiaſ-
» tiques, le pauvre peuple, foible &
» déſarmé, ne ſont point vos enne-
» mis. Je ſens avec douleur que je
» n'ai pas toujours été fidèle à cette
» maxime; c'eſt le fardeau le plus
» peſant que j'aie à porter au Tribu-
» nal de Dieu.

Après la cérémonie, les Officiers du Connétable vinrent prendre congé du Roi. Auſſi-tôt qu'il les apperçut, les larmes lui vinrent aux yeux, il détourna ſes regards avec de grandes marques de trouble & de douleur, & ne pouvant ſoutenir leur vue, il leur fit dire que jamais il ne les oublieroit, mais que dans ce moment il craignoit trop de les voir & de leur parler. Les récompenſes qu'il leur fit diſtribuer, atteſtèrent la ſincérité de ſes regrets.

Ces traits de ſenſibilité dans les Princes, ſont précieux à recueillir. C'eſt avec plaiſir qu'on lit dans

l'Abbé de Choiſy, que l'Empereur Charles IV, oncle du Roi Charles V, étant allé à S. Denys, lorſqu'il vint en France en 1378, demanda ſurtout à voir les tombeaux de Charles le Bel & de Philippe de Valois, & qu'il dit à l'Abbé de S. Denys & aux Religieux: » *J'ai été nourri dans » mon âge ez hôtels de ces bons Rois, » qui moult de biens m'ont fait; je » vous requiers affectueuſement de » bien prier Dieu pour eux.* C'eſt avec plus de plaiſir encore qu'on y lit que le même Empereur étant allé voir la Reine ſa niéce à l'hôtel de S. Pol, » & ayant apperçu la Du» cheſſe de Bourbon, mère de la » Reine, qui s'étoit retirée à un coin » de la chambre, il ſe mit à pleurer » amérement, & elle auſſi, parce » qu'il ſe ſouvint qu'elle étoit ſœur » de ſa première femme. Il voulut » lui parler, & ne le pouvant, il lui » fit dire qu'il ſeroit bien-aiſe de la » voir

Choiſy, hiſt. de Charl. V, l. 4. d'après un man. de la Bibl. du Roi.

» voir en particulier..... La Du-
» cheſſe Douairière de Bourbon vint
» voir l'Empereur, & demeura deux
» heures avec lui dans ſon cabinet.
» Ils y renouvellèrent, avec bien des
» larmes, la mémoire de l'Impéra-
» trice.

C'eſt ſur-tout à l'égard d'un ſujet utile, tel que Du Gueſclin, qu'on aime à voir les Rois déployer leur tendreſſe reconnoiſſante. Le dernier mot que ce grand Capitaine fit entendre à ſon Maître, fut un vœu pour la paix. En partant pour ſa dernière campagne, il l'exhorta fortement à terminer la guerre, ſur-tout il lui fit ſentir la néceſſité de faire la paix avec le Duc de Bretagne. Le Roi le lui promit, & il eût tenu parole, mais il ne ſurvécut pas longtemps à la perte du Connétable & à celle de la Reine, Jeanne de Bourbon. Il avoit, dit-on, depuis vingt-deux ans, au bras droit, une fiſtule

qui lui avoit ſauvé la vie, lorſqu'il avoit été empoiſonné par le Roi de Navarre. Cette fiſtule, qui ſervoit d'iſſue aux humeurs, avoit été ménagée par un Médecin que l'Empereur Charles IV avoit envoyé en France dans cette occaſion. Le Médecin, dit-on encore, avoit prédit que, quand la fiſtule ſe fermeroit, le Roi mourroit, mais qu'il auroit environ quinze jours pour ſe reconnoître & ſe préparer à la mort. Ainſi Charles V put calculer ſes derniers momens, comme il avoit calculé les événemens de ſon regne.

Froiſſard.

Ce Roi néceſſaire fut enlevé à ſes peuples le 16 Septembre 1380, dans ſa quarante-quatrième année, ayant fait tout ce qu'un bon Roi ne commence à faire qu'à cet âge, ayant gouverné ſur un plan nouveau & régulier, dont il fut l'inventeur. Seul entre tant de grands Rois, Charles obtint le nom de *Sage*; mais ſon ſiécle,

qui le lui donna, en concevoit-il toute la dignité ? Ce ſiécle, que le fanatiſme militaire enyvroit de préjugés & de fureurs, qui mérita des Conquérans, par la ſtupide admiration qu'il eut pour eux ; ce ſiécle fut-il digne d'admirer Charles V ? Sut-il préférer une prudence utile ſans éclat à la valeur éblouiſſante & funeſte des Philippe VI, des Jean, des Edouard III, des Henri V ? Put-il ſoupçonner le rang que des ſiécles de lumière donneroient à Charles V parmi les Rois ?

La race Capétienne n'en offre point (1) dont l'Hiſtoire ait flétri les noms, ni dont la Nation ait à rougir. Louis XI, lui-même, le Tibère de

(1) On ne parle ici que des Rois de France, & non des Rois que la race Capétienne a fournis à d'autres Nations. *Charles le Mauvais*, par exemple, eſt juſtement flétri par l'Hiſtoire.

la France, ſemble avoir échappé à l'horreur de la poſtérité par des traits de grandeur & par la gloire toujours impoſante du talent. Mais parmi ces Rois diverſement eſtimables, on en compte à peine trois que la juſtice & la raiſon puiſſent placer à côté de Charles V. S. Louis a ſes Croiſades, erreur pardonnable dans le ſiécle où il a vécu, s'il pouvoit être permis à un grand homme de s'égarer avec ſon ſiécle. Louis XII, trop occupé du Milanès & du Royaume de Naples, ne fit pas tout le bien qu'il pouvoit faire; trop ſouvent trompé par ſes ennemis, il parut mériter de l'être, comme il méritoit d'être adoré de ſes peuples. Nous aimons de Henri IV jusqu'à ſes foibleſſes, mais Sully les condamna : Sully, plus ſévère que la poſtérité, ne crut pas qu'on dût pardonner aux Rois des erreurs dont leurs peuples ſont toujours punis.

Quelles furent les foibleſſes de

Charles V ? il n'a vécu que l'âge des erreurs & des passions, & il n'a connu ni les passions ni les erreurs. Si les intrigues de Bureau de la Rivière, les déprédations du Cardinal de la Grange, les violences du Duc d'Anjou répandent des nuages sur quelques instans de son regne, tout ce qui est de lui est pur.

N'oublions pas de rappeller encore le trait distinctif de l'administration de Charles V ; c'est le plaisir qu'il prenoit à consulter ses peuples sur ses opérations & sur ses loix, comme un bon père de famille prend des arrangemens avec ses enfans. Ce sera toujours la politique des Rois qui voudront être servis avec zèle. On est surpris de voir citée avec éloge dans un Livre excellent, cette pensée de Senèque : *Nihil mihi videtur frigidius quàm lex cum prologo, jubeat lex, non suadeat* (1).

(1) *Rien ne me paroît plus froid qu'une loi*

Comment se borne-t-on au triste plaisir de commander, quand on peut persuader & inspirer ? Que la loi ordonne, l'obéissance n'est que nécessaire ; qu'elle persuade, l'obéissance est volontaire. Heureusement, malgré Senèque, les bonnes Loix Romaines sont raisonnées & motivées. Parmi nous, le préambule de la loi en expose pareillement l'objet & les motifs ; il n'y auroit qu'un mépris barbare pour l'humanité qui pût faire abroger cet usage. Ce que Senèque devoit dire, c'est que le préambule d'une loi doit toujours être vrai, parce que la loi parle au nom de la justice & de la vérité. Charles V ne voyoit dans la loi que la réunion de toutes les volontés en une volonté unique, dont la raison est le principe, & dont le Monarque est l'organe.

---

avec un préambule. Que la loi commande ; persuader n'est pas son affaire.

Il eſt conſolant de penſer que ce Roi, qui rendit ſes peuples heureux, fut heureux lui-même, il le fût du bonheur public, qui étoit ſon ouvrage, & dont il jouiſſoit avec volupté. Son bonheur domeſtique fut l'ouvrage de Jeanne de Bourbon ſa femme. C'eſt peut-être l'union la mieux aſſortie & la plus conſtamment heureuſe qu'on ait vue, non-ſeulement parmi les Rois, mais en général parmi les hommes. Tous deux également ſages, modeſtes, pieux, vertueux, ſenſibles, bienfaiſans, occupés de leurs devoirs, du bonheur de l'humanité, du bonheur l'un de l'autre, comme l'avoient été S. Louis & Marguerite de Provence, ils s'honoroient réciproquement d'une tendreſſe, d'un reſpect, d'une confiance ſans bornes.

Hiſtoire de Louis II, Duc de Bourbon, par d'Orronv.

Dédaignerons-nous d'obſerver que la Reine étoit encore, ſans le ſavoir, la plus belle femme & la plus ſpiri-

tuelle de ſon temps ? La Reine de Caſtille, ſœur de la Reine de France, avoit les mêmes vertus, les mêmes charmes, & fut la plus malheureuſe Princeſſe de ce ſiécle; elle méritoit d'être outragée par Pierre le Cruel, & vengée par Bertrand Du Gueſclin.

Le Duc de Bourbon, frère de ces deux Reines, fut le ſeul Prince dont les vertus conſolèrent la France ſous l'anarchie de Charles VI & la tyrannie de ſes oncles paternels; tous les actes de clémence exercés malgré eux par Charles VI, lui furent ſuggérés par le Duc de Bourbon. Le trait ſuivant ſuffira pour peindre l'ame de ce Duc, & pour faire juger ſi c'eſt la flatterie qui l'a nommé *le Bon* & *le Grand*. Pendant que les Princes de ſa Maiſon mouroient à Brignais, il ſervoit d'otage au Roi Jean; il languit ainſi huit ans dans la captivité. Son abſence donna lieu à

des désordres, ses Barons pillèrent ses Domaines, & Chauveau, son Procureur-Général, fut forcé par le devoir de sa charge, d'informer contr'eux. Le Duc devenu libre, ferme les yeux sur les fautes passées, & ne songe qu'à gagner les cœurs de ses vassaux. Il institue l'Ordre *de l'Espérance.* Au milieu de la solemnité de cette cérémonie, le sévère Chauveau paroît, tenant à la main le cahier des informations; il le présente à genoux au Duc: *Monseigneur,* lui dit-il, *vous verrez ici bien des coupables; les uns méritent la mort, les autres ont au moins encouru la confiscation. Voici le registre de leurs crimes.*

Les prévaricateurs étoient présens & frémissoient. *Chauveau,* dit le Prince, *avez-vous aussi tenu registre des services qu'ils m'ont rendus?* Il prend le registre & le jette au feu sans le lire. A ces mots divins, à cette

action généreuse, des larmes de joie & de tendresse coulèrent de tous les yeux. Il n'y eut pas un de ces Gentilshommes, coupables ou non, qui ne jurât de donner sa vie pour un Prince si magnanime. Il profita de cette ardeur, & ce fut pour le service de l'Etat; il mena ses sujets contre les Anglois, à qui Charles V reprenoit alors tout ce qu'Edouard III avoit pris à la France.

La vertu & la gloire unirent de la plus tendre amitié le Connétable Du Guesclin & le Duc de Bourbon. Ce Prince se fit honneur toute sa vie d'avoir été l'élève & l'ami d'un si grand homme. Il plaida sa cause devant Charles V, dans ce moment d'erreur où le Roi prévenu, outrageoit Du Guesclin par un doute sur sa fidélité; il éclaira Charles, & ramena Du Guesclin.

Pierre le Cruel, comme nous l'avons dit, avoit empoisonné Blanche

de Bourbon ſa femme, ſœur du Duc. Celui-ci, après la mort de Pierre le Cruel, étant allé en Caſtille, où Henri de Tranſtamare l'avoit invité à une expédition contre les Maures, la Nation vit avec intérêt le digne frère d'une Reine innocente, dont on pleuroit encore les infortunes & la mort. Tranſtamare fit voir au Duc de Bourbon les enfans de Pierre le Cruel, qu'il tenoit priſonniers au château de Ségovie : *Voici*, lui dit-il, *les enfans du bourreau de votre ſœur; vous pouvez les immoler à votre vengeance. Ah !* répondit Bourbon, *ſont-ils donc coupables des crimes de leur père ?*

Le Duc de Bourbon placé entre Charles le Sage & Pierre le Cruel, ſes deux beaux-frères, fut le plus parfait imitateur de l'un & le plus parfait contraſte de l'autre. Il nous paroît bien ſupérieur à ce Duc de

Lancaſtre, dont les Anglois ont tant célébré les vertus (1).

Charles V fut ſurnommé *le Riche* auſſi-bien que *le Sage*, & il ne fut riche, que parce qu'il étoit ſage. » C'eſt, comme l'obſerve Mézerai, » après avoir ſoutenu de longues & » difficiles guerres, donné de nota- » bles penſions à pluſieurs Princes » & Seigneurs étrangers, de très- » libérales récompenſes à ſes domeſ- » tiques & aux gens de ſervice, ſoit » pour la guerre, ſoit pour le Con- » ſeil, ſoit pour les Lettres; de plus, » après avoir bâti grand nombre de » très-ſomptueux édifices; » ajoutons ſur-tout que c'eſt ſans avoir foulé ſes peuples qu'il a laiſſé tant en mobilier qu'en argent comptant

---

(1) Nous en avons parlé dans le ſecond Chapitre. C'étoit le dernier Prince de la première Maiſon de Lancaſtre.

dix-sept millions (1), & connoissons les ressources de l'économie.

C'est sous le regne de Charles V que commença le grand schisme d'Occident ; nous dirons dans la suite l'influence qu'il eut sur les intérêts de la France & de l'Angleterre.

Nul Roi ne fit plus de réunions au Domaine que Charles V ; il sut y rappeller presque toutes les Provinces qui avoient été cédées aux Anglois par le traité de Brétigny ; il fit d'ailleurs diverses acquisitions, telles que celle de l'Isle d'Oléron, si utile, ainsi que l'Isle de Ré, à la défense de la Rochelle, & celle de

---

(1) Dix-sept millions paroissent une somme incroyable pour le temps ; les Auteurs contemporains peuvent avoir éxagéré, mais il est constant que Charles V laissa d'immenses trésors.

tous les Châteaux & Domaines situés en-deçà de l'Isère, qui servit alors de borne naturelle & respective à la Savoye & au Dauphiné.



CHAPITRE VII.

Charles VI en France;
Et encore Richard II en Angleterre.

Depuis 1380 jusqu'en 1399.

JAMAIS deux Etats voisins & rivaux, ne s'étoient trouvés dans une situation plus semblable, que l'étoient la France & l'Angleterre au commencement du regne de Charles VI & de Richard II. Ces deux Rois étoient du même âge, tous deux encore dans l'enfance, tous deux gouvernés par trois oncles paternels ambitieux & mal-intentionnés. Le sort sembloit même s'être étudié à mettre entre les trois oncles du Roi d'Angleterre, la même différence de caractère qu'entre les trois oncles du Roi de France, & cette différence de caractère suivoit

le même ordre chez les Princes des deux Nations.

Le Duc de Lancaſtre, Régent en Angleterre, avoit la hauteur, l'ambition, l'avidité du Duc d'Anjou, Régent en France; le Duc d'Yorck reſſembloit au Duc de Berry par la molleſſe & l'indolence, & le Duc de Gloceſtre au Duc de Bourgogne par l'audace & la turbulence. En Angleterre comme en France, l'autorité du Régent étoit moins bornée par la Loi, que gênée par la jalouſie de ſes frères, & les débats que cette jalouſie faiſoit naître, ſe terminoient toujours aux dépens du peuple chez l'une & l'autre Nation. Si le Régent d'Angleterre avoit des droits à la Couronne de Caſtille, le Régent de France en eut à la Couronne de Naples, & il en réſulta de part & d'autre les mêmes effets dans la politique tant extérieure qu'intérieure. Au dehors, le Roi de Caſtille con-

tinua d'être ennemi de l'Angleterre, comme la Maiſon d'Arragon, qui diſputoit le Trône de Naples, fut ennemie de la France. Au dedans, les deux Régens, occupés d'un objet d'ambition perſonnel, donnoient moins d'attention aux affaires du Royaume, & ſongeoient à employer les tréſors de leur patrie à l'acquiſition d'un Trône étranger. Le jeu de ces paſſions avides produiſit de part & d'autre des injuſtices & des impôts, qui de part & d'autre auſſi produiſirent des ſoulèvemens.

En Angleterre, on établit une eſpèce de Capitation d'environ douze ſols par tête au-deſſus de quinze ans; mais la diſproportion des fortunes rendoit cet impôt trop inégal; le Parlement ſe contenta d'inviter vaguement le riche à venir au ſecours du pauvre par une répartition équitable. On peut croire que la répartition ne fut point ou ne parut point équitable,

& que les pauvres ſe jugèrent ſacrifiés aux riches. De-là une animoſité plus marquée entre ces deux claſſes de Citoyens ; l'envie naturelle que les riches inſpirent aux pauvres, dégénera en une haine de parti que la première occaſion fit éclater.

Froiſſard, l. 2. ch. 74. Walſing. p. 275.

Dans un Village du pays d'Eſſex, un forgeron étant à travailler à ſa forge, les Collecteurs vinrent lui demander la Capitation de ſa fille. Il prétendit qu'elle n'avoit point l'âge exigé par le Statut; un des Collecteurs offrit de prouver le contraire par une indécence révoltante, & déja il ſaiſiſſoit la jeune fille. Cette brutalité fut punie, le père indigné briſa la tête au Collecteur à coups de marteau, les voiſins applaudirent, ils firent plus, ils s'armèrent; cette fureur ſe communiqua de proche en proche; bientôt tout fut en feu dans le pays d'Eſſex, dans le Royaume de Kent, dans l'Eſt-Anglie, dans toutes les Provin-

ces de l'Eſt & du Midy, depuis le Suſſex juſqu'aux extrémités ſeptentrionales de la Province de Lincoln. Des Prédicans attisèrent ce feu & firent de cette révolte une eſpèce de ſecte en rappellant le peuple à l'égalité originaire, à la liberté naturelle, en déclamant contre la tyrannie des diſtinctions & des rangs. Mais c'eſt aux Grands & aux riches qu'il faut dire ſans ceſſe que tous les hommes ſont égaux; les pauvres & les foibles doivent l'oublier pour leur bonheur. Le forgeron fut mis à la tête des révoltés, & ſon nom (Wat-tyler) (1) ſeroit reſté auſſi célèbre que celui de Guillaume Tell, ſi la révolution eût été conſommée en Angleterre comme elle l'avoit été en Suiſſe. L'Angle-

(1) Ce nom, qui ſignifie *Gautier le Couvreur*, ſemble indiquer un homme de cette profeſſion; cependant les Auteurs Anglois diſent qu'il étoit forgeron.

terre se ressentoit encore beaucoup de l'état d'esclavage où elle avoit été réduite par Guillaume le Conquérant & par ses fils. La servitude y étoit très-commune parmi le peuple ; un grand nombre de Vassaux tenoient les terres à titre de Villenage, on les nommoit les *Copyholders*, ce furent ces *Copyholders* que le desir de la liberté & le ressentiment de ce qu'ils avoient souffert dans l'esclavage, animèrent le plus vivement contre les Grands, contre les Nobles, & contre les riches Abbayes dont ils avoient été serfs ; ils se contentoient d'abord d'extorquer des lettres d'affranchissement ; ils en vinrent ensuite à piller les Monasteres, à brûler les Châteaux, à égorger les Nobles ; ce fut même bientôt un précepte de leur secte ; leurs forces s'accrurent au point de devenir redoutables à la Nation entière ; ils étoient jusqu'à cent mille hommes en armes. Ils rencontrèrent

la Princeſſe de Galles, ils la firent paſſer au milieu de leurs rangs, & lui firent reconnoître l'égalité naturelle des hommes en la forçant de les embraſſer; ils marchèrent à Londres, & demandèrent au jeune Roi une conférence. Richard y conſentit, il ſortit de la tour où il s'étoit refugié, & s'avança vers eux dans ſa barque ſur la Tamiſe. On crut appercevoir de la part des révoltés quelque mouvement tendant à lui couper la retraite, on le fit rentrer précipitamment. Auſſi-tôt on entend dans tous les rangs des rebelles ce cri terrible: *trahiſon! trahiſon!* ils attaquent dans Londres tout ce qui leur eſt ſuſpect, ils pillent le palais du Duc de Lancaſtre, les magaſins des plus riches Marchands, les cabinets des Gens de Loi & de Pratique; ils coupent les vivres au Roi lui-même, & demandent les têtes du Chancelier & du Tréſorier, qui

avoient entraîné le Roi dans la tour, ils se partagent en différentes bandes pour continuer leurs ravages; mais il en reste une qui tient le Roi assiégé dans la tour, sans vivres & sans troupes. Le Roi vient traiter avec les mutins; leurs demandes ne parurent point déraisonnables, elles se bornèrent à une amnistie, à l'abolition de l'esclavage qu'ils consentoient de convertir en un droit pécuniaire, enfin à la liberté du commerce. Le Roi accorda tout; mais pendant que cet accommodement se concluoit, une autre bande, à la tête de laquelle étoit Wat-Tyler, force la tour, massacre le Chancelier & le Trésorier, ravage la Cité. Le Roi rencontre cette nouvelle bande, il n'avoit avec lui qu'une foible escorte; Wat-Tyler se sentant supérieur en forces, affecta toutes les marques de l'égalité, il ne mit point pied à terre, à peine daigna-t-il faire un pas vers le Roi. Un

Froissard, l. 2. ch. 74. 75. 76. Walsing. p. 248, 249.

homme de la ſuite de Richard, nommé Newton, choqué de ces manières inſolentes, avertit Wat-Tyler du reſpect qu'il devoit au Roi ; pour toute réponſe, Wat-Tyler tire ſon poignard, Newton tire le ſien, le Roi ordonne à Newton de remettre ſon poignard à Wat-Tyler, & il ſe met à traiter tranquillement avec les rebelles. Wat-Tyler, toujours avec la même inſolence, rejette toutes les propoſitions du Roi. Il tire de nouveau ſon poignard, & on le voit prêt à s'élancer ſur le Roi, ſoit pour l'égorger, ſoit pour l'arrêter. Walworth, Maire de Londres, ſe jettant au-devant du Roi, frappe & renverſe Wat-Tyler d'un coup de maſſue, les autres perſonnes de la ſuite du Roi, achèvent d'aſſommer Wat-Tyler ; auſſi-tôt les rebelles, criant *Wat-Tyler & vengeance !* bandent leurs arcs & ſaiſiſſent leurs flêches ; la troupe du Roi, toute foible qu'elle

eſt, ſe prepare au combat, le Roi la retient, il s'avance ſeul vers les rebelles : » *Mes amis*, leur dit-il, *Wat-* » *Tyler eſt mort; vous n'aurez plus* » *déſormais d'autre chef que votre* » *Roi.* Cette fermeté tranquille, cette préſence d'eſprit à ſeize ans, promettoient un héros ; on s'étonne, on croit voir revivre Edouard III & le Prince Noir, les rebelles le ſuivent. Un moment après arrive Robert Knolles, qui, ayant raſſemblé à la hâte tout ce qu'il avoit pu trouver de troupes, voloit au ſecours du Roi; il demanda la permiſſion de charger les rebelles. *Des rebelles* ! dit le Roi, *il n'y en a plus ; vous ne voyez ici que mes ſujets & mes enfans.* On ne pouvoit s'annoncer avec plus d'éclat ; le reſte de la vie de Richard ne répondit point à ce moment, & c'eſt encore un trait de conformité qu'il eut avec Charles VI, ſon rival, de n'avoir pas rempli les eſpérances qu'il avoit fait naître.

Il

Il reſtoit d'autres troupes à ſoumettre ; la Nobleſſe ſe raſſembla autour de ſon Roi, qui eut ſous ſes ordres une armée de quarante mille hommes. Les rebelles n'en avoient plus tant, ils commençoient à ſe diſſiper, & la gloire que Richard venoit d'acquérir par un exploit ſupérieur à toutes les victoires, impoſoit à la Nation. Il ſe vit en état de faire la loi. Henri Spenſer, Evêque de Norwick, Prélat célèbre comme guerrier, combattit les payſans avec un ſuccès ſoutenu ; Richard lui-même les vainquit en perſonne dans deux batailles, & redevenu le Maître, il redevint peut-être injuſte ; il permit beaucoup de ſupplices, il révoqua les Chartes d'affranchiſſement qu'il avoit accordées, il rétablit la ſervitude.

Il peut être curieux & important de rechercher pourquoi ce ſoulévement des payſans Anglois, ayant eu à peu près les mêmes cauſes, & ayant

commencé à peu près de la même manière que celui de Guillaume Tell & de ses compagnons, n'a pas produit en Angleterre la révolution qui s'étoit opérée en Suisse vers le commencement du même siécle. L'oppression chez les Suisses étoit parvenue à un tel point, que, ne pouvant plus s'accroître, il falloit qu'elle cédât la place à la liberté. En Angleterre, la Constitution seule suffisoit pour défendre la liberté publique, & par conséquent pour préserver l'Etat d'une révolution. Quand la liberté publique est respectée, quand la Constitution est bonne, quand les abus ne sont pas intolérables, tout le monde a intérêt au maintien du gouvernement actuel, par la seule raison qu'il en coûteroit des troubles pour en sortir. Aussi le Roi, les Grands, les Communes, tous les pouvoirs étoient-ils réunis contre ces paysans fanatiques, qui réclamoient une liberté destructive & une

égalité impoſſible. Peut-être auroit-on dû anéantir la ſervitude de la glébe, & donner ſatisfaction ſur ce point à une portion utile & reſpectable du peuple ; mais il ne falloit pas que cette grace ou cette juſtice fût demandée les armes à la main. Le premier exploit de Wat-Tyler avoit dû réuſſir, c'étoit un acte de déſeſpoir & de vertu, il s'agiſſoit de la liberté & de l'honnêteté publiques ; mais lorſque le même Wat-Tyler & ſes compagnons, échauffés par des Prédicans, ſe permettent des ravages bien plus funeſtes à la liberté que les abus dont ils ſe plaignoient ; lorſque dans leur indépendance fanatique, ils dépouillent tout reſpect pour le Roi & pour ſa mère ; lorſqu'enfin ils attentent ou à la vie ou à la liberté du Roi, leur parti doit ſe diſſiper & céder à la réunion de toutes les forces de l'Etat.

C'eſt par des raiſons à peu près

ſemblables qu'en France *la Jacquerie* n'avoit produit que des ravages, & point de révolution. La *Jacquerie* étoit une querelle entre les payſans & les Nobles; or les diviſions entre deux ordres de l'Etat ne produiſent guères que des troubles, toujours très-funeſtes ſans doute, mais paſſagers. C'eſt le mécontentement univerſel, c'eſt la réunion de tous les ordres de l'Etat contre des abus exceſſifs & contre une tyrannie inſupportable, qui forment les grandes & durables révolutions.

Les payſans Anglois, dans les commencemens de la révolte, exigeoient de ceux qui embraſſoient leur parti, ou qu'ils forçoient à l'embraſſer, le ſerment d'être fidèles au Roi Richard & de ne jamais reconnoître pour Roi aucun homme qui ſe nommât Jean, c'étoit leur manière de déſigner & d'exclure le Duc de Lancaſtre, principal auteur de la révolte par l'éta-

bliſſement des impôts. C'étoit auſſi une manière de rendre le Duc de Lancaſtre ſuſpect au Roi Richard. D'autres événemens concoururent à prévenir le jeune Roi contre le Régent. Au milieu de la ſolemnité de Pâques, un Carme Irlandois remit au Roi, avec beaucoup d'appareil & pourtant avec beaucoup d'affectation de myſtère, un papier contenant le détail d'une conſpiration qu'il accuſoit le Duc de Lancaſtre d'avoir formée contre la vie du Roi. Pour toute preuve de ce fait, il en juroit la vérité par le Sacrement de l'Autel. Richard étant à délibérer ſur ce ſujet avec deux Clercs de ſa Chapelle, qui avoient ſa confiance, le Duc de Lancaſtre entra, il vit de l'altération ſur le viſage du Roi, il crut que le Roi vouloit être ſeul avec ces deux Prêtres, il ſortit par diſcrétion; un moment après, on le rappelle, & le Roi, par le conſeil de ces Prêtres, lui communique le

papier; le Duc de Lancaſtre le lit ſans émotion, offre de ſe juſtifier par le duel, ſi quelque Chevalier entreprend la défenſe du Carme, & demande que ce Moine ſoit arrêté. La propoſition eſt jugée raiſonnable, on arrête le Moine; mais au jour marqué pour l'examen de l'affaire, on trouve le Carme maſſacré dans la priſon; les ſoupçons redoublent, on veut faire arrêter Lancaſtre; on en parle au Duc de Gloceſtre, qui, à cette propoſition, entre en fureur, met l'épée à la main dans la Chambre du Roi, & jure de tuer quiconque oſeroit accuſer ſon frère. Le Roi & ſes timides Conſeillers n'oſèrent repliquer. Le Duc de Lancaſtre ſe met en sûreté dans un de ſes Châteaux; cependant on inſtruit le procès du Lord Zouch, déſigné dans le papier du Carme, comme complice du Duc de Lancaſtre. Zouch eſt déchargé de l'accuſation, & la

Princeſſe de Galles parvient à réconcilier le Roi ſon fils avec le Duc de Lancaſtre.

Elle trouva plus de difficulté à le réconcilier avec Holland, qui avoit aſſaſſiné le fils du Comte de Stafford. Richard vouloit abandonner Holland à la rigueur des Loix, quoiqu'il fût ſon frère utérin, étant né d'un premier mariage de la Princeſſe de Galles avec un Seigneur de Holland. Le crime de Holland le fils & l'infléxibilité de Richard, firent mourir de douleur la Princeſſe de Galles, leur mère. Holland obtint pourtant ſa grace, il épouſa une fille du Duc de Lancaſtre. Les crimes des Grands n'étoient pas plus punis alors en Angleterre qu'en France.

Richard démentoit de jour en jour le moment de vigueur qui lui avoit ſi bien réuſſi dans l'affaire des payſans révoltés. Livré à la molleſſe & à la diſſipation, il avoit quitté les

Cox, hiſt. d'Irlande. Walſing.

traces de ſon père & de ſon ayeul ; pour ſuivre celles de ſon biſayeul Edouard II. Il eut des favoris qu'on crut des mignons ; Froiſſard les appelle toujours les *marmouzets* & les *poupées* du Roi. Robert de Vère, Comte d'Oxford, gouverna Richard, comme Gaveſton & Spenſer avoient gouverné autrefois Edouard II. Les mœurs de ce favori, les agrémens de ſa figure, les profuſions du Roi envers lui, étoient autant d'objets de ſcandale. Richard avoit créé pour de Vère le titre de Marquis de Dublin, & ce fut le premier qui porta le titre de Marquis en Angleterre; il lui avoit conféré enſuite le titre de Duc d'Irlande, il avoit été juſqu'à lui donner cette Iſle en toute ſouveraineté, au moins pour ſa vie. Il lui avoit fait épouſer ſa couſine-germaine, fille d'Enguerrand de Coucy & d'Iſabelle d'Angleterre; il lui avoit permis enſuite de la répudier pour

épouser une autre femme, préférant ainsi la satisfaction de son favori, à l'honneur de son propre sang. Enfin le favori pouvoit tout & abusoit de tout ; il étoit généralement haï ; le Roi étoit d'autant plus méprisé, qu'il avoit surpris un moment d'estime ; la Nation le punissoit d'avoir trompé ses espérances. La même chose arriva dans la suite à notre Henri III.

Richard étoit à la fois foible & impétueux ; il ne savoit ni se refuser aux préventions, ni les dissimuler ; il mettoit l'humeur à la place de l'autorité. Sa réconciliation avec le Duc de Lancastre étoit souvent troublée par des scènes d'éclat. Dans une expédition contre l'Ecosse, le Duc de Lancastre lui conseilloit de pénétrer jusqu'aux extrémités septentrionales de ce Royaume, comme avoit fait Edouard III, à l'exemple d'Edouard I. Les mignons frondèrent cet avis, parce qu'il étoit donné par le Duc

de Lancaſtre, & qu'ils redoutoient d'ailleurs l'aſcendant qu'une ſorte d'expérience du Duc de Lancaſtre à la guerre pourroit lui faire prendre ſur ſon neveu dans le cours d'une longue expédition. Le Roi, prévenu par eux, répondit ſéchement au Duc de Lancaſtre qui le preſſoit ſur cet article : » *Vous pouvez aller où il* » *vous plaira ; pour moi, je ne* » *ferai point un pas de plus vers le* » *Nord.* » *Je n'ai point d'autre vo-* » *lonté que celle de mon Souverain,* répondit reſpectueuſement Lancaſtre, » *je ne ſuis qu'un ſujet, & un* » *ſujet ſoumis.* » *Soumis ? c'eſt ce qui* » *eſt en queſtion*, repliqua Richard avec colère & en quittant la place.

Les Grands ſe liguèrent avec les Princes contre un tel gouvernement; le Duc de Glouceſtre ſe mit à la tête de cette cabale, en l'abſence du Duc de Lancaſtre, qui étoit allé ſe faire battre en Eſpagne, après quelques

légers ſuccès, comme peu de temps auparavant, le Duc d'Anjou étoit allé mourir dans le Royaume de Naples, à la pourſuite de ſes droits. Le Parlement s'aſſembla, il étoit dévoué aux Princes, il s'éleva contre les Miniſtres, & voulut forcer le Roi de les renvoyer. Le Roi, ſi l'on en croit Knyghton, répondit qu'il ne renverroit pas pour l'amour du Parlement le moindre marmiton de ſa cuiſine, & menaça de ſe liguer avec le Roi de France pour apprendre de lui à réduire des ſujets rebelles; il quitta Londres & le Parlement, & alla tenir ſa Cour à Eltham. Le Parlement lui envoya une Députation pour l'inviter à revenir, s'il ne vouloit voir l'aſſemblée ſe diſſoudre, ſans avoir pourvu aux beſoins de l'Etat & aux demandes du Trône. Un des Députés lui rappella, ſans ménagement, la dépoſition d'Edouard II. Richard eut peur, &

Knyghton, pag. 2680, 2715. &c.

traita. De tous les Ministres attachés au Duc d'Irlande, & admis au Conseil secret du Roi, le plus habile & le plus expérimenté étoit le Chancelier Michel de La Pole, fils d'un riche Négociant, qui avoit plus d'une fois aidé l'Etat des grands biens que le commerce lui avoit procurés. La Chambre des Communes, qui, pendant les dernières années du regne d'Edouard III, avoit fait l'essai d'un nouveau pouvoir, en faisant dépouiller de ses emplois le Lord Latimer, Ministre du Roi, porta une accusation contre le Chancelier, à la Cour des Pairs. Le Roi consentit que ce procès fût suivi, à condition que les autres Ministres seroient épargnés, & sur cette promesse, il revint au Parlement. La Pole, ainsi sacrifié, fut privé de son office sur des prétextes qui, depuis, ont paru assez frivoles. En général, tout ce qui s'est fait pendant le reste de ce

regne, ſoit dans le Parlement, ſoit hors du Parlement, eſt tellement infecté de l'eſprit de parti, ſoit de la part des Agens, ſoit de la part des Ecrivains, qu'il ne faut plus y chercher ni raiſon, ni juſtice, & que la vérité même ne s'y montre qu'à travers beaucoup de nuages (1).

On tint parole au Roi, on épargna ſes autres Miniſtres, mais on l'attaqua lui-même dans ſon autorité. Telle eſt la nature de l'autorité & de la liberté, que, quand l'abus de l'une oblige de mettre un poids du côté de l'autre, ce poids ſe trouve preſque toujours trop fort & emporte la balance.

---

(1) Le P. d'Orléans eſt preſque par-tout le panégyriſte ou l'apologiſte de Richard II. Il convient cependant que ce Prince ſe livroit ſans réſerve à ſes amis, ce qui, dit-il, n'eſt pas une vertu chez les Rois comme chez les autres hommes; ajoutons qu'il choiſiſſoit mal ſes amis, pour la plupart.

On eut recours à un expédient déjà employé contre Jean-ſans-terre & Henri III, lorſqu'en voulant borner leur autorité, on l'avoit détruite ; cet expédient étoit de donner au Prince un Conſeil, ſans l'avis duquel il ne pût rien entreprendre. La minorité de Richard étoit du moins un prétexte qu'on n'avoit pas eu contre Jean-ſans-terre & Henri III. On établit cette commiſſion, on fit jurer le Roi de s'y ſoumettre ; une proteſtation générale qu'il fit à la fin des ſéances du Parlement contre tout ce qui pourroit porter atteinte aux droits de ſa Couronne, ne parut point révoquer ce ſerment ; du moins les Commiſſaires continuèrent leurs fonctions.

En ôtant au Roi ſon autorité, on crut pouvoir lui laiſſer ſes Favoris & ſes Miniſtres. C'étoient des lions à qui on avoit coupé les ongles & arraché les dents ; ils trouvèrent encore des moyens d'agir. Ne pouvant plus

commander, ils eurent recours à l'intrigue; ils eſſayèrent de ſoulever les Communes contre les Grands, ils ſondèrent les Shérifs, ils conſultèrent les Juges; les Juges ſeuls osèrent déclarer que la Commiſſion étoit dérogatoire à la prérogative Royale; que ceux qui l'avoient établie, ceux qui avoient conſeillé au Roi d'y ſouſcrire, ou qui avoient extorqué ſon conſentement, étoient coupables de trahiſon & dignes de mort.

Cette conſultation dans les mains de Richard ne put reſter aſſez ſecrette pour que Gloceſtre & ſes adhérens l'ignoraſſent; ils entrent en armes dans l'appartement du Roi, jettent leurs gantelets à ſes pieds, accuſent nommément l'Archevêque d'Yorck, le Duc d'Irlande, la Pole-Suffolck ci-devant Chancelier, & deux autres favoris, Sir Robert Tréſilian & Sir Nicolas Brembro. Les accuſés s'enfuient & ſe cachent, le Roi tremble;

le Duc d'Irlande ſeul leva quelques troupes, mais ayant été battu par le Duc de Gloceſtre, il ſe ſauva dans les Pays-bas, où il mourut peu d'années après.

Le Roi ayant fait apporter ſon corps en Angleterre, fit ouvrir ſa bière pour le conſidérer à loiſir, avant qu'il fût dépoſé dans le tombeau qu'il lui avoit fait ériger à Coolne: » il fit voir, dit le P. d'Orléans, par » ces témoignages de tendreſſe, qui » ne trompent point, que tout jeune » & tout Roi qu'il étoit, il étoit bon » & ſincére ami. » Les Anglois jugèrent plus ſévérement ces témoignages d'une ſi vive affection.

On aſſemble un Parlement dévoué aux Princes, qui condamna les cinq accuſés; Tréſilian & Brembro ayant été pris, furent éxécutés; on alla juſqu'à condamner à mort tous les Juges qui avoient ſigné la conſultation, & en général tous ceux qui s'étoient

déclarés contre la Commiſſion; on commua ſeulement leur peine en un banniſſement perpétuel en Irlande; mais Simon Burley ſouffrit la mort, qu'il ne s'étoit attirée que par ſon attachement pour le Roi, dont il avoit été nommé Gouverneur par Édouard III & par le Prince Noir; les larmes de la Reine d'Angleterre ne purent obtenir ſa grace, elle la ſollicita en vain pendant trois heures aux genoux du Duc de Glocestre. Ce refus parut d'autant plus barbare, que la Reine avoit gagné les cœurs de la Nation par ſa bienfaiſance & ſes vertus aimables; on l'appelloit *la bonne Reine*, c'étoit Anne de Luxembourg, fille de l'Empereur Charles IV & ſœur de l'Empereur Venceſlas.

Knyghton. Froiſſard.

Le Parlement ſentit que l'eſprit de parti l'avoit emporté au-delà des bornes, & qu'il venoit de rendre au crime de *haute trahiſon* toute l'étendue que le fameux Statut du *Parle-*

ment béni avoit voulu lui ôter ſous Edouard III; il déclara que les rigueurs illégales qu'il venoit d'éxercer, ne tireroient point à conſéquence pour l'avenir, & qu'on s'en tiendroit au Statut du *Parlement béni.* Cependant les Princes & les Lords s'engagèrent par ſerment à maintenir les confiſcations, les proſcriptions & toutes les violences du dernier Parlement. L'Archevêque de Cantorbéry excommunia quiconque prétendroit y déroger.

Il ſembloit que le Roi ne ſe releveroit jamais d'un tel coup; cependant, ſans qu'on ſache quels reſſorts préparèrent un ſi grand changement, on voit, dès l'année ſuivante, le Roi déclarer ſa majorité, annoncer qu'il prétend gouverner par lui-même; on le voit, faiſant uſage à l'inſtant de l'autorité qu'il réclamoit, ôter la Chancellerie à l'Archevêque de Cantorbéry, dépoſer pluſieurs autres Officiers, in-

terdire même l'entrée du Conseil au Duc de Glocestre, sans rencontrer aucune opposition.

Tout cela fut l'ouvrage d'un moment, & ce moment fut beau. Richard étoit entré au Parlement, paré de sa bonne mine & des graces de sa jeunesse. Là, de ce même air dont il avoit désarmé autrefois les paysans rebelles, *Quel âge me croyez vous?* dit-il à l'assemblée. — Vingt-&-un ans, lui répondit-on. = » Je dois » donc commencer enfin à gouver- » ner par moi-même, & je ne me sens » pas de pire condition que mes pré- » décesseurs. » Ce ton de fermeté imposa, on applaudit & on obéit (1).

(1) Ce trait en rappelle un assez semblable de Henri III, Roi de Castille. Ce Prince à son avénement, trouva l'autorité Royale presque anéantie & entiérement usurpée par les Grands; il assemble ces Grands, & leur demande combien ils ont vu de Rois en Castille. La réponse

Un changement plus étonnant encore fut celui qui parut s'être fait, du moins pendant quelque temps, dans son ame & dans son administration; nulle tentative pour rappeller les mignons qu'on avoit proscrits; nulle marque de ressentiment à l'égard des Princes & des Lords qui l'avoient si cruellement humilié; amnistie universelle & sincérement respectée; bienfaits envers le peuple, auquel il remit un subside contre toute espérance. Le Duc de Lancastre revint d'Espagne, il reprit dans la faveur du Roi le rang dû à sa naissance. Huit

Dugdale, Vol. 2. pag. 170. Knighton, p. 2677. Walsing, p. 342.

---

fut différente selon l'âge, les plus vieux en avoient à peine vu quatre. Et moi, reprit Henri, j'en ai vu plus de vingt, au grand dommage du Royaume; mais j'empêcherai bien que votre regne ne dure. Aussi-tôt, pour montrer qu'il étoit le seul Roi, il fit arrêter les plus coupables d'entr'eux, & les ayant convaincus de concussion, il les retint en prison, jusqu'à ce qu'ils eussent tout restitué.

années se passèrent dans les douceurs de cette paix. On voyoit seulement que, d'un côté, le Roi, infidèle à la grande querelle de ses pères avec la France, sembloit vouloir se fortifier du secours de Charles VI contre les entreprises des Grands de son Royaume, & que de l'autre il se livroit toujours de plus en plus à des favoris obscurs, qui rendoient sa personne méprisable, lors même que son gouvernement pouvoit paroître irréprochable; » Il dégradoit la majesté du » Trône, dit M. Hume, en admet- » tant toute espèce de gens à sa fa- » miliarité, & ne sentoit pas qu'en » se montrant à eux de trop près, » la connoissance de ses qualités per- » sonnelles achevoit d'anéantir le res- » pect dû à son rang & à sa naissance, » & auquel il sembloit renoncer.

Le Duc de Glocestre jugeoit bien que le cœur du Roi lui étoit fermé sans retour, il rechercha la bienveillance de la Nation.

Les paſſions des Rois font naître les guerres, & les guerres produiſent les haines nationales ; on allume aiſément ces haines, on ne les éteint pas quand on veut. L'indifférence de Richard ſur la rivalité de la France & de l'Angleterre, ſes liaiſons mêmes avec Charles VI, dont il avoit fiancé la fille, fournirent au Duc de Gloceſtre les moyens de le perdre dans l'eſprit des Anglois. Gloceſtre les enivroit du ſouvenir de leurs triomphes paſſés, & leur montroit les tréſors de la France tout prêts à devenir leur proie ſous un Prince qui ſauroit défendre les droits de ſa Couronne. » Les Edouards, diſoit-il, » portoient la terreur juſques dans » Paris ; ſous Richard II, ce ſont les » François qui la portent juſques dans » Londres.

Si l'on en croit Froiſſard, le Duc de Gloceſtre pouſſa juſqu'à l'infidélité la plus coupable, ces intrigues

contre Richard. Nous avons dit que le Duc de Clarence, l'ainé des frères du Prince Noir, n'avoit laiſſé qu'une fille, mariée à Edmond Mortemer, Comte de la Marche. De ce mariage étoit né Roger Mortemer, qui devoit naturellement ſuccéder à Richard, & que Richard avoit en effet déclaré ſon ſucceſſeur. Selon Froiſſard, le Duc de Gloceſtre avoit offert à Roger de le mettre en poſſeſſion du Trône, ſans attendre la mort de Richard, qu'on feroit dépoſer, comme incapable de regner. Froiſſard ajoute que, ſur le refus de Mortemer, Gloceſtre voulut partager le Royaume avec ſes frères. Quoi qu'il faille en penſer, & ſoit que Richard eût à punir le Duc de Gloceſtre d'une conſpiration formelle, ou ſimplement d'intrigues vagues & de déclamations ſans deſſein, la foudre n'eſt pas plus prompte que le coup inattendu qui mit le Duc de Gloceſtre

dans les fers de Richard, & la Nation entière à ses pieds.

Richard va faire une visite au Duc, à la campagne, il l'invite à le suivre à Londres ; dans la route & presque sous les yeux du Roi, le Duc est arrêté, un vaisseau l'attendoit sur la Tamise ; on le transporte à Calais, du consentement des Ducs de Lancastre & d'Yorck, & des Comtes de Derby & de Rutland, leurs fils. Le Roi convoque un Parlement, qui détruit tout ce qu'ont fait les précédens, annulle la Commission, déclare criminel de haute trahison quiconque tentera par la suite d'en établir une pareille, casse tous les actes faits contre les Ministres & les Favoris du Roi, (actes que la Nation avoit juré de maintenir) révoque toute grace particulière & toute amnistie générale accordée aux partisans du Duc de Glocestre ; en conséquence inonde les échaffauts du sang le plus illustre,

illuſtre, bannit du Royaume l'Archevêque de Cantorbéry, & confiſque ſon temporel. Ces variations perpétuelles, ce flux & reflux d'autorités paſſagères & contradictoires, ces parties de jeu alternativement gagnées & perdues, cette circulation de torts & d'outrages, toujours érigés en loix, formoient une anarchie ridiculement cruelle, dont l'effet étoit d'immoler tour-à-tour des victimes oppoſées. Le Roi s'étoit bien corrigé de ſon indiſcrétion, s'il avoit préparé en ſilence une révolution ſi bruſque & ſi terrible; mais l'indiſcrétion valoit mieux que cette diſſimulation funeſte; il étoit preſque impoſſible que de ſi grands coups d'autorité de la part d'un Prince ſi foible, n'amenaſſent pas quelque retour de la licence populaire, ſur-tout dans un Gouvernement mobile & balancé comme celui de l'Angleterre.

Richard se rendoit aussi odieux que méprisable; il assistoit au supplice de ses ennemis; il jouissoit de ce spectacle, il étoit lâche & féroce; il voulut voir trancher la tête au Comte d'Arondel, le Seigneur d'Angleterre le plus considérable & le plus aimé; il avoit avec lui le Comte de Nottingham, gendre & ennemi d'Arondel, & qui triomphoit de la mort de son beau-père; Arondel les fit rougir tous les deux de cette indignité. Nottingham, à l'exemple du Comte de Rutland, avoit été tour-à-tour complice & délateur des ennemis de Richard.

C'étoit la crainte des partisans que le Duc de Glocestre pouvoit avoir en Angleterre, qui avoit fait prendre le parti de le transporter à Calais. Le Parlement croyant cette faction abattue par le supplice de ses chefs, osa vouloir juger le Duc de Glocestre, il donna ordre au Gouverneur de

Calais d'amener ſon priſonnier à Londres, le Gouverneur répondit que Gloceſtre venoit de mourir d'une attaque d'apopléxie, on ſut depuis qu'il avoit été étouffé entre des matelats. Richard ſe crut politique alors, parce qu'il étoit criminel, l'inſenſé ne voyoit pas le ſort qu'il ſe préparoit; il ne voyoit rien, il fit jurer au Parlement, lorſqu'il étoit prêt de ſe ſéparer, qu'il maintiendroit à perpétuité les actes qui venoient d'être paſſés; le Parlement de Gloceſtre en avoit juré autant pour les ſiens. Ces précautions ſont ſuperflues quand les actes ſont juſtes, & impuiſſantes, quand ils ne le ſont pas. Dans le Parlement ſuivant, le Roi fit jurer ſur la Croix de Cantorbéry l'exécution des mémes actes, & de plus, il les fit confirmer par une Bulle du Pape; c'étoient autant d'aveux de leur inſtabilité.

Dugdale, vol. 2. pag. 171. Froiſſard, l. 4. c. 90. Walſing. p. 354.

Le Roi, non content de réhabiliter

la mémoire de ſes favoris, étendit la même faveur juſqu'à ceux de ſon bisayeul Edouard II. Il fit annuller, à la requête du Lord Spenſer, la ſentence qui, en 1326, avoit condamné les deux Spenſers ; c'étoit trop mal-adroitement confirmer l'idée qu'on avoit conçue de la nature de ſon attachement pour ſes favoris.

De nouveaux orages s'élevèrent. Nous avons vu la baſſeſſe atroce du Comte de Nottingham à l'égard du Comte d'Arondel ; le Comte de Derby, fils du Duc de Lancaſtre, eut la baſſeſſe à ſon tour d'accuſer le Comte de Nottingham de diſcours libres ſur les violences que le Roi exerçoit envers la Nobleſſe. D'après la dénégation de Nottingham, le duel fut ordonné entre lui & ſon accuſateur, comme s'il eût été queſtion d'un crime ; le Roi cependant ne permit pas l'éxécution du duel, & en cela il eut raiſon ; mais tandis que d'un côté il

ménageoit ainſi les Contendans, de l'autre il les ſuppoſoit tous deux coupables & les traitoit comme tels ; l'accuſé fut éxilé à perpétuité, l'accuſateur le fut pour dix ans ; on n'entend rien à ce jugement bizarre. Vouloit-il encourager les délations ? pourquoi puniſſoit-il le délateur ? Mépriſoit-il les délations comme il le devoit ? pourquoi puniſſoit-il l'accuſé, qui même n'étoit pas convaincu ? A travers cette contradiction, il étoit aiſé de voir que ſa faveur étoit pour le délateur, c'eſt-à-dire pour le Comte de Derby, le Roi lui promit de borner à quatre ans le temps de ſon exil, & il donna des Lettres-Patentes pour lui conſerver les droits héréditaires qui pourroient lui échoir pendant ſon abſence, c'eſt-à-dire tous les biens de la Maiſon de Lancaſtre, ſi le Duc de Lancaſtre ſon père venoit à mourir pendant ſon abſence, ce qui arriva.

Quand le Comte de Derby fut parti, ses envieux l'attaquant avec avantage, réprésentèrent au Roi qu'on n'avoit rien fait en abattant le Duc de Glocestre, si on laissoit subsister la puissance, plus formidable encore, de la Maison de Lancastre ; ils lui firent prendre ombrage de ce que le Comte de Derby cherchoit, disoient-ils, à se fortifier contre lui d'une alliance étrangère & rivale, en demandant en mariage la fille du Duc de Berry, oncle de Charles VI. Richard envoya en France le Comte de Salisbury pour traverser cette négociation, & le mariage n'eut point lieu; de plus, Richard révoqua les Lettres-Patentes qu'il avoit accordées au Comte de Derby, & par un Jugement absurde, il fit condamner comme traître le Procureur de Derby, qui faisoit valoir ces Lettres ; & le père de Derby étant mort, il retint les biens de la Maison de Lancastre.

Le nouveau Duc de Lancastre,

jugeant qu'il falloit oppoſer l'audace à l'injuſtice, revint de ſon exil pour réclamer ces biens; les conjonctures étoient favorables, & Lancaſtre vit bientôt qu'il pouvoit ôter la Couronne au Prince qui avoit voulu lui enlever ſon patrimoine. L'héritier préſomptif, Roger de Mortemer, Comte de la Marche, venoit d'être tué dans un combat en Irlande, laiſſant un fils âgé de ſept ans, qui ſuccédoit à ſes droits; le Roi étoit allé dans cette Iſle pour venger la mort de Roger; le fils du Comte d'Arondel & tous les autres mécontens, enhardis par l'abſence du Roi, vont ſe ranger ſous les drapeaux de Lancaſtre. Ces mécontens, c'étoient la Nation entière. Bientôt Lancaſtre ſe vit à la tête d'une armée formidable; le Duc d'Yorck, nommé Régent pendant l'abſence du Roi, ſe joignit lui-même au Duc de Lancaſtre. Richard paſſe en Angleterre,

pour défendre une Couronne qui lui échappoit ; il ne la défend point, tout l'abandonne, il s'abandonne lui-même, il quitte le peu de troupes qui lui reſtoient, craignant ſans doute qu'elles ne le livraſſent au Duc de Lancaſtre, il court s'enfermer dans une forteresſe qu'il croyoit imprenable ; Lancaſtre vient l'y aſſiéger, & demande à être introduit dans la Place avec une eſcorte de deux cens hommes pour conférer avec Richard; on ne veut le recevoir qu'avec douze hommes, il y conſent ; quoiqu'il ſoit dans la dépendance de Richard, qui d'un geſte ou d'un ſigne pouvoit diſpoſer de ſon ſort, & qui avoit un intérêt ſenſible de le retenir pour ſervir d'otage, il lui parle en Juge & en Maître. » La Nation vous rejette, dit-il, votre naiſſance lui eſt » ſuſpecte & votre adminiſtration » odieuſe. Votre regne eſt paſſé ; ſui» vez-moi tout-à-l'heure à Londres.

En même temps il lui montre ſon armée rangée autour de la Place, & prête à la forcer. Richard obéit, le Duc de Lancaſtre le traîne à ſa ſuite de Ville en Ville comme en triomphe aux acclamations du peuple, qui béniſſoit Lancaſtre & outrageoit Richard. On demanda même au vainqueur la tête de ce malheureux Prince. Le Duc de Lancaſtre répondit que Richard ſeroit jugé par un Parlement libre. Si ce Parlement fut libre, il s'arrogea un droit bien dangereux, celui de dépoſer le Monarque, auquel on reprocha toutes les fautes, toutes les violences que le Parlement avoit partagées avec lui ; car jamais Richard n'avoit manqué à l'obſervation des formes parlementaires ; s'il fit des injuſtices, elles eurent toujours la ſanction de la Loi ; j'en excepte le meurtre du Duc de Gloceſtre, mais ce meurtre ne fut point avéré. Il eſt à remarquer

qu'à la différence d'Edouard III, Richard II n'impoſa jamais ſur ſes ſujets la moindre taxe, ſans l'aveu du Parlement, cependant Edouard fut l'idole de ſa Nation, & Richard fut depoſé; la mémoire d'Edouard eſt encore en vénération, la poſtérité n'a point réclamé en faveur de Richard. C'eſt qu'Edouard ſavoit regner, c'eſt qu'il avoit de la force & de la grandeur. S'il violoit la lettre de la Loi, s'il négligeoit des formes, il ſavoit tourner ces irrégularités, ſinon au bien de l'Etat, du moins à la ſplendeur de la Couronne. Richard au contraire, flétriſſoit & aviliſſoit tout. Il entreprenoit par humeur, & abandonnoit par inconſtance ou cédoit par foibleſſe; il eut les vices d'Edouard II, il en eut le ſort. Nous avons déja obſervé à l'occaſion d'Edouard I & d'Edouard II, que le gouvernement foible, qui ſuccéde à un gouvernement injuſte, mais vi-

goureux, eſt ſouvent puni des torts de tous les deux, & que les révolutions ſuſpendues par la vigueur du premier, viennent accabler la foibleſſe du ſecond. Edouard III & Richard II en ſont un nouvel exemple.

Richard ne trouva dans le Parlement qu'un ſeul défenſeur, ce fut l'Evêque de Carliſle, Thomas Merks. Ce Prélat vertueux déploya en faveur d'un Roi opprimé, toute l'éloquence du courage ; l'Hiſtoire a rendu juſtice à ſon zèle, le Duc de Lancaſtre le fit arrêter.

Walſing. Knyghton. Tyrrel. Otterburne.

La dépoſition de Richard ayant été ſolemnellement prononcée par les deux Chambres, ſi le Trône étoit vacant, il appartenoit au jeune Comte de la Marche, fils de Roger de Mortemer & arrière-petit-fils du Duc de Clarence, frère ainé du Duc de Lancaſtre ; le Duc de Lancaſtre, dévot ambitieux, s'avance, & faiſant le ſigne de la Croix, déclare

qu'il réclame le Trône ; mais à quel titre ? c'est ce qu'il affecta de n'expliquer que d'une manière équivoque. Faute d'un droit légitime, il allégua tous les titres à la fois, & celui de naissance, & celui de conquête, & celui de vengeur des Loix & de Libérateur de la Nation, & celui de Résignataire du Roi Richard, auquel il avoit extorqué une abdication en sa faveur. Il alla jusqu'à tirer parti d'une fable, décréditée, même parmi le vulgaire. Le Roi Henri III avoit laissé deux fils, Edouard I, qui lui avoit succédé, & Edmond, Comte de Lancastre. Selon la tradition dont il s'agit, cet Edmond étoit l'ainé des fils de Henri III ; on l'avoit exclus du Trône à cause de sa difformité. Or, le Duc de Lancastre descendoit de cet Edmond, par sa mère, dernier rejetton de cette première branche de Lancastre. Cependant il n'osa pas alléguer expressé-

ment cette deſcendance parmi ſes titres, le conte de la primogéniture d'Edmond eût révolté par ſa fauſſeté reconnue; il s'enveloppa dans des ambiguités, il réclama la Couronne, *comme deſcendu*, diſoit-il, *en droite ligne du bon Roi Henri III*: mais le Comte de la Marche deſcendoit auſſi de Henri III, & de plus, il deſcendoit du frère ainé du Duc de Lancaſtre.

Le Duc pouvoit encore moins alléguer le droit de conquête. 1°. Ce droit n'en eſt pas un. 2°. C'étoit par les forces de la Nation que le Duc avoit renverſé du Trône Richard II.

Quant au droit d'élection, qui étoit le véritable titre du Duc de Lancaſtre, mais qui peut-être l'auroit rendu trop dépendant, il ne vouloit point l'alléguer. » Enfin, dit M. Hume, » il devint Roi, ſans que » perſonne pût dire pourquoi ni com- » ment. » Il fut Roi, parce qu'il oſa

l'être & qu'on n'osa l'en empêcher. Le droit héréditaire, si mal réglé en Angleterre, depuis la conquête jusqu'au temps de Henri II, avoit paru prendre quelque stabilité sous les Plantagenets ; cependant Jean-sans-terre avoit exclu du Trône Arthur son neveu & la sœur de cet Arthur. Depuis Henri III jusqu'à Richard II, l'ordre successif ne fut point troublé ; mais Henri de Lancastre fut évidemment un usurpateur. Le droit de la Maison de la Marche ou de Mortemer, que le Parlement avoit autrefois reconnu, ne fut ni anéanti, ni rappellé, le légitime héritier se vit exclus par une simple prétérition.

La foible prétention que le Duc de Lancastre avoit marquée au droit de conquête, suffisoit pour alarmer une Nation jalouse de ses priviléges. Si Henri IV étoit un Conquérant, il pouvoit détruire la liberté nationale, il fut forcé de s'expliquer sur

cet objet, & de confirmer les priviléges qu'il trouvoit établis. De tout ce qui se fit alors, ce fut, dit encore M. Hume, le seul article qui signifiât quelque chose. Il y eut cependant une autre décision raisonnable & même respectable ; les auteurs de quelques violences exercées au milieu des troubles, alléguoient pour excuse qu'ils n'avoient fait que céder à la force, & qu'ils avoient agi contre leur gré ; on déclara par un Statut, qu'à l'avenir la force ne seroit plus admise pour excuse des actions illégitimes, & qu'il falloit savoir périr, plutôt que de prêter son ministère au crime. Tout le reste fut l'ouvrage de cet esprit de vertige & de parti qui gouvernoit alors l'Angleterre.

Un nouveau Parlement, formé contre toute regle, des mêmes membres qui avoient déposé Richard, s'attacha uniquement à détruire tout ce

qu'avoit fait le dernier Parlement de Richard, comme ce Parlement de Richard avoit détruit tout ce qu'avoit fait le Parlement de Glocestre, & comme celui de Glocestre en avoit usé à l'égard des Parlemens précédens. » L'effet de ces » changemens perpétuels & rapides, dit M. Hume, » fut de rendre le peu- » ple inconstant, & de lui faire per- » dre toutes les notions du juste & de » l'injuste en matière de Gouverne- » ment. » Les séances de ce nouveau Parlement furent si tumultueuses, si agitées, qu'il y eut jusqu'à quarante gantelets jettés dans la chambre des Lords pour s'entre-défier.

Le malheureux Richard étroitement gardé dans le château de Ponfret, n'y vécut pas long-temps. Les uns disent qu'il se tua lui-même; selon d'autres, un mot de Henri de Lancastre, pareil à celui qui, échappé à Henri II, avoit coûté la vie à S. Thomas de

Cantorbéry, engagea un Chevalier nommé Exton, à faire périr Richard. Exton mène avec lui huit aſſaſſins au château de Ponfret, où il n'attend qu'une occaſion qu'il ne tarde pas à faire naître. Richard s'appercevant à ſon dîner qu'on ne faiſoit point, ſelon l'uſage, l'eſſai des mets ſervis ſur ſa table, demanda la raiſon de ce changement : l'Officier de bouche lui répondit que le Roi avoit ordonné de ſupprimer ce cérémonial ; Richard avoit vraiſemblablement les oreilles fatiguées de ces mots : *Le Roi l'a ordonné, le Roi l'a défendu* ; il perdit patience, & frappa l'Officier d'un coûteau qu'il avoit à la main, en lui diſant avec fureur : *va-t'en au Diable, toi & ton Lancaſtre.* Exton arrive au bruit, avec ſes huit hommes armés. Richard convaincu qu'on en vouloit à ſa vie, réſolut de la vendre cher; il arracha la hache d'armes d'un des aſſaſſins, en renverſa quatre à ſes

pieds, & commençoit à intimider les autres, lorſqu'Exton l'attaquant par derrière, lui porta un coup dont il mourut ſur le champ. Ce récit, tout détaillé qu'il eſt, ſemble démenti par une circonſtance, c'eſt que le corps de Richard, expoſé en public à Londres, dans l'Egliſe de S. Paul, ne parut porter aucune marque de violence; auſſi l'opinion la plus établie eſt-elle, qu'on le fit mourir de faim & qu'il languit pendant quinze jours.

Knyghton. Otterb. Cotton.

Ce malheureux Prince avoit été accablé d'outrages dans ſa priſon. Lancaſtre le força d'y recevoir le Duc d'Yorck & le Comte de Rutland, fils de ce Duc. Quand il les lui annonça, *ils m'ont trahi!* s'écria Richard, *épargnez-moi leur vue*: ces Princes entroient au moment même, ils entendirent ce diſcours. Le Comte de Rutland s'avance le chapeau ſur la tête, donne un démenti au Roi, & jette ſon chapeau par terre pour le défier;

action auſſi lâche alors qu'elle eût été téméraire avant la dépoſition de Richard; *c'eſt trop*, lui dit ce Roi, *d'être à la fois traître & inſolent.* Lancaſtre fut obligé de les ſéparer, il fit des reproches au Comte de Rutland, parce qu'alors il croyoit devoir ménager Richard pour obtenir ſon abdication; quand elle fut faite, il traita lui-même Richard avec une rigueur propre à lui faire déſirer la mort.

Richard n'avoit pas trente quatre ans lorſqu'il fut ſi indignement ſacrifié à la ſûreté de l'uſurpateur. On voit par toute ſa conduite, qu'il avoit plus de caractère que d'eſprit. Le moment où il appaiſa la ſédition des payſans, annonçoit un héros; celui où il déclara ſa majorité, annonçoit un Roi. Tout le reſte fut d'un Prince trop tôt placé ſur le Trône & corrompu par le pouvoir. Molleſſe, faſte, humeur, violence, voilà tout le regne de Richard. Si la reſſem-

blance des destinées le fait comparer à Edouard II, il n'en eut pas la douceur ; si on le compare aux trois autres Edouards, il ne fut qu'un indigne fils de ces illustres pères ; si on le compare enfin à notre Roi Charles VI, tantôt son ami & tantôt son Rival, il eut plus d'énergie peut-être, mais moins de bonté.

Le regne de Richard II vit paroître le fameux Statut de *Præmunire*, dont l'objet est le même que celui du Statut des Proviseurs, porté sous Edouard III, c'est-à-dire d'arrêter les entreprises de la Cour de Rome : il fallut revenir plus d'une fois sur cet objet.

Tout ce que le despotisme a de caprices & de hauteurs, tout ce que la licence populaire a d'emportemens, se trouve rassemblé dans les vingt-deux années de ce regne déplorable. Cette fiére Nation, qui, pour la seconde fois, brise le

Sceptre dans la main de ſon Roi, avoit débuté avec Richard par des traits d'adulation & de baſſeſſe, inconnus aux peuples eſclaves. Dans le premier Parlement tenu ſous ce regne, la Chambre des Communes avoit recommandé au Roi l'économie, ſi néceſſaire & ſi négligée dans tout gouvernement, & en indiquant les moyens de remplir cet objet, elle demandoit que la Cour fût moins fréquentée par les femmes & par les Evêques. Les femmes & les Evêques perſuadèrent au Roi qu'on attentoit à ſon autorité, il s'indigna de cette pétition juſte & raiſonnable, il voulut en ſavoir l'auteur; le Parlement eut non-ſeulement la baſſeſſe de le nommer, mais encore l'extravagance de le condamner à mort comme traître, pour le prétendu crime que les Communes partageoient avec cet homme, il ſe nommoit Haxey. Le deſpotiſme fut

Abrégé de Cotton, pag. 361. 362.

moins abſurde que l'adulation. Richard fit grace, mais ce fut à la prière des Evêques, qui furent ainſi doublement vengés de Haxey.

C'eſt ſous le regne de Richard que s'introduiſit l'uſage de créer des Pairs par Lettres-Patentes. Le Lord Beauchamp de Holt fut le premier. Juſques-là les Pairs avoient toujours été créés *en Parlement.* Il y avoit près d'un ſiécle qu'en France, la Pairie de création avoit ſuccédé aux anciennes Pairies, déja éteintes pour la plupart. Le premier Pair créé, fut Jean, Duc de Bretagne, en 1297, & pendant plus de deux ſiécles, la Pairie ne fut ainſi conférée qu'à des Princes du Sang.

En France, la deſtinée de Charles VI n'avoit pas été plus heureuſe que celle de Richard II, ni ſon gouvernement, ou plutôt celui de ſes oncles, moins orageux. Il n'avoit pas mieux rempli les eſpérances qu'il

avoit fait naître. De toutes les qualités que ſon enfance annonçoit, il ne conſerva que la bonté ; tous ſes penchans naturels le portoient au bien. Il ne concevoit pas le mal. Un délateur accuſa un Courtiſan d'avoir médit de ce Prince. *Cela ne ſe peut pas*, dit Charles VI, *je lui ai fait du bien.* Jaligny, ſon Gouverneur, auſſi honnête-homme que grand homme de guerre, ne perdit jamais une occaſion de lui inſpirer l'amour de la gloire & de la vertu. Charles V prit un ſoin particulier de former le cœur de ſon fils, il ſe faiſoit un plaiſir d'éprouver ſes premiers ſentimens. L'Hiſtoire a conſervé quelques traits, qui marquent d'un côté l'attention de Charles V à obſerver les mouvemens de cette ame naiſſante, de l'autre, la manière dont l'enfant répondoit à ſes ſoins paternels. Un jour Charles V l'ayant fait venir dans ſon cabinet, lui permit

Chriſt. de Piſan.

de choisir un bijou parmi ceux qui composoient son trésor. Le jeune Prince, négligeant tout ce qu'il voyoit de riche & de précieux, s'arrêta, comme Achille, à une épée suspendue dans un coin du cabinet. Une autre fois, le Roi lui présenta d'une main une couronne d'or, & de l'autre un casque, le Prince choisit le casque : *Sire*, dit-il à son père, *gardez à jamais votre Couronne.* Ces bagatelles, qui annonçoient un caractère heureux, pénétroient de joie ce sage Monarque, aussi tendre père que vertueux politique.

On a loué dans la suite la libéralité, la magnificence de Charles VI, qualités si funestes dans un Roi. *Il donnoit*, dit une ancienne Chronique, *mille écus où son père n'en donnoit que cent.* Nous voyons dans ce seul trait la source de tous les malheurs de ce regne. La Chambre des Comptes ordonna plus d'une fois la

la reſtitution de ces dons exceſſifs.

Les trois Princes, oncles paternels de Charles VI, joignoient quelques qualités brillantes aux vices qui firent le malheur de la France. Le Duc d'Anjou effaçoit les deux autres par les avantages extérieurs, & ſon éloquence le rendoit maître de ceux avec leſquels il négocioit. Tous trois étoient braves juſqu'à l'intrépidité; le Duc de Bourgogne étoit plus ſoldat, le Duc d'Anjou plus Capitaine, le Duc de Berry portoit à la guerre, comme dans les affaires, ſon inconſtance & ſon caractère indolent; il avoit moins de crédit, mais plus de douceur & de bonté que ſes frères. Tous trois avides de richeſſes, aſſez mauvais Citoyens pour vouloir en acquérir par l'oppreſſion des peuples, différoient ſeulement dans l'uſage qu'ils en faiſoient; le Duc d'Anjou les prodiguoit à ſes favoris, ou les réſervoit pour ſes grands deſſeins

ſur l'Italie ; le Duc de Berry les employoit à bâtir, le Duc de Bourgogne à tenir une Cour égale en magnificence à celle des Rois. Bientôt l'eſpoir de la Couronne de Naples vint irriter l'ambition du Duc d'Anjou, & convertir ſa prodigalité en avarice, l'avarice produiſit la dureté. Charles V avoit caché dans les murailles du château de Melun, des ſommes conſidérables, il avoit chargé Savoiſy, ſon Chambellan, homme d'une fidélité éprouvée, de remettre ce tréſor au Roi ſon fils, dès qu'il ſeroit majeur. Le Duc d'Anjou en eut quelque avis ou quelque ſoupçon, il interroge Savoiſy, qui, fidèle à ſon dépôt & à ſon ſecret, nie tout avec conſtance, & n'eſt ébranlé ni par les promeſſes, ni par les menaces ; le Prince fait venir un bourreau, & lui ordonne de trancher la tête à Savoiſy ; le courage de Savoiſy ne tint point contre cette dernière

épreuve, il indiqua le lieu où l'argent étoit renfermé.

La même aventure étoit arrivée en Angleterre à la mort de Guillaume le Roux. Henri I ayant usurpé la Couronne, au préjudice de Robert, héritier légitime, força Breteuil (1), Garde du Trésor Royal, de lui remettre les trésors de Guillaume, que Breteuil vouloit garder pour Robert. Breteuil, après une résistance courageuse, fut forcé, comme dans la suite Savoisy, de céder à la violence. Ces exemples ont déterminé des Politiques à condamner les Princes qui thésaurisent. Telle devroit être en effet la confiance des Rois dans les peuples & des peuples dans les Loix, que personne ne thésaurisât, & que la circulation eût toujours toute son activité.

---

(1) Voir la première partie de l'Hist. de la Rival. de la Fr. & de l'Angl. t. I. ch. 4. p. 276.

Tout le fruit de l'économie de Charles V, ayant ainsi passé dans les mains avides du Régent, ne fit qu'accélérer sa perte, en lui facilitant l'entreprise sur l'Italie.

Cette expédition exigeoit encore d'autres secours, & c'étoit le peuple qui alloit les fournir. Quel intérêt le peuple avoit-il à l'aggrandissement d'un Prince qui n'étoit pas son Roi ?

Le malheureux regne de Charles VI commença sous les plus noirs auspices; à peine le pacifique Charles V étoit mort, l'étendart de la guerre civile étoit déjà levé. Un usage assez constamment observé sous la Race Capétienne, donnoit aux Régens, pendant la minorité, toutes les prérogatives de l'autorité royale; les actes étoient expédiés en leur nom & scellés de leur sceau particulier; ils ne rendoient aucun compte de leur administration; ils étoient des Rois *ad tempus*. L'Ordonnance de 1374, en-

fixant la majorité des Rois au jour où ils auroient atteint leur quatorziéme année, avoit donné des bornes à la durée de ce pouvoir trop vaste; il s'agissoit d'en donner à son étendue. Le gouvernement dur, le caractère avide du Duc d'Anjou rendoient ce projet nécessaire; le Duc de Bourgogne le forma par des vues intéressées, le Duc de Bourbon (1) le seconda par amour du bien public. Cependant les deux partis prirent les armes pour soutenir leurs prétentions; mais les Princes ayant ouvert les yeux sur les malheurs où leurs discordes alloient exposer l'Etat, consentirent qu'une assemblée des Notables décidât de ces grands intérêts; la cause des Princes fut défendue par le Chancelier d'Orgemont, celle du Duc d'Anjou par

(1) C'est ce vertueux Duc de Bourbon, dont nous avons parlé à la fin du Chapitre précédent; il étoit oncle maternel de Charles VI.

l'Avocat du Roi Desmaretz ; tous deux se repentirent d'avoir pris trop de part à cette fameuse querelle ; il en coûta la vie à Desmaretz & les sceaux à d'Orgemont. La décision fut amère pour le Duc d'Anjou ; on créa un Conseil de Régence ; le Roi fut sacré, emancipé, le sceau du Régent brisé, l'éducation du Roi & du Prince son frère fut confiée aux Ducs de Bourgogne & de Bourbon.

Le Labour. Introduct. à l'histoire de Charl. VI. Du Tillet, recueil des Rangs, p. 55.

Il avoit été décidé qu'à la cérémonie du sacre, les Pairs seroient placés selon l'ordre de leurs Pairies, que par conséquent le Duc de Bourgogne précéderoit le Duc d'Anjou, quoique Régent & quoique son aîné ; le Duc d'Anjou, malgré cette décision, ayant pris place immédiatement après le frère du Roi, le Duc de Bourgogne court à lui, le tire par le bras & se met en sa place. Le fier Duc d'Anjou, profondément blessé de cet affront, alloit en tirer vengeance : l'in-

trépide Philippe alloit ſoutenir avec courage cette action hardie ; on ſe jette au milieu d'eux, on les ſépare, le Conſeil s'aſſemble, & prononce de nouveau en faveur du Duc de Bourgogne.

Bureau de la Rivière, ce Courtiſan ennemi de Du Gueſclin, & que ce ſeul titre condamne, fut diſgracié au commencement de ce regne.

Le Cardinal de la Grange, Evêque d'Amiens, dont les déprédations avoient été la ſeule tache conſidérable du regne de Charles V, ayant ſû que Charles VI avoit dit à Savoiſy, *Dieu mercy, nous voilà délivrés de la tyrannie de ce Capellan*, s'enfuit à Avignon, emportant les dépouilles du Royaume ; mais la France alloit être en proye à des tyrans plus redoûtables & à des brigands plus avides.

Charles V en mourant avoit recommandé qu'on diminuât les impôts, on les avoit augmentés ; cette

mauvaise administration avoit aisément rendu au peuple, sur-tout aux habitans de Paris, le caractère séditieux qu'ils avoient tant signalé sous le Roi Jean, & que la sagesse de Charles V avoit désarmé.

Après quelques légers mouvemens, auxquels on ne daigna pas même faire attention, ils demandèrent & obtinrent, les armes à la main, l'abolition des impôts ; devenus plus insolens par ce premier succès, ils exigèrent l'expulsion des Juifs ; & sans attendre la décision du Conseil, ils pillèrent les maisons de ces malheureux, brûlèrent leurs papiers, traînèrent leurs enfans à l'Eglise pour les baptiser ; le Roi vit ces fureurs, il en gémit, mais elles demeurèrent impunies. Cependant les Princes dévorant toutes ces injures, essayoient toujours de rétablir les impôts, & les peuples s'obstinoient toujours à ne les point souffrir. Un Savetier, à la tête de quel-

ques factieux, força le Prévôt des Marchands d'aller au Palais plaider la cause du peuple. Le Duc d'Anjou & le Chancelier (1) n'appaisèrent qu'avec peine cette émotion.

A Rouen, une troupe d'artisans proclame Roi un Marchand imbécille, nommé Le Gras, lui fait prononcer l'abolition des impôts, exerce sous ses ordres toute sorte de violences, c'est la fameuse sédition connue sous le nom de *la Harelle*. Dans le même temps, celle des *Maillotins* faisoit à Paris d'horribles ravages, massacroit les Commis & les partisans jusqu'au pied des Autels, renversoit les Bureaux, forçoit l'Hôtel-de-Ville & l'Arsenal, ouvroit les prisons, en tiroit les criminels. La Cour résolut enfin de venger l'autorité Le Lab. Juv. des Urs.

(1) C'étoit Miles de Dormans, Evêque de Beauvais, successeur du Chancelier d'Orgemont & le troisième Chancelier de sa famille.

royale, après l'avoir compromiſe; on commença par Rouen, où la chaleur des eſprits un peu rallentie, promettoit une vengeance plus sûre & plus facile. Tous ces grands mouvemens finirent par le ſupplice des principaux factieux, par le rétabliſſement des impôts, & par le paiement de quelques amendes. On crut que Paris, épouvanté par cet exemple, ſubiroit ſans murmurer le même ſort. On ſe trompoit. L'horreur des impôts y prévalut ſur la terreur des ſupplices; le peuple reprit les armes, la Cour fut obligée de négocier; le Roi confirma l'abolition des impôts, & accorda une amniſtie, dont il n'excepta que ceux qui avoient forcé les priſons. Cette reſtriction ſervit de prétexte pour arrêter & faire mourir ſecrétement une multitude de Citoyens, innocens ou coupables, dont on jetta pendant la nuit les corps dans la riviére, rigueur inutile &

trop indigne de la majesté royale, qui doit punir avec éclat, & non se venger avec foiblesse. Croiroit-on que cet horrible abus de jetter en secret & de nuit, dans la rivière, ceux qu'on n'osoit exécuter publiquement, eût dégénéré en une espèce d'usage, qui avoit, pour ainsi dire, ses regles particulières? On enfermoit ces malheureux dans un sac lié par le haut avec une corde. Delà vient, selon l'Auteur des Antiquités de Paris, l'expression proverbiale de *gens de sac & de corde.* Le lieu même du supplice étoit marqué pour ces expéditions clandestines, c'étoit sous le Pont-au-Change, ou bien hors de la Ville, au-dessus des Célestins, devant ce qu'on appelloit *la Tour de Billy.*

Antiq. de Paris, t. 2, l. 10.

Les Princes vouloient de l'argent à quelque prix que ce fût; le peuple, toujours infléxible, ne vouloit point entendre parler d'impôts; on

s'adressa aux Députés que chaque Province entretenoit à la Cour, & qui y représentoient les Etats-Généraux, on n'obtint de la plupart qu'un refus respectueux; mais le résultat de la négociation avec Paris, fut un don gratuit de cent mille livres que fit cette Ville, & qui opéra une réconciliation apparente entre elle & la Cour. Le Roi fit son entrée aux acclamations du peuple; on quitta les armes, tout parut tranquille: mais c'étoit un calme perfide; la Cour étoit trop outragée, le pardon de tant de révoltes avoit été trop peu acheté; on dissimuloit, on attendoit une occasion favorable pour déployer l'autorité. Cette occasion se présenta, lorsqu'après la bataille
1382. de Rosebèque, le Roi revenant à Paris, à la tête d'une armée victorieuse, vit les habitans de cette Ville venir à sa rencontre avec un zèle suspect, au nombre de trente mille

hommes mal armés & mal disciplinés. Deux mots du Connétable de Cliſſon, prononcés d'un ton fier & menaçant, mirent en fuite cette multitude imprudente. Le Roi entra dans Paris comme dans une Place conquiſe, rompit les portes & les barrières, arracha les chaînes, enleva les armes, ſupprima la Prévôté des Marchands & l'Echevinage, déploya l'appareil des ſupplices avec plus de rigueur que d'équité, fit trancher la tête à Deſmaretz, ce Magiſtrat vénérable par ſon âge, par ſa vertu, par ſes longs ſervices; ſon plus grand crime étoit d'être adoré du peuple & odieux au Duc de Bourgogne, dont l'autorité étoit devenue ſans bornes, depuis que le Duc d'Anjou, entiérement livré à l'expédition de Naples, lui avoit abandonné les rênes du gouvernement. Deſmaretz porta au ſupplice cette fermeté tranquille que donne

Ps. 42. vers. 1. une bonne conscience. *Jugez-moi, Seigneur, & séparez ma cause de celle des impies*, dit-il en montant sur l'échaffaut. On l'avertit de demander pardon au Roi. *Je n'ai*, répondit-il, *jamais offensé les Rois de la terre; j'ai employé à en servir quatre les soixante & dix années de ma vie, en voici la récompense.* Le peuple, à ce spectacle, frémissoit de douleur & de crainte, une consternation générale avoit succédé à toute son audace, l'esclavage & la mort étoient présens à tous les yeux & glaçoient tous les cœurs. Le Gouvernement profita de ces dispositions; on assembla dans la cour du Palais ce peuple éperdu; on avoit élevé sur un échaffaut un Trône, où le Roi étoit assis; les Princes & les Grands du Royaume environnoient ce Trône. Le Chancelier se leva, il reprocha au peuple ses révoltes & ses crimes, & les bontés du Roi,

payées, disoit-il, de tant d'ingratitude; ce Ministre mit le comble à la terreur par la force dont il anima ses discours; sa voix menaçante & ses regards sévères sembloient annoncer la destruction de la Capitale; le peuple prosterné, fondant en larmes, n'osoit espèrer sa grace; les Princes la demandérent à genoux, feignant d'être touchés des marques d'un repentir si sincère. Le Roi, se rendant à leurs instances, déclara qu'il commuoit en peine pécuniaire la peine de mort que *tout ce peuple avoit méritée.* « C'étoit-là, dit Mézeray, » le vrai sujet de cette piéce » de Théâtre. » L'Edit pour le rétablissement des impôts fut publié aux acclamations de ce même peuple qui avoit tant combattu pour s'y soustraire, & la Cour dissipant à l'instant en folles dépenses le produit de ces impôts, justifioit en quelque sorte, dit le même Mézeray, les émotions qu'elle prétendoit punir.

Mézer. Abr. Chronolog. Charl. VI.

Ces séditions qui se renouvelloient tous les jours dans Paris, les crimes de toute espèce qui s'y commettoient, la multitude de fainéans & de brigands qui venoient de tous les coins du Royaume y chercher fortune & y porter le trouble, donnèrent lieu, en 1380, à l'établissement d'un Capitaine ou Gouverneur de la Ville de Paris; ce fut Maurice de Tresiguidy, qui fut le premier pourvu de cet office, uni jusqu'alors à celui de Prévôt de Paris. Au contraire la Prévôté des Marchands, anciennement séparée de la Prévôté de Paris, y avoit été depuis réunie, & c'étoit cependant par les mêmes motifs à peu près, qui en avoient fait détacher l'office de Gouverneur; c'étoit le souvenir des séditions de Marcel pendant la captivité du Roi Jean, qui avoit donné lieu à cette réunion. L'on avoit cru prévenir les troubles, en confondant en une seule personne le Prévôt

dès Marchands, qui étoit l'homme du peuple, & le Prévôt de Paris, qui étoit l'homme du Roi. Ces deux places restèrent réunies jusqu'en 1388. Alors Jean de Folleville, Prévôt de Paris & Prévôt des Marchands, reconnoissant qu'un seul homme ne pouvoit suffire aux fonctions des deux emplois, supplia le Roi de le soulager d'une partie de ce fardeau; on sépara donc la place de Prévôt des Marchands, de celle de Prevôt de Paris, & la première fut donnée à Jean Juvenal des Ursins, père de l'Historien Jean Juvenal des Ursins, Archevêque de Reims, & l'Hôtel-de-Ville fut restitué à la Jurisdiction municipale.

Ce nouveau Prévôt des Marchands, livré tout entier au soin de faciliter l'approvisionnement de la Capitale, obtint d'abord un Arrêt contre les possesseurs d'une infinité d'écluses & de moulins, qui embar-

raſſoient la navigation ſur la Seine & ſur la Marne; mais cet Arrêt un peu équivoque, ordonnoit ſeulement de laiſſer aborder à Paris les bâtimens chargés de vivres, & ne prononçoit pas formellement ſur le droit d'écluſes & de moulins, que les poſſeſſeurs défendoient encore au Parlement: le Prévôt des Marchands, ennuyé des longueurs de la Juſtice, ſouvent incompatibles avec la célérité qu'exige le bien public, fit détruire en une nuit toutes ces écluſes & tous ces moulins. Le Parlement fut d'abord offenſé de cette précipitation avec laquelle on prévenoit ſes Arrêts; mais il ne tarda pas à reconnoître l'utilité de ce qu'avoit fait le Prévôt des Marchands. On indemniſa d'ailleurs les poſſeſſeurs. On fit auſſi une loi de police alors très-néceſſaire, pour le nettoiement des rues; lorſqu'elle fut exécutée, il y eut bien moins de lépreux, & on n'accuſa plus tant les Juifs

d'empoiſonner les eaux & d'infecter l'air.

Cette même année 1388, le Roi rendit une Ordonnance pour interdire l'entrée du Parlement aux Abbés & Prieurs, qui juſqu'alors y avoient été admis avec voix délibérative, n'ayant point été compris dans l'Ordonnance de Philippe le Long, qui en avoit exclu les Evêques. Celle de Charles VI eſt datée du 21 Janvier.

Ces foibles efforts du Gouvernement annonçoient encore quelque amour de l'ordre, à travers tant de troubles & de calamités, & ces mêmes calamités n'étoient encore qu'un foible prélude de celles que la jalouſie du Gouvernement, allumée entre les Princes, préparoit au Royaume, & ſur-tout à la Capitale.

Cependant le Roi, par le conſeil de ſon frère, qui fut depuis Duc d'Orléans, déclara qu'il vouloit gou-

verner par lui-même, & qu'il déchargeoit ſes oncles des ſoins de l'adminiſtration. L'on n'a pas manqué d'obſerver que le Cardinal de Montaigu, Evêque de Laon, qui avoit ſuggéré ce conſeil, étoit mort ſubitement peu de temps après. Les Ducs de Berry & de Bourgogne ſe retirèrent mécontens; le Connétable de Cliſſon fut mis à la tête des affaires; quatre Miniſtres habiles, la Rivière (1), Noviant, Montaigu & Vilaines, furent chargés du détail. Le peuple reſpira quelque temps ſous un gouvernement plus doux; la juſtice étoit rendue, les dettes payées, les impôts diminués, les véxations réprimées; le Trône devenoit acceſſible aux

(1) Nous croyons que c'étoit ce même Courtiſan ou Miniſtre de Charles V, qui avoit cauſé la diſgrace paſſagère du Connétable Du Gueſclin, & qui avoit été diſgracié à ſon tour au commencement du regne de Charles VI.

plaintes des Citoyens ; on vit avec plaisir le Roi, préférant l'intérêt public à l'intérêt particulier de sa Maison, ôter le Gouvernement du Languedoc au Duc de Berry, qui désoloit cette Province par ses exactions, & livrer au supplice Bétizac, favori de ce Duc, & ministre de ses brigandages. Mais souvent dans les temps de superstition & d'ignorance, on fait mal le peu de bien qu'on veut faire. Le supplice de Bétizac offre un de ces traits marqués, qui caractérisent l'esprit d'un siécle. Peut-être étoit-il juste de punir cet homme, mais il étoit honteux de le trahir. C'étoit lui principalement qu'accusoient les plaintes des Languedociens, & ses richesses déposoient contre lui. Pour toute défense, il disoit aux Juges, qui lui demandoient compte des trésors qu'il avoit amassés : *Messeigneurs, Monseigneur de Berry veut que ses gens deviennent* Froissard.

riches. Cette réponse ne l'eût pas sauvé ; mais le Duc de Berry écrivit aux Juges qu'il avouoit Bétizac de tout ce qui s'étoit fait pendant son administration. Ce mot eût été décisif, si la perte de Bétizac n'avoit pas été résolue, & si, dans l'impossibilité de punir le Duc de Berry lui-même, on n'avoit voulu le punir du moins dans la personne de son complice. On eut recours à l'artifice. Un faux ami vint voir Bétizac dans sa prison, & lui dit qu'il devoit être exécuté dès le lendemain ; qu'il n'avoit plus qu'un moyen d'échapper au supplice ; que ce seul moyen étoit qu'il s'avouât coupable de quelque crime qui fût de nature à le faire renvoyer devant les Juges ecclésiastiques ; qu'alors on le meneroit à la Cour d'Avignon, où il seroit facile au Duc de Berry de le faire absoudre. Bétizac suivit ce conseil, il déclara aux Juges qu'il étoit *Hérétique*

& *Matérialiſte* ; qu'il ne croyoit ni à la Trinité, ni à l'Incarnation du Verbe, ni à l'exiſtence de l'ame. *Sainte Marie !* s'écrièrent les Juges avec un étonnement affecté, *Bétizac, vous errez grandement contre l'Egliſe ; vos paroles demandent le feu. Je ne ſais*, reprit-il du ton le plus indévot qu'il put prendre, *ſi mes paroles demandent feu ou eau, mais j'ai tenu cette opinion depuis que j'ai eu connoiſſance, & la tiendrai juſqu'à la fin.* On rapporta ces diſcours au Roi, ſans l'inſtruire de l'artifice. *C'eſt un mauvais homme*, dit le Roi, *il eſt hérétique & larron, nous voulons qu'il ſoit ars & pendu, ne jà pour bel oncle de Berry, il n'en ſera excuſé ni déporté.* On renvoya Bétizac aux Juges d'Egliſe, devant leſquels il perſiſta dans ſon aveu, & qui le livrèrent ſur le champ au bras ſéculier. A la vue du bûcher, il voulut ſe rétracter & proteſter ; on ne

ſui en donna pas le loiſir, on le jetta dans les flammes, tandis que, publiant avec horreur l'indigne artifice dont il étoit la victime, il appelloit en vain à ſon ſecours & ſon Maître & la vérité. Le Roi le vit brûler; car alors les regards des Rois ſe ſouilloient trop ſouvent de ces affreux ſpectacles, tant en France qu'en Angleterre. Le Duc de Berry jura de le venger; mais il ne fut pas plus conſtant dans cette réſolution, que dans toutes ſes autres.

Le nouveau Gouvernement n'avoit voulu qu'éblouir le peuple par une apparence de modération & de juſtice; on en revint bientôt aux véxations & aux impôts. Un Hermite vint avertir le Roi de la part de Dieu de ne point véxer ſon peuple. Ce fanatiſme avoit du moins un objet utile. Quoiqu'alors la voix d'un Hermite paſsât aiſément pour la voix de Dieu, la cupidité l'emporta; mais le Conſeil

ſeil étant aſſemblé à S. Germain-en-Laye pour fabriquer de nouveaux Edits burſaux, il y eut un grand orage, la grêle caſſa les vîtres de la ſale où ſe tenoit le Conſeil, on craignit que le Château ne fût renverſé, on crut que Dieu vengeoit ſon Prophéte mépriſé, la frayeur ſaiſit les eſprits, & le projet des impôts fut abandonné pour quelque temps. Quand on ne ſonge qu'à l'impoſſibilité d'arrêter par aucun frein l'homme puiſſant & méchant, qui ne craint point Dieu & qui mépriſe les hommes, peu s'en faut qu'on n'aille juſqu'à regretter les reſſources mêmes que la ſuperſtition pouvoit quelquefois fournir. Un orage arrête Edouard III au milieu de ſes conquêtes, un orage arrête des oppreſſeurs au milieu de leurs complots funeſtes. Mais pour deux fois que la ſuperſtition a pu ſervir l'humanité, combien de fois & en combien de manières n'a-t-elle pas

ſervi les oppreſſeurs & les tyrans !

La France n'étoit pas faite alors pour un bonheur durable ; bientôt de nouvelles révolutions l'agitèrent. Nous avons parlé de la haine que les intrigues & les calomnies de Charles le Mauvais avoient fait naître entre le Duc de Bretagne & le Connétable de Cliſſon. Charles le Mauvais mourut, mais le mal qu'il avoit fait, ſubſiſta, le temps ne put affoiblir la haine du Duc & de Cliſſon. Celui-ci parut chercher les moyens de la perpétuer. Jean, fils de Charles de Blois, étoit reſté en otage chez les Anglois (1), Cliſſon le délivra & lui donna ſa fille. Le Duc de Bretagne

(1) Quoique les otages du traité de Brétigny euſſent tous été rendus, les fils de Charles de Blois étoient reſtés en Angleterre. On avoit ſéparé leur cauſe de celle des otages du traité de Brétigny, ſous prétexte qu'ils étoient otages de leur père & non pas du Roi. C'étoit

vit dans cette alliance un dessein marqué de le troubler dans sa possession, & de renouveller la querelle des Maisons de Montfort & de Blois, il s'alarma, il manda la Noblesse du Duché pour délibérer avec elle sur les dangers qui menaçoient la Province. Clisson étoit alors en Bretagne; il se rendit à Vannes comme les autres sur l'invitation du Duc, il est accueilli; après dîner, le Duc le mène voir le château de l'Ermine, qu'il faisoit bâtir sur le bord de la mer; là, il le fait arrêter, enchaîner, jetter dans un cachot comme un criminel, ainsi que Beaumanoir; & il ordonne à Bavalan, Gouverneur de ce Château, de faire jetter pendant la nuit Clisson dans la mer.

On sait comment Bavalan, par sa

sans doute l'effet des intrigues du Duc de Bretagne, qui avoit tant d'intérêt que ses rivaux ne fussent jamais délivrés.

fidèle déſobéiſſance, ſauva tout à la fois Cliſſon & le Duc, comment il attendit le moment du remords & du repentir pour rendre la vie au Duc déſeſpéré, en lui annonçant que Cliſſon étoit vivant. Ce trait employé ſur la Scène Françoiſe par l'Ecrivain qui ſait le mieux choiſir, placer & embellir ce que l'Hiſtoire lui fournit, y fait toujours la plus grande impreſſion.

Le Duc de Bretagne, trop heureux d'échapper aux malheurs que l'éxécution de ſon crime eût entraînés, devoit s'empreſſer de rendre à Cliſſon la liberté, il la lui vendit, il falut qu'il en coûtât à Cliſſon cent mille francs & quelques Places pour avoir été outragé. » Cliſſon ne pardonna » pas, dit Mézerai, comme le Duc » lui avoit pardonné. » Quoi! le Duc avoit pardonné à Cliſſon! Quoi! trahir ſon ennemi, le retenir priſonnier contre la foi publique & particulière,

Mézeray, Abr. Chron. Charl. VI.

ordonner ſa mort, & ne s'en repentir que par intérêt & par crainte; lui vendre bien cher la vie qu'on lui laiſſe, & la liberté qu'on lui a ravie, c'eſt pardonner! Cliſſon demanda juſtice de tant d'affronts; il jetta ſon gage de bataille, qui ne fut point relevé; le Roi manda le Duc pour rendre compte de ſa conduite, le Duc vint, mais fort tard, des négociations avoient précédé ſon arrivée, les oncles du Roi, qui gouvernoient encore alors, avoient diſpoſé le Roi à lui pardonner, on l'obligea ſeulement de rendre à Cliſſon l'argent & les Places, & ces deux ennemis parurent réconciliés. Mais ces ſortes de traités ne ſont que des palliatifs, le coup mortel avoit été porté par Charles le Mauvais; le Duc de Bretagne voyoit toujours dans Cliſſon, l'amant de la Ducheſſe ſa femme, il ſe croyoit outragé dans ſon honneur, Cliſſon l'avoit été réellement dans ſa per-

ſonne. Les conjonctures politiques concouroient encore à fortifier cette haine. Cliſſon étoit l'ennemi capital des Anglois, le Duc étoit leur allié, tantôt public, tantôt ſecret, & les intrigues ou les armes de l'Angleterre n'avoient pas une médiocre influence ſur les troubles qui agitoient alors la Bretagne & la France. Le Duc & Cliſſon avoient auſſi leurs différens partis à la Cour de Charles VI, comme en Bretagne; le Duc étoit ami des oncles du Roi, Cliſſon l'étoit du Duc d'Orléans. Lorſque ce Prince engagea Charles VI à regner par lui-même, ce fut le Duc d'Orléans qui regna, & Cliſſon gouverna ſous lui. La faveur de ce dernier lui ſuſcita un nouvel ennemi, qui ſe chargea d'exécuter le crime que le Duc n'avoit qu'ordonné.

Pierre de Craon étoit un des plus grands Seigneurs & un des plus méchans hommes de la Cour; il avoit

eu la confiance du Duc d'Anjou, & l'avoit trahie ; il avoit accompagné ce Prince dans ſon expédition d'Italie, la faim & les maladies avoient détruit l'armée du Duc d'Anjou ; ſes tréſors immenſes, dépouilles de ſa patrie, étoient épuiſés ; il envoie Craon chercher de nouveaux ſecours en France, Craon obtient tout ce qu'il demande, il revenoit chargé de ſommes d'argent, qui auroient pu rétablir le parti du Duc d'Anjou, ſi elles n'euſſent été diſſipées par Craon lui-même à Veniſe, où ce Miniſtre infidèle, oubliant ſa miſſion, ſe livroit aux voluptés, tandis que ſon Maître, abandonné, découragé, mouroit de faim, de maladie, de douleur & de ſes bleſſures au château de Biſeglia, près de Bari. Les François, touchés des malheurs du Duc d'Anjou, lui avoient pardonné ſes anciennes extorſions, ils donnèrent des larmes à ſa mort, ils ne

virent plus Craon qu'avec horreur, le Duc de Berry le menaça de le faire pendre, Craon ſe jetta dans le parti du Duc d'Orléans (1), mais il tomba bientôt dans la diſgrace de ce Prince, pour avoir indiſcrétement ou perfidement révélé à la Ducheſſe une infidélité de ſon mari, dont il n'étoit inſtruit que par la confidence que le Duc lui en avoit faite. Craon étoit parent du Duc de Bretagne, & entretenoit avec lui des intelligences. Irrité par ce Prince, & furieux lui-même contre Cliſſon, au crédit duquel il attribuoit ſa diſgrace, il prépara tout pour ſa vengeance. Tandis qu'on le croyoit en Bretagne ou dans ſes terres, il étoit caché à Paris. Un ſoir, le Connétable de Cliſſon retournant de l'hôtel S. Pol, à ſa

(1) Ce Prince n'eut le Duché d'Orleans qu'en 1392. Il avoit alors le Duché de Touraine.

maiſon, qui occupoit l'emplacement où eſt aujourd'hui l'hôtel de Soubiſe; lorſqu'il paſſoit dans la rue Culture-Sainte-Catherine, une foule de gens armés ſe mêlent parmi ſes domeſtiques & les diſſipent ; on éteint les flambeaux, on ſe jette ſur Cliſſon. Il croit que c'eſt un badinage du Duc d'Orléans. *Monſeigneur*, dit-il, *par ma foi, c'eſt mal fait, mais je vous le pardonne, car vous êtes jeune, & ce ſont tous jeux en vous.* » *Cliſſon, il faut mourir*, répondit une voix terrible, que Cliſſon reconnut d'abord. C'étoit *Pierre de Craon*, ſuivi de quarante aſſaſſins. Le Connétable ſe défendit avec ſa valeur ordinaire ; mais ſuccombant ſous le nombre , il fut laiſſé pour mort. Après l'évaſion des aſſaſſins, les domeſtiques du Connétable le reportèrent à ſon hôtel ; la connoiſſance lui revint , il eut la conſolation , en ouvrant les yeux, de voir

couler les larmes du Roi, qui, au premier bruit de cet accident, étoit accouru chez lui au milieu de la nuit, tout en désordre, & qui le recommandoit affectueusement aux Médecins. Le Roi vit mettre l'appareil, & ne se retira qu'au jour, après s'être bien assuré que les blessures n'étoient point mortelles. *Pensez de vous*, lui dit-il en le quit-
Froissard. tant, *& ne vous souciez point de rien: car onques délit ne fut si cher amendé sur les traîtres, comme celui-ci sera, car la chose est mienne.*

Cependant Craon s'étoit retiré dans ses terres, s'applaudissant d'avoir abattu son ennemi, & se flattant que l'auteur du crime seroit ignoré. Il apprit, à Sablé, que Clisson n'étoit point mort. Il courut alors chercher un asyle en Bretagne contre la vengeance du Roi. Le Duc, complice ou non de l'attentat de Craon, lui tint un discours bien cou-

pable : » *Vous êtes un chétif*, lui dit-il, » *quand vous n'avez pu occire un homme duquel vous étiez* » *au-dessus. Monseigneur*, répondit Craon, *c'est bien diabolique chose : je crois que tous les Diables d'Enfer, à qui il est, l'ont gardé & délivré des mains de moi & de mes gens, car il eut sur lui lancés & jettés plus de soixante coups d'épée & de couteau.*

Trois des assassins furent pris & décapités, supplice trop peu honteux pour un crime si bas; Craon fut condamné par contumace, son hôtel fut rasé, & l'emplacement donné pour former le Cimetière S. Jean; la rue qui bordoit cet hôtel, & qu'on appelloit *la rue de Craon*, s'appella, depuis cet événement, *la rue des mauvais Garçons*; les châteaux appartenans à Craon furent démolis, sa femme, Jeanne de Châtillon, & leur fille unique, en furent chassées

ignominieusement, quoiqu'innocentes, déplorable effet des confiscations !

Le Roi voulut marcher en personne contre le Duc de Bretagne, quoique ce Duc protestât que Craon n'étoit point dans cette Province. On croit en effet que le Duc l'avoit fait partir pour l'Arragon. Le Roi reçut une Lettre vraie ou fausse de la Reine d'Arragon, qui lui marquoit qu'on avoit arrêté, à Barcelone, un Chevalier inconnu qu'on soupçonnoit être Craon. *Ce sont toutes trahisons*, disoit le Roi. « Mais du » moins, dit le Duc de Bourgogne, » on peut envoyer sur les lieux. *Bel oncle*, repliqua le Roi, *qu'on y envoie : mais je tiens fermement, que le traître Craon n'est en autre prison ne Barselone que delès le Duc de Bretagne, & par la foi que je dois à S. Denys, il nous en rendra une fois bon compte.*

Chron. man. B. R. N°. 10297.

Rien ne put retenir le Roi, ce fut dans ce fatal voyage qu'il eut le premier accès bien marqué de cette démence, qui rendit ſa majorité plus orageuſe encore que ne l'avoit été ſa minorité.

Cette expédition de Bretagne n'étoit point agréable aux François. On jugeoit que Cliſſon auroit dû ſacrifier l'intérêt de ſa vengeance au bien de la paix; que le Roi auroit dû ſe contenter des déſaveux & des proteſtations du Duc de Bretagne. La Cour étoit diviſée, les oncles du Roi y étoient revenus pour traverſer le Duc d'Orléans & le Connétable; ces Princes s'oppoſoient à l'expédition de Bretagne, parce que le Duc d'Orléans la déſiroit & que Cliſſon la preſſoit; l'impétueux Duc de Bourgogne s'emporta juſqu'à menacer publiquement ceux qui ſeroient, diſoit-il, aſſez hardis pour entretenir le Roi ſon neveu dans

cette résolution. Le Roi s'irritoit de tous ces obstacles, & redoubloit d'impatience.

Il avoit eu, quelque temps auparavant, une maladie, qui avoit paru altérer à la fois & son tempérament & sa raison ; il lui échappoit des propos dépourvus de sens, il avoit de fréquens accès de colère, suivis d'une stupidité morne, il dépérissoit sensiblement ; les Médecins déclarèrent qu'il étoit hors d'état de partir, & il partit. La voix publique l'accusa d'opiniâtreté ; les Princes disoient tout haut que cette expédition auroit une mauvaise issue ; les troupes marchoient à regret, & attendoient à tout moment un contre-ordre. On étoit arrivé au Mans, le Roi parut plus abattu qu'à l'ordinaire, il ne mangeoit point, sa mélancolie étoit redoublée ; il s'engage par une chaleur excessive dans la forêt du Mans, sa suite étoit peu nombreuse, on se

tenoit à l'écart pour lui épargner l'incommodité de la poussière. Tout-à-coup sort d'entre les arbres un homme d'une figure effrayante, vêtu de blanc, les pieds nuds, l'œil égaré, la voix menaçante, il s'élance vers le Roi, saisit son cheval par la bride: *Roi*, s'écrie-t-il, *ne chevauche plus avant; mais retourne, car tu es trahi.* Le spectre disparoît aussi-tôt, on ne l'arrête point, on ne le poursuit point, on n'est occupé que de l'impression qu'un si bizarre incident aura faite sur le Roi. Il se taisoit & continuoit sa route; mais il avoit frémi à la vue du spectre, son visage s'étoit altéré, il paroissoit enseveli dans des réfléxions tristes & profondes. On en vit bientôt les fruits, plus amers sans doute que ne l'avoient pensé les ennemis du Connétable, qui avoient fait jouer ce ressort pour détourner le Roi de l'expédition de Bretagne; c'étoit avoir

déja compté ſur l'affoibliſſement de ſa raiſon.

Un Page, en s'endormant, laiſſe tomber une lance ſur un caſque que portoit un autre Page, ce bruit d'armes tire le Roi de ſon aſſoupiſſement, il croit voir l'accompliſſement de la prophétie du ſpectre, il ſe croit entouré de traîtres, il fond, l'épée à la main, ſur tout ce qu'il voit, en criant: *avant, avant ſur ces traîtres.* Le Duc d'Orléans veut le retenir, le Roi ne le connoît plus & ſe jette ſur lui. Le Duc de Bourgogne lui-même en eſt effrayé: *Fuyez*, s'écrie-t-il, *beau neveu d'Orléans, Monſeigneur veut vous occire: haro le grand méchef, Monſeigneur eſt tout dévoyé: Dieu! que on le prenne.*

Monſtrelet. Juv. des Urſ. Froiſſard.

Des Auteurs diſent que le Roi eut le malheur, en cette occurence, de tuer ou de bleſſer quatre de ſes ſujets, & qu'il bleſſa même le Duc

d'Orléans ſon frère. Froiſſard dit qu'il n'a point entendu dire qu'il en eût coûté la vie à perſonne. Un Gentilhomme Normand, nommé Martel, ſaiſit le Roi par derrière, en ſautant légérement ſur la croupe de ſon cheval. Le Roi fut déſarmé, & ramené au Mans *ſur une charrette à bœufs.*

Au milieu d'un tel malheur, les Princes paroiſſoient triompher de ce que l'expédition de Bretagne n'auroit point lieu ; leur premier mot fut : *il faut retourner au Mans, le voyage eſt fait pour cette ſaiſon.*

Les uns croyoient le Roi empoiſonné, les autres enſorcelé ; *Nous nous débattons & travaillons pour néant*, dit le Duc de Berry ; *le Roi n'eſt empoiſonné, ne enſorcelé, fors de mauvais conſeil ; mais il n'eſt pas heure de parler de cette matière.*

Le ſoin le plus preſſant des Princes fut d'enlever l'autorité au Duc

d'Orléans. *Nous ferons ordonner partout le Conseil de France*, disoient-ils en partant du Mans, *lesquels auront l'administration & gouvernement du Royaume de France, beau neveu d'Orléans, ou nous.*

Le Roi étant à peine revenu de ses premiers accès, sa maladie fut encore augmentée par l'aventure du *Bal des Ardens*. Le Roi, déguisé en sauvage, pensa y être brûlé par l'imprudence du Duc d'Orléans, qui, s'approchant trop avec un flambeau, mit le feu aux peaux collées sur une toile avec de la poix. Quatre Seigneurs déguisés de la même manière, furent misérablement brûlés (1). La Duchesse de Berry sauva le Roi,

(1) C'étoient Hugues de Guissay, le Comte de Joigny, Aymard de Poitiers, fils du Comte de Valentinois, & le Bâtard de Foix. Jean de Nantouillet se sauva en se jettant dans une grande cuve pleine d'eau.

mais les accès de ſon mal devinrent plus fréquens.

L'aventure du Bal perdit le Duc d'Orléans dans l'eſprit des Pariſiens, qui ne voulurent jamais attribuer ce malheur au hazard. Les Ducs de Berry & de Bourgogne reprirent leur autorité, elle fut exercée toute entière par ce dernier. Le Connétable étant un jour allé prendre ſes ordres; *Cliſſon*, lui dit le Duc de Bourgogne, *vous n'avez que faire de vous embeſoigner de l'état du Royaume, à la malheure tant vous en êtes-vous mêlé : où Diable avez-vous tant aſſemblé de finances ? Le Roi Monſeigneur, ne beau frère de Berry, ne moi, n'en pourrions tant mettre enſemble : partez de ma chambre & iſſez de ma préſence, & faites que plus ne vous voye, car ſe n'étoit l'honneur de moi, je vous ferois l'autre œil crever* (1).

(1) Cliſſon avoit perdu un œil au ſervice

Ce que le Duc de Bourgogne dit ici de la fortune du Connétable, est sans doute exagéré, mais il est vrai que cette fortune étoit trop grande & avoit été trop rapide; il en étoit de même de celle des quatre Ministres subordonnés au Connétable; mais ce n'étoit pas aux oncles du Roi à faire ce reproche, leurs successeurs n'avoient fait que suivre leur exemple. On fit le procès aux quatre Ministres inférieurs; leurs biens furent confisqués, le Roi les leur rendit dans la suite, mais sans les rétablir dans le Ministère.

Cependant la Rivière, l'un de ces quatre Ministres, par respect pour la mémoire de Charles V, qui l'avoit ainsi ordonné, fut enterré à S. Denys, comme l'avoit été le Connétable Du Guesclin son ennemi, & com-

---

du Duc de Bretagne, avant de devenir son ennemi.

me le fut auſſi, ſous le regne de Charles VI, le Connétable de Sancerre.

Juvenal des Urſins attribue l'acharnement du Duc de Bourgogne contr'eux, au refus qu'avoit fait Noviant, un d'entr'eux, de lui donner trente mille écus. Noviant avoit épouſé la couſine-germaine de cet Hiſtorien. On fit auſſi le procès au Connétable, qui fut banni, condamné à une amende de cent mille marcs d'argent, & deſtitué de ſon office; l'épée de Connétable fut donnée au Comte d'Eu, de la Maiſon d'Artois. Cliſſon ſe retira dans ſes terres, d'où il fit la guerre au Duc de Bretagne & à Craon, qui reparut pour lors; cette guerre particulière eut le ſort de toutes les guerres, & finit comme elles finiſſent toutes; après bien des ravages réciproques, on fit la paix; mais, ce qui n'arrive pas après toutes les guerres, la réconciliation fut ſincère & durable; des procédés généreux l'avoient

préparée. Le Duc de Bretagne s'étoit ſouvenu que Cliſſon avoit été ſon ami ; il lui avoit écrit pour le prier de venir traiter avec lui, & lui avoit envoyé ſon fils ainé pour otage ; Cliſſon lui avoit ramené ſon fils, ne voulant d'autre ſûreté que la parole du Duc. Avec de telles diſpoſitions, la paix eſt bientôt faite, & elle dure. Celle-ci fut ſi ſolide, que le Duc de Bretagne venant à Paris marier ſon fils ainé avec une fille du Roi, laiſſa la Régence de ſes Etats & la tutelle de ſes autres enfans à ce Cliſſon ſi long-temps ſon ennemi, & recommanda leur mère aux ſoins généreux de ce même Cliſſon, dont il avoit été ſi jaloux.

La réconciliation du Duc de Bretagne avec Cliſſon achevoit d'éteindre, du moins pour le moment, cette longue & funeſte querelle de Montfort & de Blois, dont les Anglois avoient tant profité, & dont ils n'a-

voient cessé d'entretenir les restes. L'héritier des droits de Penthiévre, Jean de Blois, étoit le gendre de Clisson, & suivoit son exemple. Mais Marguerite de Clisson étoit bien éloignée de la modération de son père & de son mari; à la mort du Duc de Bretagne, elle osa conseiller à Clisson de faire mourir les enfans du Duc, pour que le Duché passât à son mari. Clisson, justement indigné, mais brutal jusques dans sa vertu, saisit un épieu & courut pour en percer sa fille, la frayeur la fit tomber, & elle se cassa la cuisse.

D. Lobineau. D'Argentré, hist. de Bret.

Nous verrons encore dans la suite quelques étincelles de cette querelle de Montfort & de Blois, rallumées par les intrigues des Anglois ou par les divisions de nos Princes, dont les Anglois profiteront.

Dans la guerre du Duc de Bretagne & de Clisson, le Duc de Bourgogne & le parti Anglois furent pour

le Duc ; le Duc d'Orléans & le parti François pour Cliſſon.

Cette guerre & la réconciliation dont elle fut ſuivie, offrent en raccourci & d'une manière ſenſible la moralité générale de cet Ouvrage. Vingt ans de haine & de fureurs n'avoient ſervi qu'à rendre le Duc & Cliſſon également malheureux : un procédé généreux répara tout ; telle eſt l'inutilité de la guerre, tel eſt le pouvoir des bienfaits.

Craon plus coupable étoit encore plus malheureux, errant & fugitif depuis ſon crime, éxécrable aux François, qui l'avoient proſcrit, abandonné par le Duc de Bretagne qu'il avoit cru ſervir, mépriſé du Duc de Bourgogne, qui le protégeoit en haine du Duc d'Orléans, les Anglois ſeuls s'abaiſsèrent juſqu'à le défendre, parce qu'il leur rendit hommage du peu de terres qui lui reſtoient. Dans un temps de paix ou de trêve entre les deux

deux Nations, ils obtinrent pour lui la permiſſion de revenir à Paris.

Juſques-là on n'avoit point donné de Confeſſeurs aux criminels qu'on menoit à la mort, & dans ces ſiécles dévots ce n'étoit pas une des moins dures circonſtances du ſupplice. Un ſentiment de religion & d'humanité fit changer cet uſage, & Craon eut part à ce changement. Il fit planter auprès du lieu de l'éxécution, une Croix de pierre où ces malheureux s'arrêtoient pour ſe confeſſer ; il y fit mettre ſes armes, il donna de plus une ſomme aux Cordeliers pour qu'ils ſe chargeaſſent à perpétuité de ce triſte & pieux office. » Il avoit » appris, dit l'Hiſtorien de Paris, à » plaindre une infortune qu'il avoit » couru riſque d'éprouver, & dont il » n'étoit que trop digne.

Sauval, Antiquit. de Paris.

Le Roi dans ſes intervalles lucides, ne démentoit point la bonté de ſon caractère, les violences qu'une fureur

involontaire lui avoit fait commettre dans le voyage de Bretagne, l'avoient pénétré d'horreur. Quand il sentoit venir les accès de son mal, il se jettoit à genoux, il imploroit la clémence divine, il demandoit la mort : » Du » moins, disoit-il, qu'on éloigne » de moi toute arme & tout instru- » ment qui puisse nuire ; que je meure » mille fois plutôt que de faire le » moindre mal. » Dans le cours de l'accès, il devenoit sombre & farouche, tout lui déplaisoit, tout aigrissoit son chagrin (1), la présence de la Reine lui étoit insupportable. Cette Reine, c'étoit la fameuse Isabelle de Bavière ; la seule Duchesse d'Orléans avoit toute la confiance & toute l'amitié du Roi, elle le gouvernoit à son gré. Cette Princesse étoit Italienne, fille du Duc de Milan, il n'en fallut pas

Froissard. Chron. de S. Denys. Juv. des Urs. Le Lab.

(1) On sait que les jeux de cartes furent inventés pour l'amuser dans sa démence.

davantage pour donner au peuple ſuperſtitieux, des idées de ſortilége; qui obligèrent le Duc d'Orléans d'éloigner ſon épouſe, & de priver le Roi de la ſeule conſolation qu'il eût dans ſes maux. Elle perdit ſon fils ainé; au lieu de la plaindre, on la calomnia; elle avoit jetté une pomme empoiſonnée entre ſon fils & le Dauphin, dans l'eſpérance que ce dernier s'en empareroit; ſon fils la mangea, & mourut. Froiſſard rapporte ce fait ſans en douter, Froiſſard étoit trop crédule.

La Reine aimoit le Duc d'Orléans, vivoit & regnoit avec lui; jugeant ſes devoirs devenus trop pénibles & même dangereux auprès d'un mari malade & inſenſé, elle les faiſoit remplir par la fille d'un Marchand de chevaux, qu'on appelloit *la petite Reine*, à cauſe de ce commerce; mais elle redoutoit la Ducheſſe d'Orléans, en qui elle voyoit une rivale d'autorité.

Parmi les hommes, le Roi dans ses accès paroissoit ne reconnoître que l'Avocat-Général des Ursins, Magistrat vertueux dans ce siécle criminel; il lui disoit souvent: *Juvenal, regardez bien que nous ne perdions rien de notre temps;* comme on disoit à Rome dans les temps difficiles: *Viderint Consules ne quid Respublica detrimenti capiat. Que les Consuls veillent à ce que la République n'éprouve aucun dommage.*

Tel étoit en France le sort de Charles VI; on a vu quel avoit été en Angleterre celui de Richard; l'un insensé, l'autre détrôné. Du moins les malheurs de Richard finirent promptement, par une mort à la vérité horrible, Charles VI fut réduit à désirer la mort, sans pouvoir l'obtenir.

Au milieu de leurs troubles domestiques, les deux Nations rivales avoient quelquefois été en guerre.

Charles V en mourant avoit laiſſé la guerre allumée, du moins en Bretagne. C'étoit le fruit de la réſolution indiſcréte qu'il avoit priſe de pouſſer le Duc à bout, & de réunir la Bretagne à la Couronne. Le Duc ſe mit plus que jamais ſous la protection de l'Angleterre, & livra aux Anglois la Ville de Breſt. Quoique cette querelle parût être directement du Roi de France au Duc de Bretagne, & que les Anglois paruſſent n'y être qu'auxiliaires, toutes les fois que la France & l'Angleterre s'armoient l'une contre l'autre, leur querelle devenoit bientôt la querelle principale, & abſorboit toutes les autres. D'ailleurs c'étoit de ſon attachement à l'Angleterre qu'on vouloit punir le Duc de Bretagne, c'étoient les Anglois qu'on vouloit chaſſer à jamais de cette Province, lorſqu'on en vouloit chaſſer le Duc de Bretagne.

Cette querelle des deux Nations redevint bientôt presque aussi générale qu'elle l'avoit été sous Philippe de Valois, c'est-à-dire que d'autres querelles vinrent s'y joindre & la fortifier, en donnant des alliés nécessaires aux deux Puissances principales.

La plus importante de ces querelles fut celle qui, ayant le Saint-Siége pour objet, divisa le Monde Chrétien ; cette querelle est connue sous le nom du *grand Schisme d'Occident.*

Après soixante-&-douze ans de séjour dans Avignon, les Papes étoient retournés à Rome ; ce fut
1377. Grégoire XI qui reporta le Saint-Siége dans cette Capitale de la Chrétienté ; les François virent ce changement avec assez d'indifférence, les Romains le virent avec des transports de joie. La Cour Pontificale ramenoit chez ces derniers l'abondance, dont ils étoient privés depuis

ſi long-temps. Mais bientôt la mort de Grégoire excita leurs alarmes, ils craignirent ſous un Pape nouveau une tranſlation nouvelle; le Conclave étoit rempli de Cardinaux François, dont le nombre avoit été conſidérablement augmenté par le long ſéjour des Papes en France. Le peuple inveſtit le Conclave, & menaça d'y mettre le feu, ſi l'on nommoit un étranger pour Pape. On n'entendoit que ce cri ſéditieux: *Romano lo volemo. Nous voulons un Romain.* On ne leur donna pas un Romain, mais du moins ce fut un Italien. Quand le ſchiſme fut formé, on prétendit que les Cardinaux, effrayés des menaces du peuple, & cédant à la violence, n'avoient fait qu'une feinte élection; elle tomba ſur Barthélemi Prignano, Archevêque de Bari. On ajouta qu'ils étoient convenus que, dans un temps & dans un lieu plus libres, ils procé-

1379.

Fleur. hiſt. Eccléſ.

deroient à une élection plus régulière.

Quoi qu'il en soit, il paroît que Barthélemi se crut légitimement élu, il prit le nom d'Urbain VI; il ignoroit le prétendu secret des Cardinaux, qui pendant trois mois parurent toujours le reconnoître. Peut-être fut-ce le caractère farouche & cruel d'Urbain qui les fit souvenir d'éxécuter leur projet. Ce Pape outragea imprudemment en plein Consistoire le Cardinal de la Grange, principal Ministre de France & chef de la brigue Françoise dans le sacré Collége; celui-ci donna un démenti au Pape, & lui disant : *Adieu, Archevêque de Bari*, monta sur le champ à cheval & sortit de l'Etat Ecclésiastique. Il fut suivi des autres Cardinaux François; las du joug déjà insupportable d'Urbain, ils se retirèrent dans le Royaume de Naples, où ils élurent le Cardinal de Genève, qui prit le nom de Clément

VII & vint siéger à Avignon. Alors toute l'Europe se partagea en deux obédiences, celle d'Urbain VI resta la plus forte, & la succession de Rome a prévalu. Mézeray dit qu'il y auroit de la témérité à traiter d'Antipapes ceux de la succession d'Avignon, il y en auroit davantage à élever des doutes sur la légitimité d'Urbain & de ses successeurs, puisque l'Eglise les a reconnus ; mais la France se déclara d'abord pour Clément. L'Université, les plus savans Prélats du Royaume ayant été consultés, déterminèrent Charles V à ce parti ; tous les Canonistes François s'accordoient alors à considérer l'élection d'Urbain, comme l'effet d'une violence, qui la rendoit nulle dans son principe. Les deux Concurrens joignirent, pour soutenir leurs droits, les armes temporelles aux armes spirituelles. Ils intéressèrent dans leur querelle presque toutes les Puissances. Le Royaume

de Naples, par ſa proximité, par ſa dépendance du S. Siége, mais plus encore parce qu'il étoit gouverné par des Princes de la Maiſon de France, parce que les Cardinaux François s'y étoient retirés pour élire Clément, & que Clément y étoit reconnu, devint le principal objet de l'attention & de la politique d'Urbain. Il ſut y exciter les plus étranges révolutions. C'eſt par une ſuite de ces révolutions que le Duc d'Anjou fut appellé au Trône de Naples & qu'il périt dans ce Royaume, mais ces grands événemens ne ſont pas de notre ſujet.

Le reſte de l'Italie, l'Empire, la Hongrie, tous les Etats du Nord reconnurent Urbain, ſans s'armer pour ſa querelle & ſans jouer un rôle dans ce ſchiſme.

Il ſuffiſoit que la France eût eu part à l'élection de Clément, pour que l'Angleterre fût Urbaniſte, ainſi que la Bretagne; par la même raiſon l'E-

coſſe fut Clémentine, ainſi que quelques autres Etats, amis de la France, tels que la Caſtille, la Savoye & la Lorraine; la Flandre, qui ſembloit devoir être Clémentine par la même raiſon, fut cependant Urbaniſte. Le Duc de Bourgogne en avoit épouſé l'héritière; Louis de Mâle, père de la Ducheſſe, vivoit encore, il étoit dans les intérêts de la France; ſon pays ſoulevé contre lui comme autrefois contre ſon père, perſéveroit dans l'alliance de l'Angleterre & ſuivit la même obédience, le Comte même fut d'accord ſur ce point avec ſon peuple. La France trouva mauvais qu'un Vaſſal ſuivît une autre obédience que ſon Seigneur, mais qu'ont de commun la Religion & la féodalité? Auſſi l'intérêt de défendre le Comte de Flandre contre ſes ſujets révoltés, l'emporta-t-il ſur cette conſidération étrangère.

La France avoit donc pour alliés principaux dans cette guerre, le Pape Clément VII, l'Ecosse, & le Comte de Flandre ; l'Angleterre avoit le Pape Urbain VI, la Bretagne, & les Villes de Flandre, soulevées contre leur Comte. La Bretagne & la Flandre furent les principaux théâtres de la guerre.

Le Duc de Buckingham (1) fit une descente à Calais. Pendant qu'il traversoit le Royaume pour se rendre en Bretagne, Charles V mourut ; Buckingham forma le siége de Nantes, où il comptoit que le Duc se joindroit à lui : mais la mort de Charles V, en délivrant Montfort de son plus grand ennemi, avoit changé une seconde fois les dispositions des Bretons ; ils s'étoient enflammés pour

(1) C'est le même que le Duc de Glocestre, le troisiéme des oncles de Richard. Il portoit alors le titre de Duc de Buckingham.

leur Duc, lorſque la France avoit voulu confiſquer ſes Etats, ils ſe refroidirent pour lui lorſqu'ils le virent appeller les Anglois & leur livrer Breſt. Las d'épouſer ces querelles étrangères, & jugeant le ſéjour des Anglois ſur leurs terres plus onéreux qu'utile, ils obligèrent le Duc de ſacrifier au bien de la Province, ſes engagemens, ſa reconnoiſſance, ſon penchant; il fallut qu'il renonçât à l'alliance de l'Angleterre & qu'il fît ſa paix avec la France: ce traité fut principalement l'ouvrage de Cliſſon & de Beaumanoir. Buckingham, après avoir accablé le Duc de reproches, retourna en Angleterre, frémiſſant de rage & méditant de grands projets de vengeance.

Fleury, hiſt. Eccléſ. D'Argentré. Lobineau.

Cette expédition n'avoit produit que des combats particuliers entre les braves des deux Nations rivales; cet uſage des combats particuliers étoit alors dans toute ſa force, & la

Bretagne sembloit destinée à en être le théâtre. Cinq Chevaliers François, Castelmorant, Le Barrois, Glarins, Aunay & la Jaille, combattirent devant le Duc de Bretagne & devant le Duc de Buckingham, en champ clos, contre cinq Chevaliers Anglois qu'ils mirent hors de combat. Un Chevalier Anglois fit un nouveau défi à Castelmorant, qui l'accepta. L'Anglois parut dans la lice tout armé, excepté qu'il avoit les cuisses & les jambes découvertes, sous prétexte d'une incommodité au genou ; il invita le Chevalier François à combattre dans le même état, & l'on jura de ne se point frapper aux endroits qui restoient ainsi sans défense. Mais le perfide Anglois, qui n'avoit sollicité cette convention que pour la violer, perça Castelmorant à la cuisse.

Le Duc de Buckingham ne put souffrir cette lâcheté dans un Anglois;

il le fit mettre en prison, & offrit à Castelmorant de le lui remettre pour le punir à son gré ou pour en tirer telle rançon qu'il jugeroit à propos. Le Chevalier François répondit qu'il pardonnoit au traître, & qu'il étoit venu en Bretagne pour acquérir de la gloire, non pour gagner de l'argent. Il pria le Duc de rendre la liberté au prisonnier. Buckingham, charmé de la générosité de Castelmorant, lui envoya une coupe d'or & une somme considérable. Castelmorant accepta la coupe par respect pour Buckingham, & renvoya l'argent.

La rivalité des deux Nations & le désir inné dans le cœur de tout Chevalier de défendre l'honneur de la sienne, étoit une des principales causes de ces combats particuliers. Au commencement de l'an 1383, Pierre de Courtenai, Seigneur Anglois, vint en France pour combattre Guy

de la Trémoille. On voulut les empêcher d'entrer en lice, on disoit *qu'il n'y avoit matière*; mais la Trémoille répondit *qu'il y avoit assez cause, vu qu'il étoit François, & Courtenay Anglois*. Les deux Chevaliers entrèrent donc en champ clos à Paris, derrière S. Martin-des-Champs, en présence du jeune Roi & de toute sa Cour; mais à peine les Chevaliers avoient-ils mis leurs lances en arrêt, que le Roi, à la prière du Duc de Bourgogne, les fit séparer. Courtenay partit de Paris comblé de présens; mais dans un séjour qu'il fit en Picardie, chez la Comtesse de S. Paul, il se vanta de n'avoir trouvé personne en France qui eût osé combattre contre lui. Clary, Gentilhomme Languedocien, ne put entendre cette bravade, sans s'offrir à être le téméraire qui soutiendroit l'honneur François contre un champion si redouté. Ils combat-

tirent devant la Comteſſe de S. Paul. Courtenay, bleſſé & déſarmé, s'avoua vaincu; il repaſſa en Angleterre, d'où il envoya au Roi de France des préſens militaires, en reconnoiſſance de ceux qu'il avoit reçus.

Puiſque nous attaquons ici le ſyſtême de guerre, conſidérons-en tous les effets. C'étoit ce ſyſtême qui, aux hoſtilités générales de Nation à Nation, joignoit ces combats ſinguliers; c'étoit auſſi ce même ſyſtême de guerre qui, parmi toutes les épreuves ſuperſtitieuſes, connues ſous le nom de *Jugemens de Dieu*, avoit fait prévaloir le duel. Le fameux duel de Le Gris & de Carrouge, ſous le regne de Charles VI, auroit dû décrier à jamais cet uſage. Ce n'eſt pas que notre preuve teſtimoniale n'ait ſes inconvéniens & ſon incertitude, mais elle eſt plus raiſonnable & moins funeſte. L'hiſtoire du duel de Le Gris

& de Carrouge, quoique certaine au fond, offre dans ſes circonſtances, des difficultés infinies, que quelques Auteurs paroiſſent avoir voulu éluder, que la plupart ſemblent n'avoir pas apperçues, & qui n'ont pas été aſſez relevées. Pour montrer ces difficultés, il ne faut que rappeller les principales circonſtances de l'affaire. La femme de Carrouge accuſe Le Gris de l'avoir violée, Carrouge & Le Gris combattent; Le Gris ſuccombe, il eſt pendu : un malfaiteur arrêté quelque temps après pour d'autres crimes, avoue celui-là. Quand on lit le récit de cette aventure dans la nouvelle Hiſtoire de France, on ne peut preſque pas douter de la bonne-foi de la femme. 1°. Il regne dans ſon accuſation & dans toutes les circonſtances dont elle l'accompagne, un ton de naïveté perſuaſif. 2°. L'accuſatrice s'expoſoit au plus grand péril; elle devoit

être brûlée, si Carrouge succomboit. 3°. La ferveur même de ses prières pendant le combat, semble annoncer une ame innocente. Une calomniatrice eût-elle osé demander à Dieu que sa calomnie triomphât ? 4°. Son désespoir, lorsqu'elle reconnoît qu'elle s'est trompée, le courage avec lequel elle se dévoue à une pénitence rigoureuse, & se renferme pour le reste de ses jours dans une cellule murée ; tout semble déposer en faveur de sa sincérité.

Mais, d'un autre côté, comment pouvoit-elle avoir été sincère ? Il paroît que le faux Le Gris avoit été long-temps avec elle, avant de demander à être conduit au donjon où il avoit exercé sa violence ; il avoit ensuite fait des déclarations & des instances, il avoit prié, il avoit menacé, il avoit épuisé les moyens de séduction avant de recourir à la force. Y avoit-il donc entre le vrai &

le faux Le Gris une ressemblance assez parfaite & assez universelle pour que la Dame de Carrouge pût les confondre, malgré tant d'occasions de les distinguer ? Et si cette ressemblance existoit, cela ne méritoit-il pas que les Historiens en fissent mention?

Froissard. Chron. de S. Denys.

M. Duclos, dans un Mémoire sur les épreuves ou Jugemens de Dieu, inséré dans le recueil de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, semble lever ces difficultés d'un seul mot; il dit que la Dame de Carrouge fut violée par un homme masqué; mais peut-être prend-il sur lui de le dire, & d'ailleurs ce n'est que changer de difficultés, car il paroît impossible de concilier ce fait avec les circonstances rapportées dans la nouvelle Histoire de France; par exemple, avec le bon accueil que la Dame de Carrouge fait d'abord à cet homme, avec la complaisance qu'elle a de le conduire

ſeule au donjon, avec l'accuſation même qu'elle intente contre Le Gris nommément, & ſans jamais montrer le moindre doute ſur la perſonne, accuſation qu'elle renouvelle & qu'elle ſoutient au moment du combat, à la vue du péril, & lorſque ſon mari, tandis qu'il en eſt temps encore, lui offre une occaſion de ſe rétracter, ou du moins de modifier ſon accuſation.

Telles ſont les difficultés que préſente cette aventure; peut-être n'eſt-il pas poſſible de les réſoudre, mais il falloit du moins les remarquer.

Le triſte dénouement du combat de Le Gris & de Carrouge, n'empêcha pas que la même année il n'y eût 1386.
un autre duel judiciaire ordonné en Bretagne. Jean de Beaumanoir fut aſſaſſiné par un de ſes Fermiers, dont il entretenoit la fille. L'aſſaſſin fut pris, mais il avoit un complice qui ſe ſauva. Le Fermier déclara & ſoutint

jusqu'à la mort que ce complice étoit un homme qui lui avoit été fourni par le Seigneur de Tournemine pour l'aider à tuer Beaumanoir. Tournemine avoit épousé la veuve de Beaumanoir ; Robert, frère de ce dernier, demanda vengeance contre Tournemine, & la femme fut sommée de se joindre à son beau-frère pour venger son premier mari sur le second ; ce qu'elle refusa de faire. On ordonna le duel entre l'accusateur & l'accusé. Tournemine fut vaincu, & alloit être pendu, mais Robert de Beaumanoir demanda lui-même au Duc de Bretagne la grace de Tournemine, & il l'obtint. Si c'étoit un droit du vainqueur d'obtenir la grace du vaincu, comment ne la demandoit-il pas toujours ?

La guerre étoit plus animée en Flandre qu'elle ne l'avoit été en Bretagne. Le Comte de Flandre, Louis de Mâle, traitoit ses sujets comme

ſon père les avoit traités ; il prodiguoit les coups d'autorité, parce qu'il n'avoit point d'autorité. Les Gantois toujours révoltés contre lui, l'avoient chaſſé de leur Ville. Pour s'en venger, il avoit fait crever les yeux à des Marchands Gantois arrêtés ſur l'Eſcaut ; & le ſoulévement en étoit devenu plus général ; la Ville de Bruges, ennemie & rivale de celle de Gand, s'étoit partagée en deux factions, dont une tenoit pour les Gantois. Le Comte s'empare de Bruges, & livre au ſupplice cinq cens habitans ; il ſoumet Ypres, & y fait décapiter ſept cens hommes. Alors la révolte fut au comble. Les rebelles, devenus des bêtes féroces, mettent en piéces un de leurs Capitaines, qu'ils accuſoient de les avoir mal défendus, chacun veut emporter un lambeau du corps de ce malheureux. Aſſiégés dans la Ville de Gand, ils ſurprennent Aloſt, & le

mettent en cendres. Cette guerre fut cruelle, comme toutes les guerres civiles, on ne savoit ce que c'étoit que de faire quartier. Un Capitaine Gantois, assiégé par les troupes du Comte, s'étoit réfugié dans le clocher d'une Eglise où l'on avoit mis le feu; il crioit : *rançon*, *rançon*, & montroit sa cotte d'armes pleine de florins, on lui refusa la vie. Dans son désespoir, il se précipita du haut du clocher sur les assaillans, qui le mirent en piéces & jettèrent ses membres dans les flammes. C'est ainsi que se fait la guerre entre la tyrannie & la licence.

Les Gantois se souvinrent du nom d'Artevelle, si fatal à leurs Comtes. Un fils de ce fameux Jacques d'Artevelle, qui, du temps de Philippe de Valois, avoit été l'idole & la victime du peuple, se signaloit alors parmi eux, il se nommoit Philippe d'Artevelle; les Gantois l'élurent pour

pour leur chef, comme les Romains nommoient un Dictateur, & comme depuis, les Hollandois élurent un Stathouder dans les temps difficiles. Le fils étoit aussi vaillant que le père, mais on le jugeoit moins habile. Un Capitaine assez expérimenté, nommé Pierre Dubois, se chargea de lui donner des instructions, qui auroient pu accélérer sa perte : *Soyez cruel & hautain*, lui disoit-il, *ainsi veulent les Flamands être menés; ne on ne doit entr'eux tenir compte de vies d'hommes, ne avoir pitié non plus que de arondeaux ou d'allouettes qu'on prend en la saison pour manger.* Mais c'étoit pour avoir été hautains & cruels, & pour n'avoir pas fait assez de cas de la vie des hommes, que le Comte & son père avoient vu leurs sujets soulevés contre eux, & que Jacques d'Artevelle avoit été massacré par ceux mêmes qui l'avoient élu. Philippe se montra

digne du choix de ses Concitoyens. Investi par le Comte dans la Ville de Gand, réduit au désespoir par la famine, il sort à la tête de cinq ou six mille hommes, charge avec impétuosité le Comte, qui en avoit quarante mille, taille en piéces cette nombreuse armée; puis, profitant de sa victoire, surprend Bruges, la saccage, & rentre triomphant dans sa patrie, aux acclamations du peuple, tandis que le Comte, humilié, tremblant, qui, deux jours auparavant, avoit exigé que les Gantois se rendissent, la corde au col, se cachoit dans un grenier, puis se sauvoit à Lille, travesti en artisan.

Mais tout changea bientôt de face, lorsque le Comte, par le conseil du Duc de Bourgogne son gendre, eut imploré la protection du Roi de France. On persuada aisément à ce jeune Monarque, plein d'ardeur & de courage, que sa gloire étoit inté-

reſſée à défendre ſon Vaſſal, opprimé par des rebelles ; il leva l'Oriflamme, & marcha lui-même avec toute la Nobleſſe de ſon Royaume, à la tête d'une armée de ſoixante mille hommes, contre Artevelle, qui faiſoit alors le ſiége d'Oudenarde. Artevelle de ſon côté appella les Anglois, mais ils tardèrent trop à le ſecourir ; ce Général, voyant qu'il falloit ſe ſuffire à ſoi-même, laiſſa quinze mille hommes au ſiége ſous la conduite de Dubois, & avec quarante mille, alla préſenter la bataille aux François ; après quelques eſcarmouches aſſez vives, dont le ſuccès fut malheureux pour les Flamands, l'affaire générale s'engagea entre Roſebèque & Courtrai, le 27 Novembre 1382. Artevelle, plein de préſomption & ſe croyant sûr de la victoire, parce qu'il combattoit pour la liberté, avoit recommandé de n'épargner

Hiſt. de Bret. Annal. de Fland. Froiſſard.

que le Roi (1) ; il attaqua, mais avec une fureur aveugle, sans principes & sans regle, des troupes aguerries, exercées, & dont les opérations savantes étoient dirigées par Clisson (2). Leur valeur éclairée, prudente, ménagée avec art, déconcerta les efforts fougueux d'une populace indisciplinée. Les Flamands ne savoient que frapper au hazard & mourir, ils ignoroient l'art du ralliement ; leurs pelotons rompus se précipitoient les uns sur les autres, en voulant se jetter sur l'ennemi ; on ne voyoit plus parmi eux que désor-

(1) *Ce n'est qu'un enfant*, disoit-il, *on lui doit pardonner ; il ne sait ce qu'il fait ; il va ainsi qu'on le mène.* Tout cela étoit vrai ; mais il falloit avoir vaincu pour avoir droit de le dire. *Nous le menerons à Gand*, ajoutoit-il, *apprendre à parler Flamand.*

(2) Miles de Dormans, Evêque de Beauvais & Chancelier de France, commandoit un Corps à cette bataille.

dre & que confusion ; la déroute fut complette & le carnage horrible. Par-tout où le péril étoit le plus grand, on rencontroit Artevelle, prodigue de sa vie, insensible aux blessures dont il étoit couvert, animé du désir de vaincre pour assurer la liberté publique ; Artevelle n'eut point la douleur de survivre à sa défaite. Sa mort eût été la ruine entière de son parti, si Dubois, son digne Lieutenant n'eût ranimé les courages abattus. Cependant le siége d'Oudenarde fut levé ; la plupart des Villes rebelles se rachetèrent du pillage par de fortes contributions ; Courtrai fut de ce nombre, mais cette Ville ne jouit pas de la grace qu'elle avoit achetée ; il lui arriva ce que Virgile raconte de Turnus, à qui le baudrier de Pallas, porté en signe de victoire, coûta la vie (1).

---

(1) Nescia mens hominum fati sortisque futuræ,

Les vainqueurs entrés dans Courtrai, avoient suspendu dans la principale Eglise les étendarts François & les éperons dorés, monumens de la célèbre victoire que les Flamands avoient remportée, près d'un siécle auparavant, sur l'armée de Philippe le Bel. A cette vue, la fureur s'empare des François; les chefs ne peuvent ou ne veulent point la réprimer; la Ville est saccagée, les habitans massacrés; violence exécrable aux Flamands, honteuse aux François, & plus propre à perpétuer qu'à éteindre le souvenir de la défaite qui les irritoit!

Quelque temps après, François Atreman, un des chefs des Gantois,

---

Et servare modum rebus sublata secundis!
Turno tempus erit, magno cùm optaverit emptum
Intactum Pallanta, & cùm spolia ista, diemque
Oderit.

ayant ſurpris Dam & voulu brûler une flotte Françoiſe dans le port de l'Ecluſe, le Roi reprit Dam, le brûla, ravagea la Flandre juſqu'aux portes de Gand, & fit pluſieurs priſonniers. Il vouloit leur faire grace. » Nous ne voulons point de grace, dirent ces Républicains rendus féroces par la guerre & par le malheur : » ſi vous nous laiſſez la vie, » nous l'employerons à vous combattre ; ſi vous nous l'ôtez, nos » oſſemens ſe raſſembleront pour » vous combattre encore. » Un ſeul d'entr'eux, cruel par lâcheté, demanda la vie, & offrit même, à ce prix, d'être le bourreau de ſes concitoyens, dont la plupart étoient ſes parens. Ce qui paroîtra peut-être plus horrible encore, c'eſt qu'on accepta ſon offre. Voilà les fruits de la guerre.

Les Anglois voulurent enfin, mais trop tard, ſecourir les Gantois. Spen-

ſer, Evêque de Norwick, Prélat belliqueux, connu pour avoir été le chef d'une Croiſade publiée en Angleterre par Urbain VI, contre les Clémentins; Spenſer vint en Flandre, prit Graveline & quelques autres Places, battit un corps de douze mille hommes, mit le ſiége devant Ypres. Ce fut là le terme de ſes conquêtes. Le Roi vint à ſa rencontre avec une armée nouvelle, lui fit lever le ſiége, reprit Bergues, que les Anglois avoient abandonné, les enveloppa eux-mêmes dans Bourbourg, où il les auroit pris à diſcrétion, ſi le Duc de Bretagne, leur ami ſecret, n'eût ſaiſi l'occaſion d'expier l'infidélité involontaire qu'il leur avoit faite, quand ſes peuples, en haine des Anglois, l'avoient forcé de traiter avec la France. La médiation du Duc obtint aux Anglois une capitulation honorable & leur retour en Angleterre.

Le Comte de Flandre mourut peu de temps après à S. Omer, emportant au tombeau la douleur de n'avoir pu pacifier les troubles nés de ses dissipations & de sa mauvaise conduite. Le Duc de Bourgogne, son héritier, voyant que l'infortune rendoit les Flamands plus farouches, & que la force ne gagnoit rien sur eux, eut recours aux voies de conciliation & de douceur, voies presque infaillibles, par où il faudroit toujours commencer, & qu'on emploie toujours trop tard & trop rarement. La paix fut aisément conclue ; les Flamands furent maintenus dans leurs priviléges, le Duc dans son autorité, le Roi dans sa souveraineté.

La bataille de Rosebèque, sous Charles VI, avoit été livrée dans les mêmes conjonctures & gagnée par les mêmes causes que la bataille de Cassel, sous Philippe de Valois,

ces deux regnes, dont le ſecond devoit être bien plus malheureux encore que le premier, commencèrent l'un & l'autre par une victoire éclatante remportée ſur les Flamands par le Roi en perſonne.

Nous avons vu plus haut les Bretons recevoir aſſez mal les ſecours que les Anglois leur avoient fournis contre la France; les Ecoſſois ne reçurent pas mieux ceux que l'Amiral Jean de Vienne leur porta contre l'Angleterre. Il eut d'abord quelques ſuccès en Ecoſſe, il porta même la terreur juſqu'en Angleterre; il apprit aux Ecoſſois à faire une guerre ſyſtématique; mais bientôt ces alliés s'apperçurent que leurs humeurs étoient incompatibles; l'orgueil Ecoſſois s'offenſa de la liberté Françoiſe, & ſur-tout de la paſſion que l'Amiral conçut pour une parente du Roi d'Ecoſſe; il y alloit pour lui de la vie à reſter dans cette Cour auſtère,

il fut obligé de revenir en France assez précipitamment.

Des trêves, qui se renouvellèrent de terme en terme, suspendirent toutes les hostilités directes entre la France & l'Angleterre ; la guerre en général fut fort peu animée entre Charles VI & Richard II. Il n'y avoit point de rivalité personnelle entre ces deux Princes ; Charles VI, qu'une ardeur belliqueuse emportoit aisément, forma plus d'une fois des projets contre l'Angleterre, mais c'étoit sans haïr Richard & les Anglois.

En 1385, on avoit fait au port de l'Ecluse un grand armement ; l'Angleterre s'en effraya, & arma pour sa défense jusqu'aux vieillards & aux enfans. L'année suivante, la France fit un plus grand armement encore, l'Angleterre ne daigna pas seulement y penser ; elle compta sur les divisions du Gouvernement François

pour faire avorter cette entreprise. C'étoient le Connétable de Clisson & l'Amiral de Vienne qui la proposoient; le Duc de Bourgogne employa la première flotte contre les Flamands, le Duc de Berry rendit la seconde inutile, en se faisant attendre jusqu'à la mauvaise saison. Le Roi avoit montré la plus grande ardeur : » *Connétable*, dit-il, *j'ai été* » *en mon Vaissel, & me plaisent* » *grandement bien les affaires de mer,* » *& crois que seray bon marinier.* Il fit de vifs reproches au Duc de Berry, & le lendemain tout étoit oublié. Le Duc de Berry l'avoit bien prévu.

Quoique la rivalité des deux Nations ne fût pas alors dans toute sa force, elle alla chercher des occasions de s'exercer en Castille & en Portugal, quand ces occasions lui manquèrent en France & en Angleterre.

Il s'étoit élevé des troubles en Portugal ſur la ſucceſſion à la Couronne. Ferdinand, dernier Roi de cet Etat, n'avoit qu'une fille, fruit d'une alliance illégitime avec une femme qu'il avoit enlevée à ſon mari, & placée ſcandaleuſement ſur le Trône. Tant que Ferdinand avoit vécu, ſon autorité avoit aſſuré l'état de la mère & de la fille : celle-ci avoit même épouſé Jean, Roi de Caſtille, fils & ſucceſſeur de Henri de Tranſtamare. Mais, après la mort de Ferdinand, les principales Villes de Portugal, abhorrant le joug Caſtillan, ſe donnèrent à un frère bâtard de leur dernier Roi, qui oppoſa les forces de l'Angleterre à celles de la France, protectrice déclarée du Roi de Caſtille, depuis que Du Gueſclin avoit placé Tranſtamare ſur ce Trône; mais tandis que le Duc de Bourbon amenoit des ſecours, qu'un peu trop de lenteur rendit inutiles, le Duc de

Lancaſtre, qui faiſoit revivre alors les prétentions ſur la Caſtille qu'il tenoit de ſa femme, fille de Pierre le Cruel, avoit déja conquis une partie de ce Royaume, affermi le Bâtard ſur le Trône de Portugal, & conclu un traité ſcellé par le mariage de ſes deux filles, dont l'une épouſa ce nouveau Roi de Portugal, l'autre l'héritier de Caſtille.

Les Rois de France & d'Angleterre n'ayant point de haine l'un pour l'autre, les haines nationales s'affoiblirent aiſément, & la prolongation des trêves acheva de les éteindre. Cependant les François voyoient avec peine entre les mains des Anglois, des clefs importantes de la France; en Picardie, Calais; en Normandie, Cherbourg; en Bretagne, Breſt. Calais paroiſſoit d'une telle conſéquence, que, pour le recouvrer, on offrit du côté du Midi pluſieurs Provinces, le Limoſin, l'Agé-

nois, le Quercy, le Rouergue, le Périgord. Mais cette négociation fut abandonnée. Cherbourg avoit été engagé aux Anglois par le Roi de Navarre, Charles le Mauvais, pour une somme de vingt-cinq mille livres; Charles le Noble, fils de Charles le Mauvais, demandoit à rentrer dans la Place, en payant cette somme. Sa demande étoit juste, & Richard avoit toujours besoin d'argent, ainsi cette affaire fut consommée. Celle de Brest, après bien des difficultés & des lenteurs, le fut aussi par la même raison, moyennant cent vingt mille francs d'or; mais cette double restitution fut un des plus violens griefs de la Nation Angloise contre Richard.

Un Hermite avoit déterminé les deux Rois à la paix, non par les raisons qui doivent toujours la faire désirer, mais par des visions & des révélations, moyens plus propor-

tionnés à la foiblesse de ces deux Princes, & plus conformes à l'esprit du temps. Cependant les deux Nations ne purent s'accorder ni sur les conditions d'une paix définitive, ni sur les moyens de terminer le schisme de l'Eglise; mais de trêve en trêve, on parvint à en conclure une de vingt-huit ans, qui valoit bien une paix, & qu'on cimenta par le mariage de Richard II avec Isabelle, fille de Charles VI. Ce qu'il y eut de plus remarquable à la cérémonie du mariage & aux fêtes qui suivirent, ce fut la présence de quatre Reines, celle de France, la nouvelle Reine d'Angleterre sa fille, la veuve de Philippe de Valois, qui vivoit encore (1), & la Reine de Sicile, qui se trouvoit pour lors à

---

(1) Blanche d'Evreux; elle ne mourut qu'en 1398, & n'avoit pas soixante-&-dix ans.

Paris. Richard deſcendit à Calais pour recevoir ſon épouſe ; il y eut une entrevue des deux Rois entre Ardres & Guines, au même lieu où ſe tint depuis le fameux *Camp du drap d'or*, à l'entrevue de François I & de Henri VIII. La dépenſe que firent Charles & ſur-tout Richard en cette occaſion, indiſpoſa contre eux leurs peuples, ſur qui retomboient ces folles diſſipations. La dépenſe de Richard excéda de beaucoup la dot qu'il recevoit de ſa femme. La confiance & l'amitié parurent préſider à l'entrevue, & Richard dit à Charles ces mots remarquables : » *Là où » nous ſerons enſemble d'un ac» cord, il n'eſt Roi Chrétien, ne » autre, qui puiſſe nous nuire.* Depuis cette époque, les deux Rois furent toujours amis. Richard parut quelquefois vouloir s'appuyer

du ſecours de la France contre ſes propres ſujets, du moins ſes ennemis le lui reprocherent.

Fin du ſecond Volume.

ERRATA.

TOME II.

PAge 16, ligne 19, de ses, *lisez* de ces.

Pag. 24, lig. 7, prêt de sa ruine, *lis.* près de sa ruine.

Pag. 95, lig. 14, quatre-vingt mille, *lis.* soixante mille.

Pag. 133, lig. 22 & 23, d'obtenir pour lui, *lis.* que la Poole lui obtiendroit.

Pag. 138, lig, 5, avoit pour Juges, *lis.* avoit pris pour Juges.

Pag. 175, lig. 21, thésorise-t-il ? *lis.* thésaurise-t-il ?

Pag. 235, lign. 17, leur dirent-ils, *lis.* lui dirent-ils.

Pag. 261, lig. 18, à Rome, *lis.* à Rome, ou bien à Avignon.





